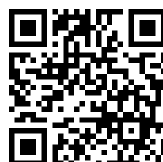





VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1889

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

ÉTUDE CINÉMATIQUE

SUR LE

JOINT UNIVERSEL

Par A. DE SAINT-GERMAIN

Doyen de la Faculté des Sciences

I. On sait que le joint universel a pour objet de transformer un mouvement de rotation autour d'un axe OP en une rotation autour d'un axe concourant OQ : je me propose d'étudier, au point de vue cinématique, le mouvement du croisillon, qui forme la partie essentielle du mécanisme. Le centre O du croisillon reste fixe et les extrémités A, B de deux de ses bras décrivent deux grands cercles, CHD, CKD, tracés sur une sphère dont le centre est en O et dont je suppose le rayon égal à l'unité.

Considérons (fig. 1) l'arc du grand cercle AB, égal à un quadrant, dans une position quelconque. Soient 2ε l'angle aigu sous lequel se coupent les cercles CHD, CKD ; α, β les arcs CA, CB décrits par les points A et

B à partir de C; A, B les angles CAB, CBA. On a, dans le triangle ABC,

$$(1)\qquad \operatorname{tg}\alpha\ \operatorname{tg}\beta = -\frac{1}{\cos 2\varepsilon};$$

$$(2)\qquad \sin A = \sin\beta\ \sin 2\varepsilon,\quad \sin B = \sin\alpha\ \sin 2\varepsilon;$$

$$(3)\quad \cos A = \frac{\cos\beta}{\sin\alpha},\ \cos B = \frac{\cos\alpha}{\sin\beta},\ \cos A\cos B = -\cos 2\varepsilon;$$

$$(4)\quad \operatorname{tg} A = -\cos\alpha\ \operatorname{tg} 2\varepsilon,\quad \operatorname{tg} B = -\cos\beta\ \operatorname{tg} 2\varepsilon.$$

II. Le pôle instantané de rotation I de l'arc AB est à l'intersection des arcs de grand cercle AI, BI normaux aux cercles CA, CB; OI est l'axe instantané du croisillon. Les vitesses des rotations autour de OP, OQ sont égales aux dérivées α', β' de α, β relatives au temps et l'on a pour leur rapport, en considérant le triangle ABI dont l'angle IAB est égal à $\frac{\pi}{2} - A$, IBA à $\frac{3\pi}{2} - B$,

$$\frac{\beta'}{\alpha'} = \frac{\sin IB}{\sin IA} = \frac{\sin IAB}{\sin IBA} = -\frac{\cos A}{\cos B};$$

en ayant égard aux relations (3) et (1), on déduit de là le résultat bien connu,

$$(5)\quad \frac{\beta'}{\alpha'} = \frac{\cos 2\varepsilon}{\cos^2\alpha + \sin^2\alpha\cos^2 2\varepsilon} = \frac{\cos 2\varepsilon}{1 - \sin^2\alpha\sin^2 2\varepsilon}.$$

III. Cherchons la vitesse ω de la rotation instantanée du croisillon autour de l'axe OI. Nous avons

$$\alpha' = \omega \sin AI, \quad \omega^2 = \alpha'^2 (1 + \cot^2 AI);$$

mais le triangle IAB donne

$$\cot AI \sin AB = \cot ABI \sin IAB + \cos AB \cos IAB,$$

ou $\quad \cot AI = \operatorname{tg} B \cos A = -\dfrac{\sin\alpha \sin 2\varepsilon \cos 2\varepsilon}{1 - \sin^2\alpha \sin^2 2\varepsilon};$

on aura donc

$$(6) \qquad \omega^2 = \alpha'^2 \left(1 + \frac{\sin^2\alpha \sin^2 2\varepsilon \cos^2 2\varepsilon}{(1-\sin^2\alpha \sin^2 2\varepsilon)^2}\right)$$

ou, en remplaçant $\sin^2\alpha \cos^2 2\varepsilon$ par $(1 - \sin^2\alpha \sin^2 2\varepsilon)\cos^2\beta$ (1),

$$\omega^2 = \frac{1 - \sin^2 2\varepsilon (\sin^2\alpha - \cos^2\beta)}{1 - \sin^2\alpha \sin^2 2\varepsilon}\, \alpha'^2.$$

On peut enfin mettre l'équation (6) sous la forme

$$\omega^2 = \left[1 + \frac{\cos^2 2\varepsilon}{(1 - \sin^2\alpha \sin^2 2\varepsilon)^2} - \frac{\cos^2 2\varepsilon}{1 - \sin^2\alpha \sin^2 2\varepsilon}\right]\alpha'^2$$

qui donne, eu égard à l'équation (5), la formule symétrique

$$\omega^2 = \alpha'^2 + \beta'^2 - \alpha'\beta' \cos 2\varepsilon.$$

IV. On sait que le croisillon se meut comme s'il était lié à un cône S ayant son sommet en O et roulant sans glisser sur un cône fixe S_1 de même sommet ; S est le lieu des positions de l'axe instantané OI par rapport au croisillon. Pour déterminer le cône S, prenons le milieu M de l'arc AB et soient θ l'arc de grand cercle MI, ψ l'angle IMA. Les triangles AMI, BMI, dont les côtés AM, BM sont égaux à $\dfrac{\pi}{4}$, nous donnent

$$(7)\quad \frac{\cot\theta}{\sqrt{2}} = \operatorname{tg} A \sin\psi + \frac{\cos\psi}{\sqrt{2}} = \operatorname{tg} B \sin\psi - \frac{\cos\psi}{\sqrt{2}}.$$

L'élimination de A et de B entre ces deux équations et la troisième relation (3) donne, pour définir le lien σ du point I relativement à AB,

$$\cot^4\theta - 2(\cos^2\psi - 2\sin^2\psi)\cot^2\theta$$
$$+ \cos^4\psi + 4\sin^2\psi\cos^2\psi - 4\operatorname{tg}^2 2\varepsilon \sin^4\psi = 0.$$

On en déduit immédiatement l'équation du cône S,

$$(X^2 - Z^2)^2 + 4(X^2 + Z^2)Y^2 - 4Y^4 \operatorname{tg}^2 2\varepsilon = 0,$$

l'axe des Z étant dirigé suivant OM, l'axe des X perpendiculaire à OM dans le plan AOB, l'axe des Y perpendiculaire à ce plan. Le cône est du quatrième degré, symétrique par rapport aux plans ZOX, ZOY et à leurs plans bissecteurs. Pour en discuter la forme et voir comment OM se déplace relativement au croisillon, je tire des équations (7), eu égard aux formules (4),

$$\cot\psi = \frac{\cos\alpha - \cos\beta}{\sqrt{2}} \operatorname{tg} 2\varepsilon,$$

$$\cot\theta = -\frac{\cos\alpha + \cos\beta}{\sqrt{2}} \sin\psi \operatorname{tg} 2\varepsilon.$$

Supposons que l'arc α aille constamment en croissant : il en sera de même pour β. Désignons par μ l'arc inférieur à $\frac{\pi}{2}$, dont la cotangente est $\sqrt{\cos 2\varepsilon}$. Quand α, partant de zéro, passe par les valeurs μ, $\frac{\pi}{2}$, $\pi - \mu$, π, $\pi + \mu$, $\frac{3\pi}{2}$, $2\pi - \mu$, 2π, β est égal à $-\frac{\pi}{2}$, $-\mu$, 0, μ,

$\frac{\pi}{2}$, $\pi - \mu$, π, $\pi + \mu$, $\frac{3\pi}{2}$; l'angle ψ, d'abord aigu, devient obtus pour les valeurs de α comprises entre μ et $\pi + \mu$, puis il revient à sa valeur primitive ; θ, d'abord obtus, devient aigu quand α croît de $\pi - \mu$ à $2\pi - \mu$, puis revient à sa valeur initiale. On en conclut que le point I parcourt la courbe σ dans le même sens et pendant le même temps que A parcourt le cercle CHD. Il faut voir comment varie, par exemple, ψ quand α croît de μ à $\pi + \mu$: en différentiant la valeur de $\cot\psi$ et recourant ensuite aux relations (1) et (5), on trouve

$$\frac{1}{\sin^2\psi}\frac{d\psi}{d\alpha} = \left(\sin\alpha - \sin\beta\,\frac{d\beta}{d\alpha}\right)\frac{\operatorname{tg} 2\varepsilon}{\sqrt{2}}$$

$$= \left[\sin\alpha + \frac{\cos\alpha\cos 2\varepsilon}{(\cos^2\alpha + \sin^2\alpha\cos^2 2\varepsilon)^{\frac{3}{2}}}\right]\frac{\operatorname{tg} 2\varepsilon}{\sqrt{2}},$$

la puissance $\frac{3}{2}$ devant toujours être prise avec sa valeur arithmétique. La dérivée ne peut s'annuler que pour des valeurs de $\cot\alpha$ négatives et déterminées par une équation qu'on peut mettre sous la forme

$$\cos^2 2\varepsilon \cot^2\alpha\,(1 + \cot^2\alpha)^3 - (\cot^2\alpha + \cos^2 2\varepsilon)^3 = 0.$$

Cette équation est satisfaite pour $\cot^2\alpha = \cos 2\varepsilon$, d'où l'on déduit $\alpha = \pi - \mu$ et $\alpha = 2\pi - \mu$, et pour $\cot^2\alpha = -\cos 2\varepsilon$; à cette valeur ne correspondent pas de valeurs réelles pour α ; les autres racines satisfont à l'équation bicarrée

$$\cos^2 2\varepsilon \cot^4\alpha - (1 - 3\cos^2 2\varepsilon)\cot^2\alpha + \cos^4 2\varepsilon = 0;$$

elles sont réelles ou imaginaires suivant que $\cos 2\varepsilon$ est

$\lessgtr \frac{1}{2}$, ou $2\varepsilon \gtrless \frac{\pi}{3}$. Dans le premier cas, les deux racines négatives, qui seules annulent $\frac{d\psi}{d\alpha}$, comprennent entre elles $-\sqrt{\cos 2\varepsilon}$ ou $\cot(\pi-\mu)$; quand α croît depuis μ jusqu'à une certaine valeur comprise entre $\frac{\pi}{2}$ et $\pi-\mu$, ψ augmente ; il va ensuite en diminuant, devient minimum pour $\alpha=\pi-\mu$, passe par un nouveau maximum pour une valeur de α comprise entre $\pi-\mu$ et π ; il décroît ensuite, devient égal à $\frac{\pi}{2}$ pour $\alpha=\pi+\mu$ et passe par une succession de variations correspondant à celles que je viens d'indiquer. Le cône S n'est évidemment pas convexe, mais il présente quatre parties rentrantes.

Lorsque $2\varepsilon<\frac{\pi}{3}$, $\frac{d\psi}{d\alpha}$ ne s'annule que pour $\alpha=n\pi-\mu$: ψ croît d'abord avec α, passe par un maximum pour $\alpha=\pi-\mu$, décroît ensuite jusqu'à ce que α atteigne la valeur $2\pi-\mu$, puis il recommence à croître : dans ce cas, le cône S est visiblement convexe.

V. Nous allons maintenant déterminer le cône fixe S_1 lieu des positions de l'axe instantané dans l'espace. Soient θ_1 l'arc de grand cercle CI, ψ_1 l'angle qu'il fait avec l'arc de grand cercle CF bissecteur de l'angle HCK : on a dans les triangles rectangles IAC, IBC,

$$(8)\quad \cot\theta_1=\cot\alpha\cos(\psi_1+\varepsilon)=\cot\beta\cos(\psi_1-\varepsilon).$$

L'élimination de α et β entre les équations (1) et (8) donne

$$\cot^2\theta_1 = \cos 2\varepsilon\,(\sin^2\varepsilon \sin^2\psi_1 - \cos^2\varepsilon \cos^2\psi_1);$$

cette équation montre que le lien σ_1 du point I dans l'espace est une ellipse sphérique ; on en déduit par une simple transformation l'équation du cône S_1,

$$x^2\cos^2\varepsilon + \frac{z^2}{\cos 2\varepsilon} - y^2 \sin^2\varepsilon = 0,$$

l'axe Oz étant dirigé suivant OC et Oy perpendiculaire au plan du cercle CF.

On peut aussi, des équations (1) et (8), tirer

$$\cot\psi_1 = \operatorname{tg}\varepsilon\,\frac{\cot^2\alpha - \cos 2\varepsilon}{\cot^2\alpha + \cos 2\varepsilon};$$

cette relation, jointe à l'une des équations (8), montre que, quand α croît de zéro à π, ψ_1 part de sa valeur minimum $\frac{\pi}{2} - \varepsilon$ pour arriver à son maximum $\frac{\pi}{2} + \varepsilon$ et revenir à $\frac{\pi}{2} - \varepsilon$; θ_1, partant de la valeur $\frac{\pi}{2}$, est d'abord obtus pour devenir aigu quand α passe par la valeur $\frac{\pi}{2}$, et revient lui-même à cette valeur ; le point I parcourt donc σ_1 dans le même sens que A parcourt le cercle CHD, mais dans un temps moitié moindre. La fig. 2 représente les courbes σ et σ_1 dans leur situation relative pour $\alpha = \pi + \mu$, la forme de σ supposant $2\varepsilon > \frac{\pi}{3}$: on verra facilement que, dans tous les cas, le cône S roule sur S_1 en l'englobant.

VI. Cherchons enfin le cône enveloppé par le plan OAB, plan de symétrie du croisillon. Le quadrant AB

touche son enveloppe au pied E de l'arc de grand cercle abaissé du pôle instantané I normalement à AB et on a, dans le triangle rectangle AEI (fig. 1),

$$\text{tg AE} = \text{tg AI} \sin A,$$

d'où, en se reportant aux équation (2), (4), et à la valeur trouvée, III, pour cot A,

$$(9) \qquad \cot AE = \frac{\cos \beta}{\cos \alpha}.$$

Cela posé, nous avons, dans le triangle CAE,

$$\cot AE \sin \alpha = \cot ACE \sin A + \cos \alpha \cos A,$$

d'où, en faisant $CE = \theta_2$, $FCE = \psi_2$ et remplaçant cot AE, sin A, cos A par leurs valeurs (9), (2), (3), ACE par $\psi_2 + \varepsilon$, on déduit

$$(10) \quad \cot(\psi_2 + \varepsilon) = \cot \beta \frac{\text{tg}\,\alpha - \cot \alpha}{\sin 2\varepsilon} = \frac{\cot 2\varepsilon \cos 2\alpha}{\cos^2 \alpha};$$

on a pour $\cot \psi_2$ la valeur remarquable

$$(11) \quad \cot \psi_2 = \cot(\psi_2 + \varepsilon - \varepsilon) = \cot \varepsilon \frac{\cot^2 \alpha - \cos 2\varepsilon}{\cot^2 \alpha + \cos 2\varepsilon}$$
$$= \cot^2 \varepsilon \cot \psi_1.$$

Le triangle CAE donne encore

$$\cot \theta_2 \sin \alpha = \cot A \sin(\psi_2 + \varepsilon) + \cos \alpha \cos(\psi_2 + \varepsilon),$$

d'où, eu égard aux équation (4) et (10),

$$(12) \quad \cot \theta_2 = \sin(\psi_2 + \varepsilon) \left[\cot \alpha \cot(\psi_2 + \varepsilon) - \frac{\cot 2\varepsilon}{\sin x \cos \alpha}\right]$$
$$= -2\,\text{tg}\,\alpha \cot 2\varepsilon \sin(\psi_2 + \varepsilon).$$

Fig. 1

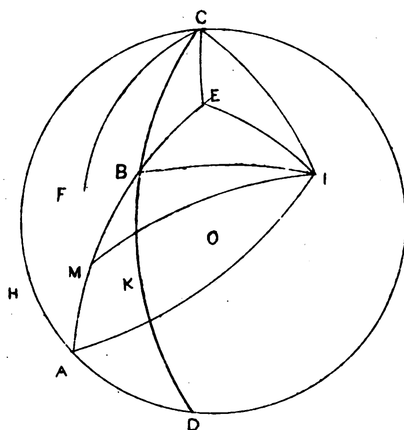
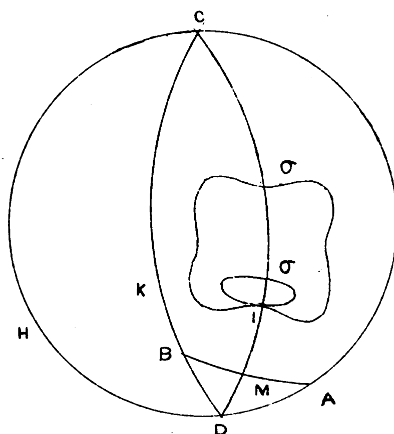


Fig. 2



L'élimination de α contre les équations (10) et (12) établit entre θ_2 et ψ_2 une relation qui détermine le lieu du point E ; on trouve

$$\operatorname{tg}^2\theta_2\,(\sin^2\psi_2\cot^2\varepsilon - \cos^2\psi_2) = \frac{\cos^2\varepsilon}{\cos 2\varepsilon},$$

d'où, pour l'équation du cône enveloppe du plan OAB,

$$x^2 + \frac{z^2\cos^2\varepsilon}{\cos 2\varepsilon} - y^2\cot^2\varepsilon = 0\,,$$

les axes Ox, Oy, Oz étant ceux auxquels nous avons rapporté le cône S_1. D'ailleurs, les équations (11) et (12) montrent que le point E parcourt sa trajectoire dans le même sens et dans le même temps que le point I parcourt σ_1.



PROBLÈME

D'HYDROSTATIQUE

Par M. L. LECORNU

Ingénieur des Mines

Une caisse rectangulaire beaucoup plus longue que large, simplement formée de quatre parois verticales, est immergée dans un réservoir plein d'eau. On la ferme en haut par une toile plus dense que l'eau, mince, homogène, inextensible, que l'on attache aux quatre bords supérieurs ; puis on introduit sous cette espèce de cloche une certaine quantité d'huile, et l'on demande de trouver les conditions d'équilibre.

Dans l'examen que nous allons faire de ce problème, nous supposerons la caisse assez allongée pour que, dans la partie moyenne, la toile prenne sensiblement la forme d'un cylindre ayant ses génératrices parallèles aux grands côtés du rectangle, et nous nous bornerons à l'étude de cette région moyenne. Alors, si l'on considère deux sections droites du cylindre infiniment rapprochées, elles découpent dans la toile une tranche qui peut être assimilée à une courbe

funiculaire homogène, dont chaque élément serait soumis à la fois à la pesanteur et aux pressions hydrostatiques. Si les deux liquides avaient même densité, la forme d'équilibre serait une chaînette ; la question revient donc à étudier la déformation éprouvée par cette chaînette en raison de la différence de densité de l'huile et de l'eau.

Prenons, dans le plan de la courbe, deux axes de coordonnées ox, oy (fig. 1). L'axe ox coïncide avec la trace du plan horizontal limitant inférieurement la masse d'huile ; l'axe oy est vertical, dirigé de bas en haut, et placé à égale distance des deux longues faces de la caisse. Soit u la distance des deux sections droites infiniment voisines ; soit m le poids de la toile par unité de surface, et par conséquent mu le poids de la courbe funiculaire par unité de longueur. Soit p l'excès de poids de l'unité de volume d'eau sur l'unité de volume d'huile. Un élément ds de section droite correspond à un élément rectangulaire uds de la courbe funiculaire, qui est soumis d'une part à son poids $muds$, d'autre part à la poussée normale $puyds$ exercée de bas en haut par suite de l'action combinée des deux liquides, Sur les quatre côtés de l'élément rectangulaire s'exercent les forces de tension développées dans la toile. Les deux côtés appartenant aux sections droites éprouvent des tensions égales et directement opposées, qui se détruisent, puisque, par hypothèse, la toile présente dans ce sens une courbure négligeable. Les deux autres côtés éprouvent les tensions opposées Tu et $\left(T+\frac{dT}{ds}ds\right)u$, T désignant la ten-

sion rapportée à l'unité de longueur. Partant de là et écrivant les équations ordinaires de l'équilibre d'une courbe funiculaire, dans lesquelles nous supprimerons le facteur commun u et désignerons par α l'angle de la tangente avec l'axe des x, il vient :

$$(1) \qquad d\left(\mathrm{T}\frac{dx}{ds}\right) - py \sin\alpha\, ds = o,$$

$$(2) \qquad d\,\mathrm{T}\left(\frac{dy}{ds}\right) + py \cos\alpha\, ds - mds = o.$$

Comme dy est égal à $ds \sin\alpha$, l'équation (1) est intégrable et donne, en appelant q une constante arbitraire :

$$(3) \qquad \mathrm{T}\cos\alpha = \frac{1}{2}py^2 + q.$$

Ce qui montre que

La projection horizontale de la tension est fonction linéaire du carré de l'ordonnée.

L'équation (3), appliquée au point de rencontre de la courbe avec l'une des parois verticales, indique que $q \times u$ est la force qu'il faudrait appliquer horizontalement à l'élément $y \times u$ de cette paroi compris entre deux verticales infiniment voisines, pour empêcher son déplacement horizontal tout en supprimant sa liaison avec le reste de la paroi : car $\mathrm{T}\cos\alpha$ est la composante horizontale de l'action de la toile, et $\frac{1}{2}py^2$ est la résultante des poussées exercées contre la paroi par les deux liquides.

L'équation (2) n'est pas directement intégrable, mais

si l'on remplace $ds \cos \alpha$ par son équivalent dx, et si l'on remarque que $ydx = d\sigma$ est la différentielle de l'aire σ limitée par les axes, par la courbe et par l'ordonnée, on peut écrire :

$$d(\mathrm{T} \sin \alpha) + p d\sigma - m ds = o,$$

d'où :

(4) $$\mathrm{T} \sin \alpha = ms - p\sigma.$$

Il n'y a pas de constante à ajouter, pourvu que l'arc s soit compté, comme l'aire σ, à partir de l'axe des y : car celui-ci, par raison de symétrie, rencontre la courbe en un point pour lequel la tangente est horizontale, et par suite α égal à zéro.

L'équation (4), appliquée à toute la largeur de la caisse, exprime simplement qu'il y a équilibre, en projection verticale, entre les tensions développées aux extrémités de la courbe, le poids de la toile et la poussée totale calculée par le principe d'Archimède.

Développons maintenant les différentielles qui figurent dans les équations (1) et (2), puis ajoutons ces équations après avoir multiplié la première par $\frac{dx}{ds}$, la seconde par $\frac{dy}{ds}$. Nous trouvons :

$$\frac{d\mathrm{T}}{ds} = m \frac{dy}{ds},$$

d'où :

(5) $$\mathrm{T} = my + k,$$

k étant une constante arbitraire. Par conséquent :

La tension est fonction linéaire de l'ordonnée.

Entre les équations (3) et (5), on peut éliminer la tension T, et l'on a alors :

$$(6) \qquad (my + k) \cos \alpha = \frac{1}{2} py^2 + q,$$

d'où ce théorème :

L'ordonnée, augmentée d'une quantité constante, a pour projection sur la normale une longueur qui est mesurée par une fonction linéaire du carré de l'ordonnée.

Remplaçant, dans l'équation (6), cos α par $\frac{dx}{\sqrt{dx^2 + dy^2}}$, puis résolvant par rapport à dx, il vient :

$$dx = \frac{\frac{1}{2} py^2 + q}{\sqrt{(my + k)^2 - \left(\frac{1}{2} py^2 + q\right)^2}} dy.$$

C'est l'équation différentielle de la courbe. Son intégration dépend en général des fonctions elliptiques. Lorsque m est nul, c'est-à-dire lorsqu'on néglige le poids de la toile, on trouve l'équation de la courbe *élastique*. Ce cas a été traité par M. Resal (*Traité de mécanique générale*, tome I).

Quand la quantité sous-radicale a deux racines égales, l'intégration n'introduit pas de fonctions elliptiques. Cette quantité peut s'écrire, en changeant le signe :

$$\left(\frac{1}{2} py^2 + my + k + q\right) \left(\frac{1}{2} py^2 - my - k + q\right).$$

Si l'on a $m^2 \pm 2p (k \pm q) = o$, l'un des deux tri-

nômes est un carré parfait. Les deux trinômes ont une racine commune lorsqu'il existe une valeur de y vérifiant à la fois les deux équations :

$$\frac{1}{2}py^2 + q = o, \qquad my + k = o,$$

ce qui entraîne la condition :

$$k^2p + 2\,m^2q = o$$

Quand cette condition est remplie, le trinôme $\frac{1}{2}py^2 + q$ est divisible par $my + k$, et l'on peut poser, en appelant A et B deux nouvelles constantes :

$$\frac{1}{2}py^2 + q = (\mathrm{A}y + \mathrm{B})\ (my + k).$$

Il vient alors :

$$dx = \frac{(\mathrm{A}y + \mathrm{B})\ (my + k)}{\sqrt{(my + k)^2\,[1 - (\mathrm{A}y + \mathrm{B})^2]}}\,dy = \frac{(\mathrm{A}y + \mathrm{B})\,dy}{\sqrt{1 - (\mathrm{A}y + \mathrm{B})^2}}$$

(Nous laissons ici de côté la solution singulière $my + k = o$).

En intégrant, on obtient :

$$(\mathrm{A}x + \mathrm{C})^2 + (\mathrm{A}y + \mathrm{B})^2 = 1.$$

On voit que, dans ce cas, la forme d'équilibre est circulaire.

Nous allons maintenant examiner en détail un cas dans lequel la quantité sous-radicale reste du quatrième degré, mais qui présente, comme on le verra, des particularités intéressantes : nous allons supposer que la constante k est nulle.

Introduisons cette hypothèse dans l'équation (6), et remplaçons en même temps q par $\frac{1}{2}pb^2$ (la nouvelle constante b peut être réelle ou purement imaginaire). Posons en outre $\frac{m}{p} = a$. L'équation (6), résolue par rapport à y, donne alors :

$$y = a \cos \alpha - \sqrt{a^2 \cos^2 \alpha - b^2}.$$

Nous mettons le signe — devant le radical, ce qui revient à supposer qu'au point de départ y est inférieur à a; dans le cas contraire, il faudrait mettre le signe +. Si l'on pose $\sqrt{a^2 - b^2} = c$, et si l'on introduit la variable auxiliaire β, définie par les égalités $\sin \beta = \frac{a}{c} \sin \alpha$ et $\cos \beta = \frac{1}{c}\sqrt{a^2 \cos^2\alpha - b^2}$, il vient :

$$y = a \cos \alpha - c \cos \beta = c\,\frac{\sin(\beta - \alpha)}{\sin \alpha}.$$

soit encore $\omega = \beta - \alpha$; nous obtenons finalement :

$$(7) \qquad \frac{y}{\sin \omega} = \frac{c}{\sin \alpha} = \frac{a}{\sin \beta}.$$

Quand la valeur initiale de y est inférieure à a, il faut prendre :

$$y = a \cos \alpha + \sqrt{a^2 \cos^2\alpha - b^2}.$$

Nous conviendrons de poser dans ce cas :

$$\cos \beta = -\frac{1}{c}\sqrt{a^2 \cos^2\alpha - b^2},$$

moyennant quoi les formules (7) peuvent être conservées sans modification. En outre, nous supposerons que la variable β, dont le sinus s'annule toujours en même temps que $\sin\alpha$, s'annule elle-même en même temps que α. Pour que ceci ait lieu, il est nécessaire que $\cos\beta$ soit positif pour les très petites valeurs de α, et par conséquent que c soit négatif. Si β s'annule en même temps que α, il en est évidemment de même de ω.

En résumé, nous pouvons, dans tous les cas, employer les formules (7) et admettre que les variables α, β, ω s'annulent simultanément, pourvu que la constante c soit regardée comme négative, lorsque la valeur initiale de y est supérieure à a. La constante b est réelle ou purement imaginaire ; mais si elle est réelle. elle est inférieure à a, sans quoi y ne pourrait être réel.

Les formules (7) conduisent à une construction simple de la normale en un point M (fig. 2). Il suffit de former le triangle MOA, dont la base MA coïncide avec l'ordonnée y et dont les deux autres côtés MO, AO sont respectivement égaux à a et à c. MO est la normale cherchée.

Il est facile d'exprimer α et y en fonction de la nouvelle variable ω. On a :

$$\sin\alpha = \frac{c}{a}\sin(\alpha+\omega) = \frac{c}{a}(\sin\alpha\cos\omega + \cos\alpha\sin\omega),$$

d'où, en posant pour abréger $\frac{c}{a} = e$:

$$\operatorname{tg}\alpha = \frac{e\sin\omega}{1 - e\cos\omega}.$$

On a aussi :

$$(8) \qquad y = c\,\frac{\sin\omega}{\sin\alpha} = a\sqrt{1 + e^2 - 2e\cos\omega}.$$

Calculons encore la longueur N de la normale limitée à l'axe des x ; nous trouvons :

$$(9) \qquad \mathrm{N} = \frac{y}{\cos\alpha} = a.\,\frac{1 + e^2 - 2e\cos\omega}{1 - e\cos\omega}.$$

Si l'on élimine ω entre les équations (8) et (9), il vient :

$$(10) \qquad \frac{2a}{\mathrm{N}} - \frac{a^2(1 - e^2)}{y^2} = 1.$$

Maintenant, supposons, pour fixer les idées, que b soit réel, et considérons une ellipse ayant pour axes $2a$ et $2b$. L'excentricité est par suite égale à la valeur absolue de e. Appelons N, N′ les rayons vecteurs focaux d'un point de cette ellipse, et y, y' les distances correspondantes des foyers à la tangente. Nous avons les relations :

$$\mathrm{N} + \mathrm{N}' = 2a$$
$$yy' = a^2(1 - e^2)$$
$$\frac{y}{\mathrm{N}} = \frac{y'}{\mathrm{N}'}$$

d'où, par l'élimination de y' et de N′ :

$$\frac{2a}{\mathrm{N}} - \frac{a^2(1 - e^2)}{y^2} = 1.$$

L'identité de cette équation avec l'équation (10) montre que la courbe peut être regardée comme dé-

crite par l'un des foyers d'une ellipse qui roule sans glisser sur l'une de ses tangentes (1). Celle-ci coïncide avec la ligne de séparation des deux liquides. Le demi grand axe est égal à a, c'est-à-dire à $\frac{m}{p}$. Le demi petit axe a pour valeur $\sqrt{\frac{2q}{p}}$. Si h est l'ordonnée du point situé sur l'une des y, on peut encore écrire :

$$h = a - \sqrt{a^2 - b^2} = a - c,$$

d'où $b = \sqrt{h(2a - h)}$.

Si $h(2a - h)$ est négatif, ou bien $\frac{a}{h} < \frac{1}{2}$, l'ellipse se trouve remplacée par une hyperbole dont le demi-axe transverse est encore a. Donc :

Lorsque la constante k *est nulle, le profil d'équilibre de la toile peut être engendré par le foyer d'une conique roulant sans glisser sur la ligne de séparation des deux liquides. Cette conique est une ellipse ou une hyperbole, suivant que le rapport* $\frac{a}{h} = \frac{m}{ph}$ *est supérieur ou inférieur à* $\frac{1}{2}$.

(1) En rapprochant ce résultat de la construction précédemment trouvée pour la normale, on est conduit au théorème suivant, facile à vérifier directement : *Si l'on prend, à partir d'un foyer* M *d'une conique, sur le rayon vecteur d'un point* B *de cette courbe, une longueur* MO *égale au demi grand axe* a, *la distance du point* O *au pied* A *de la perpendiculaire abaissée du foyer sur la tangente en* B *est constante et égale à la demi-distance focale* c.

Ce rapport est évidemment celui qui existe entre le poids d'un élément de toile placé au point où la tangente est horizontale, et la poussée éprouvée par cet élément. Comme la constante $q = \frac{1}{2} pb^2$ mesure, ainsi qu'on l'a vu, l'effort normal sur la paroi, on peut encore dire que :

La conique génératrice est une ellipse ou une hyperbole suivant que les parois latérales, sous l'action du poids de la toile et des pressions hydrostatiques, s'attirent ou se repoussent.

Le lieu d'un foyer d'une conique qui roule sans glisser sur une droite fixe a été considéré par Delaunay, qui a démontré en 1841 (*Journal de Liouville*) une propriété remarquable et caractéristique de la courbe ainsi définie : N étant la longueur de la normale comprise entre le point d'incidence et la base du roulement ; ρ étant le rayon de courbure, en valeur absolue, et a le grand axe de l'ellipse roulante ou l'axe transverse de l'hyperbole, on a la relation :

$$(11) \qquad \frac{1}{\rho} + \frac{1}{N} = \frac{1}{a},$$

d'où il résulte, en vertu de théorèmes connus, que si l'on fait tourner la courbe autour de la base, elle engendre une surface de révolution à courbure moyenne constante. Il est du reste facile, en partant des équations précédemment établies, de retrouver la formule (11). L'équation (9) donne en effet :

$$\frac{1}{N} = \frac{1}{a} \frac{1 - e \cos \omega}{1 - 2e \cos \omega + e^2}.$$

D'autre part, on a :

$$ds = \frac{dy}{\sin\alpha}$$

et :

$$dy = -a \sin\alpha d\alpha + c \sin\beta d\beta = a \sin\alpha\,(d\beta - d\alpha) = a \sin\alpha d\omega.$$

d'où : $ds = a d\omega$.

Puis : $\dfrac{1}{\rho} = -\dfrac{d\alpha}{ds} = -\dfrac{d\alpha}{a d\omega}$.

Enfin :

$$d\alpha = d.\ \text{arc tg}\left(\frac{e \sin\omega}{1 - e\cos\omega}\right) = \frac{e(\cos\omega - e)}{1 - 2e\cos\omega + e^2}\, d\omega.$$

d'où : $\dfrac{1}{\rho} = -\dfrac{1}{a}\,\dfrac{e\cos\omega - e^2}{1 - 2e\cos\omega + e^2}$.

Ajoutant les valeurs de $\frac{1}{N}$ et $\frac{1}{\rho}$, on obtient le résultat voulu. Dans ce qui suit, nous appellerons *courbes de Delaunay* celles qui jouissent de cette propriété.

Si la conique roulante est une parabole, le lieu du foyer est une chaînette ; les propriétés de la chaînette doivent donc, par une généralisation convenablement faite, s'étendre aux courbes de Delaunay. C'est, en effet, ce que nous allons montrer rapidement. Reprenons la figure (2) et décrivons une circonférence de O comme centre avec $OM = a$ pour rayon. Cette circonférence touche la courbe en M. On vient de voir d'ailleurs que $ds = a d\omega$, et par suite $s = a\omega$. Il n'y a pas de constante à ajouter, pourvu que l'arc soit compté à partir du point P, où la tangente est hori-

zontale. Par conséquent, MT = MP, et l'on est conduit à ce théorème :

Si l'on fait rouler extérieurement sur une courbe de Delaunay une circonférence de rayon a, *le point* T *de cette circonférence correspondant au sommet* P *de la courbe se trouve constamment sur le rayon* OA *passant par le pied de l'ordonnée.*

On peut encore dire que :

Si un point d'une figure plane décrit une ligne droite, et si en même temps une circonférence de la même figure roule sur une courbe, celle-ci est une courbe de Delaunay.

Partant de là, et appliquant les propriétés connues du mouvement d'une figure plane dans son plan (*Théorème de Savary,—Circonférence des inflexions*), on retrouve immédiatement, par une autre voie, la relation (11).

La figure (2) montre que la longueur AT est constante et égale à $a - c$, c'est-à-dire à h. Le triangle mixtiligne MTA joue donc ici le même rôle que le triangle rectangle employé dans la théorie de la chaînette : ses trois côtés sont respectivement l'ordonnée y, la droite AT, égale à h, et l'arc de cercle MT, égal à l'arc de courbe MP. L'analogie va encore plus loin : soit en effet σ l'aire MPHA comprise entre la base, la courbe, l'ordonnée du sommet et l'ordonnée mobile MA. On a :

$$d\sigma = y\,dx = y\cos\alpha\,ds = ay\cos\alpha\,d\omega.$$

mais :

$$y = a\sqrt{1 - 2e\cos\omega + e^2}$$

et :

$$y \cos \alpha = \frac{y^2 + b^2}{2a} = \frac{y^2 + a^2(1 - e^2)}{2a} = a(1 - e \cos \omega).$$

Donc :

$$d\sigma = a^2 (1 - e \cos \omega)\, d\omega$$

d'où :

$$\sigma = a^2 (\omega - e \sin \omega).$$

Par suite :

L'aire de la courbe est double de l'aire du triangle mixtiligne MAT.

La valeur de l'abscisse en fonction de ω dépend, comme il est facile de le prévoir, des fonctions elliptiques. On a :

$$dx = \cos \alpha\, ds = \frac{a(1 - e \cos \omega)\, d\omega}{\sqrt{1 - e \cos \omega + e^2}}.$$

Revenons maintenant au problème d'hydrostatique. Pour que ce problème soit déterminé, il faut donner l'écartement 2λ des parois de la caisse, la largeur $2l$ de la toile et son poids m par unité de surface, le volume 2V de l'huile correspondant à l'unité de longueur des parois et le poids spécifique $1 - p$ de ce liquide. Si les données sont quelconques, la forme d'équilibre n'est pas en général une courbe de Delaunay ; mais, quand l'écartement des parois n'est pas imposé, on peut aisément faire en sorte que ce genre de courbe réponde à la question. A cet effet, on calculera d'abord la longueur $a = \frac{m}{p}$ du demi axe de la conique génératrice, puis la valeur $\varphi = \frac{l}{a}$ de la variable auxiliaire

ω correspondant à l'un des points d'attache. La formule $\sigma = a^2(\omega - e \sin \omega)$, qui devient ici $V = a^2(\varphi - e \sin \varphi)$, fera alors connaître l'excentricité e. Enfin, la base du roulement s'obtiendra en portant, à partir du point d'attache, une hauteur $Y = a\sqrt{1 - 2e\cos\varphi + e^2}$ et l'écartement des parois sera égal à $2a\int_0^\varphi \frac{(1 - e\cos\omega)\,d\omega}{\sqrt{1 - 2e\cos\omega + e^2}}$. Il suffira de placer les deux parois à cette distance pour que la courbe de Delaunay se trouve réalisée.

Si l'écartement des parois était imposé, le problème serait plus difficile. Supposons, par exemple, qu'on connaisse la largeur $2l$ de la toile ainsi que l'écartement 2λ des parois, et qu'on cherche le volume d'huile $2V$: on aurait encore φ par la formule $\varphi = \frac{l}{a}$; mais, pour trouver e, il faudrait résoudre l'équation

$$\lambda = a\int_0^\varphi \frac{(1 - e\cos\omega)\,d\omega}{\sqrt{1 - 2e\cos\omega + e^2}},$$

ce qui nécessiterait l'emploi d'une méthode d'approximation.

Quand la conique est une ellipse, la courbe d'équilibre présente une forme sinussoïdale, et une partie seulement de cette courbe joue un rôle au point de vue mécanique. Cependant il peut arriver que le profil d'équilibre possède plusieurs ondulations successives : car, étant données les densités des deux liquides, le grand axe de l'ellipse se trouve déterminé, et d'autre part l'excentricité $e = \frac{a^2\varphi - V}{a^2 \sin\varphi} = \frac{al - V}{a^2 \sin\frac{l}{a}}$ peut con-

server la même valeur pour des valeurs de l et de v aussi grandes qu'on le voudra : il suffit pour cela d'ajouter à l un multiple arbitraire de $2a\pi$ en ajoutant à v le même multiple de $2a^2\pi$. Ce procédé permet d'engendrer, avec la même ellipse, un profil convenant à un écartement très grand des parois ; mais il est probable qu'on n'obtiendrait pas ainsi des formes d'équilibre stable.

Quand la conique est une hyperbole, la forme de la courbe d'équilibre rappelle celle de la cycloïde allongée : il y a alors des parties bouclées, qui ne sauraient guère être réalisées mécaniquement.

Pour faire une discussion plus complète, supposons que le problème soit posé dans les conditions suivantes. La largeur de toile est donnée et l'on fait varier d'une manière continue le volume d'huile. L'écartement des parois est en même temps déterminé, à chaque instant, de telle façon que la figure d'équilibre soit une courbe de Delaunay : il s'agit de trouver les formes successives de cette courbe. La largeur de toile, $2l$, restant invariable ainsi que le grand axe $2a$ de la conique génératrice, il en est de même de la valeur $\varphi = \frac{l}{a}$ que prend la variable auxiliaire ω à la rencontre de la paroi. L'excentricité e est liée au volume d'huile V par la formule :

$$e = \frac{\varphi}{\sin\varphi} - \frac{V}{a^2 \sin\varphi}.$$

e décroît donc constamment à mesure que V augmente, et devient négatif dès que V surpasse $a^2\varphi$. Dire que e est négatif, c'est dire que c est pris négativement.

et par conséquent, en vertu de nos conventions, c'est dire que la courbe de Delaunay est engendrée, au point de départ, par un foyer situé à la distance $a+c$ de la base.

L'ordonnée à la paroi, $Y = a\sqrt{1 - 2e\cos\varphi + e^2}$, ne peut jamais s'annuler, pourvu que $\sin\varphi$ ne soit pas nul. Elle a pour dérivée par rapport à e : $\frac{dY}{de} = a\frac{e - \cos\varphi}{\sqrt{1 - 2e\cos\varphi + e^2}}$. Elle passe par le minimum $a\sin\varphi$ quand l'excentricité passe par la valeur $\cos\varphi$. A ce moment, le rayon de courbure, précédemment calculé, devient infini, et il y a inflexion aux points d'attache.

La distance h du sommet de la courbe à la ligne de séparation des deux liquides est $h = a - c = a(1 - e)$. Cette hauteur varie constamment en sens inverse de l'excentricité, et par suite dans le même sens que le volume d'huile 2V.

La distance verticale $Y - h$ des points d'attache au sommet, autrement dit la *flèche* de la courbe, a pour dérivée par rapport à e :

$$\frac{dY}{de} - \frac{dh}{de} = \frac{a}{\sqrt{1 - 2e\cos\varphi + e^2}}\left(e - \cos\varphi + \sqrt{(e - \cos\varphi)^2 + \sin^2\varphi}\right).$$

Cette dérivée ne s'annule pour aucune valeur de e, et la flèche varie constamment dans le même sens que l'excentricité.

L'écartement des parois, $2\lambda = 2a\int_0^\varphi \frac{(1 - e\cos\omega)\,d\omega}{\sqrt{1 - 2e\cos\omega + e^2}}$,

a pour dérivée :

$$2\frac{d\lambda}{de} = -2ae\int_0^{\varphi}\frac{\sin^2\omega\ d\omega}{(1-2e\cos\omega+e^2)^{\frac{3}{2}}}.$$

Cette dernière intégrale étant toujours positive, l'écartement varie en sens inverse de l'excentricité quand celle-ci est positive, et dans le même sens quand elle est négative. Pour $e = o$, il y a un minimum, qui est :

$$2\lambda = 2a\int_0^{\varphi} d\omega = 2a\varphi$$

Ceci posé, admettons d'abord, pour fixer les idées, que φ soit compris entre o et $\frac{\pi}{2}$, et faisons croître e à partir de l'infini négatif. Lorsque e est très grand négativement, le radical $\sqrt{1-2e\cos\omega+e^2}$ diffère peu de $e\sqrt{1-2\frac{\cos\omega}{e}}$. Pour que les ordonnées soient positives, il faut prendre : $-e\sqrt{1-2\frac{\cos\omega}{e}}$. On a alors, approximativement :

$$y = -ae\sqrt{1-\frac{2\cos\omega}{e}} = -ae\left(1-\frac{\cos\omega}{e}\right) = -ae + a\cos\omega,$$

et :

$$x = a\int_0^{\omega}\cos\omega\ d\omega = a\sin\omega.$$

d'où :

$$x^2 + (y+ae)^2 = a^2.$$

D'après cela :

La forme limite est donnée par un arc de cercle de rayon a.

Ce résultat pouvait être en partie prévu : car les ordonnées étant infinies, il en est de même du volume d'huile, et en pareil cas le poids de la toile est négligeable vis-à-vis des poussées hydrostatiques, qui n'éprouvent elles-mêmes que des variations relativement insensibles. Mais nous voyons en outre que le rayon de la circonférence est égal à a, et que telle est la condition pour que la circonférence puisse être regardée comme la limite d'une courbe de Delaunay.

Faisons maintenant varier e depuis $-\infty$ jusqu'à -1. L'excentricité étant inférieure à l'unité en valeur absolue, la conique génératrice est une hyperbole. La courbe tourne sa convexité vers le haut ; la partie utile n'a ni points doubles, ni tangentes verticales. Quand e atteint la valeur -1, l'hyperbole se trouve infiniment aplatie, et l'on a :

$$x = 2a \sin \frac{\omega}{2}, \qquad y = 2a \cos \frac{\omega}{2}.$$

La courbe d'équilibre est de nouveau un arc de cercle ; mais le rayon est doublé. En même temps, l'écartement des parois, qui était primitivement $2a \sin \varphi$ ou bien $4\,a \sin \frac{\varphi}{2} \cos \frac{\varphi}{2}$, se trouve porté à $4\,a \sin \frac{\varphi}{2}$.

L'excentricité, continuant à croître, passe de -1 à o. La conique génératrice est devenue une ellipse, qui s'arrondit de plus en plus. La courbe de Delaunay continue à tourner sa convexité vers le haut ; mais elle s'aplatit progressivement. Pour $e = o$, elle se réduit à une ligne droite. A ce moment, le poids de la toile est exactement équilibré par la poussée. L'écar-

tement des parois atteint en même temps sa valeur maximum, $2a\varphi$.

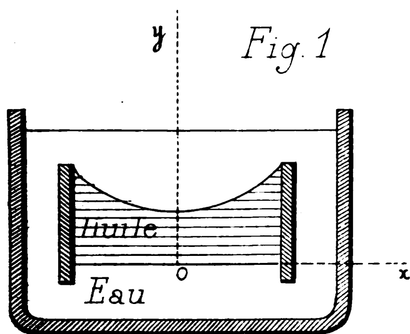
L'excentricité devient ensuite positive, et par conséquent la courbe est décrite, au point de départ, par le foyer le plus rapproché de la base. Elle est d'abord entièrement concave vers le haut; mais, au moment où l'excentricité de l'ellipse atteint la valeur cos φ, il y a inflexion aux points d'attache. Ensuite la toile devient convexe vers le haut au voisinage de ces points (fig. 3); en même temps elle se creuse de plus en plus au milieu, et les points d'inflexion se rapprochent de l'axe de symétrie. Pour $e = 1$, la toile prend la forme de deux arcs de cercle symétriques, de rayon $2a$, tangents l'un à l'autre au point le plus bas (fig. 4). Celui-ci se trouve alors au niveau de la surface de séparation des deux liquides.

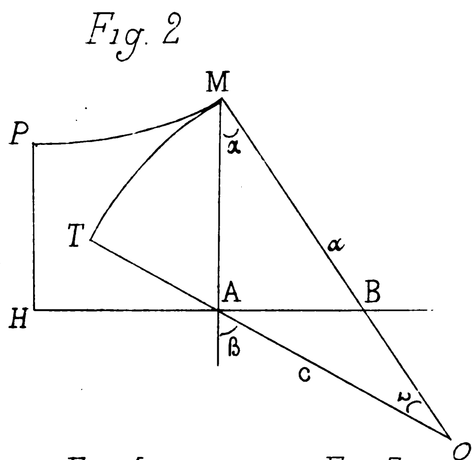
Il importe de remarquer que, dans cette position limite, la toile n'éprouve aucune tension au point le plus bas et que par conséquent ses deux moitiés sont devenues indépendantes l'une de l'autre. L'une de ces moitiés pourrait être supprimée (fig. 5) sans troubler l'équilibre de l'autre.

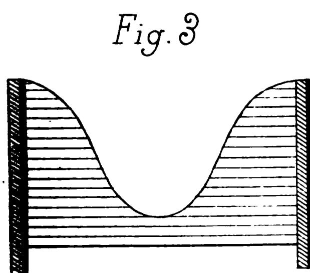
Supposons enfin que e dépasse l'unité. La conique génératrice devient de nouveau une hyperbole, le point de rebroussement de la fig. 4 se trouve théoriquement remplacé par un point double : la toile devrait être nouée. Mais les conditions mécaniques du problème ne sont plus les mêmes : en effet, d'après les formules établies, la flèche $h = a\ (1 - e)$ devrait devenir négative, et cette condition est incompatible avec la continuité de la toile, puisque l'ordonnée,

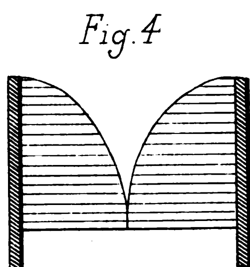
positive aux points d'attache, ne peut à aucun moment s'annuler. Voici comment les choses se passent en réalité. Pour augmenter l'excentricité e, nous avons à diminuer le volume d'huile 2V. Ce liquide se trouve alors séparé en deux volumes égaux V, qui vont se loger dans les encoignures (fig. 6), et la partie moyenne de la toile, étant entièrement plongée dans l'eau, prend la forme d'une chaînette. Dans ces conditions, la courbe de Delaunay ne peut plus fournir le profil d'équilibre, même pour les parties de la toile baignées par les deux liquides : car il faudrait pour cela que la tension fût nulle à la rencontre du plan de séparation de l'eau et de l'huile, et il est clair qu'il n'en est pas ainsi.

La discussion précédente a été faite dans l'hypothèse où φ serait inférieur à $\frac{\pi}{2}$. Admettons maintenant que φ soit supérieur à cette limite, et prenons immédiatement le cas où l'on aurait $\varphi = \pi$. Pour $e = \infty$, on a encore la forme circulaire, mais ici la circonférence est complète, les parois de la caisse sont infiniment rapprochées. L'excentricité venant à croître, les parois s'écartent ; mais la toile continue à les déborder (fig. 7). Aux points d'attache, la tangente est constamment horizontale, en vertu de la formule $\operatorname{tg} \alpha = \frac{e \sin \varphi}{1 - e \cos \varphi}$ qui donne ici $\operatorname{tg} \alpha = o$. Il n'y a d'exception que pour l'instant où e passe par la valeur -1. A ce moment, la toile a la forme d'une demi-circonférence de rayon $2a$, convexe vers le haut. Puis, pour les valeurs plus grandes de l'excentricité, on retrouve des formes analogues à celles de la figure (3), avec tangentes hori-


Fig. 1
y
Huile
o
x
Eau


Fig. 2
M
P
α
T
α
A
B
H
β
c
ν
O


Fig. 3


Fig. 4

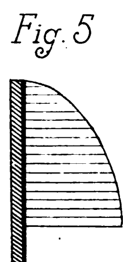
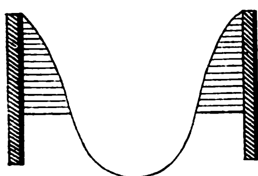
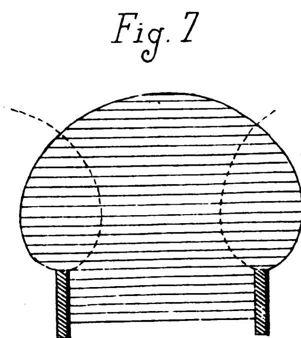

Fig. 5


Fig. 6
Fig. 7





zontales aux points d'attache, et la discussion se continue comme dans le cas précédent.

Enfin, si φ est supérieur à π, la forme limite d'équilibre, pour $e=\infty$, ne peut plus être une circonférence de rayon a, sans quoi l'écartement des parois deviendrait négatif; en pareil cas, la courbe de Delaunay cesse d'être applicable dès que l'excentricité dépasse une certaine limite.



MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

ÉTUDES ANGLO-NORMANDES

GÉROLD LE GALLOIS

(Suite) (1)

Par M. A. JOLY
Membre titulaire

II.

UN ÉMULE DE THOMAS BECKET. — LA VOCATION DE GÉROLD. — SES DÉBUTS. — SITUATION RELIGIEUSE, INTELLECTUELLE ET MORALE DU PAYS DE GALLES.

Il n'est guère d'homme, quelque obscur qu'il soit, qui n'ait eu son jour ; il y a eu dans sa vie quelque événement qui l'a illuminée tout entière, auquel il aime à se reporter et à ramener la pensée des autres, auquel il reviendra sans cesse quand arriveront les redites de l'âge. Ce jour-là, il croit avoir donné sa mesure ; c'est la grande date de sa vie. Plus sa carrière, du reste, a été modeste, plus les points lumineux y sont rares, et plus ce grand jour lui devient précieux.

(1) Voir les *Mémoires* de 1887-88.

C'est pour le peintre médiocre, tel tableau qui, par hasard, a fait sensation et qu'il a toujours plus ou moins recommencé depuis ; pour le banquier, cette grande affaire qu'il a enlevée à ses rivaux, et qui, du petit agioteur qu'il était, a fait de lui un des princes de la finance ; pour un général, cette bataille où il s'est révélé. Si Xénophon a eu la retraite des Dix mille, le prince de Condé Rocroy, Bonaparte la campagne d'Italie ; l'oncle Toby de *Tristram Shandy* a le siège de Berg op Zoom.

Le grand événement de la vie de Gérold, c'est la longue lutte qu'il a soutenue pour l'évêché de Saint-David, lutte où il trouvait presque toujours devant lui, comme le marquait son frère Philippe, l'archevêque de Cantorbéry, le roi, la puissance royale et l'Angleterre tout entière, et où, le plus souvent, il n'avait pour lui personne. Lui-même a signalé, à plusieurs reprises, l'inégalité des deux adversaires, l'un tout puissant, l'autre misérable (1). C'est un général plein de qualités, mais qui n'a ni soldats ni alliés. Pour des alliances, il en a de naturellement indiquées qui n'ont pas manqué à Thomas Becket, les ennemis du roi d'Angleterre, le roi de France et le Pape. Mais une alliance est un contrat ; on n'y est recherché, bien accueilli, que lorsqu'on apporte quelque chose. Or, qui s'inquiétait de ce pauvre petit peuple du pays de Galles, de ce pauvre évêché tout à fait perdu au plus profond de ce pays sauvage, par delà l'Angleterre normande, sur la mer d'Irlande ?

(1) V. t. III, p. 103, et fin de l'*Itinéraire*.

Quelle force, quel secours apportait-il? Ce n'était pas un allié qui s'offrait, mais un client assez misérable, dont la défense était périlleuse et ne pouvait rapporter aucun profit. Gérold est absolument ignoré du roi de France, et nous verrons qu'il trouve dans le pape un médiocre appui.

Quant à ses soldats, il est à chaque engagement tout de suite abandonné par eux, désavoué par ceux dont, avec une abnégation chevaleresque, il a pris la défense et qui ne veulent pas être défendus, et qui parfois même ne comprennent pas qu'on les défende, qui ne se soucient pas de leurs droits et sont les premiers à dire qu'ils n'en ont pas. Gérold se verra dans cette situation bizarre et ridicule d'un avocat qui, plaidant avec chaleur pour ses clients, les entendrait tout à coup crier bien haut qu'ils n'entendent pas qu'on parle pour eux et que leur cause est tout à fait mauvaise. Cela crée pour lui une sorte de donquichottisme que ses adversaires ne manqueront pas de ridiculiser.

Et, en effet, le droit pour lequel nous verrons Gérold s'engager si vaillamment, qu'il ira défendre à Rome, et qu'il est prêt à soutenir jusqu'au martyre, n'était pas un de ces droits certains, incontestés, qui font que l'on a autant d'alliés qu'il y a de cœurs amis de la justice. Cette primatie du siège de saint David, les évêques de Cantorbéry prétendaient qu'elle n'avait jamais existé. Et Gérold lui-même ne pourra produire les titres de ses revendications. Tout ce qu'il pouvait invoquer en leur faveur, c'est que de tout temps il s'était trouvé des hommes pour affirmer ce droit, le revendiquer et en empêcher la prescription ; c'est que

de tout temps, avec cette fidélité aux causes perdues qui est un des traits de la race, il s'était trouvé des Gallois pour y croire, pour croire à la primatie de Saint-David aussi énergiquement et avec la même persévérance qu'à l'existence d'Arthur après tant de siècles. Malheureusement, ce rapprochement était celui que ne manquaient pas de faire de leur côté, mais dans un sentiment tout autre et fort irrévérencieux, les adversaires de Gérold, qui se moqueront de sa *chimère galloise;* c'est celui que fera le chapitre de Saint-David lorsque, las de la guerre, effrayé, pliant devant les menaces royales, il abandonnera son champion.

Gérold ainsi, à un certain moment, se trouvera tout seul à soutenir les droits de Saint-David et à y croire. Il sera forcé de confesser lui-même qu'il ne peut produire aucun titre, qu'ils ont péri dans les longues guerres soutenues par les Gallois contre les envahisseurs de leur pays, qu'ils ont disparu dans le naufrage de la nationalité galloise; ce qui pouvait bien être vrai, mais qui devait singulièrement gêner la bonne volonté pontificale.

Le droit eût-il été moins douteux, et Gérold eût-il pu réussir à le faire triompher, on ne sait trop jusqu'à quel point il eût fallu applaudir à son succès. Cette église de Saint-David que Gérold veut délivrer, qu'il veut élever sur le pavois, faire reine et maîtresse, n'a, d'après son témoignage même, que des clercs indignes. « Cette lumière qu'il veut élever sur le chandelier », il faut non-seulement l'attiser, mais la rallumer sans cesse, elle n'est encore qu'ombre et ténèbres. Il faudrait que Gérold fût à la fois le Grégoire VII et le Tho-

mas Becket de son peuple. L'église d'Angleterre de Henri II et de Jean sans Terre est évidemment supérieure à l'église Galloise du même temps. Le triomphe de celle-ci eût été, à certains égards, le triomphe de la barbarie sur la civilisation. Abaissé par une longue oppression, le clergé de Galles, d'après la peinture que nous en fait Gérold lui-même, avec sa grossièreté, son ignorance, sa *matérialité*, n'était pas dans une situation à faire souhaiter une église nationale. C'eût été un guide moral et intellectuel très insuffisant.

Enfin, ce qui fut très heureux pour la personne de Gérold, mais très malheureux pour la place qu'il devait tenir dans l'Histoire, la destinée ne semble pas l'avoir pris au sérieux. L'Histoire ne tient qu'un compte médiocre des bonnes volontés; elle garde ses couronnes pour autre chose. Pour recueillir un homme et lui donner place parmi ses héros et ses martyrs, elle demande qu'il ait plus complètement payé de sa personne : le bon vouloir n'y suffit pas, il y faut la conclusion tragique. Or, Gérold avait bien des chances d'y échapper. Appartenant à la race des conquérants de l'Angleterre, ses relations de famille ou d'amitié avec quelques-uns des hommes au pouvoir lui assuraient de secrètes sympathies et des ménagements que n'avait pu trouver le martyr saxon. Gérold a joué les Thomas Becket, mais sans avoir la fin de Thomas Becket. Il a ressemblé à un acteur qui passe par toutes les émotions et les péripéties de son rôle, mais qui, la représentation finie, rentre paisiblement chez lui et achève bourgeoisement la nuit dans son lit. Gérold a représenté le personnage d'un évêque persécuté, mais

sans jamais connaître au vrai les réalités de la vie et de la mort d'un évêque martyr

Il nous faudra donc, dans tout ce récit, distinguer entre la cause et l'homme. La cause est discutable; l'homme est digne de tout intérêt. Il est impossible à la longue de ne pas sentir une vive sympathie pour celui qui a montré, avec un parfait désintéressement, tant de résolution, tant de dévouement, tant de ressources d'esprit, tant de tenacité, un courage que rien n'ébranlera, ni les menaces, ni les terribles inimitiés qu'il est certain d'encourir, ni l'emprisonnement, ni les privations, ni les dangers de toute sorte, ni les voyages incessants dans les conditions les plus pénibles, ni la ruine (1). Sans espoir, sans soutien, abandonné de tous, il luttera pendant des années entières, se prodiguant de toutes les manières; démarches, dépenses, écrits de toutes sortes, livres de polémiques, invectives, plaidoyers, lettres, il n'épargnera rien. On ne peut que regretter, avec son dernier éditeur, qu'il n'ait pas consacré à quelque cause supérieure cette activité et ces efforts.

Gérold avait de bonne heure manifesté sa vocation religieuse. Il en apporte de naïfs témoignages. Tout

(1) On est toujours frappé de voir avec quelle facilité ces hommes du moyen âge se décidaient aux plus longs voyages, dans un temps où les voyages étaient si difficiles, si pénibles, hérissés de tant d'obstacles, entourés de tant de dangers, et demandaient un si long temps. Nous verrons ici, par l'exemple même de Gérold, combien de tribulations le voyageur pouvait rencontrer sur sa route.

enfant, lorsqu'il jouait avec ses frères, que ceux-ci, fidèles aux instincts de leur race, s'amusaient à bâtir avec du sable des châteaux-forts ou des palais (on voit que les jeux des enfants se sont ressemblé de tous les temps), il construisait de petites églises. Un peu plus tard, une nuit que, par un accident ordinaire à cette date et en ce pays, on signalait une brusque invasion de l'ennemi, et que, dans le château-fort, tout le monde courait aux armes, lui, demandait tout en larmes qu'on le conduisît à l'église, située pourtant en dehors de l'enceinte et dans un endroit fort exposé ; l'enfant, par un instinct qu'on regarda comme miraculeux, ne croyait trouver que là son salut. Frappés de ces tendances si étrangères à celles de son entourage, son père et sa famille ne l'appelaient que le petit évêque.

Du reste, les conditions de la vie de l'Église à cette date étaient telles que ses membres pouvaient, soit dans les luttes contre le pouvoir temporel et pour le maintien des droits et privilèges ecclésiastiques, soit dans les combats de la scholastique, déployer autant de dispositions batailleuses, autant de vigueur d'âme, autant d'ardeur, et parfois courir autant de dangers que leurs frères restés dans le siècle. Gérold devait en être lui-même un exemple.

Une vocation si marquée n'avait pas eu de peine à se produire. Neveu de l'évêque de Saint-David (1) ou

(1) Saint David, dont il sera souvent question dans cette histoire, à seize milles d'Haverfordwest, à vingt-six kilomètres de Pembroke, est une petite ville de 3,000 habitants, située auprès de la mer et célèbre encore aujourd'hui par sa cathédrale, dont

Mynyw (Menevia), David (1) fils de Gérold de Windsor, second mari de Nesta, Gérold, au retour de ses études à Paris, vers 1172, à l'âge de vingt-cinq ans, avait été bientôt pourvu de bénéfices considérables en Angleterre et dans le pays de Galles. Dès ce moment, il prend le rôle qui sera celui de sa vie presque entière ; et pour justifier cette faveur, nous le voyons se faire le champion des droits et des privilèges de son église.

Il n'y avait pas longtemps que Thomas Becket

le clocher a cent deux mètres d'élévation. Le siège épiscopal de Saint-David donne droit à la pairie et rappòrte 112,000 livres de rente. — Un cap voisin porte le nom de Saint-David.

(1) Ce personnage nous a été peint sous des couleurs très diverses, et dans cette diversité même, on retrouve le souvenir des luttes de race qui avaient signalé son élection. Chanoine de l'église de Saint-David et archidiacre de Keirdigan, quand il avait été question de le nommer au siège vacant, une grande division s'était faite dans le chapitre. Les chanoines gallois voulaient un Gallois pur et sans mélange de race ; les Normands et les Anglais portaient David qui tenait aux deux races par ses attaches de famille. David l'emporta et occupa le siège pendant vingt-sept ans et quelques mois. Gérold nous le peint comme un prêtre modeste et simple, content de son sort, administrant avec soin sa pauvre église, ne commettant ni exactions, ni rapines, ni extorsions, fuyant tous les abus si ordinaires à cette date, ménageant ses clercs et ne leur ayant demandé d'aide qu'une fois en vingt-sept années ; lorsqu'il fut appelé au concile de Tours par Alexandre III, il aurait accepté pour les frais de son voyage, avec de grands témoignages de reconnaissance, ce que chacun voulut bien lui offrir de son propre mouvement. Cependant, il faut ajouter qu'il est présenté sous un tout autre aspect dans une biographie qui semble écrite par un chanoine de son église. On nous le montre élu contre le vœu de la majorité des chanoines, par les intrigues

était mort, victime de son zèle à défendre contre les empiètements du pouvoir royal les libertés ecclésiastiques. Il n'était pas dans le clergé une jeune âme un peu haute, un peu éprise d'honneur, qu'un pareil exemple, l'enthousiasme qui l'avait accueilli, la gloire qui s'était attachée au nom du martyr, ne dût enflammer du désir de l'imiter. Ainsi fera Gérold. Tout plein de souvenirs classiques, et s'appliquant avec un naïf enthousiasme les beaux traits par lesquels Lucain signale le grand rôle de Caton, il nous déclare qu'il pensait n'être pas né pour lui seul mais pour sa patrie, et qu'il résolut de faire servir sa vertu au profit de tous (1).

C'est d'abord dans la défense des intérêts matériels de l'Église qu'il signale son zèle, et il y porte une ardeur

de l'archevêque Thibaut, sous la promesse d'abandonner l'instance formée par son prédécesseur Bernard pour revendiquer le pallium pour l'église cathédrale de Saint-David, distribuant les biens de l'Église à ses fils, à ses filles quand il les marie, à ses neveux, distribuant les fiefs qui en relèvent à ses oncles, à son frère, nommant ce dernier sénéchal de toute sa terre, poussant les tenanciers à faire hommage à lui-même des fiefs qu'ils tenaient de l'église, ne tenant aucun compte de la résistance des chanoines, et profitant pour en triompher de l'exil de Thomas Becket, enlevant aux gardiens du chapitre le sceau et le livre des domaines, *liber possessionum quod appellatur graffium.* Traduit devant le chapitre après la mort de Thomas Becket, sous vingt-sept chefs d'accusation, il aurait demandé grâce et promis de tout restituer (V. *Gér. Camb. Opera*, t. III, p. 431).

(1) Il met en prose à son usage les vers de Lucain : « non sibi sed patriæ natus, et in commune bonus totis nisibus esse proponens. »

et une vaillance qui sentent autant leur chevalier que l'homme de l'autel. Nous trouvons dans le récit de ses prouesses un piquant tableau de la vie de l'église à cette date et en ce pays.

Gérold s'est aperçu que grâce à la négligence ou peut-être à une prudence excessive des prélats, qui redoutent les résistances violentes de leurs ouailles, certaines dîmes ne sont plus perçues. Il va signaler le fait à l'archevêque de Cantorbéry, Richard, primat d'Angleterre (Gérold à ce moment ne songe pas encore à contester cette primatie), et légat du Saint-Père. Le prélat le charge d'une délégation pour faire rentrer les Gallois dans le devoir et réprimer quelques autres abus. Gérold, par ses éloquentes admonestations, ramène les gens de Pembroke et de Cardigan à l'acquittement de la dîme des laines et des fromages. Seuls les flamands de Ross, colons militaires établis par les rois anglais sur les frontières du pays, dans une situation semblable à celle des anciens confins militaires d'Autriche, avaient prétendu se soustraire à cette pieuse redevance. Excommuniés pour leur refus, ils avaient, grâce à l'intervention de Henri II, obtenu d'être relevés de la sentence d'excommunication par l'archevêque de Cantorbéry. Mais ils devaient bientôt expier leur résistance « sacrilège, » aux grands applaudissements de Gérold, qui n'hésite pas à reconnaître là une punition divine. En effet, à la faveur des troubles et du désordre qui suivirent la mort de Henri II, les Gallois envahirent le comté de Ross, et se faisant très volontiers, probablement sans avoir, autant que Gérold, conscience de leur rôle provi-

dentiel, les exécuteurs des vengeances divines, ces Gallois qui, selon la remarque de notre auteur, avaient eux-mêmes volontairement, en entendant « la parole d'un « homme de bien », acquitté la dîme de leurs laines, ravirent tous les moutons et les laines de ceux qui n'avaient pas voulu en donner la dîme à Dieu et à l'Église. » « Ainsi, ajoute-t-il, comme le dit saint Augustin, ce que ne reçoit pas le Christ est pris par le fisc. On donne à un soldat impie ce qu'on ne veut pas donner au prêtre. »

Du reste, avec une vaillance digne de sa race, Gérold accepte la lutte aussi bien contre les hauts barons normands que contre les pauvres paysans Gallois ou les aventuriers flamands, lançant contre eux les foudres de l'excommunication et les amenant à merci, ne craignant pas même de s'attaquer au haut shériff du comté, Guillaume Karquit. Celui-ci, voulant sans doute éprouver le nouvel official à peine échappé des bancs, et marquer tout son mépris pour lui, avait fait enlever huit paires de bœufs du prieuré de Pembroke. Sommé trois fois de les rendre, il avait toujours refusé et annonçait des violences nouvelles. Gérold le menace de l'excommunication, et comme Guillaume répondait qu'il ne serait pas assez audacieux pour lancer l'anathème sur un connétable du roi dans son propre château, Gérold lui fit annoncer que, lorsqu'il entendrait sonner à triple volée toutes les cloches du couvent, il pourrait savoir qu'il était excommunié ; et, dès le retour de ses messagers, Gérold, en présence des moines et de tous les clercs du pays, les cierges allumés, lançait la redoutable sentence. Dès le lendemain,

le châtelain épouvanté accourait auprès de l'évêque David et, en présence de son adversaire triomphant, venait solliciter l'absolution, restituant le bétail volé et offrant son dos aux verges.

Sans vouloir rien ôter au courage de Gérold, et seulement pour saisir au passage les mœurs du temps et du pays, il convient de noter que Gérold, dans cette vaillante revendication des droits de l'Église, se sentait soutenu par une famille puissante, toujours prête à prendre pour lui fait et cause. Cela montre de quelle façon se défendaient à cette date les intérêts de l'Église. Ce n'était pas seulement par les moyens évangéliques, par la persuasion, par les armes à demi-morales encore de l'excommunication, que Gérold faisait triompher ses droits; il n'hésitait pas à faire appel au bras séculier. C'était avec une forte troupe d'hommes armés qu'il se mettait en possession de certaines églises comme celle de Talachar. Et comme un certain Richard fiz Tancrède, un des seigneurs puissants du pays, disait que s'il avait été prévenu, il eût bien empêché la prise de possession, menaçant de mort Gérold et ceux qui l'accompagnaient, une grande querelle s'était élevée; une scène violente avait eu lieu entre barons. Odon de Kerreu, cousin de Gérold, et Philippe de Barri, son frère, les propres gendres de Richard, lui avaient dit durement qu'il eût à se taire et à rétracter ses folles paroles, parce que la vengeance qu'on avait prise de la mort d'un autre Gérold, frère aîné d'Odon, surpris et tué par les gens de Ross qui avaient payé cet exploit de la mort de plus de deux cents des leurs dans un seul jour, ne serait rien à côté

de celle qu'on ferait de Gérold, s'il venait à être tué par Richard et les siens.

Aussi empressé, du reste, à accueillir le repentir qu'à frapper les coupables, Gérold nous raconte comment, à la grande admiration de son évêque, il est allé, bravant une effroyable tempête devant laquelle reculaient tous ses compagnons, porter le pardon à des paroissiens qui demandaient à être relevés de l'excommunication, « ne voulant pas faire perdre une heure à ceux qui confessaient leur faute. »

Gérold n'avait pas tardé à recevoir le prix de sa vaillance. Après cette brillante campagne, il avait été, sur les instances du primat d'Angleterre lui-même, récompensé de son zèle par la collation de l'archidiaconat de Breicheiniog (1), enlevé à un prêtre concubinaire, qui, non content de persister dans son scandale, bravait et insultait l'archevêque.

Ce n'était pas une petite affaire que de prendre possession d'un archidiaconat. Certains districts refusaient de recevoir Gérold, prétendant que les archidiacres ne les visitaient pas et s'en remettaient à leurs officiers. Comme Gérold déclarait qu'il était prêt à user de tous ses droits, et se préparait à les soutenir en personne, dans un district sauvage et tout boisé, il trouve, à l'entrée d'une grande forêt qu'il devait tra-

(1) « Breicheiniog, sur les rivières Usk et Houddu, dans une belle vallée entourée de montagnes majestueuses. » Nous trouvons le nom écrit de bien des façons : Breicheiniog, Brecheniauc ; dans des lettres officielles du roi Jean : Brekeinou, Brechinou, Brechinhou, Brichunou, Brecheino, Brechinniho. Gérold écrit Brechene.

verser, des messagers qui lui déclarent qu'il y a des inimitiés traditionnelles entre sa famille et certaines grandes familles du pays, que le bruit de sa venue les a réveillées, que ses ennemis l'attendent au passage, en armes, embusqués dans les bois. Gérold poursuit bravement sa marche ; mais les gens qu'il a envoyés en avant sont accueillis à coups de flèches et de lances, et lui-même trouve toutes les portes fermées ; il est forcé de se réfugier dans l'église et de faire camper ses chevaux dans l'enceinte respectée du cimetière. Le prince du pays, Cadwallan, fils de Madoc, son parent, dut venir lui-même faire lever le siège.

Il fallait ainsi à chaque instant et à tout propos livrer de véritables batailles. Gérold, du reste, est toujours prêt à payer de sa personne. Il nous a raconté avec de longs détails une de ces expéditions, marquant les étapes, indiquant les lieux où il a campé, décrivant soigneusement le champ de bataille ; c'est un vrai bulletin militaire. On voit qu'il y a pris un singulier plaisir, et que le vieux sang des conquérants et des Gallois batailleurs a dû, ce jour-là, couler plus joyeusement dans ses veines.

C'était contre un adversaire ecclésiastique qu'il défendait cette fois les droits de Saint-David. En effet, quelque temps après la mort de son oncle David, en 1176, l'évêque de Saint-Asaph avait voulu profiter de la vacance du siège pour empiéter sur ses droits. Un jour, on vient en grande hâte annoncer à Gérold qu'il se prépare ainsi à se saisir de l'église de Kerri, limitrophe des deux diocèses, mais qui de tout temps avait relevé de celui de St-David, et qu'il doit le

dimanche suivant venir faire acte de possession en célébrant la dédicace de l'église, et qu'on ne saurait l'arrêter, si l'archidiacre ne se présente en personne pour soutenir les droits de son évêché ; le danger était d'autant plus pressant qu'on savait qu'une fois cette première usurpation tolérée l'évêque était prêt à revendiquer tout un vaste territoire. Sans se laisser détourner par les inquiétudes et les représentations de son entourage, Gérold se met aussitôt en campagne, franchissant forêts et rivières. Il envoie convoquer de tous côtés les clercs de la contrée, et leur dit de venir se grouper autour de lui. En même temps, il fait prévenir les chefs du pays, Énid Clut et Cadwallan, les priant de lui envoyer un certain nombre de leurs hommes en armes et à cheval, pour lui donner assistance au besoin, et soutenir les droits de Saint-David. Car on disait que l'évêque de Saint-Asaph amenait avec lui des forces considérables.

Ainsi renforcé, et gagnant de vitesse son adversaire, il se présente le matin du dimanche à l'église de Saint-Michel de Kerri, se fait livrer les clefs, et, sans perdre de temps, faisant sonner les cloches en signe d'investiture et de possession, il y célèbre solennellement la messe. Et, quand l'évêque arrive à son tour, sans se laisser intimider par ses protestations, ni ses menaces, ni par l'excommunication qu'il lance contre les ennemis de Saint-Asaph, il contraint son adversaire à une retraite précipitée qui se change bientôt en pleine déroute.

En soutenant si vaillamment contre l'évêque de Saint-Asaph les privilèges de Saint-David, Gérold avait

bien cru travailler pour lui-même. C'était lui, en effet, qu'après la mort de son oncle, en mai 1176, le chapitre avait désigné pour occuper le siège vacant. Une pensée patriotique semblait avoir guidé les chanoines. L'église de Saint-David, en effet, nourrissait en secret, depuis longtemps, une haute ambition. Elle prétendait, en s'appuyant sur des titres plus ou moins positifs, être la métropole indépendante du pays de Galles et, à ce titre, se soustraire à la suprématie du siège de Canterbury. Déjà quelque temps auparavant, profitant de ce que Huguccione, cardinal du titre de Saint-Ange, légat du pape en Angleterre, tenait à Londres un concile général du royaume, quelques jours après Pâques, les chanoines étaient venus lui porter leurs doléances ; et pensant, avec quelque apparence de raison, que Rome devait favoriser l'avénement d'un dignitaire de plus, qui, avec son église, relèverait d'elle directement, ils avaient réclamé sa protection pour les droits métropolitains de Saint-David. L'évêque, bien que le premier intéressé, s'était abstenu, ne voulant pas manquer au serment qu'il avait, avec plus ou moins de spontanéité, prêté, au moment de sa consécration, de ne point relever ces prétentions de son siège ecclésiastique. Mais il était mort bientôt après, et nul ne semblait mieux que son neveu en état de faire revivre ces droits abandonnés par lui.

La fermeté et l'énergie que de tout temps et naguères encore Gérold avait montrées à revendiquer les droits de l'Église en général, et ceux de Saint-David en particulier, la conviction où l'on était qu'il ne laisserait périr aucun de ses privilèges, l'estime dont il jouissait,

l'autorité que lui donnaient sa naissance, son origine galloise, ses liens de parenté avec les plus nobles familles du pays, tout le désignait. Aussi, peu après la mort de l'évêque, quinze jours après la Pentecôte, sans paraître songer qu'aucune nomination ou élection ne se faisait plus en Angleterre sans qu'auparavant on fût allé trouver le roi ou son chancelier, qu'on lui eût annoncé la mort de l'évêque et demandé son assentiment pour procéder à une élection nouvelle, les chanoines de Saint-David s'étaient réunis, et, après une longue délibération, ils avaient nommé leurs quatre archidiacres, afin que le roi désignât entre eux l'homme de son choix, et qu'il fût alors procédé solennellement à son élection.

Malgré cette quadruple désignation, la préférence du clergé de Saint-David n'était point douteuse. Les trois autres élus ne pouvaient le disputer à Gérold, ni pour la situation sociale, ni pour la fortune, ni pour la considération personnelle. Leur désignation n'avait eu d'autre but qu'une apparente concession faite à la prérogative royale. Le public ni les élus eux-mêmes, ne s'y étaient trompés; et, dans un élan de patriotique enthousiasme, les chanoines, comme si l'élection eût été régulièrement accomplie, ayant entonné incontinent le cantique d'actions de grâces, le peuple, qui se tenait aux portes du chapitre, proclamait que Gérold était le seul élu, le seul digne de l'être.

Gérold, qui avait alors trente ans à peine, avait été tout d'abord charmé du choix du chapitre; mais dès le soir il avait compris tout le danger de cet entraînement, de cette élection imprudente et précipitée. Aussi

dès le lendemain matin, entrant dans le chapitre, annonçait-il, en présence des chanoines ébahis, et qui essayèrent de combattre sa résolution, qu'il renonçait à la nomination faite en sa faveur.

Mais le coup était porté. Le roi, à la première nouvelle de l'élection, avait vu là un mépris de l'usage et de ses droits. Il s'était regardé comme personnellement outragé. Entrant dans une de ces fureurs qui lui étaient familières, il avait ordonné qu'on privât les chanoines de leurs terres et de leurs revenus, et juré que, puisqu'ils avaient voulu le mettre en dehors de l'élection, il les mettrait absolument en dehors de la nomination.

Mais c'était contre Gérold surtout qu'éclatait sa colère, plus profonde et plus persistante. En vain l'archevêque de Cantorbéry, Richard, et presque tous ses suffragants, consultés par le roi et fidèles à l'usage de choisir dans l'Église même un successeur, s'il s'y trouve un candidat qui ne soit point indigne, le désignent au choix du roi, vantant ses mérites professionnels, sa science religieuse, son ardeur et sa vaillance. Henri II ne les appréciait que trop ; il savait que nul ne serait plus disposé à revendiquer cette « chimère galloise » qu'il ne voulait pas admettre, et n'était plus en état de faire valoir ces prétentions. Il voyait dans son élévation au siège de Saint-David « un amoindrissement de la couronne d'Angleterre et de la primatie de Cantorbéry. » Il ne voulut donc tenir aucun compte de la recommandation des évêques, déclarant nettement que tant qu'il vivrait, il ne permettrait semblable chose, et qu'il n'entendait pas « en donnant

une tête au pays de Galles, dresser un archevêque contre l'Angleterre. » Il avouait confidentiellement à l'archevêque et à ceux en qui il avait le plus de confiance, qu'il ne saurait voir sans inquiétude à Saint-David un prélat allié à Rhys et à toutes les grandes familles du pays de Galles, et dont il connaissait trop la décision et la droiture, que ce serait armer les résistances des Gallois et augmenter leur orgueil. Il fallut que Gérold se contentât de cet hommage arraché au roi, « aveu plus flatteur, lui disait un des évêques qui le recueillirent, aveu plus flatteur qu'un évêché, à plus forte raison que ce pauvre évêché du pays de Galles. »

Épouvanté de la colère royale, le chapitre de Saint-David n'avait plus songé qu'à la désarmer. Repentants et suppliants, chanoines et archidiacres s'étaient attachés aux pas du roi, le suivant de place en place, se déclarant prêts à accepter l'évêque qu'il voudrait nommer. Il consentit enfin à les recevoir au château de Winchester. Pour marquer d'une façon plus éclatante son mépris pour eux, il les avait convoqués dans sa chambre, et là il leur ordonna d'élire sur l'heure un moine obscur de Citeaux, Pierre de Leia, prieur de Wenelock. Ils s'empressèrent d'obéir, tout tremblants, et trop heureux de racheter à ce prix leurs biens et leurs vies, et oubliant pour longtemps leur rêve de la prématie de Saint-David.

Dans cette ruine de ses espérances, Gérold était tombé noblement. Avant même que les préférences royales se fussent déclarées, abandonnant son propre intérêt pour ne songer qu'à celui de son Église, il avait

supplié l'archevêque et le légat de prendre en main la défense de ses libertés et d'y faire nommer au moins « un homme de bien qui ne fût pas inconnu de son troupeau, ni étranger à la langue de son peuple. » Quand le nouveau prélat eut été désigné, laissant de côté tout sentiment de dignité froissée, il lui faisait des ouvertures pour l'engager, au nom de Dieu et de saint David, à ne pas prêter, lors de son sacre, le serment funeste de renoncer à soutenir les droits de son Église.

Peine inutile. Le nouveau prélat n'était pas fait pour goûter de si hardis conseils. Gérold l'a fort maltraité en ses écrits. En faisant la part de ses ressentiments, on reste en droit de croire que le portrait n'est pas absolument calomnieux, que Pierre de Léia pratiquait mal la résidence, qu'entouré de parents pauvres et de familiers affamés, entre autres un certain Osbert et un Jocelyn, objets ordinaires des invectives de Gérold, il s'occupait de son troupeau surtout pour le tondre. C'est lui qui a posé devant notre auteur pour la peinture que nous retrouverons plus loin de ces administrateurs infidèles, aliénant les terres et les droits de leur église, pleins de complaisance et de douceur pour les riches et les puissants, en échange rudes et impitoyables pour les faibles.

Gérold avait demandé des consolations à l'étude. Dès la fin de 1176, après l'installation du nouvel évêque, il était retourné aux écoles de Paris et y avait complété son instruction par l'étude du droit et de la théologie.

De retour en Angleterre en 1180, il avait été accueilli

avec grand honneur par l'archevêque Richard. Une éclatante réparation lui était réservée. L'accord n'avait pas été long entre le chapitre de Saint-David et son nouvel évêque. Les chanoines avaient osé envoyer au Concile de Latran, en 1179, des délégués qui avaient hardiment et solennellement réclamé les droits métropolitains de leur église, tandis que, retenu par son serment, l'évêque lui-même gardait le silence. En guerre ouverte avec le chapitre, Pierre de Léia avait fini par abandonner son siège et se réfugier en Angleterre. Sur les conseils de l'archevêque de Cantorbéry, et rendant sans doute à contre-cœur un public hommage à son ancien concurrent, reconnaissant la considération dont il jouissait, il l'avait nommé administrateur-général du diocèse de Saint-David. C'était pour Gérold une brillante revanche. Il disposait de tout au temporel et au spirituel, à l'exception des sacrements que les seuls évêques peuvent conférer. Mais l'accord entre l'évêque et son représentant ne devait pas être de longue durée, et Gérold ne devait pas jouir longtemps en paix de cette situation. A peine en sûreté dans un couvent d'Angleterre, Pierre de Léia s'était empressé d'en profiter pour suspendre ou excommunier quelques-uns des chanoines et des archidiacres de St-David sans les avoir entendus ni appelés. Se rangeant du parti de ceux qu'il se croyait en droit de regarder encore comme innocents, Gérold prend auprès de l'archevêque de Cantorbéry leur défense avec succès, oubliant volontairement ce jour-là qu'il ne voulait pas reconnaître la suprématie de l'archevêque sur Saint-David. Il donnait, nous dit-il, par cette volontaire

abdication, une preuve éclatante de son dévouement à son église, aimant mieux la défendre comme simple particulier que, en gardant un titre officiel, l'opprimer ou se ranger du moins du côté des oppresseurs.

Puis poussant plus loin sa victoire, il essaie d'obtenir l'annulation de toutes les aliénations faites par l'évêque. Grâce à l'entremise de grands personnages un rapprochement se produit. Gérold amène l'évêque à tenir à Saint-David un synode, le dernier qu'il ait rassemblé : on revient sur toutes les usurpations de l'évêque sur le chapitre, du chapitre sur l'évêque, des chanoines entre eux. Un accord se conclut avec serments entre le chapitre et l'évêque, avec toute satisfaction pour Gérold lui-même. Un apaisement et une réconciliation générales succèdent à tant d'orages.

Gérold nous assure que sa considération grandissait tous les jours. Henri II étant venu sur les frontières du pays de Galles, pour le pacifier, avait, sur l'avis de ses barons, appelé l'archidiacre auprès de lui et le comblait de marques d'estime. Il se plaisait à louer la pureté de ses mœurs, sa modestie (c'est Gérold qui nous l'apprend) sa fidélité, et déclarait qu'il ne lui connaissait qu'un défaut, sa parenté avec Rhys le prince gallois. Il voulait probablement arracher Gérold à son pays où il pouvait être encore une occasion de trouble et le gagner tout à lui. Cédant avec grand regret, nous dit Gérold, aux instances et aux prières d'Henri II, il se laissa enfin attacher à la cour et devint un des chapelains du roi en 1184. Celui-ci l'emmena avec lui en Normandie la même année.

Une vie nouvelle commence pour Gérold. Il va, sous

l'œil du maître, se trouver mêlé aux grandes affaires du temps et courir la carrière des honneurs et de la richesse. Le voilà devenu *prélat de cour*. Et ce n'est pas là un anachronisme. Henri II a véritablement une cour (1); c'est là déja qu'est le centre des faveurs, la source des grandes fortunes. Un caprice du maître suffit déjà pour faire celle d'un homme du jour au lendemain. A voir dans les écrivains de ce temps comme on s'occupe de la Cour, comme elle intéresse toutes les imaginations, comme les ambitieux de toutes parts s'y précipitent, on se croirait déjà au temps de Louis XIV. La cour et les courtisans ne tiennent pas plus de place chez les écrivains du XVIIe siècle que chez ceux du XIIe. Si Bossuet et Bourdaloue en signalent les intrigues, si La Bruyère lui consacre tout un chapitre, les moralistes du XIIe siècle ne lui font pas une guerre moins vive. Sans parler des attaques isolées, passagères, Jean de Salisbury et Gautier Map ont écrit tous deux un traité spécial : *Vanités des gens de Cour*, *De nugis Curialium* ; un poète a écrit contre eux toute une satire en vers latins.

Seulement il ne faut pas oublier que Henri II est un Louis XIV du XIIe siècle, avec toutes les étrangetés et toute la rudesse du temps. Le grand roi eût éprouvé de singuliers étonnements en voyant le cortège de son prédécesseur anglais. En effet, si l'on s'en rapporte au tableau qu'en trace Pierre de Blois, qui parlait d'après sa propre expérience et se retirait de la cour abreuvé

(1) V. notre travail sur *Benoît de Saint-More et le Roman de Troie*, t. I, p. 69. Paris, Vieweg, 1870, et *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXVII, p. 112 et suiv.

de dégoûts, si l'on en croit ses peintures qui peuvent paraître quelque peu exagérées, mais qui sont parfois d'un haut comique, d'un singulier relief et d'une saisissante moralité pour les ambitieux, c'était là une tenue de cour singulière, une vraie cour de roi de la Bohême. A côté de splendeurs très réelles, avec un vrai déploiement de grandeur royale, à côté des évêques et de tout le clergé de cour et des officiers de toute sorte, avec tout le pompeux entourage officiel, le roi trainait à sa suite tout un monde d'histrions, de mimes, de baladines, de bouffons, de chanteuses, de barbiers, de teneurs de brelans, de cabaretiers, de devins, de vauriens de toute sorte.

Et qu'était-ce que les *déplacements* solennels de Louis XIV à côté de ceux de Henri II d'Angleterre ?

C'était une race tempêteuse que celle des Plantagenets et qui n'avait pas pour rien dans les veines une part du sang de Robert le Diable. La violente nature, les caprices effrénés que nous voyons éclater dans leur histoire en sauvages transports, se faisaient jour jusque dans les moindres détails de l'existence journalière. Henri II, en particulier, mettait à de terribles épreuves l'activité de ses courtisans. Il était dévoré d'un besoin incessant de mouvement, par instinct de nature, et pour triompher d'une obésité menaçante, héritage du Conquérant, car la matière abonde chez tous ces hommes. Les Plantagenets, comme leurs aïeux maternels, sont énormes. Gérold nous signale comme des raretés ceux qui n'ont pas un ventre débordant, ceux chez lesquels il garde des proportions modestes et naturelles : « medio vero (corpore) quod plerisque sine

lege turgescere solet, naturaliter et modeste substricto. » Malgré son énorme corpulence, toujours sur pied (Pierre de Blois nous dit qu'il ne l'a jamais vu assis que quand il était à table ou à cheval), en dehors de ses guerres incessantes, se livrant avec fureur à des chasses violentes, arpentant sans repos ses vastes états, il lassait sa cour entière ; Henri II avait inventé les mobilisations hâtives.

Il semblait se faire un jeu de dérouter toutes les attentes, de démentir toutes les promesses. Un jour, il faisait annoncer qu'on se mettrait en route de bon matin. Dès l'aurore, tout le monde était sur pied, immobile, silencieux, attendant, les sommiers et les charriots chargés, les courriers dormant sur la selle, les marchands de cour inquiets, tout le monde s'interrogeant du regard : le roi en profitait pour dormir la grasse matinée. Avait-il, au contraire, fait annoncer la veille à son de trompe qu'on demeurerait le lendemain, le roi tout à coup se ravisait et partait avant le jour. Aussitôt il faut que tout le monde se hâte, bêtes de somme, voitures, cavaliers, tout se heurte, tout se choque, c'est un tapage d'enfer. D'autres fois, pendant que le roi dormait encore, une voix se faisait entendre, annonçant la ville où l'on devait se rendre. Aussitôt cavaliers et fantassins s'agitent, tout le monde se presse en tumulte. Les courriers des courtisans, leurs maréchaux des logis s'élancent ; et, quand ils ont dû faire à peu près toute la traite, le roi a changé d'avis et s'est arrêté dans un endroit où il n'y a qu'une maison et tout juste assez de vivres pour lui. Pierre dit que s'il osait, il croirait que Sa Majesté se fait une

joie des embarras et des peines de ses courtisans. Il leur faut en effet, au milieu des ténèbres, à travers les bois, courir à trois ou quatre milles de là chercher l'abri de quelque taudis, et « souvent on voyait les courtisans se disputer à coups d'épée un bouge dont n'auraient pas voulu des porcs. » Tout le monde était dispersé et on était quelquefois deux ou trois jours à se retrouver soi et les siens. Aussi avait-on souvent ce spectacle hautement comique et digne de fixer l'attention d'un Saint-Simon ou d'un Labruyère, de grands seigneurs ou de prélats s'en allant à la chasse aux renseignements et les sollicitant humblement des marchands suivant la cour et des filles de joie, les seuls qui fussent dans le secret des déplacements de Sa Majesté. Pierre de Blois nous peint avec une désolation comique le misérable état au milieu de tout cela des courtisans qui, s'étant fait saigner ou ayant pris médecine, se voient forcés de partir au risque de leur vie pour ne pas perdre les bénéfices de leur assiduité. Il assure que les chevaux y étaient plus heureux que les hommes ; eux, au moins, pouvaient se reposer le dimanche. Il est tellement las et désolé de ces éternelles allées et venues, qu'il adresse à Dieu une prière fervente pour qu'il ramène le roi à plus de tranquillité et qu'il prenne enfin en pitié les malheureux que la nécessité force à se traîner à sa suite.

Ce qui ajoutait à leurs infortunes, c'est que les employés de cour et les valets voyant le mépris du maître pour son entourage et sa profonde indifférence pour les vexations qu'il pouvait endurer, s'en donnaient à cœur joie, rançonnant à plaisir et avec l'impudence la

plus éhontée tout ce qui avait affaire au roi. Les ambitieux et les solliciteurs devaient gagner les gardiens des grandes et des petites portes, *junitores*, *ostiarii*, et les chambellans (camerarii). Si on ne les paye grassement on trouve toujours le roi endormi, ou malade, ou au conseil. Ils vous tiennent à la porte, dans la boue et sous la pluie, et pour plus de chagrin laissent entrer à votre barbe votre adversaire. Chacun des grands officiers du roi a sa cour particulière où se répètent les mêmes abus. Pierre de Blois se plaint surtout des maréchaux (distributeurs de logis) toujours prêts à tendre la main et à oublier vite ce qu'on leur avait donné, pour rançonner de nouvelles victimes ; il faut sans cesse entretenir leur bienveillance. Pierre prétend avoir vu de grands personnages ayant acheté fort cher un des logements de la cour, leur digestion à peine commencée, ou même quand ils venaient à peine de s'installer à table, ou troublés dans leur premier sommeil, être brutalement jetés à la porte avec leurs chevaux et leurs bagages, sans pouvoir retrouver leurs effets, et ne pouvoir même, malgré leur richesse, retrouver un gîte pour la nuit.

Pierre de Blois ne nous a pas fait une peinture plus avantageuse des délicatesses de la cuisine du roi. Le service de la bouche à la cour de Henri II paraît avoir été des plus médiocres et parfois même des plus meurtriers. On nous assure qu'on y sert un pain lourd (*plumbeum*) mal fait, mal levé, mal cuit, mêlé d'ivraie, un vin aigre, tourné, rance, piqué et éventé. Pierre prétend avoir vu souvent servir aux plus grands seigneurs un vin si trouble qu'on ne pouvait le boire que

les yeux fermés et les dents serrées, en frissonnant et faisant la grimace, le cribler plutôt que le boire. La bière qu'on sert à la cour est horrible au goût, abominable d'aspect. La multitude qui s'y presse est cause qu'on y débite indifféremment les animaux de consommation sains et malades; on y vend des poissons de quatre jours qu'on n'en paie pas moins cher. L'écrivain nous assure que les serviteurs royaux s'inquiètent peu de la mort ou de la maladie des malheureux convives, pourvu que la table du maître soit richement dressée avec de nombreux services ; que les invités s'y gorgent de cadavres corrompus, et que la mauvaise qualité des viandes servies en ferait périr un grand nombre si l'exercice impitoyable auquel on les soumet ne combattait les dangers et les excès de leur gloutonnerie. Il assure que, s'il a plu au prince de faire quelque part une station de quelques jours, la cour y laisse une foule de mourants (1).

(1) Nous voyons dans Pierre de Blois que beaucoup de gens trouvaient très condamnable la vie des clercs attachés à la cour, cour des princes ou cour des prélats. V. *Patri Blesentis Epist.* 6, p. 934. — Il note que l'institution canonique défend de promouvoir les clercs de cour, clericos curiales. V. encore Épist. 14, p. 912, ad Sacellarios aulicos regis Anglorum : « Je savais que la vie de cour est la mort de l'âme. Je songeais qu'il est damnable à un clerc de se mêler aux affaires de cour ou du siècle. Infortuné, devais-je chasser et jeûner dans les camps pour la perte de mon âme et de mon corps, afin d'avoir la satisfaction de nourrir des troupeaux d'hommes et de bêtes de somme? Est-ce que c'est une gloire pour l'homme de nourrir des hommes et des bêtes? — Les courtisans ressemblent à l'araignée qui tire sa toile du plus profond de ses entrailles pour prendre une misérable mouche. — Saluto vos et *militiam* vestram, ne dicam *malitiam* curialem. »

En faisant la part des exagérations possibles chez un écrivain obéissant à des rancunes personnelles, on voit que la fortune, à la cour de Henri II, vendait chèrement ses faveurs. On voit en particulier à quelles rudes épreuves, au milieu de cette existence, décousue, désordonnée, excessive, pouvaient être soumis les clercs et même les prélats suivant la cour et lancés dans la voie de l'ambition, et comme il leur fallait faire souvent bon marché de leur dignité et du soin de leurs aises.

Gérold, cependant, y demeura douze ans, de 1184 à 1196. Il semble y avoir été sur un très bon pied, attaché au roi « ad latus regis », sur un ton de libre familiarité avec lui. Lorsque le patriarche Xéraclius vient en Angleterre, en 1185, solliciter les secours du roi Henri II pour la Terre-Sainte, nous voyons Gérold se lever en présence de tous les courtisans et adresser au roi un discours où il essaie de lui faire apprécier l'honneur que cette requête du patriarche assure à lui et à la nation. Il faut ajouter que son éloquence est couronnée d'un succès médiocre, et que Henri, prince éminemment pratique et quelque peu sceptique, réplique en riant que si le patriarche ou d'autres viennent lui rendre visite, c'est plutôt dans leur intérêt que dans le sien. Gérold insiste, et avec une franchise et une hardiesse qu'on ne trouverait guère dans les courtisans d'un autre temps, il lui dit : « Vous devriez considérer que c'est votre intérêt et un grand honneur que vous ayez été choisi par dessus tous les autres souverains pour rendre à la chrétienté un tel service. » A quoi le roi, encore peu convaincu,

répond en raillant : « Voyez-vous ces clercs comme ils sont hardis à nous pousser à la bataille et au danger, pendant qu'ils sont eux-mêmes exemptés de toute part aux coups. Ils ne courront pas à la bagarre s'ils peuvent l'éviter. »

Gérold semble à ce moment tout à fait acquis à la cour. Il dédie au roi Henri II la *Topographie de l'Irlande*, avec cette formule : « A l'illustre roi des Anglais Henri II, *son* Gérold, illustri Anglorum regi *suus* Giraldus. » Au devant de *la Conquête*, on trouve une préface très louangeuse en l'honneur de Richard, comte de Poitou, roi désigné, où, en proclamant hautement sa vocation littéraire, l'auteur s'annonce comme le futur historiographe de la maison royale.

Gérold était chargé de plusieurs missions. Et ce qui semble indiquer que la défiance qu'on lui marquait naguère avait tout à fait disparu, c'est que nous le voyons assister, à Hereford, à une conférence entre Rhys fiz Griffin, le prince du South Wales, et les commissaires royaux, l'archevêque Baudoin et le grand justicier Ranulf de Glanville.

En 1185, le roi l'attachait à la personne de son fils Jean, âgé alors de dix-huit ans, qu'il envoyait achever la soumission de l'Irlande avec une des plus belles expéditions qu'y eût encore envoyées l'Angleterre, avec une flotte magnifique qui, partant de Milford Haven emportait trois cents chevaliers, une foule d'archers à cheval et de gens de pied, et le lui donnait pour conseiller. Henri II pensait probablement que les relations de parenté de Gérold avec la plupart des chefs normands qu'on voulait ramener sous la suzeraineté royale

rendraient le premier abord plus facile et aideraient au succès du jeune prince. Ne serait-ce pas à cette occasion qu'il aurait conçu la première idée de son livre sur l'*Éducation d'un prince, de Principis Institutione?*

Gérold se fera l'historiographe de l'expédition.

Le prince Jean lui offrait successivement deux évêchés, celui de Fern et celui de Lechelin. Gérold les refusait par un sentiment qui fait le plus grand honneur à son cœur et à sa clairvoyance. Averti par ses propres sentiments et par l'exemple même des Gallois, il comprenait avec quelle patriotique tendresse un peuple à la veille de perdre son indépendance en devait défendre le dernier reste dans l'indépendance de son église (signalé par A. Thierry, t. III, p. 201). Lui qui, en ambitionnant l'évêché de Saint-David, voulait avant tout se faire le champion des revendications nationales, des droits d'une église opprimée, il ne voulait pas être pour un autre peuple, un instrument d'oppression. « Je refusai, dit-il, parce que les Irlandais, de même que les Gallois, n'accepteront jamais un étranger pour évêque, à moins d'y être obligés par la violence du pouvoir public. »

Laissant le prince Jean retourner en Angleterre dans l'hiver de 1185, il demeure en Irlande, prenant en 1186 la parole au concile de Dublin, mais surtout, à ce qu'il semble, livré à des préoccupations littéraires.

En effet, il a trouvé dans cette expédition, où il a tenu une certaine place, un sujet favorable, à propos duquel il va déployer des qualités qui n'appartiennent qu'à lui, et créer un genre. C'est de ce voyage, en effet, que devaient sortir deux de ses œuvres les plus im-

portantes, dont l'une surtout, la plus originale qu'il ait composée, a le plus contribué à sauver son nom de l'oubli. Il resta dans le pays jusqu'au lendemain de Pâques 1186, rassemblant tous les matériaux de son livre, qu'il va continuer dans le pays de Galles, et qui, à peine terminé, devait lui fournir l'occasion d'un de ses plus éclatants triomphes. C'est en effet aux environs de la Pentecôte de l'an 1186 que se place cette scène qui tient une si belle place dans sa biographie, cette lecture solennelle de la *Topographie de l'Irlande* qu'il a faite à Oxford.

Il allait bientôt faire partie d'une autre expédition et y acquérir une gloire nouvelle. Henri II, qui tout d'abord n'avait prêté qu'une attention médiocre à l'appel désespéré des chrétiens d'Orient et à la voix du pape qui l'invitait à faire prêcher une croisade, tout à coup saisi d'un beau zèle, avait pris la croix à Gisors, en Normandie, et était revenu au printemps en Angleterre, présider un concile dont le principal objet avait été d'organiser la croisade. Elle avait été prêchée dans le pays de Galles par l'archevêque de Cantorbéry, en personne, Baudoin (1), accompagné de Ranulf de

(1) Baudoin, nommé archevêque de Cantorbéry en 1184, à la mort de Richard. C'était un prélat pieux, lettré, plein de bonté, à qui l'on ne reprochait que de pousser cette bonté à l'excès. On disait qu'il avait été meilleur moine qu'abbé, abbé qu'évêque, évêque qu'archevêque. On disait que le pape Urbain lui avait écrit : Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Baudoin, moine plein de ferveur, abbé ardent, évêque tiède, archevêque relâché, salut. On lui reprochait de n'avoir pas su garder les conquêtes que Thomas

Glanville, grand justicier d'Angleterre et de toute la pompe que nous avons dite, quand nous avons parlé des talents oratoires de Gérold. Henri II, prince éminemment politique, avait probablement été heureux de profiter de cette occasion de la croisade pour accomplir une solennelle et pacifique invasion du pays de Galles. L'expédition, en effet, avait pénétré jusqu'au plus profond du pays, vrai voyage de découverte que nul Anglais n'avait pu réaliser jusque-là, et dont Gérold devait être l'historien, comme pour la conquête de l'Irlande (1). Gérold figurait au premier rang des prêtres qui aidaient l'archevêque dans cette pieuse mission, et il avait eu, comme nous l'avons montré (2), une grande part dans le succès de l'entreprise. Seulement, on peut remarquer aussi qu'à ce moment, le champion de St-David semble avoir faibli et abdiqué, au moins momentanément, ses espérances et ses prétentions. En effet, Baudoin, le premier des archevêques de Cantorbéry qui eût pénétré dans le pays de Galles, pour affirmer hautement la suprématie longtemps contestée de son siège, avait soin de célébrer la messe en grande pompe au grand autel de chacune des quatre églises cathédrales du pays de Galles et de s'abstenir dans toutes les autres. Accepté sans protestation, le fait, était une reconnaissance tacite par les évêques du pays de sa suprématie. Gérold n'en indique aucune, et lui-même,

Becket avait payées de son sang et d'avoir laissé retomber en servitude l'Église d'Angleterre. Baudoin mourut en novembre 1190.

(1) V. Ger. Camb. Op., tome VI. *Itinerarium Kambriæ.*

(2) V. *Mém. de l'Académie de Caen,* année 1887-88, p. 173.

en si bons termes avec Baudoin, ne paraît pas avoir songé à attrister son voyage par aucune revendication. Dans le récit qu'il a donné du fait, il s'est borné à l'enregistrer, sans ajouter un seul mot pour discuter ou protester (1). Ce qui est assez curieux à noter, c'est que dans la seconde rédaction de son livre, qui a paru en 1197, au plus fort de ses combats pour la primatie de Saint-David, la phrase a disparu (2). Elle est rétablie dans la troisième réduction donnée en 1214, alors que Gérold avait renoncé à toute revendication du siège.

La guerre ayant éclaté de nouveau entre les rois de France et d'Angleterre, l'archevêque et Ranulph de Glanville avaient suivi Henri II sur le continent, et Gérold les avait accompagnés sur leur demande. Mais ces marques d'honneur étaient tout ce qu'il devait retirer de son séjour à la cour. Il se plaint amèrement de Henri II, qui n'a rien fait pour lui ; il l'accuse d'ingratitude. Mais il croit voir là un système du roi, qui voulait tenir en haleine ceux qui dépendaient de lui, et se plaisait à mettre en pratique un conseil de sa mère, disant que les princes devaient traiter leurs serviteurs comme leurs faucons, qu'il ne fallait jamais les gorger pour qu'ils fussent plus ardents à la chasse.

Il ne devait pas être beaucoup plus heureux sous

(1) « In singulis cathedralibus ecclesiis tanquam investiture signum missam celebravit. »

(2) Le fait est relevé par le dernier éditeur de Gérold (V. *Gir. op.*, t. VI, p. 46, Londres, 1868). Je m'empresse de noter à ce propos que chacun des volumes de cette édition est accompagné de précieuses et substantielles préfaces et notes des éditeurs, MM. Brewer, Dimock et Edwards.

Richard Cœur de Lion. A la mort de Henri II, 1189, sur l'avis de l'archevêque de Cantorbéry, Gérold avait été envoyé par le nouveau roi pour veiller au maintien de la paix dans les Marches de Galles, où l'on craignait quelque émotion à l'occasion du changement de pouvoir. Bientôt Richard, partant pour la croisade, confiait l'administration de l'Angleterre à son chancelier, Guillaume de Longchamp, et lui adjoignait l'archidiacre. Celui-ci pouvait avoir quelques remords de ne pas prendre part à la sainte expédition, lui qui y avait si éloquemment poussé les autres et semblait justifier ainsi les railleries que lui lançait autrefois Henri II (1). Aussi demanda-t-il au légat du pape, Jean d'Anagni, à être relevé de sa promesse, alléguant que Henri II avait promis d'aider aux frais de son voyage et qu'il ne pouvait l'accomplir sans ces subsides. Il réclamait au même titre la même faveur pour son évêque, trop vieux d'ailleurs pour tenter l'entreprise. Et Gérold, à ce propos, remarque que les archidiacres d'ordinaire poussent plutôt leurs évêques à de pareilles aventures, et il veut que l'on voie là une preuve manifeste qu'il n'aspirait pas à la succession. Le légat, prenant en considération sa pauvreté et celle des Gallois, accueillait favorablement la requête, à la condition toutefois que les deux prélats concourraient à l'entretien des autres croisés et aux réparations de l'église de Saint-David, étendant à tous les croisés gallois qui les réclameraient les mêmes faveurs et les mêmes conditions.

(1) V. plus haut, p. 32.

Gérold, en ce moment, était en grande faveur et en grande familiarité auprès du prince Jean et de sa mère, la reine Éléonore, et de l'évêque de Rouen, et chargé à plusieurs reprises de missions dans le pays de Galles. Donnant au prince de sages conseils, il l'engageait, pour tenir la promesse qu'il avait faite à son frère de ne pas paraître de trois ans en Angleterre, et pour que son inaction ne fît pas un trop violent contraste avec le zèle pieux des autres princes partis pour Jérusalem, à achever la conquête et la soumission de l'Irlande. Mais Jean répondait en riant qu'il n'avait pas pour l'Irlande la même tendresse que l'archidiacre, n'y possédant pas autant de parenté.

Cependant, le justicier d'Angleterre lui offrait (1191) l'évêché de Bangor, dont le titulaire venait de mourir. Jean, la même année, lui proposait celui de Llandoff; c'était le quatrième qui lui était offert. Mais Gérold les refusait tous, assurant qu'il voulait rester tout entier à ses études.

Il semble, en effet, qu'à ce moment, il voulait y revenir, abandonnant la Cour qui n'avait réalisé aucune de ses espérances et qui l'avait abreuvé de dégoûts. Il n'avait pas tardé à trouver un adversaire dans le chancelier Guillaume de Longchamp, contre lequel il avait, du reste, lui-même soutenu un frère du roi, Geoffroy, évêque de Lincoln (1191). Gérold, dans ses écrits, a pris absolument parti contre Guillaume et satisfait largement ses rancunes. Il trace de lui un portrait grotesque. Il applaudit à sa chute, après l'assemblée de Reading, et aux outrages qu'il subit à Douvres.

Gérold avait trouvé des trahisons dans son entourage

le plus intime. Un protégé de l'archevèque de Cantorbéry, l'abbé Guillaume Wibert, abbé de Bedlesdem, qui, durant la captivité du roi Richard (1192-1193), s'était insinué dans sa confiance, et qu'il avait emmené avec lui au cours de ses missions dans le pays de Galles, avait essayé de le supplanter sur ce siège de Saint-David, objet de toutes ses ambitions. Il avait noué avec le titulaire, Pierre de Léia, auquel il faisait entrevoir l'espérance d'être promu au siège de Winchester, sa patrie, une obscure intrigue dont Gérold avait fait tous les frais. L'effet de ses menées s'était bientôt fait sentir. Les relations de Gérold et de son évêque étaient devenues chaque jour plus difficiles. Gérold, dans des lettres à l'évêque d'Hereford et au primicier et au chancelier de l'Église romaine, se plaint que l'aigreur a remplacé la confiance qu'on lui témoignait autrefois, que ses parents et lui sont l'objet d'incessantes tracasseries et de persécutions de toute sorte et tout particulièrement frappés de ces armes dont on abusait tant alors. Il assure qu'il n'est pas dans tout le pays de Galles un chevalier, petit ou grand, dont les hommes soient interdits ou excommuniés plus facilement, ou relevés plus difficilement de l'excommunication lancée, tandis qu'au contraire, il aurait droit à plus d'égards que les autres, parce qu'il avait « plus veillé, plus travaillé pour se distinguer. »

Wibert l'avait, en outre, desservi à la cour. Il prétendait que ses liens de famille avec les princes du pays le disposaient à des complicités avec eux, et que lui seul, Wibert, par sa surveillance, avait pu déjouer ses menées ; il l'accusait formellement d'avoir fomenté

la dernière révolte des Gallois. Gérold avait ainsi perdu les fruits de sept années d'assiduité à la cour, au moment même où il croyait les recueillir.

Las de toutes ces intrigues, « considérant combien sont vaines les attaches de la Cour, combien trompeuses ses promesses, combien les faveurs des princes sont mal placées et s'adressent peu souvent au vrai mérite, Gérold se résout à mettre à exécution un projet qu'il roulait depuis longtemps dans son esprit et qu'il avait commencé à réaliser, et à se retirer enfin tout à fait de cette mer orageuse. »

Il voulait retourner aux écoles de Paris. Il y était ramené par deux influences bien diverses. Ce sont d'abord les impressions très vives que lui ont laissées ses études littéraires. Il est intéressant de voir combien les esprits cultivés de ce temps se sont approprié les plus intimes pensées des anciens, et comme chez eux déjà, ainsi que plus tard chez les hommes du XVI[e] siècle, les souvenirs classiques peuvent avoir de part dans la direction de la vie. Tout plein de la lecture de Pline, qui avait été lui aussi le type du lettré, tout pénétré de son enthousiasme pour les lettres, Gérold se répétait souvent, nous dit-il, ce passage de ses lettres : « Abandonne aussitôt que l'occasion s'en offrira, le tumulte, les vaines agitations, les soins inutiles ; donne-toi tout entier à l'étude, parce que l'étude est un doux et honorable loisir, et plus beau que toute affaire » ; et encore : « Laisse aux autres les occupations inférieures et grossières, et toi, dans une haute et sereine retraite, consacre-toi à l'étude. »

Détail curieux et qui caractérise bien l'époque et le

pays, avec Pline il a un autre conseiller intime. Quand son projet est à peu près arrêté, il va trouver un pieux anachorète de Locheis, prés d'Elvein, une localité de son archidiaconé, un saint homme, plein de bonhomie, qui passait pour avoir le don des miracles et le don de prophétie. Il va prendre congé de lui et réclamer sa bénédiction, et le prie de demander pour lui au ciel la grâce de savoir et de comprendre la Sainte-Écriture, à l'étude de laquelle il voulait désormais s'adonner tout entier. Non pas la savoir, mais la garder, lui dit le saint homme ; car c'est vanité que la savoir sans la garder.

Pénétré du pieux conseil et « le méditant avec larmes, » Gérold, après avoir ramassé de tous côtés « des trésors de livres », se préparait à retourner à Paris, « jugeant (témoignage intéressant à recueillir) qu'il était doux et délicieux, non seulement d'y demeurer, mais d'y mourir. » Mais la guerre s'étant brusquement rallumée entre le roi de France et le roi d'Angleterre, 1196 (1), peu de temps après qu'elle semblait avoir été terminée par la conclusion d'une trève de cinq ans, Gérold avait dû renoncer à son projet.

Il alla à Lincoln étudier la théologie sous la direction de Guillaume du Mont, qui avait autrefois professé à Paris sur la Montagne-Sainte-Geneviève, où Gérold avait déjà suivi ses leçons.

(1) Wharton et M. Brewer donnent à tort la date de 1192. Cette année-là Richard était encore en Palestine ou prisonnier en Allemagne. C'est bien en 1196, durant l'été, que la guerre entre les deux rois recommence après avoir été terminée par une trève convertie en traité de paix le 15 janvier 1196.

La mort de son ancien compétiteur, Pierre de Léia, survenue le 16 juillet 1198, allait rouvrir devant lui la carrière de ses ambitions. Il allait voir ses espérances se réveiller pour être plus cruellement trompées, après lui avoir apporté une série d'épreuves et d'agitations incessantes. Alors commencent pour lui cinq années de luttes pendant lesquelles il devra combattre à la fois le roi et l'église d'Angleterre, courant les grands chemins, arpentant sans repos les sauvages solitudes de son pays natal, allant du Pays de Galles en Angleterre et d'Angleterre dans le Pays de Galles, franchissant fleuves et montagnes, passant la mer et faisant trois fois le voyage de Rome au milieu de fatigues inouïes et de périls de toute sorte, poursuivi, traqué, réduit à se cacher, à prendre tous les déguisements, à chercher asile dans les églises, en proie à toutes les misères, emprisonné, dépouillé de tout.

Le chapitre de Saint-David, réuni afin de pourvoir à la vacance du siège, s'était tout d'abord souvenu de son ancien élu. Gérold, en effet, est le candidat-né de Saint-David « ce qui faisait, nous dit-il, que chaque fois que le siège devenait vacant, il était exposé aux morsures de tous ceux qui l'ambitionnaient. » Le chapitre l'avait mis en tête d'une liste où figuraient Gautier, abbé de Saint-Dogmael, Pierre, abbé de la Maison-Blanche, et au dernier rang un jeune moine anglais, chanoine de Saint-David, neveu du dernier évêque et notaire de Guillaume de Ver, évêque d'Hereford, Reginald Foliot, qui semblait n'avoir aucune chance et qu'on avait placé là pour ne pas paraître exclure les Anglais. Le chapitre avait écrit

à Gérold pour le supplier de consentir à sa nomination. Et sans attendre son consentement, un peu avant la Saint-Michel, ils avaient envoyé à l'archevêque de Cantorbéry, Hubert, grand justicier d'Angleterre, deux archidiacres et quatre chanoines, porteurs des lettres de nomination : ils devaient ajouter qu'ils avaient élu Gérold à l'unanimité. En même temps, les abbés de la terre et les barons, qui n'avaient peut-être pas été étrangers à la résolution des chanoines, envoyaient au roi des lettres scellées de leurs sceaux pour demander Gérold, et ils le sollicitaient par lettres et par messagers d'aller trouver le roi, de lui rappeler les services qu'il avait rendus à lui et à son père, et de demander l'évêché pour lequel il avait l'assentiment et la faveur de tous.

Gérold tout d'abord déclina ces offres, disant qu'il tenait à sa tranquillité, à ses études, qu'un homme vraiment épiscopal ne devait pas demander, mais être demandé ; que solliciter l'épiscopat, c'était s'en montrer indigne.

Il indiquait les mêmes pensées d'abstention et de renoncement dans une lettre à l'archevêque de Cantorbéry, où l'auteur ne croyait peut-être faire preuve que d'humilité chrétienne et où il réclamait de lui la permission de se livrer tout entier à l'étude, mais que l'on voudrait voir moins humble et moins soumise. C'es qu'en effet, il faut bien le reconnaître, sous peine d'altérer la vérité, il ne faut pas s'exagérer la rigidité de conviction de Gérold. Il est capable d'héroïsme, il en fera preuve en certaines circonstances ; mais, grâce à la mobilité d'imagination qui est le fond de son

caractère, il n'y a pas en lui l'étoffe d'un Caton ni d'un irréconciliable. Il laisse voir dans ses lettres que, malgré ses colères contre Hubert en particulier, il se serait résigné sans trop de peine à être au mieux avec lui ; il se plaint des calomniateurs qui lui ont fait perdre ses bonnes grâces, en homme qui aurait consenti à les subir : il ne faut pas oublier qu'il lui a dédié la deuxième rédaction de la description de la Cambrie, après en avoir dédié une première à Geoffroy de Lincoln, et avant d'en dédier une troisième à Étienne Langton.

Hubert lui avait répondu par une lettre assez sèche et railleuse, où, en échange des félicitations que lui adressait Gérold (félicitations assez singulières, il faut l'avouer, dans la bouche du candidat des Gallois), au sujet de la sanglante défaite que l'archevêque venait d'infliger aux Gallois en Elevein, il marquait avec complaisance que les vaincus avaient été justement victimes de leur orgueil, frappés par Dieu qui se plaît à châtier et à humilier les superbes, faisant évidemment la leçon à Gérold sous leur nom. Il le complimentait assez ironiquement d'avoir pris le bon parti et choisi la part de Marie plutôt que celle de Marthe, et il ajoutait : « Quant à ce que tu me dis que tu n'as attaqué personne, ni mérité les attaques de personne, nous répondrons que tu sais si tu as fait ce que tu nous dis n'avoir pas fait. Nous ne t'accusons pas pour cela et ne t'en voulons ni à toi, ni à aucun autre, autant qu'il nous en souvienne. Adieu. »

Hubert, en effet, était l'adversaire déclaré de Gérold. Il nourrissait contre lui des ressentiments personnels,

lui reprochant d'avoir déposé un de ses favoris, ce Guillaume Wibert, abbé de Bedlesdem, que nous avons vu déjà aux prises avec Gérold. Et surtout, héritier des maximes politiques de Henri II, connaissant et redoutant l'ardeur de Gérold, il le regardait comme le plus dangereux ennemi que l'influence anglaise pût avoir en pays gallois. Dès le lendemain de la mort de Pierre de Léia, lorsqu'il était question de donner en garde le siège vacant, l'archevêque avait déclaré hautement, avec les paroles les plus outrageantes pour Gérold, que jamais, lui vivant, il n'aurait ni la garde de l'évêché, ni l'évêché lui-même. Quand les envoyés du chapitre s'étaient présentés devant lui, il avait catégoriquement repoussé leur premier élu ; et, comme ils s'étonnaient de le voir rejeter ainsi un homme recommandable, lettré, de noble naissance, il avait répondu que le roi ne voulait pas dans le pays de Galles d'évêque gallois et surtout allié aux princes du pays.

Mais s'il se désintéressait lui-même de l'élection, Gérold entendait bien cependant ne pas renoncer à y exercer sa part d'influence pour essayer d'assurer à son église les conditions les plus favorables dans le choix du nouvel élu. Nous le voyons, dans une nouvelle lettre à l'archevêque, déclarer que, malade et ne pouvant se rendre à son appel, il donnera son assentiment à l'élection qui va se faire, à condition qu'elle sera convenable et canonique, et il marque assez fièrement quelles sont à ses yeux ces conditions nécessaires. Il demande que l'élu connaisse les mœurs du pays, qu'il accepte de cœur la pauvreté de son église,

qu'on ne le voie pas aller sans cesse mendier en Angleterre, à la honte et à la confusion de son diocèse ; qu'il promette de ne pas aspirer sans cesse aux opulences anglaises. Enfin, en souvenir de l'évêque qui venait de mourir et qui avait été si funeste à son diocèse, Gérold déclarait en termes fort vifs qu'il repoussait spécialement les moines et surtout les moines noirs (1).

Médiocrement touché des avis de l'archidiacre, l'archevêque, repoussant tous les candidats gallois du chapitre, lui en proposait deux autres, anglais tous les deux, l'un son commensal et son chambellan, un certain Alexandre, dont il avait récemment fait un abbé, l'autre son médecin, prieur de Lanthony (2).

Gérold intervient encore, et après quelques phrases assez fermes, consacrées à sa propre défense, il déclare que le chapitre de Saint-David ne peut accepter ni le moine ni le médecin, qui ignorent le pays et sa langue, qui ne pourront prêcher, qui seront forcés d'entendre les confessions par interprète. Et mettant encore de côté

(1) V. Gir. Op. « Omnem cucullæ nigræ belluam. »

(2) Lanthony, dans un site pittoresque, entre Abergavenny et Monmouth, au fond d'une vallée profonde « à la place où s'était élevé l'humble oratoire de Saint-David, orné seulement de mousse et de lierre. C'était un lieu admirablement fait pour la contemplation, véritable asile de la vie canonique, dans une solitude absolue, un silence qui n'est troublé que par le bruit du fleuve Hodni. Les religieux dans leur cloître, par dessus les toits de l'abbaye, ne voient que de hautes montagnes dont les sommets semblent toucher les cieux. » On voit avec étonnement, figurer parmi les richesses végétales du lieu, signalées par Gérold, « vineas feraces. »

toute préoccupation personnelle, il déclarait que. par amour de la paix, si l'on voulait absolument mettre un Anglais à leur tête, il était prêt à l'accepter, et il désignait deux hommes au moins parfaitement dignes du siège, familiers tous deux avec la langue galloise : l'un archidiacre de Winchester, homme d'une vaste érudition ; l'autre, bien connu dans l'histoire de la littérature populaire, l'archidiacre d'Oxford, Gautier Map (1), « homme d'une libéralité connue, d'une littérature abondante, possédant l'éloquence mondaine et connaissant les mœurs des deux pays, grâce au voisinage et aux relations fréquentes qu'il y avait eues » ; et Gérold offrait d'aider de toutes ses forces à l'acceptation du chapitre.

De leur côté, les délégués du chapitre, fort en peine devant l'insistance de l'archevêque et désireux tout au moins de gagner du temps, déclaraient ne pouvoir abandonner leurs candidats, ni en accepter d'autres sans l'aveu de leurs confrères ; et comme le roi était absent d'Angleterre et que l'archevêque avait été appelé auprès de lui, on s'était séparé sans rien décider. De nouveaux candidats se présentaient. Reginald, voyant Gérold et les autres élus du chapitre repoussés, accourait auprès du roi Richard, en Aquitaine, pour essayer d'arriver par la cour. Mais déjà, l'abbé Adam de Dora, muni de lettres des seigneurs

(1) Gérold paraît avoir été en relations très intimes et très affectueuses avec le spirituel archidiacre. On les voit échanger des petits cadeaux, des vers, des compliments. Gautier avait encouragé Gérold de ses éloges (Voir Gérold, *op.*, t. I, p. 413).

et des barons des Marches de Galles, était accouru aussitôt après la mort de Pierre de Léia, apportant, pour se faire de fête, la nouvelle de la défaite des Gallois en Elevein. De plus, connaissant l'avidité de Richard et profitant de ce qu'il ne connaissait pas le pays pour faire une bonne affaire, en flattant son amour pour l'argent, il lui avait acheté à haut prix une forêt voisine de sa résidence, forêt ombreuse et giboyeuse qu'il voulait faire défricher.

Cependant l'archevêque, ne pouvant obtenir de la complaisance des chanoines l'élection qu'il désirait, avait recours à d'autres moyens, à une pression déguisée. Il leur faisait ordonner (décembre 1199), au nom du roi par le grand justicier d'Angleterre, de désigner parmi eux six « discrètes personnes » qui devraient, aux octaves de Saint-Hilaire, se rendre à Westminster, pour ensuite passer la mer et aller trouver le roi en Normandie. Sur les représentations faites par le chapitre sur sa pauvreté, le grand justicier voulut bien réduire la délégation à quatre personnes. C'était même, avec cette réduction, une lourde charge pour les représentants d'un chapitre aussi pauvre que celui de Saint-David, et nous avons là une occasion nouvelle de voir combien était abusive cette intrusion dans les affaires de l'Église d'un pouvoir aussi fantasque et aussi tyrannique que celui des Plantagenets. Nous avons déjà montré quelle fureur de locomotion avaient les princes de cette race. Aller en Normandie trouver un homme aussi remuant que Richard, c'était l'aller chercher peut-être en Anjou, en Limousin, en Guyenne ou sur quelque

champ de bataille, et au prix de combien d'embarras, de difficultés, de dangers même et surtout de dépenses énormes. Évidemment, l'archevêque comptait décourager et désespérer les chanoines et avoir raison de leur résistance en les prenant par la famine.

Ceux-ci fort en peine s'étaient hâtés d'écrire à Gérold : « Pour ne pas paraître trop rebelles et trop « Gallois, lui disaient-ils, nous nous proposons de vous « envoyer au seigneur roi avec trois autres membres « du chapitre. Ces trois porteront nos lettres de rati- « fication et ne manqueront pas de presser votre élec- « tion ; si le roi refusait son consentement, ce que « Dieu puisse empêcher, nous sommes absolument « unanimes dans la nomination, il n'y a aucune divi- « sion entre nous ; rien ne manque que l'argent pour « les dépenses. » Et marquant encore mieux leur entière confiance en Gérold, ils ajoutent : « Envoyez-nous telle forme de pétition au roi et au justicier que vous croirez convenable pour l'occasion, et nous signerons. » Gérold aussitôt était parti pour Londres.

Cependant, les députés du chapitre, qui s'étaient rendus à Londres, avaient eu un rude combat à soutenir avec le Justicier. Celui-ci leur remontrant qu'un si long voyage était inutile quand ils y avaient si peu d'intérêts et qu'ils pouvaient si aisément s'en dispenser, les pressait d'accepter les candidats proposés par l'archevêque et de choisir entre l'abbé et le moine qui leur étaient offerts. Quant à lui, il recommandait le moine. Les députés ne s'étaient pas laissé séduire à ces propositions. Le Justicier leur répond que dans ces conditions, il n'y a qu'une chose à faire, aller trouver

le roi. En vain démontrent-ils l'impossibilité pour eux d'un tel voyage, leur situation, assez analogue à celle des rats de La Fontaine, obligés de partir sans argent, attendu l'état indigent de leur république. Tout ce qu'ils purent gagner, ce fut de voir enfin réduire à deux, par grâce singulière, le nombre des députés. Il fallut se résigner à partir.

Mais pendant qu'ils couraient à la poursuite du roi à travers la Normandie, l'Anjou, l'Aquitaine, et croyaient enfin l'atteindre en Limousin, le prince était mort (1199) et ils se trouvaient en présence d'un nouveau souverain.

Le roi Jean avait tout d'abord montré les plus bienveillantes dispositions. Se souvenant à point de la familiarité qu'il avait daigné témoigner jadis à leur élu, il avait bien voulu faire hautement l'éloge de l'archidiacre, rappeler avec empressement les services qu'il avait rendus à lui-même et aux siens, et accueillir avec faveur la demande du chapitre, des barons et des clercs. En même temps, il écrivait au grand justicier d'Angleterre, G. Fiz Pierre, comte d'Essex, de laisser les chanoines procéder librement à l'élection et de surseoir à toute démarche jusqu'au retour de Gérold, qu'il avait appelé près de lui.

Décidément la fortune semblait avoir tourné en faveur de l'archidiacre. Jean, sur ces entrefaites, était revenu en Angleterre pour se faire couronner à Westminster. Gérold le voyait et recevait de lui les mêmes assurances, que cependant, par une réserve qui eût dû l'inquiéter, cédant aux secrètes instances de l'archevèque toujours tout-puissant, le roi refusait de rendre

publiques. Gérold cependant le quittait satisfait et retournait à Saint-David, qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années ; il y était reçu avec joie par les chanoines, les clercs et le peuple.

Avec l'avènement du roi Jean, l'autorité jusque-là si redoutée des Plantagenets allait être bien ébranlée. Cet ancien révolté devait compter avec tous les éléments de révolte. Chacun en Angleterre allait se sentir prêt à oser davantage.

Le chapitre de Saint-David se préparait à procéder de nouveau à l'élection. Pour y donner plus d'éclat et de solennité, on convoquait tous les chanoines, différant quelque peu la réunion, pour donner à tous le temps de venir ou de se faire représenter ; et le jour de la fête des saints Pierre et Paul, le 29 juin 1199, Gérold était, à l'unanimité des voix, proclamé solennellement, et seul, évêque de Saint-David. En même temps, les chanoines le suppliaient de partir aussitôt pour Rome, et, échappant ainsi à cette abjuration des prétentions de son église qu'on imposait à chaque évêque nouvellement élu, d'aller demander la consécration du Souverain Pontife. Là, librement, réalisant l'espoir que, confiants en son caractère, ils avaient mis en lui depuis sa jeunesse, il revendiquerait de toutes ses forces la dignité métropolitaine de son église.

Gérold assure que ce fut seulement alors, devant cette expression si éclatante et si unanime du désir de tous, que croyant entendre dans la voix populaire la voix de Dieu « qui l'avait créé et donné à son peuple », se voyant appelé par lui à remplir cette mission toute

providentielle, pour tirer de l'humiliation sa chère église, la conduire dans des voies meilleures et soutenir l'honneur de son pays, il sentit un grand changement s'opérer dans son cœur ; il eut tout à coup l'intuition nette du rôle qu'il pouvait jouer, du service qu'il pouvait rendre à son pays, et sentant en même temps grandir sa résolution et son courage, il renonça subitement à ses projets d'étude et de retraite pour se vouer sans hésitation et sans réserve à sa tâche nouvelle, tout en sentant quelle lourde charge il allait assumer et quelles épreuves lui étaient réservées. Quelles qu'aient pu être ses fluctuations antérieures, désormais sa conduite sera assez nette et assez droite, il la paiera assez chèrement pour qu'on ne puisse douter de la sincérité de sa résolution.

C'est le moment de voir au juste ce qu'étaient ces revendications que Gérold prétendait faire valoir, à quelle situation elles voulaient porter remède et quel intérêt il pouvait y avoir pour le pays de Galles à posséder à Saint-David un siège métropolitain échappant à la suprématie du primat de Cantorbéry et ne relevant que du Saint-Siège, à se refaire ainsi une église nationale.

Il y avait longtemps déjà que les conquérants, quels qu'ils fussent, de l'Angleterre, pour achever la conquête politique et religieuse des populations belliqueuses réfugiées et refoulées dans l'Ouest, avaient cherché à étendre sur elles la suprématie du siège de Cantorbéry. Cela remontait jusqu'à l'invasion saxonne et à la conversion de l'île au catholicisme.

Les princes normands ou angevins n'avaient eu

garde d'abandonner cette utile politique. Pour étouffer toute indépendance nationale, ils avaient trouvé moyen de faire de l'organisation religieuse du pays le plus formidable des instruments de tyrannie et d'oppression.

Agents politiques plus encore qu'évêques, nommés par les rois anglais au mépris des lois canoniques, violemment implantés dans le pays soumis, bien plutôt pour le surveiller (1) et répondre de son obéissance que pour y développer l'instruction religieuse, se regardant toujours comme en exil et en terre conquise, la plupart des prélats du pays de Galles, choisis parmi les conquérants ou les étrangers, et souvent parmi les plus misérables (2), ignoraient même la langue du peuple qu'ils devaient catéchiser, n'avaient aucun lien avec lui, aucune influence morale sur leurs ouailles, ne cherchaient pas à en avoir et ne rêvaient que de résider le moins possible dans leur diocèse. Ils allaient le plus souvent qu'ils pouvaient en Angleterre chercher une existence plus douce ou suivre la cour pour mendier une translation ou essayer d'arracher au roi des

(1) Dans sa lettre au pape, où il combat l'élection de Gérold (1199), l'archevêque Hubert assure que les Gallois, descendants directs des Bretons, premiers maîtres de l'île, prétendent que la Bretagne tout entière n'appartient qu'à eux, et que si la barbarie de cette race sauvage et sans frein n'était sévèrement maintenue sous les censures ecclésiastiques par le primat de Cantorbéry, elle serait en état de continuelle révolte contre le roi. et l'Angleterre tout entière en trouble.

(2) « Un mauvais moine anglais, dit Gérold, fait un bon évêque gallois. Il n'est si misérable et si abject en Angleterre qui ne se croie digne d'un évêché dans le pays de Galles. »

grâces nouvelles et des additions de bénéfices, affectant la plus extrême indigence, au mépris de toute dignité. Et, à propos de cet oubli de la résidence, on voit comme les mêmes institutions, malgré la différence des temps, entraînent les mêmes abus. Nous trouvons une cour autour de Henri, et là, comme au temps de Louis XIV, des prélats abandonnant leurs diocèses pour courir à la source des grâces.

Cette scandaleuse situation de l'église de Galles est exposée avec une éloquente et douloureuse tristesse dans une lettre que, prenant parti pour Gérold et se faisant les interprètes des plaintes de leurs peuples, sept princes gallois adressaient au pape Innocent III, lettre qui, du reste, avec ses élégances et certains souvenirs classiques, a bien l'air d'avoir été tout au moins rédigée par notre archidiacre. Ils rappelaient que l'église galloise avait été soumise au pouvoir de l'Angleterre par la violence des rois, non par la raison ou par l'autorité du Saint-Siége. « Les primats de Cantorbéry, continuent-ils, nous imposent d'habitude des évêques anglais, qui ne connaissent ni nos mœurs, ni notre langue nationale, qui ne savent pas prêcher au peuple la parole de Dieu dans sa langue et ne peuvent entendre les confessions que par interprète. Ce n'est pas par des élections canoniques, mais par intrusion et violence qu'ils les mettent en possession de leurs siéges, ou s'ils font quelques élections, ce n'en est qu'une ombre. Ils appellent nos clercs en Angleterre, et là, dans la chambre du roi, les forcent à se choisir pour pasteurs les membres les plus méprisés du clergé anglais. En outre, les évêques qu'on nous

donne ainsi et qui ne sont que des préfets anglais, ne peuvent aimer ni nous, ni notre terre ; ils poursuivent nos personnes d'une haine instinctive ; ils ne recherchent pas le profit des âmes, ils veulent seulement nous commander et non pas nous servir ; ils n'exercent pas le ministère pastoral chez nous ; tout ce qu'ils peuvent nous ravir par les voies les plus mauvaises, ils le portent en Angleterre, et là, dans les abbayes et les terres que les rois anglais leur concèdent pour qu'ils puissent en sûreté, nous lançant leurs traits de loin et en fuyant, à la façon des Parthes, nous excommunier chaque fois qu'ils en ont reçu l'ordre, ils dévorent en paix le fruit de leurs rapines (1). »

« Les terres que jadis vos prédécesseurs avaient prodiguées avec une pieuse largesse aux églises cathédrales du pays de Galles, ceux-ci n'ayant aucune tendresse pour la patrie, les vendent, les donnent, les aliènent aux clercs comme aux laïques. Et nous-mêmes, à cause de cela », continuaient les princes, heureux de trouver en passant cette patriotique et religieuse excuse à leurs propres usurpations et aux pillages dont ils étaient coutumiers, « nous, de notre côté, voyant tout donné en proie, nous enlevons aux églises (2) et nous occupons leurs terres. Ce qui fait que les églises de Galles sont réduites à la dernière

(1) V. Gir., Op., t. III, p. 244.—A. Thierry, t. III, p. 208, a cité seulement quelques phrases de cette lettre et en a changé ainsi le caractère.

(2) Cet aveu par trop naïf, rappelant la confession du lion de la fable, révèle bien encore la main du rédacteur.

pauvreté et à la dernière misère, tandis que si elles avaient de bons et dignes prélats, elles seraient glorieuses et riches. En outre, chaque fois que les rois d'Angleterre se lèvent contre nous, aussitôt les archevêques de Cantorbéry frappent de l'interdit toute notre terre. Et nous, qui ne combattons que pour défendre notre patrie et notre liberté, ils nous excommunient nominativement et enveloppent notre nation tout entière dans la même sentence ; et ils en font lancer de semblables par nos évêques qu'ils nous imposent à leur guise, comme nous l'avons dit, et qui leur obéissent volontiers en cela. Et ainsi il arrive que, chaque fois que dans les combats engagés pour la défense de la patrie contre une race ennemie, quelqu'un des nôtres succombe, il meurt excommunié. »
« Or, ajoute Gérold, commentant lui-même cette lettre (t. III, p. 24) dans sa réponse à Hubert, que pourrait-il y avoir de plus lamentable que de voir cette nation, de toute antiquité en possession de la foi chrétienne, chrétienne, lorsque les Saxons païens ne songeaient même pas à aborder en Angleterre, de voir cette nation, parce qu'elle défend sa terre, sa liberté contre un peuple ennemi, en repoussant la force par la force, séparée du corps du Christ qui est l'Église et livrée à Satan ! C'est le comble de l'iniquité, et chose inouïe jusque-là. »

Mais ce n'était pas seulement le patriotisme gallois qui avait à gémir d'un pareil état de choses; la morale et la religion en souffraient plus encore.

Ces évêques, si peu amis de la résidence, ne voyaient dans leur évêché qu'une ferme à laquelle il fallait faire

rendre les plus gros revenus possibles. A peine mis en possession, ils faisaient argent de tout. On sait comment la simonie sous toutes ses formes a été la plaie de l'Église à cette date. De grands papes se sont à jamais illustrés en luttant contre ces abus, et Grégoire VII était mort à la peine et à la victoire. Dans ce pays de Galles, encore à demi barbare, la rapacité, la vénalité s'étalaient sans ménagements. Comme le dit Gérold, « les vendeurs envahissaient de nouveau le « temple, les choses saintes étaient prostituées et « mises à l'encan. » Le haut clergé, avec un honteux cynisme, vendait l'ordination, l'institution, les consécrations. L'âpreté au gain et la convoitise étaient telles qu'on ne voyait que procès en cour d'évêque pour la possession d'une prébende ou d'une cure, et là encore souvent on vendait la justice.

Ces évêques indignes aliénaient sans scrupule les terres de l'Église Cupides et rapaces, leur avidité les mettait dans la main de la cour. Désireux d'avancer des parents, des neveux, ils n'osaient rien refuser au prince, ni poursuivre, contre aucun courtisan, la répression d'aucun délit On connaît ce joli mot que le pape Alexandre III avait dit en plaisantant : « Dieu a interdit « aux évêques d'avoir des fils ; mais le diable leur a « donné des neveux. » Gérold nous montre dans la famille, à tous ses degrés et sous toutes ses formes, le fléau des prêtres de tout ordre ; ils sont sans cesse poursuivis de ses obsessions ; ils commettent pour la gorger des exactions de toute sorte. Parmi les titres de gloire de Thomas Becket, il vante surtout le désintéressement qui faisait que dans la plus haute éléva-

tion, il n'avait jamais voulu ni contribuer lui-même ni aider à l'agrandissement d'aucun de ses parents.

Dans l'état troublé du pays, les clercs exposés à de continuelles vexations, prenaient les hommes puissants des paroisses pour patrons et défenseurs des églises ; ceux-ci peu à peu s'installaient tout à fait dans la place, s'emparant des terres, ne laissant plus aux clercs que les dîmes et le casuel ; encore bientôt ils les donnaient à leurs fils et à leurs parents dont ils prétendaient faire des clercs et n'hésitaient pas à prendre pour eux-mêmes le titre d'abbés. On voyait des abbayes possédées par des laïques. Gérold trouve à Llanddewi un abbé de ce genre, entouré de ses fils qui l'assistent à l'autel ; c'était devenu l'usage du pays. Au temps d'Henri Ier, un chevalier breton visitant les curiosités de l'Angleterre et du pays de Galles, était arrivé à cet endroit et s'apprêtait à y entendre la messe ; après l'avoir attendue assez longtemps, il avait vu arriver une troupe d'une vingtaine de jeunes hommes en armes. A leur tête marchait un homme armé de toutes pièces, portant à la main une longue lance. Et quoi, avait-il demandé, est-ce que votre abbé n'a pas d'autre habit ni d'autre bâton pastoral? et comme on lui disait que non : « Je n'espère rien voir de plus curieux », avait-il dit ; et il avait terminé là son voyage de découverte.

Tout était prétexte à exactions. Les prohibitions de mariage à certain degré donnaient lieu aux abus d'une vénalité effrenée ; on les étendait sans mesure, flétrissant du nom d'inceste toutes les unions ainsi interdites. On faisait payer pour permettre le mariage, pour qu'il

ne fût pas rompu, etc... A tous les degrés de l'échelle ecclésiastique on ne voyait que gens « tondant les ouailles jusqu'à la peau. »

Sous l'empire de cette âpre convoitise, on compromettait à tout propos le nom et l'autorité de l'Église. On mettait au service de la plus mesquine cupidité ses armes les plus redoutables ; on ne craignait pas de déchaîner pour les plus misérables intérêts, ces solennels châtiments qu'elle tenait en réserve pour ses fautes les plus éclatantes. On voyait un de ces prélats que Gérold a combattus se faire un jeu de l'excommunication, la lancer sans cesse pour satisfaire ses convoitises et ses passions ; en revanche, n'oser excommunier un grand seigneur, Robert Fiz Richard, qui pille ses monastères, ni refuser d'instituer dans les églises de Haveford son fils âgé de cinq ans, et vendre les droits de l'Église, ses revenus, ses redevances, ses terres : marchés frauduleux, car il savait bien que ses successeurs ne voudraient pas les reconnaître. Les cimetières étaient transformés par lui en propriété d'exploitation, où on menait paître les troupeaux.

Il ménageait un autre pillard puissant, craignant qu'il ne lui coupât la route, et se contentait « de le « regarder comme excommunié in petto » ; mais de temps en temps il persécutait les pacifiques, pour sembler un justicier rigoureux. Il mendiait du roi des abbayes et des terres, en prétendant qu'il avait les Gallois dans sa main, et se les voyait enlever quand on reconnaissait son impuissance.

Ces évêques intrus du pays de Galles ne semblaient se souvenir de l'existence du clergé sous leurs ordres

que pour le persécuter et l'exploiter . l'accablant d'impositions de toutes sortes. La moins lourde n'était pas quand ils se faisaient héberger et défrayer de tout par leurs clercs, même quand ils n'étaient qu'à un mille ou deux de leur résidence, et qu'au départ ils se faisaient faire encore de larges dons, à eux et à leur suite.

C'était une lourde charge que ces gracieuses visites du supérieur ecclésiastique. Le concile de Londres, en 1200, voulant mettre un frein aux abus pratiqués, déclarait expressément que les archevêques visitant leur diocèse, ne pourraient avoir une suite de plus de quarante ou de cinquante personnes, les évêques plus de vingt ou trente, l'archidiacre plus de cinq ou sept. Quand la règle est si large, on se demande ce qu'était l'abus. On leur interdisait aussi de mener avec eux des chiens, ni des oiseaux de chasse. Que l'on compare ces mœurs à la simplicité de vie de nos évêques d'aujourd'hui !

D'autres trouvaient un moyen ingénieux d'augmenter leurs revenus en les ménageant. Ils allaient passer trois ou quatre mois dans des abbayes d'Angleterre, chez les Templiers ou autres religieux habitués à pratiquer largement l'hospitalité.

Le bas clergé suivait les exemples venus d'en haut et faisait de misérables trafics de tous les actes de son ministère, baptêmes, mariages, sépultures. La cupidité découvrait de temps en temps des ressources singulières. On avait vu vendre même la messe en détail ; la lecture, par exemple, de l'Évangile, parce qu'on avait remarqué que les fidèles, laïques et chevaliers, avaient pour certains Évangiles une affection et une

vénération particulières, qui se traduisaient en générosités plus abondantes. L'abus s'était si bien répandu, qu'on donnait à ces messes un nom particulier; on les nommait « messes farcies », ou messes gonflées, *conflatas*. Les évêques durent intervenir, et, dans des synodes, flétrir et interdire ce singulier chantage.

Le bas clergé gallois avait, du reste, bien des excuses à faire valoir. Méprisé et délaissé par des chefs qui, on vient de le voir, ne s'occupaient de lui que pour le déplumer et l'écorcher, selon l'énergique expression de Gérold, il était plongé dans la plus complète ignorance. On a remarqué l'excessive rareté et presque l'absence totale de manuscrits gallois, en fait de chroniques monacales, de reproduction des Pères ou de travaux religieux originaux, à cette date même où l'on a tant écrit. *La Perle ecclésiastique* de Gérold, par le fait seul de son existence, par le caractère absolument élémentaire d'une foule de ses instructions adressées aux prêtres de son archidiaconé, nous montre où en était leur éducation. Elle abonde en anecdotes des plus piquantes à cet égard. Peu familiers avec le latin, bien que ce fût la langue de l'Église, ils commettent, quand ils veulent en faire usage, les plus singulières bévues, qui parfois leur coûtent très cher et qui égaient fort un latiniste tel qu'était Gérold (1). Et quand il attaquait ainsi l'ignorance des

(1) Un clerc n'ayant pas une idée très exacte de la différence de sens d'*ova* et d'*oves*, croit offrir à son évêque deux cents œufs, et il est tout étonné et désolé quand, aux termes de son offre même : « *ducentas oves* », il s'entend réclamer deux cents moutons. Il en est qui, en lisant, coupent arbitrairement les

clercs gallois, Gérold ne donnait pas seulement satisfaction à sa verve railleuse ou à ses indignations de lettré, il faisait encore preuve d'un patriotisme éclairé. En effet, cette singulière ignorance du latin avait pour ce petit peuple gallois, dans les circonstances spéciales où il se trouvait, des conséquences particulièrement graves. C'était à lui surtout que pouvait s'appliquer le vers de Virgile :

Toto divisos orbe britannos.

Séparé du monde, il l'était par sa situation géographique, placé à l'un des points extrêmes de l'Angleterre, en face de la mer infinie, tournant le dos à l'Europe civilisée, séparé d'elle par des solitudes

mots ou les réunissent et sont ensuite très embarrassés pour comprendre ou découvrent les sens les plus fantastiques. L'un d'eux reconnaît la plante hysope, là où il était dit qu'on avait besoin de cela : *hysopus* pour *his opus*. Il demande ce que veut dire *busillis*, ne s'apercevant pas que c'est la fin de *in diebus illis*, etc. Aussi c'était un singulier enseignement que donnaient à leurs ouailles ces missionnaires improvisés de l'Évangile, et ils avaient parfois une singulière façon de l'expliquer. Un d'eux, faisant un sermon sur saint Barnabé, apprend à ses auditeurs que c'était un homme de bien et un saint, mais qui pourtant avait commencé par être un larron, s'appuyant sur le passage de l'Évangile, où on lit : « *erat autem Barrabas latro* », confondant ainsi Barnabé et Barrabas. Un autre, annonçant la fête de saint Simon et saint Jude, et confondant Jude et Judas, disait : « L'un (saint Simon) était un homme de bien et « un saint ; mais l'autre a vendu le Christ, et si on l'honore en « ce jour, ce n'est pas pour lui, mais pour son camarade. »

abruptes ; il l'était plus encore par la langue. Parlant un idiome tout à fait à part, qui ne se rattachait à aucune des langues parlées en Europe, sauf en une partie tout aussi isolée de la France, s'il ne voulait pas rester dans un isolement absolu, il fallait qu'il parlât le latin. Il importait qu'il en eût une connaissance réelle et qu'il ne se contentât pas de ce ridicule à peu près.

Les mœurs de ces clercs gallois allaient de pair avec leur instruction. Ils se laissaient aller aux plus grossiers désordres. Une foule d'abus, dont on retrouverait des traces ailleurs à cette date, étaient là en pleine efflorescence, parce qu'en ce pays encore demi-barbare, on se croyait tout permis. Nulle part, on ne comprend mieux la nécessité et le mérite des réformes inaugurées avec éclat par Grégoire VII. Il avait fallu un décret d'un Concile pour les empêcher de fréquenter les cabarets et les réunions publiques de débauches. Il est bien des vertus ecclésiastiques qu'ils ignorent, surtout la continence et la chasteté. Pour ces natures énergiques et violentes, pour ces âmes grossières, le grand ennemi, c'est la chair. Gérold parle rarement des rébellions de l'esprit (1) ; sans cesse, au contraire, il parle des révoltes de la chair. Et, pour les combattre victorieusement, il n'est guère question que de moyens tout physiques, très peu de l'empire que l'esprit peut

(1) Sauf en un endroit, où il est question d'un prêtre qui ne croyait à rien et disait que c'étaient les anciens qui avaient inventé tout cela pour faire peur aux hommes (G. C., t. II, p. 285).

avoir sur la matière, d'une domination morale, d'un triomphe de la volonté.

Hardiment et publiquement rebelles à la loi du célibat et aux prescriptions canoniques, la plupart des clercs gallois sont mariés ou vivent comme s'ils l'étaient, et ne craignent pas d'avouer et d'afficher publiquement leurs ménages. Gérold se plaint de voir des maisons de prêtres pleines d'enfants, de berceaux et de nourrices ; de voir des femmes de prêtres tenir table ouverte, traînant dans la poussière, les jours de foires et de marchés, des robes à queues (*caudatas in longum tunicas*), étalant des toilettes coûteuses, montant de riches palefrois, d'allure élégante, avec des selles précieusement travaillées, des selles dorées et couvertes de peintures et de sculptures.

De là naissent d'autres abus qui nous montrent comme, dans l'intérêt même du salut de l'Église, Grégoire VII avait raison, en ce temps de féodalité, de combattre de toutes ses forces le mariage des prêtres. Les chanoines gallois s'étaient fait peu à peu de leurs bénéfices autant de fiefs héréditaires. Ils vivaient en famille sur les biens de l'Église et s'entouraient d'une sorte de clan. Ils mariaient entre eux leurs fils et leurs filles et leur donnaient en dot leurs prébendes. Prêts à se lever en armes si un évêque s'avisait d'introduire un étranger dans la place, on les voyait engagés dans toutes sortes d'intrigues, les femmes voulant avancer leurs fils et marier avantageusement leurs filles.

Gérold constate de tels désordres, il désespère tellement des mœurs du temps, que, n'ayant pas la hauteur de vues de Grégoire VII, et ne comprenant pas qu'il

préparerait la ruine de l'église catholique, il semble n'être pas loin d'accepter un remède héroïque et de réclamer le mariage des prêtres, sous la réserve que le pape et le concile y consentent.

Il est curieux de voir, à cet égard, comme certaines tendances dans un pays se transmettent à travers les siècles, comment elles ont été de tout temps affaire de race, comment l'Angleterre était déjà prédestinée au schisme, comme l'esprit protestant n'y est pas un accident, comment il était de tout temps dans les fibres mêmes de la nation; comment plusieurs siècles avant l'éclosion de la Réforme, l'esprit de la Réforme y était vivace déjà. Dans tout ce qu'a écrit le catholique Gérold, on constate déjà le besoin d'une église nationale; on sent comme l'Angleterre a déjà au fond du cœur l'impatience de la suprématie romaine et une secrète résistance. Ce n'est pas que Gérold nie cette suprématie; loin de là, en mainte occasion, il la proclame énergiquement. Mais, et surtout depuis que Rome a trahi ses espérances, il se plaît à parler de la vénalité de la cour romaine, comme, du reste, son contemporain G. Map; il est antipathique ou sympathique à certains ordres, selon qu'ils soutiennent avec plus ou moins d'ardeur la primauté du siège de Rome, ou qu'ils se sont faits plus anglais. Il est ennemi du célibat des prêtres, déclarant qu'il n'était possible qu'avec la pureté de l'Église primitive.

Ce triste état du clergé gallois était d'autant plus regrettable que ce peuple était, comme ses frères de la Bretagne française, d'instinct essentiellement religieux, tout disposé à se laisser absolument diriger par

ses pasteurs, croyant au surnaturel, aux visions, aux prophètes. Nulle part, selon Gérold, on ne trouve de pénitents plus durs à eux-mêmes, d'anachorètes plus nombreux et plus rigides, plus avancés dans la voie spirituelle. Nulle part le peuple n'est plus docile à la voix de l'Église, payant volontiers la dîme, faisant avec joie le pèlerinage de Rome, s'inclinant devant la bénédiction de tout prêtre ou religieux qu'il rencontre, plein de vénération, non seulement pour la personne des saints personnages, mais pour tous les objets qu'ils ont touchés, leurs bâtons, leurs sonnettes, leurs livres, auxquels ils se plaisent à reconnaître une vertu miraculeuse, s'en faisant de vrais fétiches.

Mais comme ceux qui devaient être les guides intellectuels et moraux de ce peuple manquaient absolument à leur mission, ne songeaient ni à l'instruire, ni à profiter de ces merveilleuses dispositions, le pays de Galles au XIIe siècle était encore dans un état voisin de la barbarie.

Augustin Thierry, dans son amour de parti-pris pour les nationalités martyres, s'emparant de quelques lignes de Gérold, dans sa *Description de la Cambrie*, et laissant volontairement de côté le reste du livre, a tracé un tableau enchanteur de la vie galloise. C'est un véritable Eldorado, c'est la réalisation des plus riantes imaginations des poètes ; on s'y croirait en plein *Décaméron*. « Ceux, nous dit l'historien de la *Conquête* (t. III, p. 37), qui venaient les « visiter sans armes, comme simples voyageurs, étaient « accueillis et fêtés partout avec empressement. On « les admettait dès le premier abord dans l'intimité

« des familles ; on leur faisait partager le plus grand « plaisir du pays, qui était la musique et le chant... « Ils étaient amusés jusqu'au soir par la conversation « des jeunes femmes et par le son de la harpe. » Et Aug. Thierry résume son impression en cette incroyable phrase : « La nation galloise était peut-être alors de toute l'Europe celle qui méritait le moins le nom de barbare. »

Qu'il y a loin de cette aimable idylle à la réalité ! D'après les témoignages répétés de Gérold lui-même, qui a eu soin de nous mettre en garde contre ce que le passage très librement rendu par A. Thierry aurait de trop séduisant, et qui, après avoir, dans sa *Description*, écrit un premier livre sur les mérites du pays de Galles, *de Laudabilibus*, en a écrit un second sur ce qu'il y avait à blâmer, *de Illaudabilibus*, les Gallois étaient alors dans un état de civilisation des plus rudimentaires, à demi-sauvage, et qui fait songer moins à une communauté chrétienne du XIIe siècle, qu'aux Peaux-Rouges, aux Arabes nomades, aux Malgaches d'aujourd'hui ou aux Celtes de l'âge de pierre, qu'ils rappellent avec leur costume sommaire et leur visage rasé, sauf une longue moustache, avec leurs bardes et leurs mœurs primitives. Ils ont l'air de quelques échantillons de la vieille Gaule, fidèlement conservés à travers les âges. On comprend comment les Normands pouvaient les regarder comme une race inférieure. Quelle distance, en effet, de la civilisation anglo-normande, avec son opulence, sa splendide architecture, sa culture intellectuelle, son développement militaire, politique et social, etc...!

Gérold nous dit que c'est un peuple fier, courageux, prompt à l'attaque, facile, il est vrai, à se décourager et à fuir, mais jamais désespéré, et revenant sans cesse au combat, très jaloux de son indépendance et toujours prêt à la payer de sa vie; ayant une foi absolue dans la perpétuité de sa nationalité et pensant volontiers comme ce vieux Gallois, qui répondait à Henri II que le pays pourrait être en partie asservi, mais qu'au jugement dernier il y aurait encore des Gallois et une langue galloise pour répondre au nom de cette terre.

Mais Gérold nous apprend aussi qu'ils ne connaissent ni commerce, ni navigation, ni art mécanique, ni art, ni industrie, qu'ils n'en ont d'autre que la guerre, divisés qu'ils sont entre une foule de principautés ennemies, toujours prêtes à se battre. La guerre est le fléau du pays de Galles, guerres incessantes, guerres privées, guerres entre tribus, entre familles, guerres entre voisins, guerre entre les membres de la famille elle-même, si bien que Gérold nous assure que les fratricides y sont des plus fréquents et qu'ils aiment bien plus leurs frères morts que vivants, attendu que vivants, ils sont prêts à les tuer pour le plus mince intérêt, et qu'ils les vengent avec fureur et à tout prix quand ils sont tués par d'autres. La vendetta règne là comme en Corse. L'orgueil général de la race, la fierté de leur généalogie entretient ces dispositions. Ce perpétuel état de guerre a maintenu dans le pays le droit d'asile des églises et l'a même singulièrement développé; il est accordé aux cimetières, et il s'étend aux bestiaux; l'inviolabilité leur est assurée, non seu-

lement dans cette enceinte, mais souvent dans un très grand rayon, souvent pour tout le parcours possible dans un jour.

Ce qui augmente ces dispositions batailleuses, c'est leur amour excessif, maladif de la propriété ; ils sont empressés de l'enclore, ils l'étendent à tout prix, franchissant ou déplaçant les bornes de leurs héritages, toujours prêts à revendiquer comme leur propre bien les terres qu'ils occupent à quelque titre que ce soit, comme locataires ou comme héritiers ; et ce qui multiplie les occasions de querelles, c'est la division excessive de la propriété, qui chez eux n'est pas soumise à la loi féodale, les frères se la partageant à titre égal, sans connaître le droit d'aînesse.

Du reste, quoique si souvent en guerre, ils n'y ont que des procédés assez primitifs, des cuirasses légères, de petits boucliers ; ils ne connaissent ni les casques, ni les jambières, ni les armures de fer. En fait de tactique, ils ne pratiquent que les surprises et les embuscades.

Leur navigation n'est servie que par de petites barques en osier, doublées de cuir, qu'ils portent au besoin sur l'épaule, et avec lesquelles on ne fait pas de longs voyages.

Leur agriculture est tout à fait primitive, rudimentaire ; ils ne cultivent guère que l'avoine, très peu de blé ; ils n'ont point de jardins, point de vergers. Ils ont surtout des prairies et des troupeaux. Le pays est si peu peuplé que les bêtes fauves, les cerfs et les daims en partagent avec eux la propriété ; ceux-ci sont si nombreux en certains cantons qu'ils ont mis en déroute les hommes et les chiens.

Les Gallois vivent de viande, d'avoine, de laitage, de beurre et de fromage, mangeant très peu de pain. Ils sont sobres, mais par nécessité, ne faisant qu'un repas par jour, le soir ; parfois, attendant patiemment celui que leur promet le lendemain. Et, comme chez toutes les peuplades barbares, comme chez les Peaux-Rouges et les Arabes nomades que nous nommions tout à l'heure, cette sobriété, fille de la nécessité, ne tient pas contre l'occasion offerte de quelque ripaille. Alors ils montrent une incroyable puissance d'absorption, s'approvisionnant pour quelque temps, « semblables « en cela, dit Gérold, aux loups et aux aigles qui, « comme eux, vivent de rapine et ont rarement « occasion de se refaire ; et c'est surtout à la table « d'autrui qu'ils font preuve de cet appétit immo- « déré. » Ils ont, du moins, ajoute-il, cette supériorité sur les Anglais (que décidément il n'aime pas) de ne pas se ruiner pour satisfaire leur gloutonnerie et leur ivrognerie.

Ils sont très légèrement vêtus, n'ayant en tout temps qu'une chemise et un léger manteau, les pieds nus ou seulement protégés par des guêtres grossières de cuir non préparé.

Ils n'ont ni villes, ni villages, ni châteaux, ni maisons fortes, mais seulement des espèces de gourbis, qu'ils reconstruisent tous les ans, sur la lisière de quelque forêt. Ils sont volontiers hospitaliers ; mais vu les minces ressources du pays et leurs habitudes quelque peu sauvages, si l'on en croit les peintures de Gérold, cette hospitalité si séduisante dans le récit d'A. Thierry, n'a dans la réalité rien d'enchanteur. On

fait maigre chère, et quand la nuit est venue, tout le monde, habitants et étrangers, s'étend pêle-mêle sur une couche de joncs qu'on dispose tout le long de la muraille « *publico strato in longum* », gardant ses habits du jour, s'abritant assez mal sous une grossière couverture du pays, comptant surtout, pour se réchauffer, sur le contact du voisin, se relevant de temps en temps, quand le froid est devenu intolérable, pour aller se ranimer à un feu qui brûle jour et nuit dans la cabane (1).

Les mœurs sont loin d'y être pures. Je ne parle pas de ces accusations d'inceste qui reviennent si souvent chez Gérold : ce gros mot chez lui ne désigne souvent que des alliances entre parents à des degrés très rapprochés ; mais pour tous les désordres moraux l'opinion publique est très tolérante ; l'exemple de la fameuse Nesta, dont nous avons parlé, n'a rien qui étonne. On n'y connaît guère la jalousie, nous dit Gérold. Il nous assure que les Gallois se marient à l'essai, après s'être assurés, par une certaine cohabitation, du caractère et de la fécondité de leurs femmes. Ils les achètent à leurs parents, en ayant soin de stipuler un dédit en cas de rupture ; il ajoute que cela ne nuit pas à la réputation ou à l'avenir des jeunes

(1) V. Giraldi Camb., *Op.*, t. II, p. 184 : « Cum vel latus inferius tori duritate lassari, vel etiam nimio superius algore frigescere cæperit, illico ad ignem prosiliunt de cujus beneficio promptissima utriusque incommodi remedia quærunt, et sic ad strata revertentes, seque urgente gravamine crebro vertentes, alternis vicibus latus unum frigori, alternum vero duritiæ donant. »

femmes (1). Il ne nous dit pas comment le christianisme s'accommodait de cette pratique.

Gérold nous dit encore que ce peuple est indomptable, inquiet, turbulent, léger, vaniteux, se ruinant à plaisir en dépenses d'apparat, n'ayant nul respect pour la parole donnée, ni les traités, ni les engagements d'aucune sorte, toujours disposé à faire de faux serments ; violent, querelleur, ayant soif de sang et de carnage ; rapace, toujours prêt au pillage, au vol même, et cela non seulement au détriment des étrangers et des ennemis, mais même de ses voisins, de ses parents ; surtout extrême en tout, dans le bien comme dans le mal. Gérold, s'il était capable de faire un retour sur lui-même, aurait bien pu s'appliquer ce dernier trait, « mobile et extrême en tout », en particulier quand il peint ses compatriotes. Ce n'est pas pour rien qu'il avait du sang gallois dans les veines.

Essayer de tirer ce peuple de cet état moral et intellectuel inférieur, de le donner à la civilisation ; pour cela lui préparer des guides intelligents, capables de profiter de ses religieuses dispositions, de soutenir et d'éclairer sa foi, pour cela encore relever les ministres de l'Église, leur faire comprendre leur mission,

(1) Si l'on en croit un récit de la *Revue des Deux-Mondes* (janv. 1889, p. 105), on trouve encore des mœurs tout à fait analogues au pas de Bakou : « Quand on a fait choix d'une femme, on va signer chez le mollah un contrat pour une, deux ou trois années, ou même pour quelques mois, selon qu'on juge qu'il faudra de temps pour la connaître. Si le mariage tient, on recommence le bail, sinon chacun se retire chez soi et le mari remet la dot aux parents. »

les rendre dignes de l'accomplir, en mettant fin aux désordres auxquels ils s'abandonnaient, en les arrachant à leur grossière ignorance; relever ainsi tout un peuple, l'arracher à la servitude religieuse de l'Angleterre, en chassant à tout jamais ces évêques intrus qui ne sont que les fermiers, les gendarmes du roi anglais, illustrer ainsi sa vie par une œuvre originale, féconde et vraiment patriotique, c'était là un noble rôle, fait pour tenter une âme généreuse, et qui légitimait toutes les ambitions de Gérold. Ce rôle, il ne pouvait le remplir que dans l'évêché de Saint-David, rendu à son ancienne indépendance. De là le double but qu'il va poursuivre désormais : être évêque de Saint-David, assurer l'indépendance du siège.



DEUX POËMES

SUR

LA MUSIQUE

Par M. Jules CARLEZ,

Membre titulaire.



I.

Je ne sais s'il est jamais venu à l'esprit de personne qu'un poëme didactique, abstraction faite de sa valeur littéraire, puisse être une œuvre d'une haute utilité. Sans doute, si l'auteur s'appelle Virgile, Horace ou Boileau, le poëme, ayant pris place parmi les chefs-d'œuvre de la littérature, sera utilisé pour l'enseignement, mais cela, à cause de ses formes correctes, élégantes, et non pour le fond même. Tout au plus sera-t-il tenu compte d'un certain nombre de maximes, tournées avec art et faciles à retenir. Mais en dehors de quelques ouvrages, inutiles à citer ici, tant leur célébrité est notoire, tout ce que l'on a écrit en vers, dans le but d'enseigner une matière quelconque, rentre plutôt dans la catégorie des œuvres de pure curiosité.

La musique en a inspiré un certain nombre, les unes consacrées à la glorification de l'art, les autres affectant de préférence le caractère didactique, mais pouvant facilement être confondues avec les premières.

Sans sortir de France, nous voyons paraître, vers la fin du XIVe siècle, un petit poëme latin, intitulé *de Laude musices ;* il est dû à Jean Gerson, l'auteur présumé de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Puis voici, en 1518, l' « Epistre de Guillaume Telin, adressant à tous les musiciens et joueurs d'instruments », mi-partie vers et prose. Après quoi il nous faut aller jusqu'à l'année 1704, où le jésuite François-Antoine Lefèvre publie son poëme latin : *Musica, carmen*. Il ne serait pas impossible que ce fût cet opuscule poétique qui ait décidé Serré de Rieux à entreprendre pour la musique ce que Boileau avait si bien réussi pour l'art d'écrire. Il dit, en effet, dans la nouvelle édition des poëmes dont nous allons nous occuper ici : « Je dois la première pensée de cet ouvrage à un petit poëme latin composé, il y a vingt ans, par une personne distinguée par ses talents. L'idée m'en a paru heureuse, et j'ai cru pouvoir l'étendre....., etc. »

Mais sans plus insister sur ce point, procédons à la présentation de l'auteur.

Jean de Serré de Rieux était, vers 1700, conseiller au Parlement de Paris. Le nom de Rieux lui venait, non point d'une petite ville du Languedoc, dans laquelle, au dire de Fétis, il aurait vu le jour (1), mais bien d'une terre située aux environs de Beauvais. Ce

(1) *Biographie universelle des Musiciens*, 2e éd., t VIII.

fut là qu'il prit sa retraite, pour se consacrer tout entier aux muses, ce qui veut dire, en style plus moderne, qu'il charma ses loisirs en s'occupant de musique et de poésie. Mû, semble-t-il, par le désir d'associer, dans une œuvre commune, ces deux objets de son adoration, il écrivit un poëme en quatre chants, intitulé : *La Musique*, lequel fut imprimé à Amsterdam, en 1714, et réimprimé à Lyon, en 1717. Là ne devait pas s'arrêter l'odyssée de ce poëme ; de Serré lui fit subir un peu plus tard quelques remaniements ; puis de nouveaux sujets vinrent solliciter sa plume : l'opéra, la chasse à courre , celui-ci tout différent des deux autres. Il voulut néanmoins réunir le tout en une seule et même publication , s'appuyant sur cette raison mythologique, qu'Apollon, le dieu des beaux-arts, et Diane, la déesse des forêts, sont frère et sœur. De là le titre du livre qui parut à Paris, en 1734 : *Les Dons des enfants de Latone* : *la Musique et la Chasse du Cerf, poëmes dédiés au Roy.*

L'ouvrage, du format in-8°, ne porte point de nom d'auteur. Il est illustré de deux gravures allégoriques de Le Bas, et précédé d'une dédicace en vers : « au Roy » et d'une préface.

Apollon, ou l'origine des spectacles en musique, ainsi s'annonce le premier poëme. L'auteur y débute à la façon de ses modèles :

Je chante l'art des sons et le divin génie
Qui daigna sur la terre apporter l'harmonie,
Et qui par un concours de flexibles ressorts,
Du concert dramatique étala les trésors.

La musique étant née avec l'homme, et la vocale ayant précédé l'instrumentale, une description des organes de la voix et de l'ouïe est tout d'abord nécessaire. Après quoi, le poète nous montre Apollon enseignant la musique aux bergers. Étant données les circonstances de temps et de lieu, relatives à la fiction par lui imaginée, on pourrait croire qu'il va être question ici de la musique grecque. Mais ce serait faire de l'art rétrospectif, et ce n'est pas là ce qu'a voulu l'auteur. Son Apollon, sans plus s'inquiéter du gros anachronisme dont il se fait complice, instruit donc les bergers d'Arcadie, dans les termes que purent employer, plus tard, un Michel Corrette, ou tout autre maître à chanter du XVIII[e] siècle, à la forme poétique près :

Sur l'espace prescrit de cinq lignes égales
Sont étendus huit sons, montant sept intervalles,
Qui connus sous des noms à l'art seul consacrés,
De l'échelle harmonique étalent les degrés.

Il est douteux, par exemple, que Michel Corrette se soit jamais servi, pour faire connaître à ses élèves l'usage des clefs, de comparaisons telles que celle-ci :

Tel qu'un timon guidé par une docte main,
Trace au vaisseau flottant son humide chemin ;
Telles on voit trois clefs ouvrir dans la musique
Par quatre endroits divers la route mélodique.
En tête de la ligne elles doivent s'asseoir,
Et réglant de la voix la marche et le pouvoir,

Par un ordre certain déterminent les traces
Des tailles, des dessus, hautes-contres et basses.
A quinze sons au plus leur cours est limité;
La voix perd au-delà sa force et sa beauté.

Apollon continue sur ce ton, parlant tour à tour des signes de durée, notes et silences, des intervalles consonnants et dissonants, et des accords qu'ils engendrent. Écoutez ce qu'il dit de la quarte, que les théoriciens du temps (je parle de ceux du XVIII[e] siècle) hésitaient encore à classer parmi les consonnances :

La quarte, de son sort incertaine et volage,
Dépend de ses rapports, consonnante à demi,
Et déserte souvent dans le camp ennemi.
C'est dans ce lieu sauvage où septième et seconde
De leurs sons discordants ébranleraient le monde,
Si l'art amollissant leur vive dureté
N'en émoussait les traits de fiel et d'âpreté,
Plus aigres que l'acier que la fournaise allume,
Quand par des coups aigus il sonne sous l'enclume

Ce langage qu'Apollon tient aux bergers, bien longtemps avant la naissance de l'harmonie, doit médiocrement les intéresser. Il s'en aperçoit sans doute, car il interrompt tout à coup sa démonstration :

Mais c'est trop vous en dire, et plus que je ne veux;
Aux modes naturels il faut fixer vos vœux.

Ce qui veut dire, suivant une note de l'auteur, qu'Apollon s'abstient d'apprendre aux mortels « les

sons transposés par les dièses, ou par les bémols, ou les fausses dissonances, dont la sensibilité lui paraît dangereuse pour eux. »

De Serré, qui se défie à son tour des connaissances de ses lecteurs, suspend bientôt la marche de son poëme, pour expliquer par des notes les termes techniques dont il vient de se servir; il y joint même des exemples notés. Fermons les yeux sur les hérésies théoriques que laisse échapper sa plume, et passons au chant deuxième.

Minerve, jalouse de l'attention avec laquelle les bergers écoutent les leçons d'Apollon, descend à son tour de l'Empyrée. Elle commence par se plaindre de l'ingratitude des hommes, qui semblent oublier tout ce qu'ils tiennent d'elle : l'art de se vêtir, l'art de bâtir, l'art de cultiver la terre.

> ...Mais qu'a produit ma faveur épuisée ?

s'écrie-t-elle.

> Phœbus a tout l'encens, Minerve est méprisée...

Par hasard, elle aperçoit des roseaux sur le bord d'un ruisseau. Une idée lui vient : Apollon a enseigné l'art du chant; pourquoi ne créerait-elle pas, à son tour, la musique instrumentale ?... Aussitôt dit, aussitôt fait. Et elle invente la flûte. Enchantée d'abord des « mille sons qui charment ses oreilles », voilà qu'elle découvre, dans l'eau,

> . . . . son front chargé de rides,

De ses sourcils froncés les cercles ravalés,
Ses traits nobles et doux par le souffle gonflés ;
Elle en rougit de honte, et quittant le rivage,
Abandonne aux mortels le fruit de son ouvrage.

Le dieu Pan, qui l'avait entendue, arrive et trouve

Au milieu du débris de cent roseaux épars,

la flûte de Minerve, une flûte à sept trous et à bec. Il s'exerce à en jouer. Les faunes, les sylvains, les nymphes, les bergères, tous accourent et dansent autour de lui. Phœbus voit tout cela, du haut de son char lumineux ; l'invention nouvelle ne lui inspire que du mépris :

Chef-d'œuvre incomparable et digne qu'on l'admire !
De s'énerver le sein pour n'avoir que le fruit
De tirer des roseaux un sombre et faible bruit ;
Donnons la voix aux nerfs, et que le bois résonne.

Et il invente, non point la lyre, comme on pourrait le croire, mais quoi ?... le violon. Oui, le violon, ce fils du rebec du moyen-âge, l'instrument perfectionné plus tard par les Amati et les Stradivari. Le poète en donne une description complète ; il appelle le chevalet « un copeau », pour les besoins de la mesure, sans doute.

Un archet manque encore, dont une main altière
Puisse émouvoir les nerfs. Qu'il naisse du laurier,
Dit Phœbus ; que Pégase accoure y déployer
De son col argenté l'étincelante soie.

Et pour rendre le ciel témoin des merveilles de son invention, Apollon s'empresse de donner un concert aux dieux et déesses. L'Amour, qui dormait, penché sur le sein de sa mère, est réveillé par la musique ; il s'approche et demande à Apollon de lui confier les secrets de son art. Apollon refuse avec dédain.

La lyre. . . . .

(Et il s'agissait tout-à-l'heure du violon !)

La lyre, répond-il, n'est point faite à l'usage
D'un dieu qui des humains énerve le courage ;
Elle ne doit servir qu'à chanter les héros,
Vainqueurs de la mollesse, ennemis du repos,
Dont les noms sont gravés au temple de mémoire;
Ou qu'à chanter des dieux les bienfaits et la gloire.

L'Amour supporte en silence cette mercuriale. Mais l'enfant malin observe, sans en avoir l'air,

. . . . . les tons, la suite des cadences,
Les modes transposés, les fausses dissonances.

Ce qui veut dire qu'il apprend, tout seul, et la musique et l'art du violoniste Après quoi, le poète fait une nouvelle pause et donne, en guise d'intermède, et sous le titre : *Larçin de l'Amour*, quatre planches de musique gravée, faisant suite à ce qui a été enseigné précédemment.

Le chant troisième va nous faire voir comment l'Amour se venge du refus d'Apollon. Il part pour la

Lydie, cet aimable Cupidon, il arrive sur les bords du Pactole, où il rencontre Pan, à qui il raconte son aventure. Il lui dit comment il a surpris les secrets du dieu de la musique, secrets dont il offre de lui faire part.

Des modes réservés aux seuls maîtres de l'art
Je puis te révéler la route chromatique.

Suit une démonstration des modes « transposés par les dièses ou les bémols » et une éloquente apologie du genre chromatique, dont Apollon avait cru devoir cacher aux bergers, ses élèves, les séductions dangereuses :

Que du dièse vif le mode plus rapide
Allume des désirs dans une âme timide,
Excite la vengeance et les soupçons jaloux,
De l'amant maltraité réveille le courroux,
Ou des plaisirs, des jeux, des ris et de la danse,
Fasse briller l'éclat et la magnificence.

Pan, qui prend goût aux leçons de l'Amour, acquiert en peu de temps un jeu puissamment expressif.

Ses airs passionnés, ses tons, ses mouvements,
Développent du cœur les secrets sentiments.

Le dieu cornu continue de verser à ses auditeurs le nectar chromatique ; il use et abuse des altérations ascendantes et descendantes, et

Si l'âme a trop langui dans un long pathétique,
Il la réveille au son du genre enharmonique.

Nous nageons ici en pleine confusion du système grec et de l'art moderne. Tout à l'heure, Apollon expliquait nos deux modes, majeur et mineur; et voici que l'effervescence produite en Lydie par les chants passionnés de Pan et de Cupidon aboutit à la création du mode lydien. C'est l'histoire de la musique prise à rebours.

Des sons si séduisants, de si tendres attraits
De l'amour triomphant étendent les progrès,
Ils corrompent déjà les villes de la Grèce.

Et voilà l'antique et valeureuse Hellade, Sparte exceptée, qui s'amollit et ne pense plus qu'à chanter, à aimer. Ce que voyant Minerve, sa protectrice, elle s'en va implorer le secours de Phœbus contre l'Amour et ses dangereux présents. Apollon, toujours en veine de création, invente alors la trompette.

Bellone vient, l'embouche, et court de toutes parts
Rassembler sur ses pas tous les peuples épars.

L'effet désiré ne se fait pas attendre : à ces sons belliqueux, les Grecs

Rougissent de se voir de mirrhe parfumés.

Fuyant l'Amour, ses plaisirs, ses maximes, et les festins où se plaisait leur mollesse,

Ils ne respirent plus que guerre, que combats.

Furieux de voir ses autels abandonnés, l'Amour part de nouveau, et va, cette fois, trouver les Sirènes.

C'est donc chez les filles d'Acheloüs que nous introduit le chant quatrième. Rappelons leurs noms et ceux de leurs professeurs :

Phœbus avait donné des leçons à Lysie (1) ;
Pan plaça savamment les doigts de Leucosie (2),
Et Parthénope enfin, par les soins de l'Amour,
Possédait du beau chant l'élégance et le tour.

Or, voilà qu'un jour, tandis que les trois sœurs se donnaient à elles-mêmes, en bateau, un concert vocal et instrumental,

Un esquif tout à coup à leurs yeux se présente,
Il porte une inconnue . . .

L'inconnue, c'était Minerve. Elle commence par admonester les Sirènes, à cause de leurs chants licencieux; puis, voyant que celles-ci, au lieu d'écouter docilement la semonce, ne font qu'en rire, elle entre en fureur et frappe de sa lance l'esquif qui les porte. Tout s'enfonce dans la mer, nacelle et jeunes filles ; et quand celles-ci reparaissent, elles ont subi la métamorphose que nous connaissons. Moitié femme, moitié poisson, elles n'ont plus d'autre ressource que de fendre les flots et aller se réfugier en Sicile.

(1) Lyre.
(2) Flûte.

Là, Apollon, qui a trouvé la punition un peu forte, vient les consoler.

Il est temps d'adoucir votre douleur amère,
De votre impiété vous eûtes le salaire ;
Mais en faveur d'un art dont j'inventai les lois,
Je vous rends pour jamais le charme de la voix.

Bien mieux, il va les associer à la création de l'opéra.

Je prétends dans ce jour, sur la lyrique scène,
Aux harmoniques lois soumettre Melpomène.

Circé et Pan seront de la partie ; l'une instruira les machinistes et l'autre les musiciens de l'orchestre. Quant aux Sirènes, c'est à elles qu'incombe le soin de former à l'art du chant les tritons et les naïades, c'est-à-dire messieurs et mesdemoiselles les artistes de la scène. C'est donc à chanter l'opéra et ses merveilles que le poète consacre ses derniers vers, ce qu'il fait avec un grand luxe d'images, d'épithètes, de noms mythologiques, d'expressions techniques, et tout cela sur le ton du plus vif enthousiasme.

Il est à noter, en effet, que ce qui rend supportable la lecture de ce poëme, c'est que l'auteur n'y prend jamais des façons de magister. S'il essaie d'instruire autant que possible son lecteur, il vise plus encore à le divertir. Il arrive ainsi à associer au genre didactique la forme épique, mais en se gardant bien d'enfler ses pipeaux hors de mesure.

II.

Le poëme qui fait suite à celui que je viens d'analyser n'est autre que le poëme de 1714, remanié et agrandi ; il s'intitule tout simplement : *la Musique.* Ici l'auteur a complètement changé de ton ; le sous-titre : « Épître en vers » nous en avertit, et le début répond bien à l'avertissement :

Vous verrai-je toujours, d'un esprit prévenu
Blâmer un goût, Damis, à vous-même inconnu ?
Transporté de colère au seul nom de cantates,
De nouveaux opéras, de motets, de sonates,
Vous devenez l'effroi des modernes auteurs,
Et rien ne peut contre eux modérer vos fureurs.
Quoi, quitter, dites-vous, dans leur verve insensée,
La route par Lully si sagement tracée ?

Le Damis à qui le poète s'adresse est, comme on le voit, un partisan à outrance de Lulli, et un ennemi juré de la musique italienne. Sa profession de foi est contenue dans cette exclamation :

Loin de nous ces auteurs dont la fière Italie
Étale vainement la savante folie !
Chez eux tout est extrême, et jamais le bon sens
Ne règle leurs desseins, ou trop vifs, ou trop lents.

Et il conclut ainsi :

Lully seul, en un mot, a des charmes pour moi.

Serré de Rieux, qui professe, lui, des doctrines éclectiques, a conçu le dessein d'arracher Damis à son admiration exclusive pour l'auteur d'*Armide*, et lui faire comprendre qu'il y a de belle et bonne musique en dehors de la sienne. Il esquisse alors, d'une façon légère, et, en quelque sorte, à bâtons rompus, l'histoire de la musique. Ses appréciations sur les musiciens les plus connus ne manquent ni de trait, ni de justesse. Voici celle qui concerne Lambert, le chanteur célèbre dont Boileau a pris soin de nous conserver la mémoire :

Lambert, qui les suivit, sur un ton doucereux,
Dans le bel art du chant les surpassa tous deux (1).
Il fit porter des sons conduits avec prudence,
Apprit à soutenir, à battre la cadence :
Par des doubles fréquents il exerça la voix,
Il sut la rendre ferme et légère à la fois.
Mais, ainsi qu'au défaut de beauté naturelle,
Des charmes imposteurs font briller une belle,
Ses airs n'ont ébloui que par un chant fardé ;
Sur l'art de les chanter tout leur prix est fondé :
La basse n'est jamais juste ni régulière,
Ses doubles (2) sont marqués à la même manière.
Et malgré son recueil que Ballard vendit cher,
Phœbus a décidé qu'il n'avait fait qu'un air.

L'auteur continue sur ce ton impartial, faisant tour à tour la part de l'éloge et celle de la critique. Il se

(1) Boisset et Le Camus.

(2) Variations sur un thème mélodique, écrites en vue de faire briller le chanteur. Le mot « double » a disparu depuis longtemps de la technique musicale.

plaint surtout du peu de renouvellement du répertoire lyrique. On redemande toujours les mêmes opéras; malheureusement, dit-il,

Depuis un demi-siècle ils amusent la France;
On en est rebattu dès sa plus tendre enfance.

Il ne faudrait pas croire pour cela que, dans la querelle, alors permanente, entre la musique française et la musique italienne, Serré de Rieux ait pris parti pour cette dernière. S'il vante la richesse mélodique et harmonique des opéras italiens, il n'en regrette pas moins d'y voir « les règles de la scène au caprice immolées. » Il sait à quel degré de perfection était arrivé alors l'art du chant italien; mais il n'éprouve qu'une médiocre sympathie pour certains virtuoses :

Cet acteur mutilé pousse des sons sans peine,
Redouble une cadence et la bat à grands coups;
Y mêle tour à tour et le fort et le doux,
Et ne finit enfin une longue tenue
Que par des sons aigus qui vont percer la nue.

Scarlatti, Mancini, Bononcini, et (rapprochement inattendu) Handel (1), voilà les noms à l'aide desquels l'érudition quelque peu limitée de Serré de Rieux jalonne les progrès de l'opéra italien. Dans ces condi-

(1) L'auteur consacre à ce maître la note que voici : « Organiste de St-Paul de Londres, né en Allemagne, et qui composa avec succès tous les *opera* d'Angleterre depuis vingt ans, en langue italienne. » Handel n'avait pas encore commencé à produire les oratorios qui ont immortalisé son nom.

tions, il ne pouvait sérieusement prétendre à se faire le champion de l'ultramontanisme musical. Il lui sied mieux de parler de notre musique, dont il connaît au moins le fort et le faible.

La musique française a l'heureux avantage
De n'inventer jamais un son dur ou sauvage ;
La douceur et la grâce accompagnent ses chants ;
Ils sont tendres, flatteurs, expressifs et touchants.

Ce qui manque à cette musique, contemporaine de la Régence, c'est la variété, c'est le mouvement.

Sur deux cordes du ton (1) régnant obstinément,
La scène n'admet point d'autre déguisement.
Entre les mouvements la ressemblance est grande ;
Tout air est menuet, gavotte ou sarabande.

L'amateur, avide de nouveautés, doit donc étudier les produits d'un art plus fort et plus varié ; de là les progrès du goût au sein du public parisien (2). L'effet

(1) La tonique et la dominante.

(2) L'auteur nous apprend, à ce propos, que M. Mathieu, curé de St-André-des-Arcs, avait établi chez lui, à Paris, vers la fin du XVII[e] siècle, un concert où l'on ne chantait que de la musique latine des maîtres italiens, depuis 1650 : Luigi Rossi, Cavalli, Cassati, Carissimi, Legrenzi, Colonna, Melani, Stradella et Bassani. « Ces auteurs, ajoute Serré de Rieux, s'aventurant ici sur un terrain qui lui était peu familier, ont été les restaurateurs de la bonne musique en Europe, et les exterminateurs du goût flamand, qui l'avait infectée pendant plus de cent ans (!) C'est par le curé de St-André que ces bons ouvrages ont été, pour la première fois, connus à Paris..... »

en a rejailli sur un certain nombre d'artistes, à chacun desquels le poète consacre quelques vers, Charpentier, Campra, Bernier, Batistin, etc. Il faudrait davantage, et l'on voudrait voir surgir quelque Amphion nouveau, venant régénérer la tragédie lyrique, par l'alliance du style italien au style français. C'est un souhait que le poète forme à diverses reprises. Et, fidèle à cet esprit d'éclectisme qu'il a manifesté tout le long de son poëme, il conclut en disant :

La musique n'est qu'une, et ses mêmes accords
Partout doivent former de semblables transports.

L'art musical a-t-il rencontré son Boileau dans la personne de Serré de Rieux? Je n'ai garde de le prétendre. Il convient plutôt de ne voir, dans les deux poëmes dont je viens de faire l'analyse, quc de simples jeux littéraires. Si la science du musicien n'est pas exempte d'erreurs, et s'il mélange comme à plaisir la théorie moderne et les éléments de l'art antique, il rachète ces défauts par l'ingéniosité de ses fictions. Et si, d'autre part, ses connaissances en histoire musicale ne vont guère au-delà de ce que savaient la plupart de ses contemporains, on ne saurait refuser aux jugements qu'il porte le mérite de l'exactitude. Il faut le louer aussi d'être sorti des généralités où s'étaient complus jusque-là les auteurs de poëmes sur la musique, et d'avoir su parler en vers des musiciens et de l'art de son temps. C'est en cela surtout qu'il a fait montre d'originalité.

APPENDICE.

A la suite de ses deux poëmes sur la musique, Serré de Rieux donne le « Catalogue chronologique des Opéra représentés en France depuis l'année 1645, où ils ont commencé de paraître, jusqu'à présent », c'est-à-dire jusqu'en 1733. Le catalogue commence avec *la Festa teatrale della finta pazza*, de Giulio Strozzi, et finit avec *l'Empire de l'Amour*, du chevalier de Brassac. L'auteur donne pour chaque ouvrage le titre, l'indication du genre, opéra ou ballet, le nom des auteurs, et autres renseignements utiles aux bibliophiles.

La seconde partie du livre de Serré de Rieux se compose du poëme : *Diane, ou les lois de la chasse du cerf*. dont je n'ai pas à m'occuper ici, non plus que du *Dictionnaire des termes usités dans la chasse du cerf*, qui vient ensuite. Mais le reste du volume offre un intérêt tout à la fois cynégétique et musical. On y trouve :

1° *Nouvelle Chasse du cerf : divertissement en musique, composé de plusieurs airs parodiés sur les opéra* (sic) *d'Angleterre*, *avec différentes symphonies étrangères*.

C'est le second divertissement de ce genre dû à la plume de Serré de Rieux. Le premier, mis en musique par Morin, avait été imprimé chez Ballard, dans les premières années du XVIII[e] siècle.

Les personnages de ce nouveau divertissement sont : Diane, Phiale, Psecas, Nephile, nymphes ; Comus, dieu

des festins et ses suivants; chœur de nymphes. La scène se passe dans la vallée de Gargaphie. Six airs et un duo sont parodiés sur des motifs d'opéras de Handel ; l'air : *Volez, tendres zéphyrs* est du compositeur napolitain Fago ; le trio : *Que tes yeux sont charmants !* est parodié sur une sonate de violon de Leclair. Les récitatifs et les chœurs sont d'un compositeur français dont Serré de Rieux a omis de dire le nom ; enfin, les symphonies sont empruntées à des auteurs italiens.

2° *Parodies faites par différents auteurs sur les fanfares de M. de Dampierre, et sur quelques autres, tant anciennes que nouvelles.*

3° *Tons de chasse et fanfares à une et deux trompes* (musique gravée).

Ces airs de chasse, demeurés pour la plupart au répertoire des piqueurs et des sonneurs de trompe, ont été composés presque tous par M. de Dampierre, gentilhomme des plaisirs du roi Louis XIV. Il s'en trouve aussi quelques-uns de Morin et de Mouret.



LA LÉGENDE

DU

ROI-SOLEIL

Par M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

On peut dire que l'usage de comparer les rois au soleil a pris naissance avec la royauté elle-même. Entre les splendeurs d'une cour et l'éclat du plus brillant des astres, le rapprochement était si facile que l'image devait naturellement jaillir de la bouche des courtisans, ou de la plume des poètes pensionnés. Il était réservé au siècle de Louis XIV, si fécond en merveilles, de rajeunir cette métaphore, usée jusqu'à la corde, et d'en retourner l'étoffe avec tant d'art que le souverain le plus recherché dans sa parure ne dédaigna pas d'en revêtir la majesté royale.

Longtemps avant Louis XIV, un Charles, duc de Nevers, avait *porté* le soleil avec ces mots : *Nec retrogradior nec devio ;* plus tard, un soleil levant, qui dissipe des nuages, avec ce mot : *Solvit dum vidit*, fut

destiné à graver, tant sur l'airain que dans la mémoire de ceux qui auraient été tentés de l'oublier, le souvenir de l'intervention d'Amédée, duc de Savoie, dans les différends qui s'étaient élevés entre Louis XIII et Marie de Médicis, sa mère. Tant d'orgueil entre-t-il dans l'âme des petits princes et tant d'humilité dans celle du grand roi! Louis XIV plagiaire? Louis XIV impuissant? Pour épargner à sa mémoire cet outrageant soupçon, il nous suffira de rappeler les règles qui président à la composition d'une devise. Toute devise comprend une figure, qu'on appelle le *corps*, et des mots, qu'on appelle l'*âme*. La difficulté n'est pas d'inventer une figure extraordinaire, mais de trouver, dans des *corps* très connus, des propriétés qu'on n'y ait point encore découvertes. C'est ce que fit Louis XIV en adoptant sa célèbre devise : *Nec pluribus impar*. Comme Molière, il prit son bien où il le trouvait et sut, en empruntant, rester original.

Sous la régence d'Anne d'Autriche, en 1645, parut un jeton sur lequel on voyait « la reine présenter un jeune aiglon au soleil, » *Matre viam monstrante*. Cette devise donna lieu sans doute aux vers suivants, que nous rencontrons dans un *Sonnet au Roi :*

Elle [la Victoire] vous fournira le superbe appareil
Qui conduit un monarque au trône du Soleil !

L'idée a déjà fait du chemin. Les poètes de cour l'ont ramassée. Grâce à leurs amplifications, Phœbus est bien près d'être détrôné. Tout à coup, au milieu de ce chœur de courtisans, qui posent la première

pierre de la légende, s'élève une voix discordante, et cependant habituée à charmer. Le sieur Saint-Amant, gai compagnon, poète de talent, ne s'avise-t-il pas de faire paraître la *Lune parlante?* La lune, quand il n'est question que du soleil. Où diable! le poète vagabond avait-il la tête? On dit qu'il fondait beaucoup d'espoir sur cet ouvrage, et qu'il pensait que le roi, après l'avoir lu, daignerait jeter quelque menue monnaie de sa faveur dans ses poches vides de bohême. Mais la pièce déplut à Louis XIV ; la lune l'importunait! Les poètes de génie ne sont décidément bons à rien, quand il s'agit d'écrire une cantate ou tout autre morceau officiel. Quand ils se risquent sur cette pente, ils s'aperçoivent, trop tard hélas! que l'inspiration, quand on la vend, meurt et ne se rend pas.

Pour parvenir à la cour, l'habileté est bien préférable au talent. Le P. Ménestrier prit aussi la lune pour corps d'une devise : mais, avec autant de finesse que de galanterie, il l'écrivit pour la reine, en lui prêtant ces mots qu'elle adressait au roi : *Vous seul connaissez bien le beau feu dont je brûle.* Cette belle invention valut au P. Ménestrier de tels encouragements qu'il entreprit une série de travaux, capables de faire oublier ceux d'Hercule. Un jour, nous dit-il dans un de ses livres, il présenta à Sa Majesté près de deux cents devises sur les principaux événements de sa jeunesse! Une telle fécondité méritait une haute distinction, et nous ne serions pas surpris que le P. Ménestrier eût été choisi pour composer la première devise, avec laquelle le Roi-Soleil fit solennellement son entrée dans la *France métallique*.

C'est à la date de 1667, dans un in-folio intitulé : *Médailles sur les principaux évènements du règne entier de Louis-le-Grand*, que nous trouvons ce curieux document : « ... Sur la fin d'octobre, nous dit « l'explication historique imprimée au-dessous de la « médaille, le roy alla au camp devant Sainte-Ménéhoult ; sa présence hasta la prise de la place, que « la rigueur de la saison rendoit très difficile ; et cet « heureux succès acheva de pacifier le royaume. C'est « le sujet de cette médaille. Le soleil dans son char « paroist dissipant les nuages, avec cette légende : « SERENITAS RESTITUTA (*La sérénité revenue*), et cet « exergue : PLURIMÆ URBES RECEPTÆ MDCLIII (*Plusieurs « villes remises sous l'obéissance du roy en 1653*). »

Trois ans après, en 1656, un nouveau ballon d'essai est lancé, pendant les fêtes du Palais-Royal, pour tâter la cour et préparer l'opinion publique.

« Le roi, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires*, continuant d'aimer Mlle de Mancini, quelquefois plus et d'autres fois moins, voulut, pour se divertir, faire une célèbre course de bague qui eût quelque rapport à l'ancienne chevalerie. Il sépara toute la belle cour en trois bandes de huit chevaliers chacune. Il était le chef de la première... A la tête de la troupe du roi parurent quatorze pages vêtus de toile d'argent, avec des rubans incarnat et argent. Ils portaient les lances et les devises des chevaliers. Après eux allaient six trompettes ; ensuite de ces trompettes allait le premier écuyer du roi, habillé de même manière. Il était suivi de douze pages du roi, bien montés, richement habillés, et chargés de plumes et de rubans, dont les deux

derniers portaient : l'un la lance du roi et l'autre l'écu, où il y avait un soleil avec ces mots : « *Ne piu, ne pari* [*ni un plus grand, ni un pareil...*] »

De ces mots à la devise *Nec pluribus impar*, il n'y a que la distance du tournoi du Palais-Royal au célèbre Carrousel de 1662. Six ans encore de tâtonnements n'étaient point de trop pour enfanter un tel chef-d'œuvre. Il ne faudrait pas croire cependant que la devise s'élaborât toujours mystérieusement dans le cabinet du roi, avec les matériaux fournis par le P. Ménestrier ou par d'autres maîtres ès arts de *deviser*. On ne négligeait pas de sonder l'opinion et de la préparer à recevoir la divine formule. Ainsi, en 1661, après la mort de Mazarin, quand le roi résolut de gouverner sans premier ministre, une médaille le représenta sous la figure d'Apollon, assis sur un globe chargé de trois fleurs de lys, tenant de la main droite un gouvernail et de l'autre une lyre. Les rayons, qui encadraient la tête du roi, complétaient la légende : *Ordo et felicitas*, en indiquant qu'il s'agissait non moins du Dieu de la lumière que du Dieu de l'harmonie.

La venue du Roi-Soleil était proche, et sa légende allait bientôt devenir une officielle réalité.

Quelques auteurs prétendent que la devise *Nec pluribus impar* fut inventée pour le carrousel des Tuileries, qui a donné son nom à la place du Carrousel. Cette assertion manque d'exactitude ; la fameuse légende ne figura pas dans la pompe du tournoi :

« Au grand carrousel de 1662, écrit le P. Ménestrier, « dans son *Traité des Tournois*, le roy estoit vestu

« d'une cuirasse à la romaine, sur laquelle il y avoit « trois bandes de roses de diamans, qui en faisoient « le tour, couverte de six-vingt roses extraordinaire- « ment larges, et fermées par devant avec trois grandes « agraffes de diamans. Il y avoit aussi quarante-quatre « roses de diamans à la gorgerette, douze lambrequins « de diamans sur les manches, de dix pièces de chaisne, « avec une pendeloque à chacune de diamans à plu- « sieurs pierres ; quatorze écailles garnies de diamans, « attachées aux mesmes lambrequins, avec un grand « diamant au bout ; cinquante-deux pièces de chaisne « sur le haut des manches ainsi qu'à la ceinture, et « vingt-quatre roses de diamans autour des deux bouts « des manches... »

En un mot, qu'on se figure un étalage d'orfèvre en marche, et l'on aura de la majesté de Louis XIV, en ce jour solennel, une idée assez juste ; ce qui nous permettra d'éviter la description du casque d'or, du cimeterre, des brodequins, des jarretières et autres accessoires. Sautons environ cinquante pages et arrivons aux devises du tournoi.

« Il y en a d'assez justes, reprend l'auteur, pour « pouvoir servir de modèles aux *rafineurs* de cet art. « Celle du roy, chef de la quadrille des Romains « représentant Jules César, estoit le Soleil levant, qui « dissipe des brouillards. *Ut vidi vici.* »

Deux autres devises seulement, dont l'une représente une planète recevant sa lumière du soleil : *Magno de lumine lumen*, et l'autre un tournesol : *Mihi fas concurrere Soli*, font allusion au Roi-Soleil. Mais de la légende appelée à tant de célébrité, du sublime *Nec*

pluribus impar, nulle trace encore. Cependant, si cette devise ne fit pas son apparition pendant les fêtes mêmes du carrousel de 1662, on peut dire qu'elle les termina comme le bouquet termine un feu d'artifice.

Ce n'est pas au hasard que nous avons adopté cette image ; les mots étincelants de la légende éclatèrent tout à coup comme une brillante gerbe de fusées, avec cette différence toutefois que la lumière en dura plus longtemps. En moins de rien, les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, furent ornés de l'emblème d'un soleil, qui dardait ses rayons sur un globe, avec ces mots : *Nec pluribus impar*. En sortant de la *cour*, la devise fit son entrée à la *ville*, pour passer de là dans les provinces avec la rapidité d'une traînée de poudre qui s'enflamme. L'exportation s'en mêla, et le mot traversa les mers. Voici ce que nous lisons, en effet, dans les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, du P. Buhours :

« Un navire de France étant entré dans le port, Ariste et Eugène eurent la curiosité de le voir... Outre que l'or et l'azur y brilloient de tous costez, le soleil y étoit peint en plusieurs endroits, avec ces paroles : *Nec pluribus impar*. Cette devise arrêta les yeux d'Eugène et remplit tellement son esprit qu'aussitôt qu'ils furent au bord de la mer : il faut avouer, dit-il, qu'il n'appartient qu'à notre auguste Monarque de porter une devise aussi héroïque que celle qu'il porte depuis quelques années. A la vérité, répondit Ariste, ce grand prince ne pouvait prendre un symbole plus illustre ni plus digne de lui que le soleil ; ce bel astre est son véritable portrait. »

Malgré l'admiration qu'il professe pour son héros, Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, se montra moins indulgent qu'Ariste et n'hésita pas à blâmer le côté ambitieux de la devise, qui était appelée à une si grande popularité. « L'idée, dit-il à ce propos, était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour Philippe II, et plus convenable à ce roi qui possédait la plus belle partie du nouveau monde et tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. » Il s'empressa toutefois d'ajouter, pour justifier le roi, « qu'on a reproché injustement à Louis XIV le faste de cette devise, comme s'il l'avait choisie lui-même. » L'auteur d'un livre intitulé : *le Siècle des beaux-arts et de la gloire, ou la mémoire de Louis XIV justifiée des reproches odieux de ses détracteurs*, M. Ossude, s'appuyant sur ce passage de Voltaire, s'écrie d'un ton victorieux : « On ne peut pas plus reprocher à Louis d'avoir pris le soleil pour devise, qu'on ne saurait l'accuser de s'être décerné lui-même le surnom de grand. »

Avant de se faire si chaleureusement l'avocat de Louis XIV, M. Ossude aurait bien dû lire les écrits laissés par son client. Voltaire était excusable de ne pas les connaître tous ; ils étaient encore manuscrits et probablement éparpillés, mais depuis ils ont été publiés. Si M. Ossude s'était donné la peine de les feuilleter, il aurait trouvé, dans les *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin*, un aveu qui réduit à néant la supposition gratuite de Voltaire. Il nous suffira, en effet, de mettre sous les yeux du lecteur la pièce principale du procès pour qu'il décide avec nous,

en toute loyauté, que Louis XIV est, sinon l'auteur — comme nous le présumons, — au moins l'éditeur responsable de la célèbre devise :

« ... Ce fut là (au Carrousel), dit Louis XIV au dauphin, que je commençai à prendre celle que j'ai toujours gardée depuis, et que vous voyez en tant de lieux. Je crus que, sans s'arrêter à quelque chose de particulier et de moindre, elle devait représenter en quelque sorte les devoirs d'un prince et m'exciter éternellement moi-même à les remplir.

« On choisit pour corps le soleil, qui, dans les règles de cet art, est le plus noble de tous, et qui, par la qualité d'unique, par l'éclat qui l'environne, par la lumière qu'il communique aux autres astres qui lui composent comme une espèce de cour, par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde, par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action, par son mouvement sans relâche, où il paraît néanmoins toujours tranquille, par cette course constante et invariable, dont il ne s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque. Ceux qui me voyaient gouverner avec assez de facilité et sans être embarrassé de rien, dans ce nombre de soins que la royauté exige, me persuadèrent d'ajouter le globe de la terre, et pour âme *nec pluribus impar :* par où ils entendaient, ce qui flattait agréablement l'ambition d'un jeune roi, que, suffisant seul à tant de choses, je suffirais sans doute encore à gouverner d'autres empires, comme le soleil à éclairer d'autres mondes, s'ils

étaient également exposés à ses rayons. Je sais qu'on a trouvé quelque obscurité dans ces paroles et je ne doute pas que ce même corps n'en pût fournir de plus heureuses. Il y en a même qui m'ont été présentées depuis; mais celle-là étant déjà employée dans mes bâtiments et en une infinité d'autres choses, je n'ai pas jugé à propos de la changer. »

Pour qui a pesé chaque mot de ce passage des *Mémoires* de Louis XIV, il ne s'agit plus de savoir si le grand roi a choisi la fameuse devise, — ce qui est évident, — mais de rechercher s'il n'en est pas lui-même l'auteur. S'il faut s'en rapporter à Moreri, le *nec pluribus impar* aurait été composé par un certain Louis Douvrier, « célèbre par la beauté de son génie et son érudition » ; mais d'autres biographes se montrent moins affirmatifs. Plusieurs raisons nous portent à croire que ce Douvrier ne fut ici que le prête-nom de Louis XIV.

Le roi, qui a si naïvement avoué son péché d'orgueil dans cette phrase de ses *Mémoires :* « ... Il me semble qu'on m'ôte ma gloire, quand sans moi on en peut avoir », celui-là dut aimer, à l'égal des autres, la gloire littéraire. Nous savons, en effet, que s'il ne cessait de vaincre, il ne cessait aussi d'écrire. Il aimait à briller, à passer pour un bel esprit. Dans son *Entretien* sur les devises, le P. Buhours nous dit, en parlant du roi : « Il excelle en ces symboles généalogiques, et l'on peut dire qu'ils sont de son invention. Celui qu'il a fait sur les armes de la maison de Longueville est fort ingénieux... » Ainsi, voilà Louis XIV qui se plaît à composer des devises pour sa noblesse ; comment

admettre qu'il confie à un autre le soin d'inventer celle qui devait, en quelque sorte, caractériser son règne. Aurait-il douté de ses forces ? Se serait-il cru moins de verve que le sieur Douvrier ? On pensera plutôt qu'il se croyait obligé, tout roi qu'il était, et par cela même qu'il était roi, de se conformer à l'étiquette. A la cour, auprès des initiés, il jouissait de son triomphe d'auteur ; mais, pour le gros du monde, Douvrier servait de paratonnerre à la dignité royale. Que serait devenu l'éclat du Roi-Soleil, s'il eût daigné signer sa devise, comme Molière signait ses comédies !

Une seconde preuve, c'est l'amour-propre d'auteur qui se manifeste en maint endroit du passage des *Mémoires*, que nous avons cité. « Je sais qu'on a trouvé quelque obscurité dans ces paroles », écrit Louis XIV, et il ajoute, avec un certain dépit : « et je ne doute pas que ce même corps n'en pût fournir de plus heureuses. Il y en a même qui m'ont été présentées depuis. » Il ne dit pas si elles étaient meilleures ; il se contente de cette fin de non-recevoir : « celle-là étant déjà employée dans mes bâtiments et en une infinité d'autres choses, je n'ai pas jugé à propos de la changer. » Pour cette seule raison ? Effacer quelques peintures, gratter quelques pans de muraille, découdre quelques broderies, tels sont les grands travaux qui arrêtent le tout puissant monarque. En vérité on est heureux de trouver une minute d'économie dans la vie du prodigue de Versailles !

Une dernière preuve nous semble décisive. La légende *nec pluribus impar*, de l'aveu même de Louis XIV, parut obscure à ses contemporains. Elle ne

pouvait être claire, en effet, que dans l'esprit de celui qui l'avait inventée. Quand, selon nous, il composa cette devise, le jeune roi ne donnait encore, pour tout le monde, comme l'a dit très bien Voltaire, que des espérances. Lui seul connaissait la portée de son ambition, lui seul pouvait prêter à ses rêves l'apparence d'une réalité, lui seul, qui aspirait déjà à fonder la monarchie universelle, était capable de formuler en une image l'audace de ses conceptions. Conquérant avant la conquête, il était, comme une épreuve avant la lettre, compréhensible pour l'artiste, obscur pour les autres.

Tels sont nos arguments ; au lecteur d'apprécier. Dans tous les cas, que Louis XIV ait imaginé ou fait composer la devise *nec pluribus impar*, il n'en reste pas moins, comme nous l'avons dit, l'éditeur responsable. Beaucoup d'historiens lui ont, en effet, reproché le faste de cette légende. A tort, selon nous ; car il n'était pas le premier à se servir d'un emblème ambitieux. Sixte V avait eu un soleil dans ses armoiries, et Urbain VIII, en se coiffant de la tiare, avait pris pour devise le Soleil naissant, avec ces mots *Idem et alius*. Après l'exemple de ces papes, personne ne se sentirait le courage de faire un crime à Louis XIV, qui n'avait pas prononcé de vœux d'humilité, d'avoir succombé aux tentations du démon de l'orgueil. Quelle que fût d'ailleurs la vanité du roi, elle resta bien en deçà de la bassesse des courtisans qui lui prêtèrent leur concours.

A peine la fameuse légende fut-elle, pour ainsi dire, tombée dans le domaine public, que toute la gent rimailleuse, affamée de faveurs, se mit à la sucrer de

tant de belles paroles qu'elle disparut, comme une devise de confiseur, sous la pâte boursouflée des paraphrases. « Depuis que le Roy a pris un Soleil pour son « symbole, écrit le P. Buhours, et qu'il s'est *approprié* « ce bel astre, les personnes un peu éclairées prennent « le soleil pour lui : on conçoit en même temps l'un et « l'autre. » Ainsi, en quelques mois, grâce à l'incessant travail de la prose et des vers officiels, voilà Louis XIV définitivement en possession de son titre de Roi-Soleil !

Cependant il se trouva, vers ce temps, un poète assez arriéré pour se permettre de comparer l'astre de Versailles au soleil. Ce pauvre Chapelain était voué décidément au ridicule. Ce fut à cette occasion qu'il reçut de Boileau sa première volée. Dans son *Discours au Roi*, composé en 1665, Despréaux s'exprime ainsi sur le compte de l'auteur de la *Pucelle*.

L'autre, en vain se lassant à polir une rime,
Et reprenant vingt fois le rabot et la lime,
Grand et nouvel effort d'un esprit sans pareil !
Dans la fin d'un sonnet te compare au soleil !

Nous ne saurions ici plaindre la victime ordinaire de Boileau. Tant pis pour Chapelain ! tant pis pour les gens qui prennent le coche quand il y a des chemins de fer ! Il s'agissait bien vraiment d'une comparaison ! Louis XIV n'était plus un homme fait de chair et d'os, mais un dieu fait de lumière. Comme Dieu, il avait la puissance créatrice, et d'un de ses rayons il pouvait composer un astre inférieur, qui devenait aussitôt un des satellites

de sa gloire. Nous n'inventons pas, nous citons. Dans un recueil intitulé *Ludus poeticus epigrammatum*, publié en 1688, nous lisons :

DUM REX AGIT IN FLANDRIA QUID AGAT
TURENUS IN GERMANIA ?

Ut radius Solis pro Rege ut Sole Turenus,
Præcipites Aquilas stringit et axe fugat,
Rex Aquilas radio si vel perstrinxerit uno,
Quando agit in distans ; quid propriore loco ?
Omnes quid radii coram, præsenteque Sole ?
Flandria, quæ sentis, dicere cæca potes.

Ce que l'on peut traduire ainsi : « Tandis que le roi commande dans les Flandres, que fait Turenne en Germanie? Turenne, comme un rayon de soleil, émanant du Roi-Soleil, poursuit les aigles et les met en fuite. Si, d'un seul de ses rayons, le roi transperce les aigles à distance, que serait-ce s'il était là ? Si le soleil était présent, que feraient tous ses rayons à la fois? Flandres, vous qui l'éprouvez, ne pouvez-vous pas vous dire aveuglées ? »

Ailleurs, dans un livre de poésies latines intitulé : *Symbola heroïca*, la Lune, qui personnifie la Suède, demande au Soleil de lui rendre son premier éclat. Ce morceau du jésuite Charles Rue, qui parut en 1669, semble inviter les nations étrangères à introduire dans leur littérature la légende du Roi-Soleil. S'inspirant peut-être de cet antécédent, Mlle Bernard exprima formellement le même vœu dans la pièce de vers qui remporta le prix de l'Académie française en 1697 :

Que sur les rois liguez le monarque des lys,
Jettant d'un doux regard la bénigne influence,
Soit un soleil pour tous, comme il l'est pour la France.

Le vœu du poète fut exaucé. L'astre royal, projetant bientôt ses rayons au-delà des frontières, fit assez rapidement son chemin pour que nous le retrouvions en 1709 à l'état de Soleil-international. En effet, dans une édition du poème latin *De irâ* de Lævin de Meyer, publiée à Bruxelles, le théologien-poète fait précéder ses trois livres d'hexamètres d'une gravure allégorique qui ne nous laisse plus de doute à cet égard. Au premier plan de cette composition, un dragon, rampant dans les hautes herbes, menace de son triple dard un Apollon qui tend son arc et se prépare à lui décocher son trait vainqueur. Les pieds sur un nuage chargé de tempêtes, le visage au centre d'un vaste soleil, le dieu de la lumière nous montre la tête de Louis XIV ceinte de lauriers. Au second plan, dans un petit paysage flamand, joyeusement éclairé, des femmes se prennent aux cheveux, tandis que leurs maris échangent de formidables coups de poing, à côté de deux aimables philosophes qui ne se voient contredits par personne. L'allusion est claire. Les gens qui se battent représentent la polémique orageuse des ennemis de Rome; l'hydre personnifie l'hérésie; et Louis XIV figure le grand policier des consciences, le héros des dragonnades, le *révocateur* de l'édit de Nantes, en un mot l'astre qui, de son rayon orthodoxe, flèche d'or, blesse mortellement l'erreur!

Il semble que l'astre de Versailles soit enfin parvenu

à ce degré de gloire où Dieu dit à l'orgueil : « Tu n'iras pas plus loin ! » Erreur ! il va se rencontrer des courtisans assez fanatiques pour s'atteler au char du Roi-Soleil et le traîner encore vers des sphères plus élevées.

Dans une églogue de M. du Périer, le berger Corydon dit :

Louis toujours tranquille et toujours agissant,
Du soleil toujours vif, toujours resplendissant,
Du vent et des frimas réparant le dommage,
Dans le vaste univers représente l'image.
Si cet astre, immobile à nos faibles regards,
Agit incessamment, brille de toutes parts,
. . . .
Notre invincible roi dans sa noble carrière
Voit-il moins de climats adorer sa lumière ?

Daphnis, qui donne la réplique à Corydon, l'interrompt tout à coup pour lui prouver qu'une image astronomique n'est plus digne de peindre la gloire du grand roi. Et il s'écrie, dans son enthousiasme :

Théâtre merveilleux de surprenants spectacles,
Dites-nous si jamais, à travers tant d'obstacles,
Le soleil aurait pu par ses vives clartés
Dissiper les horreurs de vos champs désertés,
Tirer tant de trésors de vos sèches entrailles,
Ainsi qu'a fait Louis ? répondez-nous, Versailles !

Versailles ne répond rien du tout. Mais, pour le tirer d'embarras, un nommé Brice Bauderon, seigneur de Senecey, se charge de prouver, dans un volume in-12

de 408 pages, que le Roi-Soleil est au-dessus du soleil lui-même. Ainsi procèdent les littératures ; les grammairiens suivent les poètes et la froide logique commente les brûlantes inspirations. A Dieu ne plaise que nous ayions l'intention de rabaisser le mérite de la prose du sieur de Senecey ! Le titre de son traité, mieux qu'un sonnet, vaut seul un long poème. Le voici :

L'APOLLON FRANÇOIS, *ou le Parallèle des Vertus héroïques du très auguste, très puissant et très invincible roy de France et de Navarre* LOUIS LE GRAND XIVe DE CE NOM, *avec les propriétés et les qualités du* SOLEIL.

Ce titre tient plus qu'il ne promet, et, quoique cela semble difficile, il est plus modeste qu'il n'en a l'air. Le sieur Bauderon de Senecey ne se propose pas seulement de faire le parallèle de Louis XIV avec Phœbus ; les conclusions de son livre ne tendent à rien moins qu'à placer le grand roi sur un trône encore plus éclatant. « Le soleil, dit-il, n'étant qu'une créature « purement matérielle et un corps sans âme, quelque « lumineux qu'il soit, ne peut être considéré que « comme l'ombre de Dieu. Il n'appartient qu'à « Louis XIV, roi de France et de Navarre, d'être la « vivante et la plus parfaite image du Dieu vivant... « Ces trois qualités divines de seul, de lumineux et de « bienfaisant lui conviennent beaucoup mieux qu'à « l'astre qui nous éclaire, puisqu'il est seul souverain « dans ses royaumes... »

Pauvre soleil ! Quelle humiliation de se voir éclipsé sans que la lune s'en mêle ! Cette étrange manière de comprendre l'astronomie pourrait faire naître dans

l'esprit du lecteur un doute, injurieux pour la raison du seigneur de Senecey, si l'on ne s'empressait de mettre sous ses yeux quelques mots de Moreri qui sont toute une justification. « Brice Bauderon de Sénecé, dit le célèbre biographe, est mort à Mâcon, le 31 octobre 1698, âgé de plus de 85 ans, après avoir rempli pendant près de cinquante ans la charge de lieutenant général au présidial de Mâcon. Le conseil et le parlement, instruits de ses lumières et de son intégrité, l'ont souvent employé dans des affaires importantes et en ont toujours été satisfaits. »

Après ce renseignement, digne de foi, on se demande avec stupeur comment un homme grave, un magistrat de talent, auteur de livres sérieux, a pu employer les loisirs d'une vieillesse honorable à composer un recueil d'emblèmes burlesques, que Tabarin eût refusé de signer. Il n'était plus à l'âge où l'on sollicite ; il avait obtenu du pouvoir toutes les faveurs qu'il en attendait. Que voulait donc ce vieillard ? Il succombait à la maladie du temps, à la fièvre de l'adoration. La monarchie était arrivée à son apogée. Délivrée des derniers restes de la féodalité par la hache de Richelieu, victorieuse de l'hérésie, elle s'épanouissait alors sous les traits imposants d'un jeune prince, que la nature avait tout exprès façonné pour être le grand-prêtre des dernières pompes de la royauté. Elle était devenue comme une sorte de religion, et il se brûlait certainement plus d'encens à Versailles qu'à Notre-Dame. Point d'idolâtrie pourtant ; ce n'était pas devant Louis XIV que l'on s'agenouillait, mais devant le représentant, l'image vivante de Dieu sur la terre !

Ce jeu-là n'est pas sans danger. Il arriva que l'idole prit parfois son rôle au sérieux, et que l'adorateur, pour exaucer ses prières, compta moins sur le ciel que sur son représentant. Comment en eût-il été autrement, lorsqu'on voyait un maréchal de La Feuillade se prosterner publiquement trois fois devant la statue de bronze qu'il avait érigée à Louis XIV, un Fléchier abandonner la prose solennelle de la chaire pour rimer *Un éloge du Roy!* Tout alors retentissait d'hosannas en l'honneur de l'Astre de Versailles. Sa gloire ne rayonnait pas seulement le jour; elle étincelait aussi la nuit! Lorsque les savants de l'Observatoire découvraient les satellites de Saturne, comment les appelaient-ils? *Les Étoiles de Louis le Grand!* Lorsque l'Académie française mettait au concours un prix de poésie, quel était le sujet de la pièce? Louis le Grand! toujours Louis le Grand!

Écoutez plutôt!

En 1675 : *La gloire des armes et des lettres sous Louis XIV;* en 1679 : *que la victoire a toujours rendu Sa Majesté plus facile à la paix;* en 1681 : *qu'on voit toujours Sa Majesté tranquille*, *quoique dans un mouvement continuel;* en 1689 : *les grandes choses que le roi a faites pour la religion catholique;* en 1685 : *la gloire que le roi s'est acquise en se condamnant dans sa propre cause;* en 1690 : *les nations les plus éloignées viennent rendre leurs hommages au roi;* en 1691 : *que le roi seul en toute l'Europe défend et protège le droit des rois;* en 1693 : *plus le roi mérite de louanges, plus il les évite...*

Le pauvre homme!! On s'arrête essoufflé, sans oser

poursuivre. Le pauvre homme! On comprend qu'il ait eu le désir de se réfugier dans quelque coin ignoré afin d'échapper à cet horrible concert de louanges! Pour qu'il n'ait pas succombé à de tels coups d'encensoir, il fallait que Louis XIV eût la plus robuste constitution de son royaume. Il y résista héroïquement, et son plus beau titre de gloire sera peut-être d'avoir su garder son bon sens, dans une position où tant d'autres seraient devenus fous d'orgueil. Ses derniers moments nous prouvent en effet, d'une manière touchante, qu'il avait gardé un vrai fond de philosophie. A son entourage, à ses valets qui, plus grisés que lui par la flatterie, commençaient à le regarder comme un être au-dessus de l'humanité, il dit avec le triste sourire des agonisants : « Pourquoi pleurez-vous? Me croyez-vous immortel ? »

Voilà de belles paroles! voilà un beau coucher de soleil! on ne saurait mieux mourir, ni plus à propos. En s'éteignant, avant les hontes de Louis XV, l'astre de Versailles disparut de l'horizon dans toute sa gloire, et nous nous réjouissons qu'il n'ait pas eu à rougir des taches que l'héritier de ses rayons devait ajouter au soleil.



RAPPORT

SUR LES MÉMOIRES

CONCERNANT

THOMAS CORNEILLE

(Prix Lair)

Par M. J. DENIS,

Doyen de la Faculté des Lettres de Caen.



MESSIEURS,

L'Académie n'a qu'à se féliciter du concours ouvert sur Thomas Corneille et ses œuvres. Six mémoires lui ont été adressés, et les moins bons de ces mémoires, s'ils sont insuffisants, ne sont pas nuls, comme cela arrive trop souvent, mais décèlent un sérieux travail et des connaissances assez étendues et assez précises.

Le sujet offrait pourtant de graves difficultés et peu d'attraits Et, pour commencer par le théâtre de Corneille, outre que la lecture en est assez pénible, Laharpe dit rebutante, il ne suffisait pas de l'apprécier en lui-même,— le temps en a fait justice, et les raisons

de l'oubli où ce théâtre est si profondément tombé ne sont pas difficiles à déduire — il fallait encore l'apprécier en le comparant, soit à celui qui en a été le modèle, soit aux imitateurs français des originaux que Thomas suivait lui-même. Si ces originaux espagnols sont toujours en honneur et même, depuis Schlegel, plus qu'ils ne l'avaient jamais été, s'ils tiennent une large place dans l'histoire de la littérature de leur pays, tandis que Thomas Corneille, à peine nommé dans les dernières Histoires de la nôtre, s'enfonce de plus en plus dans l'obscurité du néant, il doit y avoir des causes à cette diversité de fortune. *A priori*, sans donner dans l'admiration exagérée et dans les dithyrambes, qui sont à la mode depuis que la gallophobie germanique s'est plu à décrier notre théâtre et, par conséquent, à lui préférer celui des autres nations modernes, on peut supposer que Lope de Véga, Caldéron et ceux qui, après eux ou au-dessous d'eux, ont suivi leurs traces en Espagne, avaient des qualités que n'a pas Thomas Corneille : c'est ce qu'il fallait mettre *à posteriori* en lumière par quelques exemples bien choisis. Thomas Corneille a dérobé aux poètes dramatiques espagnols tout ce qu'un habile homme ou un homme de talent peut dérober à des hommes de génie. Comme eux, il aime à compliquer l'intrigue, à user et abuser de ressorts factices et peu vraisemblables, déguisements, maisons à double issue, cabinets où se dérobent les amants surpris, quiproquos de toute sorte; comme eux, il montre peu de profondeur et, par suite, peu de variété dans les caractères de ses principaux personnages. Enfin, car il est inutile d'entrer ici dans

tous les détails, le comique, chez lui comme chez eux, consiste en grande partie dans l'opposition facile et monotone des valets avec leurs maîtres, dont ils sont la contrefaçon et la caricature, au moins dans leurs amours. Si c'était là ce qui finalement a fait la disgrâce de son théâtre, cela aurait dû faire aussi la disgrâce de ses modèles, sinon dans le pays qui les a vus naître, au moins chez les autres nations européennes. Non, Thomas Corneille n'est qu'un imitateur et, comme tous ceux qui ne sont qu'imitateurs, il n'a pas la force de s'emparer de ce qu'il emprunte et de le transformer ; il ne prend donc que l'accessoire et laisse là par impuissance l'essentiel ou ce qui fait la vie des œuvres dramatiques, je veux dire la force et la vérité de l'imagination.

Mais ses imitations serviles servirent plus qu'elles ne nuisirent au succès de ses comédies auprès de ses contemporains. Il entra dans une voie qui devait plaire, soit à cause du tour d'esprit de la société aux approches de la Fronde, soit parce qu'on n'en soupçonnait pas de meilleure. Car tous les auteurs dramatiques, qui écrivaient lors de ses débuts, s'y étaient jetés avant lui. Lire quelques-unes de leurs pièces imitées de l'Espagnol et les comparer avec celles de Thomas Corneille n'aurait pas été inutile pour bien établir quelle espèce de supériorité il avait sur ses rivaux et pour expliquer ses succès, qui peuvent paraître trop disproportionnés à son mérite.

Son talent subit encore d'autres influences que cette mode littéraire et que la fureur indiscrète de l'imitation. Tous ses personnages de haute volée,

hommes et femmes, mais surtout les femmes, sont guindés, je n'ose dire, juchés sur leur gloire comme des perroquets sur leur perchoir. Ils expriment, sous forme de sentences et, ce qui est encore pis, sous forme de tirades affectant l'allure de dissertations, des sentiments et des idées dont il ne faut pas chercher l'origine ailleurs que dans les conversations des ruelles et dans les romans de l'époque. Tous savent la distinction de l'estime et de l'amour, comment celui-ci naît peu à peu de celle-là, et par quelles transformations successives, comme s'ils avaient passé leur vie à étudier la carte de Tendre. Cléocrite le jeune, comme on l'appelait dans ces Sociétés galamment discoureuses, était tellement imbu de ces gentillesses raffinées qu'il en laisse échapper des specimens jusque dans ses traductions d'Ovide. Ainsi, dans l'épisode de Pyrame et de Thisbé, au lieu des simples mots :

... Notitiam ..... vicinia fecit
Tempore crevit amor;

on ne lit pas sans étonnement :

Leurs maisons se touchaient, dès l'enfance ils se virent;
A l'estime d'abord leurs jeunes cœurs s'ouvrirent;
Et cette estime ensuite, augmentant chaque jour,
A force de se voir alla jusqu'à l'amour.

Mais ce qui n'est qu'accidentel dans les *Métamorphoses*, est perpétuel dans les comédies et dans les tragédies. L'amour s'y réduit à des mots; il n'y est question que de héros qui *savent* ou *ne savent pas*

aimer et qui expliquent pour quelles raisons on sait ou on ne sait pas aimer. C'est insipide et intolérable pour nous ; mais n'oublions pas que c'était charmant pour les contemporains, et qu'un auteur dramatique, lorsqu'il n'a que du talent, échappe difficilement à la tentation de servir à ses spectateurs les imaginations qui leur sont chères. L'habitude de vivre dans un monde imaginaire, tel que celui des comédies espagnoles, et dans des sentiments romanesques et des idées de convention, explique les tragédies de Th. Corneille où se mêle de temps à autre quelque chose de la manière de son aîné plutôt que du souffle cornélien. Il n'y a pas dans tout ce théâtre tragique un seul personnage qui vive, à part Ariane.

Les concurrents ont paru embarrassés de la place où ils devaient mettre les *Métamorphoses* et les poésies choisies, traduites d'Ovide. Ils l'auraient moins été s'ils avaient considéré que Thomas reste dans ses traductions, ce qu'il est dans son théâtre, au moins quant au style et la versification ; c'est pourquoi, je crois qu'ils faut les rattacher à ses poésies dramatiques et non à ses travaux d'érudition. On a remarqué (1) que les vers de Chapelain étaient meilleurs, c'est-à-dire moins mauvais dans les discours que dans les récits de son fameux poème de la *Pucelle*. Cela est généralement vrai de la *Pharsale* de Brébeuf ; cela l'est également des traductions de Thomas. Il gâte les narrations d'Ovide dont il amortit la prestesse et la rapide précision. Il gâte

(1) M. Duchêne, dans sa thèse sur les poèmes épiques en France au XVIIe siècle.

surtout ses descriptions. Le mot qui fait image et qui peint ne manque jamais à l'original ; il manque presque toujours au traducteur. C'est que la langue du XVIIe siècle était plus appropriée, et que la langue française est restée plus apte à l'expression des choses morales qu'à celle des phénomènes physiques. Je m'assure qu'une étude, poussée dans ce sens, n'eût pas été sans intérêt.

Telles sont les principales questions que soulèvent le talent et la fortune littéraire de Thomas Corneille. Mais là n'était pas la partie la plus neuve et la plus difficile du sujet donné par l'Académie. Elle n'était même pas dans l'appréciation des travaux grammaticaux de Thomas. Ce qu'il eût été vraiment curieux de savoir, c'est la valeur de ses deux dictionnaires, l'un sur les termes techniques et scientifiques, l'autre sur la géographie et l'histoire. Les candidats se sont trop bornés, comme on devait s'y attendre d'ailleurs, à nous les faire connaître par les vues de l'auteur dans ses préfaces et par les critiques dont ils furent l'objet, soit à leur apparition, soit dans la première partie du XVIIIe siècle. Nous n'attendions pas, bien entendu, qu'ils eussent lu ces quatre in-folios d'un bout jusqu'à l'autre. Ce serait, je crois, un travail aussi inutile que long et fastidieux. Mais en comparant quelques articles bien choisis avec ceux du dictionnaire, contre lequel fut fait le premier de ceux de Thomas, et le second de ces dictionnaires, avec quelques ouvrages de géographie générale, que celui de notre laborieux académicien prétendait rectifier et compléter, on aurait pu nous donner une idée précise de l'opportunité et

du mérite, comme de la suffisance ou de l'insuffisance de son travail.

Voilà sommairement les vues et les principes, qui ont dirigé la commission de lecture dans l'appréciation des mémoires qui lui ont été soumis.

Deux mémoires, le n° 6 et le n° 1, doivent être écartés tout d'abord, à cause de leur notoire insuffisance.

Le n° 6, avec la devise :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

est divisé en trois chapitres, l'*Homme*, l'*Œuvre*, l'*Écrivain :* division contre laquelle je n'aurais rien à dire, considérée en elle-même. Mais l'auteur n'échappe pas aux inconvénients possibles de cette division. Comme la biographie de Thomas Corneille est assez peu fournie et ne présente guère de faits quelque peu significatifs, quand même on l'étudierait plus profondément que ne fait ce mémoire, elle tourne bientôt à une simple énumération de ses œuvres, avec la mention du succès qu'elles ont eu. De là, de continuelles répétitions ; on redit dans le chapitre de l'*Œuvre* ce qu'on a dit dans celui de l'*Homme*, et dans le chapitre de l'*Écrivain*, ce qu'on a dit dans les deux premiers. Il y a là un vice de composition assez grave. La biographie, d'ailleurs, n'est pas exempte d'inexactitudes. Écrire que Corneille vint à Paris après avoir fini ses études, lorsqu'on n'a parlé que de son séjour au collège, c'est effacer ses études de droit et donner à entendre qu'il se fixa à Paris dès ses débuts au théâ-

tre : deux erreurs dans une seule demi-ligne. Il ne faut plus répéter. après de Boze, qu'il y avait la même différence d'âge entre les deux sœurs Lamperrière qu'entre les deux Corneille, leurs maris, car le contraire est établi et l'on ne peut voir dans cette symétrie qu'une fantaisie de rhétorique académique. De plus, s'il est vrai que Pierre a, comme Thomas, débuté par des comédies, il est faux qu'il ait essayé sa voix (*sic*) par des sortes de traductions et d'arrangements; mais surtout on ne doit pas se permettre d'ajouter : « comme son aîné, au lieu de puiser à son propre fond, avait emprunté aux Espagnols leurs folles avéntures, etc. » Outre que Pierre n'a emprunté à l'Espagne qu'une seule comédie, le *Menteur*, qui n'est pas précisément une folle aventure , les mots « au lieu d'emprunter à son propre fond » sont une injure pour l'auteur d'*Horace*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de *Pompée*, de *Rodogune* , de *Nicomède;* même dans le *Cid*, imité de l'Espagnol, le grand Corneille a emprunté à son propre fond, pour parler le langage de l'auteur, et même tant et si bien que c'est lui, on l'oublie trop, qui de l'œuvre de Guilhem a fait un chef-d'œuvre européen. Le mémoire n° 6 est plein de ces inexactitudes , et elles viennent presque toutes du rapprochement de l'aîné et du cadet. Le second chapitre, je l'ai déjà donné à entendre, n'est que la partie du premier qui concerne les publications de Corneille, quelque peu délayée. On y ajoute seulement, en ce qui concerne le théâtre de Thomas Corneille, des ombres d'analyses qui ne comptent pas , tant elles sont insignifiantes, sauf celles de *Timocrate*, d'*Ariane* et du

comte d'Essex. Et encore l'auteur ne nous explique pas ce qui a pu faire le succès de l'indigeste et peu intelligible *Timocrate*, ni ce qui a longtemps maintenu au répertoire *D'Essex* et *Ariane.* Cela pourtant eût mieux valu que de rejeter dédaigneusement les critiques de Voltaire et de Laharpe au sujet du *Comte d'Essex* qui, en dépit des affirmations de l'auteur de notre mémoire, n'est pas un des chefs-d'œuvre de la scène française. Quant aux traductions de Thomas, à ses travaux grammaticaux, à ses dictionnaires, ils sont simplement mentionnés dans le second comme dans le premier chapitre. Car, accoler aux traductions des *Métamorphoses* et des Poésies choisies d'Ovide, l'épithète de fidèles et d'élégantes, lorsqu'elles ne sont rien moins qu'élégantes et fidèles, dire en passant que les notes sur *les remarques de Vaugelas* ont contribué à fixer la langue française, ou écrire au sujet des deux dictionnaires qu'on « ne songe pas assez à la difficulté et au mérite qu'a eu Corneille de rassembler une telle quantité de matériaux et de renseignements précieux », ce n'est pas caractériser le travail du traducteur ni de l'érudit. Moins défectueux que les deux autres, le dernier chapitre laisse encore beaucoup à désirer. Si les idées sont justes en général, elles n'ont rien de bien neuf et sont peu développées, décousues ou confusément exposées, par conséquent ne s'éclairant pas mutuellement. L'auteur reconnaît au style de Thomas la correction, la facilité, la grâce, même le charme. Passons sur la correction, quoique je n'en sois pas très convaincu. Mais on me paraît confondre écrire facilement et

écrire d'un style aisé, comme si l'on ne pouvait pas faire avec une déplorable facilité des vers pénibles. Quant à la grâce et surtout au charme, je les cherche encore dans les vers de Thomas Corneille, dont la diction n'est vraiment satisfaisante que dans les morceaux où le comique touche au bouffon et même au burlesque.

Supérieur au mémoire précédent par certaines qualités littéraires qui s'y rencontrent de temps en temps, le n° 1,

Fais ce que dois, advienne que pourra.

ne pèche pas moins par la composition. L'auteur a eu la singulière idée de rejeter tout à la fin de son travail la biographie de Thomas Corneille. Ce n'est là toutefois qu'une peccadille. Ce que nous pouvons savoir de la vie de Thomas a en soi si peu d'importance, qu'on pourrait considérer comme non avenu le cahier où cette biographie est exposée, et le mémoire n'en serait ni meilleur ni pire. Ce qui est plus grave, c'est de commencer une étude sur le cadet des Corneille, par des généralités sur l'influence des milieux, comme s'ils s'agissait d'expliquer le génie d'un Dante ou d'un Shakespeare. L'auteur ne s'est pas aperçu que ces hautes et ambitieuses considérations écrasent le pauvre Thomas. Il suffisait de montrer qu'homme de talent et non de génie, il n'a guère exprimé que ce qu'il y avait de passager dans son temps, des modes plutôt que l'esprit général de son siècle, et à quelles modes il a obéi. Nous passons de là à un nouvel

excursus qu'on pourrait qualifier de divagation, à un historique à vol d'oiseau du théâtre français depuis les Mystères, les Jeux et les Soties, jusqu'à la *Sophonisbe* de Mairet, en passant par la *Cléopâtre* et la *Didon* de Jodelle, la *Médée* de Jean de la Péruse, le *Saül* de Jean de la Taille, etc., etc. On ne nous épargne pas la Renaissance, qui nous fit tributaires, d'abord des Grecs et des Latins, puis des Italiens et des Espagnols, nous, « les derniers venus de la grande branche latine (1)..... » Nous apprenons que notre littérature au XVII[e] siècle, « encore perdue dans la brume crépusculaire du moyen âge, devait se tourner vers le soleil radieux des peuples du Midi ; qu'au Midi était l'essence même de notre littérature, la patrie de la langue mère, du latin qui, sous l'influence physiologique des races, était devenu le Roman, le Français et les langues sœurs, l'Italien et l'Espagnol », etc., etc. Et voilà comme quoi Thomas Corneille devint le type, la synthèse des écrivains secondaires de son siècle. N'eut-il pas été plus simple de dire que Thomas fut non le type de la médiocrité, mais un écrivain médiocre, comme tant d'autres gens de talent, et que c'est précisément pour cela qu'au lieu d'être *Partus maximus temporis* ou le représentant de l'esprit même de son temps, il ne fut que le produit et le représentant de certaines modes littéraires et intellectuelles du XVII[e] siècle : ce qui fit son succès parmi ses

(1) Ce qui est faux; les Espagnols et les Italiens ne nous ont pas précédés dans la civilisation, ni dans la littérature ; mais durant presque tout le moyen âge, ils nous ont imités.

contemporains et sa disgrâce dans la postérité. Toute cette introduction me paraît donc aussi inutile, aussi peu concluante que déplacée.

L'étude sur Thomas Corneille ne commence vraiment qu'au second chapitre, le *style*. Mais peut-on parler pertinemment du style d'un poète avant d'avoir rien dit du fond d'idées ou de sentiments qu'il exploite, ou de sa manière de sentir ou de penser? L'étude du style ne devient alors que l'étude de certaines qualités extérieures et accessoires de la diction. Mais là encore, il faudrait partir du fait et non de certaines idées préconçues qu'on aurait peine à justifier. Ainsi, je ne crois pas que ce soit caractériser le style ou plutôt la diction de Th. Corneille, que de dire qu'il « semble avant tout préoccupé d'aligner des vers harmonieux (pas trop), de ciseler des phrases élégantes (en général, elles ne me paraissent rien moins que cela), d'éviter ces rudesses de mots si souvent reprochées au grand Corneille (les vers du cadet, fabriqués avec une facilité déplorable, sont remplis de cacophonies à faire frémir les oreilles). Au lieu de se jeter de rechef dans des considérations générales, cette fois, sur « l'invasion des conceptos espagnols et des concetti italiens » (si rares d'ailleurs dans le style tragique de Thomas Corneille), il eût mieux valu disséquer une page, n'importe laquelle, de ses tragédies pour expliquer l'étrange jargon mêlé de platitude et de subtilité, de phrases à l'allure cornélienne et de phrases vides et flasques, qui fait le fond principal du langage des héros de Thomas. Mais l'auteur du mémoire que j'analyse a un goût tellement prononcé

pour les digressions touchant de près ou de loin à son sujet, il aime tant à s'envoler dans les nuages des considérations générales, que, lorsqu'il arrive au point capital de son étude, le manque de passion et la fausseté historique des héros de Thomas, il ne peut s'y tenir, et que, croyant avoir découvert je ne sais quel rapport entre Thomas Corneille et Racine, il nous gratifie, en passant, d'une théorie de la femme, « petit animal de luxe, qui, caressé et adulé, a tout juste la valeur morale d'un cheval de course ou d'un beau chien de chasse »,et qui est en même temps un « abîme incommensurable d'héroïsme et de dépravation, de vices effrayants et de vertus sublimes », etc. : tout cela, pour nous apprendre que Thomas se plaît surtout à représenter chez la femme la puissance de la dissimulation. D'où il conclut que ses peintures de femmes sont beaucoup plus intéressantes que ses caractères d'hommes, qui « ne sont que des variations sur des thèmes grecs et espagnols. » J'avoue qu'il ne m'a pas convaincu que les personnages féminins de Th. Corneille pensent, sentent, agissent beaucoup plus, ni avec plus de vérité que les hommes. Car n'étant ni les uns ni les autres d'aucun temps et d'aucun pays, ils me paraissent des fantômes, dépourvus de vérité et de vie, pâles enfants morts-nés de l'esprit, à la fois puéril et raffiné, qui régna dans les ruelles du XVIIe siècle.

Vient ensuite une analyse des pièces de Th. Corneille, laquelle n'a plus de sens après les deux chapitres sur son style et sur son défaut de génie dramatique. Elle n'est, d'ailleurs, qu'une énumération assez sèche avec

quelques citations de Loret, de Visé et d'autres. Que Corneille ne soit qu'un imitateur, qu'il le soit même dans les pièces où il ne suit personne, parce qu'elles sont jetées dans le même moule et qu'elles sont composées des mêmes ingrédients que les comédies espagnoles, soit. Mais il ne faudrait pas dire que les portraits qu'il trace ne sont le plus souvent que : « les poncifs d'un cliché dérobé aux anciens. » Car, l'art espagnol, suivi plus ou moins servilement par Th. Corneille, n'a rien à voir avec celui d'Aristophane, ni avec celui de Plaute et de Térence. Et, d'un autre côté, la question n'est pas de savoir si Thomas a trouvé la vraie comédie française, qui est celle de Molière, déjà indiquée par le *Menteur* et la *Suite du Menteur*, mais s'il a imité de bons modèles, et s'il les a imités en maître, en y imprimant la marque du génie français et de son propre génie. En réduisant les comédies espagnoles pour les accommoder à notre système dramatique, les a-t-il rendues plus vraies, plus piquantes, plus divertissantes? La réponse ne me paraît pas douteuse. Il faut reconnaître pourtant que les comédies de Thomas sont d'une lecture moins rebutante que ses tragédies, et que certaines parties sont d'un vrai *comique*, quoique d'un comique peu relevé. Dans ce qui touche à la bouffonnerie, dans ses rôles de valets et de suivantes, il y a une verve incontestable ; l'auteur de notre mémoire ne le nierait pas, mais il me semble faire cette verve comique plus rare qu'elle n'est effectivement dans Th. Corneille. De plus, la diction est alors plus nette, mieux appropriée et plus expressive, la versification plus souple et plus

variée. Cela appartenait-il en propre au poète rouennais ou ne lui était-il pas plus ou moins commun avec Scarron et d'autres? Voilà ce qu'il eût été plus intéressant, je crois, de mettre en lumière, que de revenir sur la duplicité de la diplomatie féminine dont on nous donne maints exemples, qui ne sont pas très frappants. D'ailleurs, je le répète, on ne nous donne pas plus d'analyse des tragédies que des comédies, un catalogue n'étant pas une analyse.

La conclusion générale de l'auteur sur Thomas Corneille, comme poète dramatique, c'est que, n'étant pas poète, il eût mieux fait de se consacrer à des traductions et à des travaux d'érudition, qu'au théâtre. Encore fait-il les plus grandes réserves, et non sans raison, sur la valeur de la traduction des *Métamorphoses*, tandis qu'il ne trouve que des éloges pour celle des poésies choisies (7 héroïdes et 7 élégies des *Amores*). Mais je me défie, je l'avoue, de ces éloges dont je n'ai pu vérifier la justesse, n'ayant pas trouvé le volume de Th. Corneille. Quand je lis qu'on « y trouve des morceaux d'un sentiment élevé et délicat, d'une tendresse naturelle et touchante », que « l'épître d'Ariane à Thésée a gardé dans sa forme française tout le pathétique de l'original », et que « les épîtres de Sapho à Phaon, d'Œnone à Pâris, ont des traits d'une profondeur et d'un charme infinis », je me demande, en me reportant à mes souvenirs classiques, où Thomas a bien pu trouver tout cela. Ce n'est certainement pas dans Ovide.

La meilleure partie du mémoire est celle qui a trait aux travaux de grammaire et d'érudition, principalement aux deux dictionnaires. Non qu'on y trouve ce

qui pourrait pleinement satisfaire notre curiosité : on ne pouvait guère s'y attendre. Mais l'auteur parle avec connaissance de cause de ces in-folios ; et, par exemple, il cite un morceau sur la sympathie, qui nous donne la plus pauvre idée de la physiologie et de la médecine au XVIIe siècle : cela dépasse les imaginations les plus burlesques de Molière contre les médecins. Ce dernier chapitre, si curieux, ne suffit pas pour relever le Mémoire n° 1, où il y a, parfois, de l'esprit et de la verve, et où les connaissances ne manquent pas, mais où manquent trop souvent l'à-propos, la mesure et la composition.

Les Mémoires n° 5 et n° 2, sans être pleinement satisfaisants, approchent plus du but que l'Académie proposait d'atteindre.

Très copieux, trop copieux même, le n° 5 (avec la devise : « Fais ce que dois »), ne traite pourtant qu'une partie du sujet. C'est un compte rendu analytique de toutes les œuvres de Corneille , surtout des œuvres dramatiques, avec force citations à l'appui. La biographie est nulle ou peu s'en faut, et l'auteur aurait bien fait de la supprimer complètement. Car il ne se serait pas trompé, comme l'auteur du n° 6, sur l'époque où Thomas Corneille vint à Paris, ni sur l'âge des deux frères et de leurs femmes. Je puis être très court sur ce mémoire. L'analyse du théâtre de Thomas est plus que suffisante, quoiqu'elle eût pu être moins terre à terre et plus vive. On aimerait à y voir percer davantage la personnalité de l'auteur, qui se contente trop de citations et de quelques remarques banales, négli-

gemment rédigées, et qui, pour conclusion de ces analyses, se borne à enregistrer le jugement tranchant et si dur de Laharpe, en renvoyant aux nombreuses citations qu'il a faites pour corriger ce que ce jugement a d'excessif. Ne pouvant procéder ainsi pour les deux dictionnaires, il ne fait qu'en transcrire en partie les préfaces. En somme, son travail, très méritoire, et qui a dû lui coûter beaucoup de peine et de patience, ne répond que très imparfaitement à ce que peut et doit être une étude historique et littéraire sur Th. Corneille.

Le Mémoire n° 2 (*Fratrem sequitur non passibus æquis*), bien moins volumineux que le précédent, est, de fait, beaucoup plus complet, parce que l'auteur sait condenser et rédiger. La disposition n'en paraît pas heureuse au premier aspect. Il ne conduit d'une manière suivie la biographie de Thomas, que jusqu'au moment où il fit représenter son premier drame ; le reste, il l'entremêle à l'analyse de ses œuvres. Dans une vie plus compliquée d'événements, une pareille ordonnance aurait les inconvénients les plus graves, la biographie coupant sans cesse la suite des analyses et appréciations littéraires, et ces analyses et appréciations coupant la suite de la biographie. Mais, vu le petit nombre et le peu d'importance des faits, je ne vois rien à redire à cette disposition, laquelle ne jette aucun embarras ni aucune perturbation dans l'analyse des œuvres de Corneille. L'auteur de notre Mémoire partage la vie théâtrale du poète en deux périodes : celle où, d'abord, il produit des comédies uniquement, puis, des tragédies uniquement ; et celle

où il produit successivement et indifféremment, tragédies et comédies : division dont on ne saisit pas très bien la portée. Mais, sauf cette réserve, l'historique et l'analyse critique des pièces ne méritent que des éloges. Cette analyse est d'une clarté parfaite, malgré sa brièveté ; et, pour peu qu'on ait un peu pratiqué Thomas, on sait que ce n'est pas là un mince mérite, tant ses drames offrent souvent une intrigue compliquée et toujours une lecture rebutante. Mais on pourrait le trouver par trop bref et par trop discret sur les Traductions d'Ovide, et je le soupçonnerais de n'avoir pas eu entre les mains les *Métamorphoses* et les *Pièces choisies*, si le peu qu'il en dit n'était pas si juste. Il aurait bien dû, au moins, sans trop s'étendre sur ces productions secondaires, résoudre une question qu'il soulève lui-même, en citant, et l'accusation portée contre de Saint-Ange d'avoir dérobé à son devancier plus de 1,500 vers dans la traduction des *Métamorphoses*, et l'inqualifiable jugement de ce traducteur sur celui qu'il pille et dont « il ramasse, dit-il, les haillons, pour en faire de belles étoffes. » On ne demandait pas, certes, à l'auteur de notre Mémoire, de vérifier par le menu tous ces plagiats, mais de résoudre approximativement la question posée par lui-même, en comparant un chant traduit par Thomas avec le même chant traduit par de Saint-Ange.

Je ne reprocherai pas au Mémoire n° 2 d'être insuffisant sur l'œuvre grammaticale de Thomas Corneille et sur son œuvre lexicographique. Qui peut, en effet, dire ce qui suffit ou ne suffit pas dans l'appréciation d'un travail grammatical où il n'y a que des décisions

détachées, sans idée maîtresse, sans principe fixe et évident qui les relie l'une à l'autre? Quelques exemples semblent suffire pour faire sentir la précision, la justesse, la finesse, ainsi que la circonspection du grammairien. L'auteur du Mémoire pouvait croire aussi, qu'au sujet des deux dictionnaires, il suffisait d'en faire connaître sommairement les qualités et les défauts essentiels. Cependant, s'il avait sous la main et le *Dictionnaire des Arts et des Sciences* de Thomas Corneille, et le *Dictionnaire universel* de Furetière, il s'engageait, par cela même qu'il parle autant de celui-ci que de celui-là, à comparer quelques articles de l'un et de l'autre, à montrer en quoi l'académicien expulsant est inférieur ou supérieur à l'académicien expulsé. J'ajoute que, quoiqu'il n'eût plus cette raison pour faire un travail analogue sur le *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, il n'eût pas été inutile de rapprocher quelques articles de ce dictionnaire, d'articles d'œuvres semblables; c'était le seul moyen d'être à la fois intéressant et précis, en faisant sentir l'opportunité et l'utilité du travail de Corneille.

Quoi qu'il en soit, le n° 2 aurait pu disputer la première place, s'il n'avait oublié une chose capitale, la conclusion. Il se termine comme une simple biographie sur les dernières années et la mort de Th. Corneille. Il aurait été facile à l'auteur de ramasser et de développer les traits épars dans son histoire analytique des œuvres de Thomas; il ne l'a pas fait, et son travail reste une analyse sans synthèse; c'est ce qui nous le fait considérer, bien à regret, comme ne répondant pas au vœu de l'Académie.

Restent les Mémoires n° 3 et n° 4, dont l'étendue est la moindre qualité.

Mille fois j'ai rougi de ce que j'ose faire, telle est la devise du n° 3, et elle exprime les craintes parfaitement chimériques de l'auteur, qui a peur de ne pas faire une œuvre de style assez académique, c'est-à-dire, sans doute, d'un style assez pompeux et assez léché. Il peut se rassurer sur ce point. A part quelques phrases négligées, comme « Nous n'avons admis que des *sources* authentiques, la *base* la plus sûre de la critique historique », son style, sans grandes qualités, est généralement convenable. Ce n'est pas à ce point de vue qu'il mérite des critiques, et assez graves : division insuffisante, d'où résulte un certain désordre, abus des documents, abus des citations de toute provenance.

1° C'est une division en apparence très commode, que celle de l'auteur (1). Jeunesse de Th. Corneille, 1625-1650; sa vie d'auteur dramatique, 1647-1695; sa vie d'académicien, 1685-1709. J'ai déjà dit, à propos d'autres Mémoires, qu'il n'y a pas d'inconvénient bien sérieux à morceler la biographie de Th. Corneille et à mêler la vie du poète à celle de l'homme, mais à une condition, c'est qu'on la réduise à ce qu'elle doit être, je veux dire, à très peu de chose. Que si, au contraire, vous discutez jusqu'à la moindre anecdocte,

(1) Je ne relève pas le défaut de cette division, que les différentes parties empiètent l'une sur l'autre. Cela ne tire pas à conséquence, ici, où nous ne faisons pas de la science ni de l'art logique.

jusqu'à la moindre date, il y a beaucoup de chances pour que ce morcellement interrompe désagréablement la suite des idées et jette une confusion regrettable dans la composition. C'est ce qui paraît arriver plus d'une fois à l'auteur du n° 3.

2° C'est un travail très estimable, que celui de M. Bouquet, mais il n'est méritoire que dans le chercheur et l'auteur de tant de petites découvertes, qui demandent autant de sagacité que de patience. Mais autre chose est de faire un travail sur Thomas Corneille, autre chose d'élucider les points obscurs qui concernent sa famille. Il n'y a dans une étude sur Thomas qu'à profiter discrètement des découvertes déjà faites, il n'y a plus à les faire (1), et le mérite n'est pas grand à les retranscrire. De plus, comme le travail de M. Bouquet a été fait surtout en vue de Pierre Corneille, en le suivant de trop près, on court risque de trop mêler la biographie de Pierre à celle de Thomas, et de fait, la biographie de celui-ci, dans notre n° 3, est autant celle du grand Corneille que celle de son cadet.

3° A l'abus des documents, j'ai joint celui des citations. Celles de Loret, de Robinet, de Donneau de Visé, surtout des deux premiers, peuvent, il est vrai, être tenues pour des documents, quoique je ne con-

(1) Il semble bien, toutefois, que quelques documents du Mémoire n° 3 ne sont pas empruntés au livre de M. Bouquet. L'auteur, avec une grande loyauté, déclare qu'il en doit la connaissance à M. de Beaurepaire. D'où je conclus qu'il les a tirées lui-même des Archives où M. de Beaurepaire lui en avait indiqué l'existence.

naisse rien de plus maussade, que ces longues kyrielles de vers boiteux, écrits dans le jargon le plus trivial (1). Mais que viennent faire E. Fournier. E. Thierry et autres, même Lamothe Houdard, de Boze et Caillières, dans une biographie de Th. Corneille? Les uns ne sont pas contemporains des faits; les autres sont sujets à caution, parce qu'ils font des éloges académiques, et que les vertus ou qualités qu'ils prêtent à Thomas, ils ne manquent pas de les donner à bien d'autres, gratuitement ou non.

Voilà les plus grands reproches qu'on peut faire au n° 3 : éléments d'une étude sur Thomas Corneille, mis bout à bout, et, l'on doit en convenir, assez industrieusement agencés, mais après tout, simples éléments; on voudrait quelque chose de mieux digéré et de plus personnel, dégagé de tous les détails inutiles qui font longueur.

L'analyse des œuvres dramatiques de Thomas est plus que suffisante, mais l'appréciation critique qui la suit laisse quelque indécision dans l'esprit. L'auteur cite, et ici avec raison, les sévères jugements de Voltaire et de Laharpe; mais on ne sait s'il adopte et jusqu'à quel point il adopte ces jugements. Il explique trop brièvement ce qui a fait le succès de tant d'œuvres tragiques ou comiques, aujourd'hui oubliées et à peine lisibles; et, s'il mentionne les auteurs espagnols,

(1) En général, elles peuvent se réduire à 2 ou 3 vers, fixant la date de la représentation et le succès bon ou mauvais de la pièce. Le reste n'est que bavardage incolore et insipide, et mérite tout au plus d'être, si l'on y tient, conservé en note.

auxquels Thomas a emprunté ses sujets de comédies, il oublie d'expliquer ce que Corneille a pris de ses originaux, et ce que la nature de son esprit et les habitudes de notre théâtre l'ont contraint d'omettre, au risque de laisser ce que ces originaux ont de meilleur.

Peu de chose sur les traductions que Thomas a données des *Métamorphoses* et de quelques pièces choisies d'Ovide ; et ce peu est mal placé et comme perdu entre les travaux grammaticaux de l'Académicien et ses Dictionnaires. Des *notes sur les remarques de Vaugelas* et des *Observations*, le n° 3 ne voit que celles qui marquent la différence du français au temps où écrivait l'auteur du *Cid*, et du français, vers la fin du règne de Louis XIV. Pour les Dictionnaires, il n'est ni plus ni moins suffisant que ses concurrents.

Malgré les défauts et les lacunes que je viens de signaler, son travail mérite d'être pris en très sérieuse considération.

La devise du n° 4 : « *Il y a, dans la littérature, un chemin tout bordé de travaux sons gloire* » (1), en indique l'esprit et l'idée générale. Th. Corneille est bien, en effet, de ceux qui ont suivi ce grand et facile chemin où les succès les plus bruyants, au lieu de conduire à la gloire, ne mènent bientôt qu'au plus complet oubli. C'est cette fortune si différente de Thomas Corneille parmi ses contemporains et dans la postérité, dont l'auteur du n° 4 s'est attaché à démêler et à développer les causes.

(1) Joubert.

Son travail se divise en cinq parties : Biographie de Th. Corneille ; Corneille auteur dramatique ; critique de son théâtre ; Corneille grammairien ; et, enfin, Corneille lexicographe.

Comme s'il voulait faire la critique du Mémoire précédent, l'auteur nous dit tout d'abord, dans une rapide introduction, que « l'étude qu'il présente à l'Académie n'est pas une collection curieuse de documents arrachés aux archives » ; que, dans la biographie de Th. Corneille, « il ne relèvera que les circonstances essentielles », et, qu'ainsi, « cette biographie de Thomas sera, autant que possible, simplifiée et détachée de l'histoire trop complexe de sa famille. » Il profite manifestement des documents mis au jour par M. Bouquet, mais il en profite librement, avec discernement et dans la mesure où cela est nécessaire, pour faire connaître Thomas. Comme je n'ai guère que des éloges à faire de cette partie de son travail, et que des éloges me paraissent parfaitement inutiles, je me permettrai de reprocher à l'auteur le passage suivant que je voudrais effacer, parce que le ton moqueur et léger m'en paraît d'assez mauvais goût : « Si les revenus des biens dotaux des Andelys, qu'il partageait avec Pierre, eussent été vraiment insuffisants, « le petit frère » (1), poète en vogue, nommé conseiller au bailliage de Rouen,

(1) Il fallait laisser « le petit frère » à d'Aubignac. — Quant à la pauvreté du grand Corneille, elle est avérée par d'autres documents (j'appelle ainsi les témoignages des contemporains dont les chercheurs de documents ne tiennent pas toujours assez de compte) que la fameuse lettre de je ne sais que[1] Rouennais, citée plus haut.

en 1681, eût-il donc pu souffrir qu'un étranger offrît sa bourse au pauvre grand homme? Il faut ici choisir entre deux légendes, ou nier la fameuse union des deux Corneille, pour qui

Les clefs, la bourse était commune,

ou ne pas s'indigner de ce que l'auteur du *Cid* eût un jour sa chaussure déchirée. » Outre qu'il me paraît assez peu convenable de parler avec cette légèreté de la pauvreté trop réelle de Pierre Corneille sur ses vieux jours, pauvreté bien voisine de l'indigence, je crois que le dilemme posé par le n° 4 est plus spécieux que concluant. De ce que Thomas Corneille fut moins gêné, lorqu'il fut devenu le principal pourvoyeur du théâtre Guénégaud, il ne s'en suit pas qu'il fût dans une très grande aisance, pas plus qu'il ne suit de l'étroite union des deux frères que tout dût être absolument commun entre eux. D'ailleurs, les détails précieux que l'auteur du n° 4 donne sur l'association de Donneau de Visé avec Th. Corneille, ainsi que les calculs de M. Bouquet sur les biens patrimoniaux des deux frères et sur les biens qu'ils tenaient de leurs femmes, pourraient mener à des conséquences très fausses; et, sans dire avec Dangeau que Thomas Corneille mourut pauvre comme Job, il paraît certain que sa fortune fut toujours des plus médiocres, comme l'affirme de Boze.

L'analyse ou l'histoire du théâtre de Th. Corneille est très bien faite, avec goût et avec sobriété, donnant une idée suffisante de chaque pièce, sans jamais oublier ce qui servira de principe solide à l'étude critique du talent du poète. L'unique défaut que je lui

reprocherais, c'est d'être trop complète, par exemple, d'insister peut-être plus qu'il ne faudrait, sur les opéras de *Psyché* et de *Bellérophon* que je trouve dans le recueil des pièces de Fontenelle, et non dans le recueil de celles de son oncle, ainsi que sur *Médée*, qui n'est dans les œuvres ni de l'un ni de l'autre. Mais le morceau capital, c'est l'étude critique de Thomas Corneille comme poète dramatique; c'est là que l'on voit clairement ce que l'auteur s'est proposé de démontrer, je veux dire par quelles qualités et même par quels défauts Thomas Corneille a réussi auprès de ses contemporains et s'est fait momentanément une si grande place au théâtre. Après un court chapitre sur le théâtre en général de Th. Corneille, et sur le tour d'esprit et les habitudes d'imagination, qui dominaient encore chez les contemporains de l'auteur de *Cinna* et de *Polyeucte*, il examine tour à tour les comédies et les tragédies, et pour que cet examen soit plus précis et plus probant, il prend deux comédies imitées de l'Espagnol, la première de toutes, et la dernière de celles qui précédèrent les débuts tragiques de Corneille le jeune; il fait le même travail sur les tragédies, à l'aide de Timocrate et du comte d'Essex, et finit par l'examen du style de Thomas.

On doit savoir gré à l'auteur de notre Mémoire de ne point sacrifier la comédie espagnole à notre idéal de comédie. Tandis que les autres concurrents ne voient dans Lope de Véga et dans Calderon, que l'accessoire, intrigue compliquée, personnages sans caractère propre ou d'un caractère traditionnel et de convention, ressorts invraisemblables et souvent puérils,

dames voilées et mystérieuses et quiproquos de toute sorte, l'auteur n° 4 oppose l'allure libre et légère des comiques espagnols, leur brio lyrique, leur comique facile, mais rarement trivial, à l'esprit froid et trop réglé, aux dissertations pesantes, aux bouffonneries souvent amusantes mais un peu vulgaires de leur imitateur ; et cela, avec raison. Autrement, on ne comprendrait pas que le théâtre de Corneille ait passé si vite, tandis que celui de ses maîtres conserve encore sa fraîcheur et sa grâce, même pour nous, dont l'esprit est si peu semblable à l'esprit castillan. En prenant aux Espagnols leurs procédés, Thomas a oublié de leur prendre l'essentiel, la vive allure de leurs drames et les fantaisies d'une imagination à la fois raffinée et populaire. Mais ces procédés, quelque peu démodés aujourd'hui par l'abus qu'on en a fait, n'étaient pas pour déplaire à une société dont le goût n'était pas difficile sur la vraisemblance, et qui lisait avec passion les absurdes romans de la Calprenède, malgré « son chien de style », et les romans, non moins absurdes pour le fond, mais plus fins, plus distingués et plus châtiés pour la forme, de Mlle de Scudéry.

Mêmes procédés dramatiques, moins le gracioso ou le bouffon, dans la tragédie que dans la comédie ; « du *Geôlier de soi-même à Timocrate*, dit l'auteur du n° 4, il n'y a qu'un pas », et c'est ce qu'il montre par une critique étendue et serrée de Timocrate, « ce Cid de Corneille le jeune. » Tous les héros ou héroïnes de Thomas sont des personnages tirés des magasins du théâtre et non des êtres à la fois idéaux et réels, vivant d'une vie plus élevée et plus intense

que notre vie ordinaire. Cette partie du n° 4 est ce qui lui donne une supériorité indiscutable sur les autres Mémoires. C'est un morceau que j'oserais dire définitif, après la correction de quelques négligences légères de rédaction.

D'un autre côté, le Mémoire n° 4 est incomparablement supérieur à tous les autres, pour ce qui concerne l'œuvre grammaticale de Th. Corneille. Loin d'être insuffisant sur ce point, on pourrait croire, au premier abord, qu'il dépasse les limites du sujet, et que ce chapitre est plutôt un morceau excellent sur les laborieux et subtils ouvriers qui ont épuré notre langue, que sur Thomas Corneille, lequel n'a écrit que quelques remarques sur Vaugelas, et quelques observations sur les points soulevés par ces remarques. Mais tout se tient dans ce travail d'épuration, et l'on ne peut guère parler de Thomas Corneille sans parler de Vaugelas, et, à sa suite, de Chapelain, de Patru et de Bouhours, qui, avec Miton (1), sont les autorités habituelles de Thomas. Je le répète, tout ce morceau paraît excellent.

Ce qui concerne la lexicographie ou les deux Dictionnaires, n'a point ce mérite. Le Mémoire, sur cette partie, ne vaut ni plus ni moins que les autres. Je ne ferai qu'une seule remarque. L'auteur a réuni, sous la même rubrique : « Œuvres diverses », les deux Dictionnaires et les traductions. Il semble que ces traductions pourraient être considérées, surtout au point de vue du style, et, qu'à ce titre, elles formaient naturellement une annexe du chapitre « Style des Tragédies. »

(1) Le Miton des *Pensées* de Pascal.

Après ce laborieux examen, la Commission a l'honneur de vous proposer de décerner :

Un prix de 1,500 fr. à l'auteur du n° 4 ;

Un prix de 500 fr. à l'auteur du n° 3 ;

Et, si vous le voulez, une mention très honorable à l'auteur du n° 2 (1).

(1) Note du Secrétaire. — Les conclusions du Rapporteur ont été adoptées.

Le premier prix est décerné au mémoire n° 4. Les auteurs de ce mémoire sont MM. Christian Carlez et Auguste Salles, professeurs au Lycée de Caen. [M. Carlez a traité la partie littéraire, et M. Salles la partie grammaticale et lexicographique.]

Le second prix est accordé au mémoire n° 3. L'auteur est M. l'abbé A. Bourienne, professeur à l'Institution Ste-Marie, près Caen.

Une mention *très honorable* est accordée au mémoire n° 2. [L'auteur, M. Doneaud du Plan, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, est mort le 15 octobre 1889].

A^d G.



JULIEN TRAVERS

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

Par M. Eugène de BEAUREPAIRE

Membre titulaire.

Le lundi 9 avril 1888, s'éteignait à Caen, dans sa quatre-vingt-septième année, l'une des personnalités littéraires les plus sympathiques et les plus connues de notre pays, M. Julien Travers, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Instruction publique, professeur honoraire à la Faculté des Lettres, ancien bibliothécaire de la Ville, ancien président et secrétaire honoraire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, membre d'un très grand nombre de compagnies savantes en France et à l'étranger.

La foule énorme qui assista aux obsèques, les discours qui furent prononcés, les articles publiés dans la presse, les témoignages de respectueuse condoléance qui, de tous côtés, furent adressés à la famille, attestèrent d'une façon bien significative le rang que ce travailleur modeste et infatigable occupait dans la cité et

quels sentiments d'estime, d'affection et de déférence il avait su inspirer.

Tout ou presque tout, d'ailleurs, a été dit à ce sujet dans les éloges funèbres dont il a été l'objet. M. Denis, doyen de la Faculté des Lettres, avec la compétence et l'autorité qui lui appartiennent, a retracé d'une manière complète la carrière brillante du professeur ; M. Gasté, le digne successeur de M. Travers à l'Académie, nous a fait connaître ce que fut au sein de la compagnie cet académicien modèle, dont elle fit pendant trente-neuf ans son secrétaire ; M. de Formigny de La Londe, président de la Société d'Agriculture, et le secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, ont apprécié dans d'autres directions son rôle actif et toujours efficace ; M. Jules Lair enfin, nous introduisant discrètement au foyer domestique, nous a montré l'ami, l'époux, le père de famille qu'entourèrent jusqu'à la fin les soins les plus empressés, les dévouements les plus respectueux, les affections les plus tendres.

Conçus à des points de vue différents, ces discours sont, à vrai dire, toute la biographie de M. Travers. Nous ne saurions rien y ajouter : tout au plus, en parcourant les ouvrages qu'il nous a laissés et en réunissant dans un aperçu d'ensemble quelques traits épars, pouvons-nous essayer de fixer et de rendre plus distincte cette franche et attachante physionomie.

Cette tâche modeste que nous nous sommes imposée comme un devoir et aussi comme un hommage à une mémoire qui nous est chère, nous la remplirons scrupuleusement, sans autre préoccupation que celle de la vérité et de l'exactitude. C'étaient là, au surplus,

les seules qualités qu'appréciait M. Travers, et ce sont celles dont les nombreuses biographies qu'il a écrites portent témoignage.

La ville de Valognes, qui a produit à notre époque tant d'hommes distingués, doit aussi réclamer M. Julien Travers. Il y naquit, en effet, le 31 janvier 1802. Ses parents s'étant bientôt après fixés à Saint-Lo, il y fit ses études classiques qu'il termina au collége de Coutances, détail que nous ne songerions pas à noter, si le jeune écolier n'avait eu alors la bonne fortune d'avoir pour professeur de philosophie, M. l'abbé Daniel, le futur recteur de l'Académie de Caen, le futur évêque de Coutances et Avranches.

M. Travers a raconté en termes émus la vie de son ancien professeur, sorti de l'humble village de Contrières, pour s'élever, par son mérite, aux plus hautes dignités de l'Université et de l'Église : il eût pu ajouter que le maître s'était attaché à son élève, et qu'il lui manifesta, en toute circonstance, l'intérêt le plus cordial et le plus efficace.

En quittant les bancs du collége, à la fin de l'année 1820, M.Travers se décida à entrer dans l'enseignement, et fut envoyé immédiatement comme régent au collége de Saint-Hilaire-du-Harcouët. L'établissement, sans grande importance, comptait peu d'élèves ; le nombre des professeurs était aussi restreint. Le nouvel arrivé ne se découragea pas et profita de ses loisirs pour compléter son instruction et se créer, dans la ville et les environs, d'honorables et profitables relations.

Il ne devait, d'ailleurs, pas rester longtemps dans ce

poste de début. Au mois d'octobre 1822, il était appelé au collége de Saint-Lo, où il fut chargé de la classe de troisième, puis, de la seconde, et, dès 1824, il y devenait professeur de rhétorique. En 1829, son libéralisme excita quelques ombrages et détermina sa nomination dans la même chaire au collége de Domfront. M. Travers n'accepta pas cette disgrâce imméritée, obtint un congé et attendit les événements. Au lendemain de la Révolution de juillet, on lui offrit une sous-préfecture. Il refusa, pour reprendre, à Saint-Lo, ses fonctions de régent de rhétorique, qu'il occupa jusqu'en décembre 1832.

Dans cette première période de sa vie, sans négliger ses devoirs pédagogiques qui restèrent toujours sa préoccupation principale, M. Travers avait tenté résolûment d'autres voies.

En 1824, il publia un poème : *Guilbert ou le Héros de quatorze ans,* bientôt suivi des *Algériennes ;* en 1828 et 1829, il créa l'*Annuaire de la Manche*, à l'instigation du préfet, M. le comte d'Estourmel, et fonda l'*Écho de la Manche*, journal politique dont les numéros à peu près introuvables sont encore curieux à consulter.

Mentionnons également de petits écrits de circonstances, pleins de bon sens : en 1830, *La Science du Bonhomme Richard ;* en 1831, *Au Peuple*, *sur le Choléra morbus*, *par un cousin du Bonhomme Richard*. L'année suivante, il intervint dans les polémiques du moment, par deux brochures où l'on retrouve bien l'esprit de l'époque : *Réponse à la première lettre aux Normands de M. le vicomte de*

Tocqueville, par un habitant du Bocage ; — Réponse aux deux premières lettres aux Normands de M. le vicomte de Tocqueville.

Ce séjour à St-Lo, de près de dix ans, avait laissé à M. Travers les plus agréables souvenirs. Son mariage avec Mlle Pélagie Castel du Boulay, alliée aux meilleures familles du pays, lui avait ouvert toutes les portes ; ses succès, comme professeur et comme écrivain, l'avaient en même temps fait apprécier à toute sa valeur.

Dans son enseignement, par un bonheur qui n'arrive pas toujours aux maîtres les plus méritants, il eut l'inestimable bonne fortune d'avoir pour élèves des hommes éminents, destinés aux plus hautes situations, à la plus éclatante renommée et qui lui prodiguèrent plus tard les plus touchants témoignages d'estime et de reconnaissance. Nous citerons tout particulièrement Son Éminence le cardinal Guilbert, archevêque de Bordeaux ; M. Auguste Vaultier, préfet de la Manche ; le marquis Hue de Caligny, correspondant de l'Académie des Sciences, et l'une de nos plus grandes gloires nationales, l'astronome Le Verrier.

Des sentiments de M. Le Verrier pour M. Travers, on pourra en juger par une lettre du 16 juillet 1871, à laquelle nous emprunterons quelques passages :

« Mon très cher Maître,

« C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai reçu de vos nouvelles, de celles de votre famille, de ses joies présentes et de ses joies futures. J'aime la maison et le jardin de la rue des Chanoines, le côteau, la

vallée, et à vous savoir toujours alerte, toujours gai (autrefois, mais à présent?) Je n'excepte que l'Orne qui, depuis certaine soirée, me fait peur (1).

« Puissiez-vous, mon cher ami, avoir conservé votre vigueur, votre verve, votre inaltérable entrain! Pour moi, je n'y suis plus quant à présent, et je ne sais si cela reviendra. Tout m'apparaît comme à travers un épais brouillard dans le lointain. Je ne m'y mêle pas et n'ai aucune envie de m'y mêler.

« N'allez pas croire au moins que le changement de ma situation y soit pour quelque chose ; non, pour rien. C'est le mal terrible et l'état de notre pauvre patrie qui me font pleurer. »

C'est l'expression des mêmes sentiments et comme un écho lointain des sympathies laissées par M. Travers que l'on retrouve dans une lettre de M. Octave Feuillet. En remerciant le secrétaire de l'Académie de Caen de l'avoir affilié à cette compagnie, l'illustre auteur de *M. de Camors*, de *Sybille*, de *Julia de Trécœur* et de tant d'œuvres charmantes, ajoutait en finissant : « Le suffrage d'un esprit comme le vôtre doit être précieux à tout écrivain. Il emprunte encore pour moi une valeur particulière à de chers souvenirs d'enfance et à l'estime affectueuse avec laquelle votre nom a toujours été prononcé autour de moi. »

La situation exceptionnelle qu'avait su conquérir M. Travers, à Saint-Lo, avait attiré l'attention des chefs de l'Université. L'occasion de le lui prouver se

(1) M. Travers avait failli se noyer quelques années auparavant dans l'Orne, où il était tombé le soir.

présenta bientôt. En 1832, le collége de Falaise, na guère florissant, se trouvait en pleine décadence. Surexcités par les événements qui venaient de s'accomplir, les élèves avaient abandonné les exercices scolaires pour se livrer au maniement des armes. Leur ambition semblait se borner à figurer dans les revues, fort multipliées à cette époque, et à former la brillante avant-garde de la milice citoyenne. Inutile de dire qu'à la cessation du travail s'étaient ajoutés l'indiscipline et des désordres du caractère le plus grave.

Pour relever un établissement aussi compromis, il fallait une main vigoureuse et habile. M. Travers fut appelé ; il inspira confiance aux familles, rétablit le calme et la régularité, et sut faire reprendre le goût et l'habitude du travail aux maîtres et aux élèves.

Un curieux discours, prononcé à la distribution solennelle des prix, le 5 août 1833, permet d'apprécier l'étendue du mal et l'efficacité du remède que le nouveau principal sut y apporter. Il se termine, d'ailleurs, par de sages paroles, qui n'ont encore perdu ni leur opportunité, ni leur intérêt.

Après avoir énuméré les conditions inséparables de toute bonne éducation, M. Travers ajoutait :

« On doit encore, et avant tout, exiger que l'instruction soit morale et religieuse. Elle l'a été sous le digne ecclésiastique, M. Hervieu, à qui le collége de Falaise a dû vingt ans de prospérité ; elle le sera tant que la direction de cet établissement me sera confiée.

« Un dernier vœu s'accomplira : la politique, généreuse passion d'un siècle en travail, restera étrangère à nos élèves. Quelque soit le sort futur de la patrie, les

rôles honorables n'appartiendront qu'à des talents cultivés, qu'à des vertus à l'épreuve. Il importe que nos disciples s'en convainquent et que leur inexpérience ne s'enthousiasme d'aucune opinion. Que leur cœur se forme ! Que leur esprit s'éclaire avant de prendre parti dans nos querelles, qu'enfants de pères ennemis, ils se lient d'amitié pendant leurs études ! Qu'ainsi se préparent des siècles de force, d'union, et qu'à jamais s'oublient l'intolérance de notre prosélytisme, l'amertume de nos haines, et jusqu'au souvenir de nos dissensions » (1).

Les années que M. Travers passa à Falaise, attristées à la fin de son séjour par la mort prématurée de sa jeune femme, peuvent être comptées parmi les plus laborieuses de sa vie. C'est dans cet intervalle, de 1833 à 1839, que parurent successivement : *Les Vaux-de-Vire, édités et inédits, d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, poètes virois ; — Les Distiques de Muret imités en quatrains français ; — Le Mont-Saint-Michel* (sonnets) ; — *Le Château de Falaise ;* — une étude importante sur l'Instruction primaire ; — *Deuil* (sonnets à la mémoire de Pélagie Castel du Boulay) ; — une *Excursion dans le nord du Passais normand ;* — enfin, deux thèses pour le Doctorat-ès-Lettres : *Dionysii Catonis Disticha de moribus, ad filium in gallicos versus translata, quibus accedit ad explanandas quæstiones de auctore et ejus doctrina morali dissertatio ;* — et *De l'Avenir de la Littérature française.*

(1) *Journal de Falaise,* 7 août 1833.

Malgré le temps écoulé, la thèse française est encore aujourd'hui intéressante à lire et curieuse à consulter. Elle fut appréciée favorablement par M. Guizot, ce qui suffit à établir sa valeur, et elle a donné lieu à un très piquant échange de lettres entre le jeune docteur et M. Désiré Nisard.

M. Travers, examinant certaines théories émises dans l'*Étude sur Lucain*, avait attaqué, non sans raison, mais avec quelque vivacité, les aperçus arbitraires de l'écrivain dont la renommée commençait à poindre, relativement à l'épopée en général, et spécialement aux œuvres de Shakespeare.

« M. Nisard, disait M. Travers, reconnaît trois grands poètes épiques qui ont fait des épopées qu'il appelle primitives, trois autres grands poètes qui ont fait des épopées secondaires ; il écarte les autres et sa liste est close. Les trois épopées primitives sont celles d'Homère, de Dante et de Shakespeare ; les trois épopées secondaires sont celles de Virgile, du Tasse et de Milton. D'autres couches pourront être exhumées et classées, mais c'était assez de nouveauté pour une fois que de superposer Shakespeare à Milton, que de placer Shakespeare au premier rang des poètes épiques. »

Le passage se terminait par cette malicieuse réflexion : « De tels aperçus ingénieusement offerts, écrits avec assurance, devaient attirer les regards sur leur auteur. C'était son but. Nous le félicitons de l'avoir atteint et d'être sorti depuis de la voie du paradoxe. »

La critique portait juste. M. Nisard se sentit atteint et confessa, en partie, ses torts dans une lettre explicative que nous reproduisons d'autant plus volontiers

qu'elle est tout à l'honneur de celui qui l'a écrite et de celui à qui elle est adressée.

« Paris, 21 novembre 1837.

« MONSIEUR,

« Je vous remercie de l'envoi de votre travail et de vos critiques. On ne me blesse pas, on me flatte en contredisant mes idées. Je ne suis pas infaillible et ne voudrais pas qu'on se gênât avec moi comme avec un homme qui aurait la sotte prétention de l'être. Il y a beaucoup de vérité dans vos réflexions au sujet de mes idées sur Shakespeare...

« Au reste, Monsieur, ma conscience serait en bien des endroits complice de votre propre critique. Quand je relis mon livre, j'y suis le premier impatienté de bien des choses hasardeuses et vagues que ma raison plus mûre ne me permettrait plus, j'ose le dire. Mais c'est par la raison que je me corrigerais et que je me suis amendé et non, comme vous l'insinuez, sans nul mauvais vouloir d'ailleurs, après avoir appelé l'attention sur moi par des paradoxes volontaires et prémédités. Si quelque chose avait pu me chagriner dans le passage que vous me consacrez fort obligeamment, c'est cette insinuation-là. Mes fautes littéraires, comme mes exagérations, n'ont jamais eu d'autre cause que mon jugement d'abord incertain et téméraire, ensuite plus rassis et plus sûr.

« Je suis bien sensible aux éloges délicats que vous me donnez dans votre lettre. Comme vous ne me les deviez pas, je les ai reçus en homme que les éloges laissent toujours au-dessous de ce qu'on veut bien

penser de lui et qu'ils surprennent comme une chose à peine espérée. Les vôtres font plus ; ils m'obligent à un lien pour l'avenir.

« Agréez, Monsieur, avec mes vifs remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

« Désiré NISARD. »

Le talent de M. Nisard devait grandir, mais le caractère de l'homme, tel qu'il nous apparaît dans cette lettre, persista et ne subit que d'imperceptibles changements. Nous pourrions en dire autant du caractère général de son inspiration esthétique. Vingt-cinq ans plus tard, en 1862, à propos des théories systématiques du célèbre écrivain sur les pertes et les gains de la littérature française au XVIIIe siècle, il est curieux de trouver sous la plume autorisée de M. Weiss des critiques analogues à celles que M. Travers formulait déjà en 1837.

Après la soutenance de ses thèses, la ville de Falaise ne pouvait plus être qu'une étape pour le nouveau docteur. Il songeait, en effet, depuis quelque temps, à quitter le principalat du collége, et il eut même un instant la velléité d'entrer dans l'enseignement privé à Paris. Une allusion à ce sujet se trouve dans une lettre que lui écrivait de Falaise, le 18 février 1838, son ami, M. Galeron, procureur du roi, et dans laquelle celui-ci lui disait :

« Revenez à Falaise, puisque vous êtes malade. Paris vous mettrait tout à fait sur le flanc : c'est une ville mortelle pour ceux qui n'y sont pas faits.....

Revenez. C'est assez d'un mois pour vous dans cette saison tour à tour froide et humide.

« Vous retrouverez Falaise tel que vous l'avez laissé. Aujourd'hui ressemble à hier et demain ressemblera à aujourd'hui. Les changements, ou plutôt les modifications, se font lentement, imperceptiblement. »

Puis, après des détails sur le fonctionnement de la section d'instruction primaire de la Société académique de Falaise, dont M. Travers était le secrétaire, M. Galeron ajoutait :

« Vous n'avez donc pas vu M. Nisard ? Pourquoi donc avez-vous tant attendu ? Je croyais que c'était à le voir que vous teniez surtout. Sans doute, vos grands projets vous auront porté d'un autre côté. Croyez-moi, ne rêvez pas trop à demeurer à Paris. C'est un mauvais monde. Vous n'êtes plus assez jeune ; vous n'êtes plus assez souple. Vous ne réussirez à rien et vous vous tuerez. Venez à Caen, avee votre ami Bertrand. Obtenez-y une fonction qui vous occupe sans vous fatiguer, qui vous laisse le temps de faire vos Annuaires, de concourir à nos publications locales. A vingt ans, comme un autre, vous auriez pu prendre la carrière de l'intrigue ; à trente-six, il faut y renoncer. »

L'événement devait justifier les prévisions de M. Galeron pour son ami. Un an après, M. Travers, fortement appuyé par M. l'abbé Daniel et par M. Bertrand, arrivait à Caen, comme professeur suppléant à la Faculté des Lettres ; il se mêlait aussitôt au mouvement des Sociétés savantes et trouvait dans une

seconde union la paix du foyer domestique et le bonheur dont à tous égards il était digne.

Sa vie était dès lors fixée; elle ne connut plus ni traverses, ni secousses et peut se raconter en quelques lignes.

Professeur suppléant de littérature française en 1839, M. Travers devint professeur titulaire de littérature latine en 1845 et occupa cette chaire avec distinction jusqu'au moment où il prit sa retraite en 1856. Parmi les nombreux manuscrits qu'il a laissés, se trouvent des leçons entières et des notes pleines de savantes recherches, qui prouvent le soin avec lequel il préparait ses cours, et les correspondances de ses élèves, toujours devenus ses amis, témoignent de leur reconnaissance pour l'enseignement et les conseils de ce maître si consciencieux et si bienveillant pour la jeunesse studieuse. Appelé en en 1862 à la tête de la Bibliothèque municipale de Caen, M. Travers dirigea cet établissement avec un zèle et un dévouement admirables jusqu'au 16 janvier 1881. A cette date, il reçut notification d'un arrêté de M. le Maire de Caen, en vertu duquel il était remplacé purement et simplement par M. Gaston Lavalley, conservateur adjoint. Pourquoi la ville s'est-elle alors privée des services d'un bibliothécaire aussi compétent, aussi passionné, aussi généreux? L'arrêté, non motivé, est absolument muet à cet égard. Quant à la lettre du Maire qui y était jointe, elle est ainsi conçue :

« Caen, le 16 janvier 1881.

« Monsieur,

« J'ai le regret de vous informer qu'il m'est devenu

impossible de vous maintenir dans votre emploi à la bibliothèque de Caen.

« Je crois devoir vous prévenir officieusement avant que vous ne soyez remplacé.

« Il m'est personnellement pénible d'avoir à vous faire cette communication et d'infliger à un homme de votre âge un changement d'habitudes et de situation aussi notable, mais l'ensemble des circonstances présentes me rend cette décision nécessaire.

« Veuillez, etc.

« *Le Maire de Caen*,
« TOUTAIN. »

M. Travers répondit en ces termes :

« Caen, 17 janvier 1881.

« MONSIEUR LE MAIRE,

« J'étais bien loin de m'attendre à une destitution vraiment imméritée. Quelles circonstances peuvent la justifier ? Un libéralisme aussi pur, aussi ancien, aussi persévérant que le mien, me faisait croire que j'étais à l'abri de toutes les disgrâces.

« Je vous plains sincèrement de subir les influences d'hommes qui vous entraîneront peut-être à des actes féconds pour vous en repentirs.

« Veuillez agréer, etc.

« Julien TRAVERS. »

Cette mesure imprévue, qui n'était pas même accompagnée d'un témoignage banal de satisfaction officielle, blessa profondément M. Travers et l'atteignit

aussi dans ses goûts de bibliophile ; elle ne changea absolument rien à ses habitudes studieuses. La Bibliothèque municipale pouvait, à ce point de vue, lui manquer sans inconvénient. N'avait-il pas toujours à sa disposition une riche et nombreuse collection qu'il avait patiemment formée et dont, absorbé par d'autres soins, il n'avait jamais eu le temps d'inventorier entièrement les richesses (1) ?

Tous ces détails de la vie publique ou familière de M. Travers ne constituent pas les éléments essentiels de sa biographie. Ces éléments, comme il le reconnaissait lui-même, il faut aller les chercher ailleurs, c'est-à-dire dans les œuvres qu'il a écrites, dans les publications que seul, ou en collaboration d'autres travailleurs éminents, il a dirigées.

La ville de Caen, avec ses nombreuses Sociétés savantes, était, il faut le reconnaître, un milieu qui lui convenait merveilleusement. Il y arriva peu de temps après le moment où M. de Caumont inaugurait avec éclat le mouvement archéologique et décentralisateur auquel il devait attacher son nom. M. Travers avait été une de ses premières et de ses meilleures recrues. Nous le retrouvons au début dans toutes les compagnies : aux Antiquaires de Normandie, à l'Asso-

(1) La bibliothèque si intéressante de M. Julien Travers est tombée en bonnes mains. Son fils, qui a hérité de ses goûts et que de nombreuses publications ont déjà fait honorablement connaître, non seulement la conservera religieusement mais tiendra à faire profiter le public des précieuses richesses qu'elle renferme.

ciation normande, à la Société française d'Archéologie, voire même à l'Institut des Provinces.

C'était, d'ailleurs, un terrible propagandiste que M. de Caumont. Ne connaissant pas de repos, il savait communiquer aux autres quelque chose de son ardeur. Les événements ordinaires de la vie l'émotionnaient faiblement et les distractions qu'il s'accorda furent toujours de très courte durée. On en trouve la preuve dans maints endroits de sa correspondance avec M. Travers.

Dans une lettre, datée du 27 janvier 1832, quelques jours avant son mariage, il lui écrivait :

« Mon cher Confrère,

« Je réponds bien à la hâte aux choses aimables que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je me recommande à votre indulgence pour les omissions que contient la mienne. Je pars demain pour Paris, et je me marie dans vingt jours. Vous comprenez que cela me donne momentanément quelques distractions. Toutefois, ma vie académique ne sera pas changée, et mon dérangement n'est que momentané. J'épouse une femme de vingt-huit ans, qui peint bien, et dont les goûts, sans être tout à fait les miens, pourront très bien, je crois, s'arranger avec eux. »

Ce n'est cependant pas dans les congrès et dans les associations diverses fondées par M. de Caumont, mais dans une autre Société savante, l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, que M. Travers devait

se distinguer tout particulièrement et trouver sa véritable voie.

Son rôle à ce point de vue a été apprécié, comme il le méritait, par son zélé et distingué successeur, M. Armand Gasté, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ses paroles.

« C'est en 1839, dans la réunion du 22 novembre, a dit M. Gasté, que l'Académie élut secrétaire, pour la première fois, M. Julien Travers. On peut dire que, ce jour-là, notre compagnie eut la main heureuse : elle ne pouvait, en effet, faire un meilleur choix. Récemment nommé à la Faculté des Lettres de Caen, M. Julien Travers, qui, dans la direction du collége de Falaise, avait fait preuve de solides qualités administratives, devait se montrer, dans sa chaire de professeur, lettré aussi délicat qu'érudit consciencieux. Secrétaire de l'Académie, M. Julien Travers mit au service de la compagnie, qui l'avait appelé à ce poste de confiance, son tact d'administrateur, son goût de lettré et sa patience d'érudit.

« Quand il entra dans ces nouvelles fonctions, l'Académie, nous pouvons bien le dire, sommeillait quelque peu. Depuis sa réorganisation au commencement du siècle, elle n'avait publié jusqu'en 1836 que trois volumes de *Mémoires*. M. Travers réveille ses confrères et leur communique son ardeur. Aussi, à partir de 1840 jusqu'en 1881, date à laquelle il songea au repos, l'Académie a tenu neuf séances publiques et imprimé trente-deux volumes de Mémoires. »

Nous devons ajouter, avec M. Gasté, que de pauvre la compagnie était devenue riche et avait pu fonder

des prix importants, grâce aux libéralités, provoquées par le secrétaire, de MM. Pierre-Aimé Lair, Le Sauvage, Dan de La Vauterie, Henri Moulin et, tout récemment, de M. de La Codre.

L'Académie ne se montra pas ingrate. Elle était fière de son secrétaire, et à l'occasion de la décoration de la Légion d'Honneur, qui lui fut bien tardivement accordée, par décret du 11 novembre 1876, nous nous rappelons cette fête de famille où, réunis tous dans un cordial banquet, nous lui apportions nos félicitations, nos remerciements et nos vœux.

Les *Mémoires de l'Académie de Caen* ne sont pas le seul recueil publié sous sa direction. Nous avons déjà dit que, pendant son séjour à Saint-Lo, il avait entrepris la publication d'un Annuaire très bien entendu, très instructif, qui paraît encore aujourd'hui.

Dans sa nouveauté, l'*Annuaire de la Manche* obtint un succès assez retentissant.

Le 15 novembre 1833, M. de Caumont, toujours aux aguets des initiatives fécondes, adressait à son auteur les lignes suivantes :

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

« Vous méritez les plus grands éloges pour le bel acte de patriotisme que vous allez faire en continuant, malgré votre départ pour Falaise, la publication que vous avez poursuivie précédemment avec tant de succès, et nous ne pouvons que vous crier tous : Bravo et merci, en vous voyant décidé à nous donner un Annuaire de 1834. »

Peu de temps auparavant, le 15 mai, un érudit dont le nom fait autorité, M. Auguste Le Prévost, lui écrivait d'Évreux :

« J'ai lu avec un bien vif intérêt votre *Annuaire de la Manche* pour 1832, et j'espère que nous mettrons à profit dans l'Eure les bons exemples que vous nous donnez. Nous n'en avons point pour 1833, par suite d'inadvertance commise dans les propositions du budget départemental. Je suis charmé d'apprendre que vous avez été plus diligent que nous et bien impatient de connaître un recueil qui, d'après le caractère de l'auteur, ne peut manquer d'être plus complet et plus intéressant que le précédent. »

Des témoignages non moins flatteurs pour les Annuaires de date postérieure, rédigés jusqu'en 1888, c'est-à-dire pendant soixante ans, par M. Travers, se trouvent dans les lettres de MM. Boulatignier, Desnoyers, Léopold Delisle, Siméon Luce, Jules Lair, etc.

Le *Bulletin de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de l'Académie de Caen*, dont nous avons six volumes de 1840 à 1843, fut également dû à l'initiative de M. Travers et réclame au moins une mention.

Et ici, qu'on nous permette de le dire en passant, les Bulletins du même genre qui se publient aujourd'hui ne font, à peu de chose près, que mettre en œuvre, au moyen de ressources plus larges et d'encouragements plus efficaces, l'idée décentralisatrice dont M. Travers avait tenté l'application il y a cinquante ans.

Là ne s'arrête pas son rôle d'éditeur. Nous ne pou-

vons citer tout; mais à côté du *Glossaire du patois normand*, de Louis du Bois, que M. Travers a augmenté des deux tiers, à côté du *Phénix qui renaît*, traduction d'un petit livre de piété du cardinal Bona, à côté des *Œuvres choisies de Moisant de Brieux*, publiées à la suite du *Mémoire* de M. René Delorme, sur la vie et les œuvres du fondateur de l'Académie de Caen, combien d'autres volumes qui ne sont pas de simples révisions, mais qui attestent des études opiniâtres, des vues personnelles et originales.

La première publication de ce genre, dans l'ordre des dates, que nous ayons à signaler, est peut-être celle qui, par suite de circonstances spéciales, valut à son auteur la plus retentissante notoriété. Elle parut à Avranches, en 1833, sous ce titre assez compliqué : *Les Vaux-de-Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, poètes virois, avec Discours préliminaire, choix de notes et variantes des précédents éditeurs, Notes nouvelles et Glossaire.*

Le format adopté et certaines défectuosités typographiques nuisirent tout d'abord au succès de ce petit in-12, qui pourtant tient dignement sa place dans la série des éditions du poète virois, et qui, pour sa part, a très notablement contribué à en populariser les productions.

Le volume attira tout d'abord à M. Travers cette lettre charmante de notre grand chansonnier Béranger :

« Recevez, Monsieur, mes remerciements pour votre envoi et pour les jolis vers que vous voulez bien me communiquer. Je ne sais si ma mémoire est fidèle ;

mais ces vers, je crois les avoir lus, en prison, dans un journal de province. Les avez-vous publiés à l'époque où j'expiais le tort d'avoir trop raison ?

« Je vais relire le poète virois, grâce à vous, Monsieur, car j'ai déjà lu bien souvent ses chansons, ayant plusieurs éditions de son recueil. Si on pouvait se frotter à un Normand en pareille matière, je serais bien tenté de faire opposition à plusieurs de ses commentateurs sur l'assurance avec laquelle ils prétendent que c'est là bien exactement pour le fond et pour la forme l'œuvre de Basselin, mais je ne veux pas me mettre en procès avec ses compatriotes qui s'y entendent bien mieux que moi. D'ailleurs, quel mal y aurait-il à ce qu'on eût un peu épluché les vers du foulon de Vire, même à ce qu'on eût ajouté quelques productions plus nouvelles à celles dont il a réjoui sa contrée au XVe siècle. Quelques pommes de plus ne gâtent pas le panier.

« Si vous m'en voulez, Monsieur, de cette petite insinuation, convenez au moins qu'elle ne peut partir que d'un homme qui a lu avec attention les couplets d'un devancier, à la gloire duquel il n'est pas indifférent.

« Recevez, avec mes remerciements, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« BÉRANGER. »

L'édition avait un autre mérite que celui d'attirer l'attention sur un poète que les publications de MM. Asselin, Louis du Bois, Richard Seguin, n'avaient pas fait suffisamment connaître. On y trouvait, pour la

première fois, et les poésies au nombre de soixante-deux, attribuées à Basselin, et les quarante-et-un vaux-de-vire inédits, appartenant authentiquement à Le Houx; pour la première fois aussi, l'éditeur de ces deux recueils posait des jalons qui devaient, un peu plus tard, conduire à restituer au même auteur des poésies classées à tort sous deux étiquettes différentes. Cet aperçu, même avec les formes dubitatives dans lesquelles il est exprimé, fait honneur à la perspicacité de M. Travers; nous l'avons noté autrefois, nous tenons encore à le signaler aujourd'hui. C'est toutefois à cause d'une autre particularité que le volume est encore recherché actuellement par les curieux et les bibliophiles.

A la suite des vaux-de-vire prétendus de Basselin et des vaux-de-vire inédits de Le Houx, M. Travers, avec deux vaux-de-vire anciens qui figuraient déjà dans l'édition de Louis du Bois, en inséra un autre, soi-disant ancien, qu'il annonça en ces termes : « Le troisième « vau-de-vire est entièrement inédit. Si Basselin est « mort dans la première moitié du XVe siècle, il n'est « pas l'auteur de cette dernière pièce, puisqu'elle a été « composée après la bataille de Formigny et l'expul- « sion des Anglais. Dans l'incertitude, je ne veux pas « priver le public de ce vau-de-vire, échappé aux « investigations de tous les éditeurs, inconnu de tous « les antiquaires de la Normandie. »

La pièce était apocryphe. Elle avait été fabriquée par M. Travers lui-même, comme un jeu d'esprit, au moment de la vogue extraordinaire des fausses poésies de Clotilde de Surville. Le malicieux éditeur l'avait

accompagnée de notes et de commentaires destinés à en faciliter l'intelligence aux esprits peu cultivés ; il avait même, par un scrupule délicat, remplacé par des lignes de points une strophe dont l'audacieuse naïveté eût pu offenser la pruderie bourgeoise de notre temps.

Comment douter de l'authenticité d'un vau-de-vire offert aux lecteurs dans de pareilles conditions ? Il y eut cependant bien des doutes plus ou moins nettement formulés, bien des incrédulités, bien des contestations ; mais le gros du public se laissa facilement persuader.

M. Frédéric Vaultier, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, commenta le vau-de-vire apocryphe avec l'émotion contenue et l'admiration instinctive que l'on éprouve en présence d'un texte vénérable par son antiquité. M. Le Roux de Lincy l'admit dans son Recueil des *Chants historiques français depuis le XIIe jusqu'au XVIIIe siècle*, et, chose plus grave, un savant historien, M. Henri Martin, l'invoqua à l'appui de ses affirmations. Il l'admira même de confiance, comme l'avait fait avant lui M. Vaultier. « Quelle distance, écrivait-il, de cette franche et vaillante poésie populaire au fatras alambiqué des poètes de cour ! »

Du coup, le remords pénétra dans l'âme de M. Travers, et il songea à faire l'aveu de sa faute. La confession eut lieu publiquement au Congrès de la Sorbonne, en 1866.

Quelle séance ! Quel franc succès ! Quels applaudissements ! Quels rires inextinguibles ! Personne ne songeait sur le moment à faire un grief à l'auteur de sa supercherie. On se ravisa plus tard. *Le Siècle*

notamment jeta feu et flamme, et des savants autorisés intervinrent. On déplora généralement qu'un piège pareil eût été tendu à la candeur de notre grand historien national, et l'on ne fut pas éloigné de prêter à M. Travers de noirs desseins auxquels sa pensée ne s'était jamais arrêtée. On eût mieux fait de rester sur l'impression joyeuse de la première heure, d'autant plus que M. Travers avait véritablement exagéré ses torts.

Il avait fait admettre par quelques-uns de ses contemporains comme authentique un vau-de-vire de sa composition ! C'est exact, et il pouvait y avoir là matière à excuse et à repentance. Mais, au point de vue de la vérité historique, la situation était bien différente, et il faut reconnaître que M. Travers n'avait, sur ce terrain, égaré aucun travailleur.

L'existence d'insurrections populaires et d'une sorte de « chouannerie » en Normandie, à l'époque de l'occupation anglaise, est attestée par une série de pièces officielles et de documents authentiques incontestables que ne saurait infirmer le caractère apocryphe, aujourd'hui reconnu, du vau-de-vire fabriqué par M. Travers. C'est précisément pour cela qu'en 1858, lorsque nous étudiâmes cette intéressante question, nous écartâmes ce vau-de-vire suspect pour appuyer exclusivement sur d'autres textes notre manière de voir. La confession de M. Travers constitue un épisode piquant de notre histoire littéraire : elle laisse complètement intacte la thèse soutenue d'une façon si brillante et si décisive par MM. Léon Puiseux, Siméon Luce et Armand Gasté, et que, tout dernièrement encore, ce dernier

devait appuyer par de nouveaux et incontestables arguments.

Le modeste volume de 1833 n'était qu'un premier pas dans une voie que M. Travers devait parcourir avec persévérance, et dans laquelle il devait rencontrer plus d'un succès.

M. Travers était né éditeur. Les choses inédites ou peu connues l'attiraient invinciblement et il avait à cœur de les mettre à la portée du plus grand nombre en les faisant sortir de la demi-obscurité des archives ou des bibliothèques.

Nous avons déjà cité en passant et simplement par ordre le *Glossaire du patois normand*, de Louis du Bois, la traduction du *Phénix qui renaît*, et les *Œuvres choisies de Moisant de Brieux*. Mentionnons encore la *Pétition de Buonaparte et de sa sœur Marie-Anne-Élisa (Mme Bacciochi)*, le *Manuel d'éducation pour les filles*, de Madame de Maintenon, et nous arrivons à deux œuvres plus importantes et qui méritent de nous arrêter davantage, les éditions du Journal du comte de Guernon-Ranville, et des Œuvres du grand poète normand Jean Vauquelin de La Fresnaie.

Ces deux dernières publications furent deux grands succès. Les Mémoires de l'ancien ministre de Charles X furent d'autant mieux accueillis qu'ils sont remplis de révélations inattendues et que le manuscrit, s'il avait été communiqué à quelques personnes privilégiées, n'était jamais arrivé à la connaissance du grand nombre.

Dès les premiers jours, la presse s'occupa de ce volume avec une faveur marquée et son intérêt fut reconnu par les juges les plus compétents et les plus difficiles.

Le 12 janvier 1874, M. Duruy écrivait à M. Travers :

« Votre publication du Journal de Guernon-Ranville est un véritable service rendu à l'histoire. On devra désormais voir dans ce conseiller de Charles X l'homme éclairé et sage dont les avis auraient pu prévenir la catastrophe.

« Nous avons tant de fous dans notre histoire passée et présente, que découvrir des sages à ajouter à ceux qui s'y trouvent déjà, est un plaisir véritable.

« Encore une fois, tous mes remerciements et mes félicitations. »

Il convient, en regard de cette lettre, d'en placer une autre d'un grand historien, qui fut aussi un grand homme d'État :

« Je vous remercie de votre notice sur M. de Guernon-Ranville, écrivait du Val-Richer M. Guizot. Je connaissais son Journal. Il avait bien voulu me le faire communiquer quand j'ai eu à parler dans mes Mémoires de la Révolution de 1830 et de l'Instruction primaire. C'est grand dommage qu'un si honnête homme et d'un si bon esprit n'ait pas eu, au jour de l'épreuve, toute la fermeté de son opinion. Il vous convenait de lui rendre justice. »

Nous trouvons dans une lettre de M. Baudement, de la Bibliothèque Nationale, une appréciation analogue

de l'œuvre avec des détails piquants sur la vogue immédiate qu'elle avait obtenue :

« Comment, écrivait-il à M. Travers le 28 mars 1876, ne pas vous remercier plus tôt du plaisir que vous m'avez donné par la lecture de votre Journal de Guernon ? Je puis être soupçonné de vouloir vous désarmer par la flatterie en vous disant le succès de ce livre qui, sans le relief que vous donnez à la Bibliothèque de Caen, sans votre ardeur productrice, n'aurait peut-être pas paru. Je ne peux pourtant pas, au risque même de ce soupçon, vous laisser ignorer que mon exemplaire suffit à peine à la curiosité et aux demandes de ceux qui me le connaissent.

« La Bibliothèque Nationale ne le possédant pas encore, j'ai été quelquefois obligé d'aller le prendre chez moi, séance tenante, pour le communiquer à quelques lettrés de notre public, à Taine entre autres.

« Certes, ce Guernon ne se piquait pas de bien écrire, mais on sent qu'il avait une certaine facilité, sinon de plume, au moins de parole. J'incline à croire qu'il valait mieux que ses collègues et, en tout cas, il voyait mieux. Il avait même plus de vrai courage qu'eux tous et de plusieurs sortes. »

Dans un ordre différent, l'édition des Œuvres de Vauquelin de La Fresnaie méritait la même estime et obtint la même faveur.

A première vue, il semblait que M. Travers, nourri dans le culte un peu exclusif de nos grands classiques, admirateur passionné par surcroît de Boileau dont il avait donné chez Dezobry, dès 1844, une excellente

édition sur un type souvent reproduit depuis, était assez mal préparé à goûter et faire goûter les grâces mignardes et charmantes d'un poète de la Renaissance. Vauquelin appartenait bel et bien au groupe des poètes anathématisés par le sévère législateur du Parnasse et il était même impossible de le glisser dans le bataillon des écrivains plus retenus, bénéficiant d'une sorte d'amnistie à la suite de Desportes et de Bertaut.

M. Travers oublia tout et il s'identifia avec son auteur, colligea pieusement toutes ses œuvres, en révisa le texte avec une conscience infinie et consacra à Vauquelin et à ses poésies une étude remarquable par l'étendue des recherches et la sûreté des informations. Lettrés et bibliophiles furent véritablement comblés, et ce ne fut pas pour eux une mince satisfaction que de voir, grâce à M. Travers, un vieux poète séduisant de forme, dont les volumes étaient devenus introuvables, revivre dans une édition soignée, élégante et d'une correction irréprochable.

A cet égard, M. Baudement, si difficile souvent à contenter, lui rendait pleinement justice et disait : « Je ne vous parlerai que du Vauquelin. C'est très beau, très soigné, parfaitement revu et corrigé, et je me rends bien compte de toute la peine que cela vous a donné. Poussez-le, finissez les *Foresteries* et le reste, et, allégé de tout cela, jouissez à la côte de Langrune d'un repos bien gagné. »

Les éloges de M. Paulin Pâris, dans le *Journal des Savants*, et de vingt autres, ne furent ni moins vifs ni moins expressifs.

En dehors des Annuaires, des recueils de Sociétés savantes et des éditions dont nous venons de présenter une rapide et incomplète énumération, M. Travers a publié un nombre incalculable d'écrits de toute nature et de tout format, comprenant des opuscules politiques, des dissertations historiques, littéraires, économiques et philosophiques, des biographies, des almanachs et surtout des poésies (1).

C'est à ses œuvres politiques qu'appartiennent avec *L'Écho de la Manche*, dont il fut le fondateur et le principal rédacteur, les Lettres à M. de Tocqueville, la *Lettre d'un volontaire de la Garde nationale de Caen* (1848), *L'Anti-Rouge* (1851), l'*Almanach de la République française* (1851), l'*Almanach de la Paix et de la Guerre* (1871), *Maximilien Robespierre*, et une infinité d'articles plus ou moins militants disséminés dans les journaux de la région.

Nous nous garderons bien de réveiller ici l'écho de discussions assoupies. Nous nous contenterons de remarquer que M. Travers était un patriote résolu (2) et un libéral sincère : il voulait la liberté pour lui, il la voulait aussi pour les autres, même et surtout en matière religieuse, fidèle en cela à la maxime d'un de ses poètes favoris, Béranger, dont la tolérance

(1) Mentionnons aussi son importante collaboration à l'*Encyclopédie des Gens du monde*, au *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, de Dezobry et Bachelet, à la *Nouvelle Biographie générale*, à la *Normandie illustrée*, etc.

(2) Il l'avait bien prouvé, lorsqu'en 1848 il avait été au nombre des premiers volontaires de la Garde nationale de Caen qui s'étaient rendus à Paris pour combattre l'insurrection de juin.

équitable paraîtrait aujourd'hui une utopie dangereuse et éminemment suspecte.

Ses poésies sont encore plus nombreuses que ses écrits politiques. Depuis *Guilbert ou le Héros de quatorze ans*, publié en 1824, que de feuilles volantes, que de brochures, que de recueils ! Toutes les cordes de la lyre, toutes les formes de la versification ! Dans son œuvre, éminemment composite, on trouve un drame, *La Pitié sous la Terreur*, un chant de guerre mis en musique par Auber, un poème facétieux, des épîtres, des odes, des stances, des élégies, des sonnets, des chansons, des épigrammes. La verve poétique, qui s'était allumée chez lui dès la première jeunesse, ne s'éteignit qu'avec la vie. Des inspirations de ce genre se dérobent à l'analyse.

Tout en nous référant aux appréciations favorables dont elles ont été l'objet de la part de ses confrères en Apollon, nous voudrions au moins en indiquer le caractère général. Ce caractère nous paraît avoir été parfaitement saisi par un poète normand distingué, son correspondant assidu, M. Paul Blier, dans une lettre du 8 septembre 1879, dont nous nous contenterons de citer quelques passages :

« Je vous remercie bien cordialement de votre envoi, écrivait le gracieux auteur de *Mignon*. J'ai lu deux fois vos *Nouveaux Regains* et je vous en fais mes compliments. C'est élégant ; c'est leste dans les deux acceptions. Le sentiment y est vif et naturel, très ému parfois et jamais emphatique. Ce n'est pas tout à fait à la mode du jour, mais c'est à la mode du XVIIIe siècle

et de Voltaire, c'est-à-dire que c'est précis, sobre d'expression, d'un ton et d'un entrain essentiellement français. »

A la mode du XVIIIe siècle ! voilà le vrai mot lâché. M. Travers appartenait très légitimement à la fin du siècle dernier par sa manière de sentir. Les beautés de l'école romantique ne lui sont certainement pas indifférentes, mais le romantisme chez lui est de surface, et l'influence que l'on retrouve dans ses poésies est celle de Voltaire, de Gresset, de J.-B. Rousseau, d'Andrieux, avec quelques souvenirs de Dorat et de Parny. C'est peut-être pour cela qu'à l'occasion du dernier volume de ses *Gerbes glanées*, Louis Bouilhet lui adressait ce madrigal en prose dans le genre musqué et précieux de la Régence :

« CHER MONSIEUR,

« J'avais déjà dévoré ce charmant volume, quand vous l'avez envoyé à la Bibliothèque de Rouen. Cette belle gerbe vaut le reste de la moisson. Apollon a été berger, vous l'avez fait laboureur, et, sous cette nouvelle métamorphose, c'est encore un dieu. »

Le drame de *La Pitié sous la Terreur* devait lui valoir des témoignages non moins flatteurs d'estime et de sympathie. A cette occasion, François Coppée lui adressait, le 29 décembre 1871, la lettre suivante :

« Je vous remercie, Monsieur et cher Confrère, de m'avoir procuré le plaisir de lire votre beau poème :

La Pitié sous la Terreur. Tous les lecteurs impartiaux vous sauront gré de l'éloquence et du courage avec lequel vous avez flétri et condamné ces tyrans populaires, dont un très grand nombre d'historiens modernes ont si étrangement dénaturé la physionomie. Hélas! de récents événements se sont chargés de vous donner raison. Terreur ou Commune, c'est toujours le même despotisme de la canaille qui cherche à réaliser son monstrueux rêve : le niveau dans la boue. Bravo et merci, et comptez-moi parmi les esprits sympathiques à votre talent.

« François COPPÉE. »

Il est curieux de retrouver sous la plume de M. Guizot l'expression des mêmes idées et des mêmes sentiments. Le billet est court et vaut la peine d'être reproduit :

« Val-Richer, 15 septembre 1869.

« Je vous remercie. Monsieur, de vos bons vers, de votre bonne prose, de votre bonne action. Vous attaquez avec talent et courage d'odieux prétendants à la résurrection. J'ai la confiance que cette résurrection est impossible, mais vous et M. Mortimer-Ternaux serez pour quelque chose dans cette impossibilité.

« Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« GUIZOT. »

C'est par d'autres qualités, par la curiosité de la recherche, par la fermeté du style, par l'indépendance de la pensée que se distinguent les nombreux ouvrages qu'il nous reste maintenant à parcourir.

Parmi les plus remarquables, nous citerons : *Le Bréviaire de P.-D. Huet. — Réponse à M. Paul Meyer. — Olivier Basselin et les Compagnons du Vaudevire. — L'Institut et les Académies de province.— Addition à la vie et aux œuvres de Nicolas Vauquelin des Yveteaux. — Sur une édition des Foresteries. — Les Origines de la Curée de Barbier. — Du projet de loi sur l'Instruction secondaire. — Instruction et amélioration du peuple. — Une question de propriété à l'occasion des archives publiques et des amateurs d'autographes. — Que faut-il entendre par le côté droit et par le côté gauche d'une église? — Les sept cordes de la lyre, par George Sand. Analyse, extraits et scène additionnelle.*

Comme on peut le voir par la diversité de ces titres, l'esprit de M. Travers n'avait rien d'exclusif et s'intéressait aux questions scolaires, à l'administration, à la politique, aux problèmes d'histoire, de littérature et d'art, et son franc parler en toutes matières ne s'effrayait ni de la contradiction ni même de la polémique, mais de la polémique franche, loyale, sans arrière-pensée et sans amertume.

Dans une lettre spirituelle, publiée récemment par M. Sarcey pour annoncer que décidément il ne se présenterait pas à l'Académie française, le chroniqueur du *Temps* faisait au public cette confession : « Je suis polémiste et j'ai l'instinct de la combativité chevillée à l'âme. » M. Travers eût pu en dire autant. Il possédait la combativité, disposition merveilleuse que les âmes pacifiques admirent d'autant mieux qu'elles en sont complètement dépourvues.

A côté de ces controverses, de ces mémoires, de ces dissertations plus ou moins batailleuses, il convient de placer une autre catégorie d'écrits dans lesquels M. Travers excellait : nous voulons parler des biographies.

La plupart sont consacrées à des personnes qu'il avait connues au cours de sa longue carrière. Elles sont, en général, remarquables par la précision des détails, par l'équité des appréciations et par un accent personnel qui, à nos yeux, en double la valeur.

D'autres dépassent les proportions des notices ordinaires et forment de véritables volumes. Nous citerons notamment la *Vie de Richard-Lenoir* et *Béranger littérateur et critique d'après sa correspondance*. Biographie et dissertation littéraire, cette dernière publication est d'autant plus intéressante qu'elle nous renseigne sur la tournure d'esprit, sur les tendances et sur les affinités littéraires de l'auteur des *Gerbes glanées*, des *Regains* et des *Vers d'antan et Fleurs de Vieillesse*. Les correspondants de M. Travers ne s'y sont pas trompés, et tous, ou presque tous, ont remarqué l'intimité sympathique qui unissait dans cette étude le chansonnier à son biographe.

M. Guizot voulut aussi féliciter M. Travers, mais il est évident que si l'ancien ministre du roi Louis-Philippe consentait à admirer le poète, il n'aimait guère ni le caractère de Béranger, ni son rôle politique.

« J'ai lu votre brochure avec un vrai plaisir, écrit-il ; c'est le bon sens élégant et pur. Le caractère littéraire de Béranger valait mieux que son jugement ou plutôt que son attitude politique. »

Puisque le nom de M. Guizot revient sous notre plume, comment ne pas citer une autre lettre très courte adressée à M. Travers pour l'inviter à venir passer quelques jours avec lui dans la solitude du Val-Richer? Le billet est charmant; il fait, pour ainsi dire, apparaître devant nous la figure du grand historien, et pourrait servir d'illustration à la savante étude de M. G. Dupont sur cette vieille demeure monastique peuplée de tant de souvenirs.

« Je voudrais bien, écrivait M. Guizot, le 22 décembre 1858, que l'été prochain la fantaisie vous prît de venir visiter mon coin de la Normandie. Vous le trouveriez, je crois, digne aussi de vos vers et je prendrais plaisir à vous dire les traditions du Val-Richer, en vous promenant dans ses bois. Thomas Becket y a vécu trois mois. Les exilés de ce temps-là n'y trouvaient pas le repos dont j'y jouis. Je n'ai nulle peine à être impartial envers d'anciens ennemis. Même quand ils agitaient ma vie, ils n'ont jamais troublé mon âme. »

C'est la même note calme, impartiale et équitable, que l'on retrouve encore dans une admirable lettre, écrite à l'occasion des observations qui lui avaient été présentées par M. Travers sur son livre de *Considérations religieuses :*

« Sur quelque chose que j'écrive, disait simplement M. Guizot, j'écris pour tout le monde, pour les philosophes comme pour les dévots, et je crois que, s'ils apprenaient tous à être exempts de préjugés, ils seraient tous plus près de la vérité. »

Il faut nous arracher à ces correspondances et laisser tous ces souvenirs.

Dans le discours prononcé aux obsèques de M. Travers, M. Jules Lair a mis en pleine lumière le maître dévoué et l'homme privé ; il nous a peint cet aimable intérieur de famille, cette hospitalière maison de la rue des Chanoines, toujours ouverte aux amis et aux étrangers, et le maître du logis, le doyen des lettres normandes, entouré jusqu'à la dernière heure du respect et de la tendre affection des siens.

De son côté, le poète François Coppée, dans une lettre adressée à Mme J. Travers, au lendemain de la mort de son mari, écrivait ces lignes émues :

« Vous savez les sentiments de respect et d'amitié que j'avais pour lui et que je garderai toujours à sa chère mémoire, et vous ne doutez pas que mon cœur soit avec vous et vos enfants dans ce moment si douloureux. Julien Travers s'éteint plein de vertus et d'années, ayant vécu comme un juste et comme un esprit supérieur par le sentiment et par la pensée. Aucune vie n'a été plus pure, plus noble et mieux remplie. »

Nous voudrions ajouter un mot : ce travailleur obstiné, ce polygraphe inépuisable, cet éditeur émérite, ce poète toujours préoccupé de la recherche d'une rime, était le plus obligeant et le plus serviable des hommes. Un jour, nous nous le rappelons encore, c'était bien peu de temps avant sa mort, nous le rencontrâmes cheminant sous une pluie glacée. Il avait

caché sous son ample manteau un paquet de livres qu'il avait pris à l'insu de tout le monde dans sa bibliothèque, et qu'il allait porter à des étudiants peu fortunés.

Dans le même but de secours discrets, il avait une réserve d'argent, ignorée de tous et dissimulée derrière de lourds in-folios. Quand vint son dernier jour, il se la fit apporter et la remit au vénérable curé de Saint-Gilles pour les pauvres de sa paroisse.

Ce sont là des traits touchants et familiers que nous ne pouvions oublier. Le poète, l'écrivain, l'éditeur, le restaurateur de l'Académie de Caen n'y perdent rien, et il nous semble que l'homme y gagne quelque chose.

DISCOURS

PRONONCÉS

Aux Obsèques de M. Julien TRAVERS

DISCOURS DE M. DENIS,

Doyen de la Faculté des Lettres de Caen.

MESSIEURS,

S'il est un mouvement naturel du cœur humain, c'est, lorsqu'une des personnes qui nous sont chères vient à s'en aller, de sentir plus vivement ce qu'elle nous a été et de voir reparaître les mille souvenirs qui nous attachent à elle et qui semblaient évanouis. Le même sentiment anime ces personnalités morales qu'on appelle des corporations. Elles aussi, elles sentent plus nettement le prix de leurs membres quand elles les perdent. Ce n'est pas sans doute un de ses compagnons de route et de travail qui va rendre à M. Travers ce pieux témoignage avec les derniers honneurs; car tous ses contemporains et collaborateurs à la Faculté des Lettres de Caen l'ont précédé dans l'éternelle demeure. Mais les générations sont solidaires les unes des autres, et le souvenir des aînés vit par tradition dans ceux qui les suivent et qui, sans les avoir connus personnellement dans leur vie universitaire, les considèrent toujours comme leurs collègues et comme leurs guides.

Professeur, c'est au professeur que je m'attacherai presque uniquement pour retracer brièvement la vie si bien remplie de M. Travers.

Né à Valognes, le 31 janvier 1802, M. Julien-Gilles Travers, après avoir terminé ses études au collége de Saint-Lo, débuta, en 1820, dans l'Université, comme régent des classes inférieures du collége Saint-Hilaire-du-Harcouët et devint, en 1824, professeur de rhétorique dans l'établissement où il avait fait ses études. Là, il compta parmi ses élèves MM. Le Verrier, le marquis Hue de Caligny, membres plus tard tous les deux de l'Académie des Sciences; Ephrem Houel du Hamel, qui devint inspecteur général des Haras; Mgr Guilbert, qui est archevêque de Bordeaux, et nombre d'autres hommes distingués. Certes, le bonheur de rencontrer dans sa classe et sous sa direction des disciples studieux et capables peut être un accident; mais ce qui ne l'est pas, c'est l'attachement que conservent à leur maître des personnages, qui lui sont devenus supérieurs par la position, par la science ou par le génie. M. Travers, qui eut cette récompense la plus belle et la plus précieuse pour un professeur, devait posséder le talent d'intéresser ses élèves et de gagner leur amour. Il prit, en 1833, la direction du collége de Falaise; ce ne fut qu'une étape pour arriver rapidement plus loin et plus haut. Reçu docteur en 1837, il fut appelé en 1839 à la Faculté des Lettres de Caen; il y suppléa d'abord le professeur de littérature française, et puis fut définitivement nommé à la chaire de littérature latine, qu'il occupa jusqu'à sa mise prématurée à la retraite, en 1856. En effet, l'heure du repos ne semblait pas encore sonnée pour lui. Il n'avait que 54 ans; sa robuste constitution n'avait encore reçu aucune atteinte et son esprit toujours alerte n'avait point fléchi. Mais on n'était pas généreux alors dans les sphères gouvernementales pour l'enseignement supérieur; on voulait, et avec raison, créer des chaires de littératures étrangères, et pour le faire aux moindres frais possible, on ne trouva rien de plus simple que de réduire à une

seule les deux chaires consacrées aux lettres anciennes. C'est ainsi que M. Travers fut mis à la retraite avant le temps et que, dans la force de l'âge et de l'esprit, il devint de professeur actif, professeur honoraire. Mais il resta profondément attaché de cœur à la Faculté, et jusqu'au moment où ses forces commencèrent à défaillir, il n'a cessé de prendre place dans les cérémonies publiques à côté de ses anciens collègues ou des nouveaux venus qui voyaient avec un affectueux respect sa vieille toge usée par le service.

Mais je n'ai encore esquissé qu'une partie de cette vie laborieuse. Profondément dévoué au culte des lettres, M. Travers s'y adonnait avec une ardeur infatigable et cherchait à répandre autour de lui le feu dont il était animé. Il faisait encore en cela acte de professeur. Sans oublier qu'il fonda, en 1829, *L'Écho de la Manche*, premier journal qu'ait vu ce département, puis l'*Annuaire du département de la Manche*, qu'il dirigea durant soixante ans, ni qu'il fit paraître de 1840 à 1843, le *Bulletin de l'Instruction publique et des Sociétés savantes de Caen*, je me bornerai à énumérer les éditions qu'il donna de quelques vieux auteurs, et les travaux plus personnels qu'il sema de côté et d'autre avec une incroyable profusion.

M. Travers publia, en 1833, les *Vaux-de-Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx;* en 1844, les *Œuvres poétiques* de Boileau, premier essai de *Variorum* appliqué aux auteurs français et modèle des auteurs annotés pour les classes; en 1869, les *Foresteries*, et en 1870, les *Poésies diverses* de Vauquelin de la Fresnaie, qu'il fit suivre, en 1872, d'un *Essai sur la vie et les œuvres* de ce poète. Après avoir donné, en 1856, de concert avec Louis du Bois, le *Glossaire du patois normand*, il traduisit, en 1858, le *Phénix*, œuvre posthume de Bona, dont il fit en 1887 une édition nouvelle. Mais c'est dans les grands

recueils encyclopédiques qu'il prodigua surtout sa prose érudite. Il prit une part active, notamment à l'*Encyclopédie des gens du monde* et au *Dictionnaire historique et géographique* de Dézobry, qui lui doit plus de 400 articles. Il a fourni divers morceaux à la *Biographie* de Hœfer, à la *Revue Contemporaine*, à l'*Annuaire de l'Association normande*, à vingt journaux de Paris et des départements, etc.

M. Travers se délassait de ces doctes travaux par des publications moins austères et cultivait la poésie avec passion. Dix volumes de *Gerbes glanées* (de 1859 à 1869), un drame, la *Pitié sous la Terreur* (1869), des *Regains*, 1876, de *Nouveaux Regains* (1879) avec des *Juvenilia, Varia*, de *Troisièmes Regains* (1884), de *Quatrièmes et derniers Regains* sont le fruit de cet amour pour la Muse. M. Travers ne cessa d'écrire que lorsque ses mains furent glacées par la mort, et il venait d'achever, peu de jours avant d'expirer, la Biographie d'Henri Moulin, son ami, né la même année et le même jour que lui. On m'assure même qu'il laisse en portefeuille nombre de poésies inédites et de travaux se rapportant particulièrement à l'histoire de la littérature.

C'est à dessein que j'ai omis certaines publications entreprises pour les Sociétés savantes de notre cité ; je laisse à d'autres le soin d'en parler. Mais sans entreprendre sur le terrain de mes confrères des Sociétés savantes, je dois dire avec quel zèle et quelle adresse il pratiquait pour le recrutement de notre Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, le *compelle intrare* sur les natures peu remuantes et trop disposées à se tenir à l'écart, et par quelle douce violence il soutirait quelque morceau pour nos Mémoires à ceux qui, une fois académiciens, ne montraient qu'un médiocre empressement pour la publicité. C'était une manière de servir encore les lettres et de multiplier son activité par celle qu'il imprimait à autrui.

Cela réconforte, Messieurs, de se représenter une vie si remplie, et, sans atténuer les regrets, ce souvenir émousse la pointe d'une douleur bien naturelle et trop vive. Car on pense que le cher mort dont on pleure la perte n'est pas de ceux qui ont oublié de vivre tout le temps qu'il leur a été donné de passer sur la terre, et qu'il a été heureux par son activité même. Le titre d'officier de l'Université qui vint chercher M. Travers dès 1836, et la décoration de chevalier de la Légion d'Honneur, tardivement obtenue en 1876, ne seraient qu'une maigre récompense d'un effort si long et si persévérant, si le labeur intellectuel ne portait en lui-même sa récompense la plus douce et la plus assurée. Ce serait donc déjà une consolation pour ceux que M. Travers a quittés, que le souvenir d'une vie si pleine et par conséquent si heureuse. Mais il faut s'élever à des pensées plus hautes. M. Travers revient souvent dans ses dernières poésies sur l'idée de la mort, non pour s'en affliger ni pour la maudire, mais pour s'en nourrir en quelque sorte et s'en fortifier, avec le vif sentiment que la mort n'est pas une fin et une destruction, mais un simple passage à une vitalité plus intense. Pourquoi, en effet, cette force intellectuelle, si active, dont il avait conscience, serait-elle brisée à jamais? Ne peut-elle, sous une autre forme qui nous est inconnue, continuer le noble travail qui l'a occupée ici-bas et se rapprocher toujours davantage de ce qui a fait l'objet de ses désirs, du beau et du bien, ces deux faces du vrai que nous ne faisons qu'entrevoir dans une sorte de lointain obscur? C'est dans ces espérances que M. Travers attendait son dernier jour. C'est sur cette pensée que je veux me séparer de notre ami. Puisse ce suprême adieu de tous ceux qui l'ont connu et apprécié, apporter quelque allégement à l'affliction de sa veuve et de sa famille!

DISCOURS DE M. ARMAND GASTÉ,

Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

MESSIEURS,

C'est au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, que je viens adresser l'adieu suprême à notre bien regretté confrère, M. Julien Travers, à celui qui fut pour elle, pendant près d'un demi-siècle, le plus dévoué des secrétaires.

On peut dire que M. Julien Travers avait deux familles : celle du sang, dont il était l'orgueil, et qui le chérissait autant qu'elle le vénérait, — et l'Académie qu'il aimait d'une affection filiale que les années n'ont pas refroidie un seul jour, l'Académie, dont il a si longtemps dirigé les travaux avec un zèle infatigable que je souhaite à ceux de ses successeurs qui voudront, comme lui, qu'elle reste ce que le monde savant l'a connue, tant qu'il en a été le secrétaire, une des Académies de province les plus glorieuses, les plus honorées.

C'est en 1839, dans la séance du 22 novembre, que l'Académie élut secrétaire, pour la première fois, M. Julien Travers. On peut dire que ce jour-là notre compagnie eut la main heureuse : elle ne pouvait, en effet, faire un meilleur choix. Récemment nommé à la Faculté des Lettres de Caen, M. Julien Travers, qui, dans la direction du collége de Falaise, avait fait preuve de solides qualités administratives, devait se montrer dans sa chaire de professeur, lettré aussi délicat qu'érudit consciencieux. Secrétaire de l'Académie, M. Julien Travers mit au service de la compagnie qui l'avait appelé à ce poste de confiance son tact d'administrateur, son goût de lettré et sa patience d'érudit.

Quand il entra dans ses nouvelles fonctions, l'Académie, nous pouvons bien le dire, sommeillait quelque peu. Depuis sa réorganisation au commencement du siècle, elle n'avait publié, jusqu'en 1836, que trois volumes de *Mémoires*. M. Travers réveille ses confrères et leur communique son ardeur. Aussi, à partir de 1840 jusqu'en 1881, date à laquelle il songea au repos, l'Académie a tenu neuf séances publiques et imprimé trente-deux volumes de *Mémoires*.

Le temps me manquerait, et je craindrais d'abuser de votre patience, Messieurs, si j'essayais de vous donner la liste des travaux de toute sorte que M. Travers, payant d'exemple, a insérés dans nos *Mémoires*. Toutefois, je ne puis passer sous silence ses *Rapports sur les travaux de l'Académie*, ses études sur le *Bréviaire de Daniel Huet*, sur *Béranger littérateur et critique*, *d'après sa correspondance*, l'*Introduction* qu'il devait mettre aux *Mémoires*, si intéressants, *de M. le comte de Guernon-Ranville*, sa *Biographie de M. Bertrand*, enfin, son poème ingénieux sur l'*Art d'écouter*, et ses traductions non moins exactes qu'élégantes de Pindare et d'Horace. Je n'oublierai pas non plus la dernière œuvre que nous publierons de lui dans le prochain volume de nos *Mémoires*, la *Biographie* de son vieil ami, le savant magistrat, le fin lettré, Henri Moulin, biographie dont nous corrigions ensemble les épreuves, il y a quelques jours à peine.

Non content d'honorer par ses travaux une compagnie qui, chaque année, lui témoignait sa confiance par l'unanimité de ses suffrages, M. Travers voulait que l'Académie de Caen conquît une juste influence dans le monde savant. Fonder des prix, aider de jeunes talents à se produire : telle était son ambition. Mais comment parvenir à un tel résultat ? C'était à grand'peine si les cotisations de ses membres et les allocations du Gouvernement et du Conseil

général permettaient à l'Académie d'imprimer chaque année un volume de *Mémoires*. M. Travers voulut qu'elle fût riche, et, grâce à lui, elle est devenue riche, sinon pour elle-même, du moins pour la science. Cédant à ses instances réitérées, je pourrais dire à son affectueuse autant qu'enveloppante obsession, MM. Pierre-Aimé Lair, Le Sauvage, Dan de La Vauterie, Henri Moulin, et tout récemment encore, M. de La Codre, nous ont légué des sommes importantes, dont les intérêts cumulés ont aidé l'Académie à provoquer les excellents travaux des Fayel, des Maret, des Merget, des Jules Lair, et de tant d'autres, dont les mémoires couronnés ont été imprimés par nous ou sont précieusement conservés dans nos archives.

Une telle activité, un tel dévouement aux intérêts et à la gloire de l'Académie, méritait sa récompense. La récompense se fit bien un peu attendre ; mais, enfin, le 16 novembre 1876, M. Julien Travers était nommé chevalier de la Légion d'Honneur. Les membres de l'Académie saisirent avec empressement cette heureuse occasion pour témoigner à leur vénéré secrétaire toute la sympathie dont ils l'honoraient. Un banquet nous réunit tous le 12 décembre 1876. Jamais fête académique ne fut plus cordiale. En l'absence du président, M. le comte du Moncel, le vice-président, M. Eugène de Beaurepaire, interprète des sentiments de ses confrères, salua « le secrétaire infatigable et dévoué, dont les soins incessants, la sollicitude toujours en éveil avaient ranimé l'ardeur des travailleurs, nous avaient acquis d'illustres collaborations, et avaient rendu à l'Académie quelque chose du lustre et de l'autorité des premiers jours, jours de splendeurs auxquels se rattachent les noms illustres de Moisant de Brieux, de Daniel Huet, de Samuel Bochart et de Segrais. »

Ces éloges mérités touchèrent au plus profond du cœur notre cher secrétaire. D'une voix émue, vous vous en sou-

venez, Messieurs, il nous remercia en prose et en vers de ces témoignages éclatants de sympathie et de respect, que chacun de nous lui prodiguait et qui lui étaient si bien dus.

Dans une de ses dernières pièces de vers, qu'il adressait *à ses confrères et amis de l'Académie de Caen*, en quittant le fauteuil de la présidence, M. Travers nous disait avec le pressentiment de sa mort prochaine (il venait de dépasser sa quatre-vingtième année) :

« Je pars avec la conscience
Qu'il me fut doux de vous servir,
Et j'emporte la confiance
De vivre en votre souvenir. »

Vous avez pu partir en paix, cher et vénéré confrère, car votre confiance ne sera pas déçue. L'Académie, tant qu'elle vivra, conservera pieusement le souvenir de l'homme qui a tant fait pour elle et qui lui a donné sans marchander, que dis-je ? avec amour, plus de la moitié de sa longue et belle vie.

Au nom de votre famille littéraire, au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, cher et vénéré secrétaire, je vous adresse et nos affectueux remerciements et notre suprême adieu.

DISCOURS DE M. A. DE FORMIGNY DE LA LONDE,

Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.

MESSIEURS,

Le Président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans l'intérêt de la mémoire littéraire de M. Julien Travers, a été heureux de vous la laisser rap-

peler par son digne successeur, comme secrétaire de cette compagnie, dont M. Travers a été l'âme pendant quarante ans.

Mais, comme Président de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, il tient à exalter les sentiments de M. Julien Travers pour le bien public.

N'est-ce pas, en effet, du dévouement de la part d'un homme voué toute sa vie, surtout aux belles-lettres, d'appartenir à une Société agricole pendant plus d'un demi-siècle ?

M. Julien Travers assistait aussi souvent, qu'il lui était possible, aux séances de la Société. Il suivait avec intérêt ses travaux et prenait souvent part aux discussions, qu'il éclairait de judicieuses et utiles observations.

Désigné, pendant bien des années, comme membre de la Commission d'impression, ses connaissances spéciales rendaient d'éminents services aux publications de la Société d'Agriculture.

Enfin, durant le long espace de cinquante-cinq ans, il a aidé la Société de sa cotisation, cet impôt volontaire et utile qui permet d'organiser des concours, puis de distribuer des encouragements et des récompenses à ceux qui ont obtenu des progrès pour la bonne culture, et les bons soins aux animaux domestiques.

Non content d'agir dans notre Société, M. Travers, comme membre du Comité de rédaction de l'Annuaire normand, comme directeur de la longue suite des Annuaires de la Manche, avait toujours soin d'y faire publier ce qui pouvait être utile aux questions agricoles.

Aussi, Messieurs, dans son avant-dernière réunion, la Société d'Agriculture décernait-elle, à M. Julien Travers le titre de *membre honoraire*, pour services rendus à la noble cause de l'agriculture.

A la dernière séance, en mars dernier, M. Travers re-

merciait avec effusion de ce titre ; mais, tout en manifestant sa reconnaissance de cette marque de sympathie, il refusait de profiter de l'un des avantages de ce même titre, car il prenait l'engagement de continuer à payer sa cotisation jusqu'à sa mort.

Généreux sentiment, qui traduit si bien cette pensée de dévouement qui fut toujours la sienne, et montre une fois de plus son grand désir de rendre service.

Je craindrais donc de manquer à un devoir, si, dans ce concert d'éloges et de regrets mérités, je ne me faisais l'interprète de mes confrères de la Société d'Agriculture, en venant déposer sur la tombe de M. Julien Travers le tribut de nos regrets et de notre reconnaissance.

Que Dieu lui donne le repos dû à celui qui a passé sa vie à faire le bien et à se rendre utile ici-bas, et le récompense de ses bonnes actions !

DISCOURS DE M. DE BEAUREPAIRE,

Secrétaire général de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société française d'Archéologie,
Sous-Directeur de l'Association Normande.

MESSIEURS,

Après les discours si émus et si complets que vous venez d'entendre, il semblerait que tout a été dit sur le confrère vénéré auquel nous rendons en ce moment les derniers devoirs.

M. le Doyen de la Faculté des Lettres, avec l'autorité qui lui appartient, a retracé devant vous la vie universitaire du regretté défunt, en énumérant les services rendus par lui, au cours d'une longue carrière, à la jeunesse de nos écoles, aux belles-lettres et à la science.

Son digne et dévoué successeur au secrétariat de notre Académie caennaise vous a montré, à son tour, ce que M. Travers, avec une persévérance admirable, avait fait— pendant plus de quarante ans — pour cette institution si intéressante à laquelle il sut en définitive communiquer une vie nouvelle et qui lui a dû, en grande partie, son éclat et sa prospérité.

Ce sont là assurément les deux grands côtés de cette existence si attachante, et il me paraîtrait superflu de revenir en ce moment sur ce qui vous a été déjà si complètement et si bien dit.

Représentant ici trois autres Sociétés savantes, qui elles aussi eurent leur part dans les sollicitudes de notre confrère, je tiens cependant, en leur nom, suivant en cela l'exemple de l'honorable président de la Société d'Agriculture de Caen, à venir déposer sur cette tombe un suprême et respectueux hommage.

Dans cette même salle de la Faculté des Lettres, où il tint autrefois une place si distinguée, nous entendions évoquer récemment le souvenir de cette forte et brillante génération de la Restauration, qui ouvrit à la curiosité scientifique des horizons indéfinis, et qui renouvela de fond en comble le champ des études historiques. M. Julien Travers lui appartenait bien légitimement ; il avait vécu dans la familiarité de toutes nos illustrations normandes, les De La Rue, les Auguste Le Prévost, les Deville, les Hyacinthe Langlois, les Galeron, les Lambert, les de Caumont, et, jusque dans les dernières années, il avait conservé quelque chose de leurs enthousiasmes désintéressés, de leurs espérances généreuses.

C'est de cette époque que date la création de la Société des Antiquaires de Normandie que suivit bientôt celle de la Société française d'Archéologie et de l'Association normande.

M. de Caumont, l'un de ses meilleurs et de ses plus intimes amis, avait fondé les deux dernières Sociétés; bien jeune encore, il avait pris une part très importante à la création de la première.

Dans cette lutte pacifique, engagée pour la décentralisation et pour le réveil de la vie intellectuelle en province, M. Julien Travers, rendons-lui cette justice, fut un des ouvriers de la première heure.

C'est à la date du 8 février 1829 qu'il entra dans la Société des Antiquaires de Normandie, dont il devint, en 1874, le président. Quelques années plus tard, nous le trouvons parmi les fondateurs de l'Association normande et de la Société française d'Archéologie, que dirige aujourd'hui, avec tant d'éclat, un intime ami de son fils, M. le comte de Marsy. Il siégeait encore au Conseil d'administration de cette dernière Société quelques jours avant sa mort.

Au sein de ces compagnies, comme ailleurs, le zèle scientifique de M. Travers ne resta jamais platonique; il se manifesta par une active intervention et par d'intéressantes communications dont nos Bulletins et nos Mémoires ont conservé les traces.

Nous ne passerons pas ici en revue ces notes disséminées un peu partout et marquées au coin d'un sens judicieux et d'une érudition de bon aloi; nous ne révélerons pas davantage dans l'ensemble des innombrables productions de notre confrère, celles qui se rattachent plus particulièrement à l'archéologie et à l'histoire locale. Mentionnons toutefois, en passant, les recherches sur le *Mont-Saint-Michel*, sur le *château de Falaise*, l'*Excursion dans le Passais normand*, la dissertation sur le *côté droit et le côté gauche des églises*, les notices biographiques sur *Frédéric Galeron*, *Louis Du Bois*, *Léon Fallue*, *Arcisse de Caumont*, et surtout ces éditions de textes anciens au mi-

lieu desquelles se distingue la publication des poésies complètes de Vauquelin de la Fresnaie, que nous proclamons, sans hésitation aucune, l'une des plus belles œuvres de la typographie caennaise et le plus digne hommage qui ait été rendu à la mémoire de notre grand poète normand.

M. Travers nous quitte après avoir rempli noblement sa tâche et tracé fructueusement son sillon.

Il s'est éteint plein de jours, au milieu des siens, entouré des soins les plus touchants, avec la résignation d'un chrétien et la sérénité d'un sage.

Pour nous, ses confrères et ses amis, nous conserverons pieusement son souvenir ; et le spectacle de cette vie calme et retirée, consacrée tout entière aux affections de la famille, ennoblie jusqu'à la fin par le travail, restera toujours devant nos yeux comme le plus salutaire des exemples, comme le meilleur et le plus fortifiant des enseignements.

DISCOURS DE M. JULES LAIR.

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous arrêter un instant encore auprès de cette tombe qui va se refermer bientôt.

Les compagnies savantes auxquelles appartenait M. Julien Travers, l'Académie de Caen, sa société de prédilection, ont donné de justes éloges au collègue, au secrétaire honoraire, au doyen de nos érudits et de nos lettrés.

Je voudrais dire quelques simples paroles au nom de ces nombreuses générations de jeunes gens, dont beaucoup ne sont plus jeunes, qui ont trouvé tous auprès de cet excellent homme un maître éclairé, un guide sûr, un appui solide.

Julien Travers ne se croyait pas libéré de ses devoirs

quand ses élèves, quittant les bancs de l'Université, se dispersaient dans le monde. Ceux qu'il avait vus attentifs à ses leçons, il les suivait dans leur carrière, encourageant leurs débuts, applaudissant à leurs succès.

A tous il se montrait bienveillant; mais ceux qui appartenaient à cette Normandie si passionnément aimée, il les regardait comme des neveux. J'ai beaucoup voyagé; j'ai rencontré peu de nos compatriotes qui ne connussent Julien Travers, pas un l'ayant connu qui n'en eût gardé un souvenir reconnaissant.

C'est que cet homme au sens si pratique et si droit, à la verte franchise, si bien fait pour commenter Boileau, cet homme qui voyait les choses humaines comme elles sont, fut aussi possédé toute sa vie par l'amour enthousiaste du beau, du vrai, du bien. De ce cœur chaud et généreux jaillissait une flamme vive et communicative. J'en atteste tous ceux qui l'ont entendu.

Notre maître avait fait partie de cette forte génération d'hommes pleins d'initiative qui, au lendemain de la chute du premier Empire, travailla si heureusement au relèvement du pays, enseigna des idées vraiment libérales, ranima le culte des lettres et mérita une seconde fois pour notre cité son titre ancien d'Athènes normande.

Ce Normand était doublé d'un bon Français. Julien Travers aima la France, en bon fils, sans arrière-pensée ambitieuse. Jamais il ne courtisa le pouvoir qui ne lui rendit qu'un honneur trop tardif; mais on le vit se mettre en avant quand il fallut tenir tête à l'anarchie. Dans ces derniers temps, l'état incertain du pays restait sa grande préoccupation. Ses os, j'en suis certain, si des jours plus heureux et plus calmes viennent à luire pour notre patrie, ses os tressailleront d'allégresse dans ce tombeau.

Un tel maître, un tel citoyen ne pouvait être qu'un bon chef de famille.

Vit-on jamais époux plus aimant, père plus dévoué, grand-père plus tendre ! En vit-on aussi de plus aimé, de plus respecté, de plus chéri ! Par une première récompense du Ciel, la fin de cette longue vie a été belle entre toutes. L'intelligence de Julien Travers, si vigoureuse et si féconde, ne s'est voilée qu'un court instant, pour se réveiller vive et nette à l'heure suprême. Quant à la bonté, elle n'a jamais cessé de rayonner de cet honnête visage resté jeune, souriant et plein de fraîcheur jusqu'à l'extrême vieillesse.

Julien Travers ! ceux qui vous ont connu, vos élèves, vos amis, votre digne compagne, vos chers enfants (qu'ils me permettent de parler pour eux), Julien Travers, maître affable, bon Français, excellent père, nous vous adressons le suprême adieu ; mais, comme le sentiment chrétien apprend à le dire, adieu, pour nous, c'est au revoir !

BIBLIOGRAPHIE

DES ŒUVRES DE M. JULIEN TRAVERS.

I.

Ouvrages publiés séparément.

1. — Guilbert, ou le Héros de quatorze ans, poème, par un Saint-Lois. Saint-Lo, J. Élie, novembre 1823, pet. in-8° de 14 p.

Petit poème de 154 vers.

2. — Guilbert, etc., par J. Travers. Saint-Lo, J. Élie, 1824, pet. in-8° de 16 p.

A la suite de la préface de la première édition, se trouve une seconde préface en prose et en vers.

3. — Les Algériennes, poésies nationales. Paris, Ladvocat, septembre 1827, in-8° de 32 p.

Avis de l'éditeur et lettre signée C. de M., qui avait paru le 15 août dans un journal de Paris. — I. Algérienne. Au Dey. — II. Le droit de la nature et des gens violé à la honte des nations par les États barbaresques. — III. La victime.

4. — Algérienne. Août 1829. Saint-Lo, J. Élie, in-8° de 4 p. (pièce de vers).

5. — Étrennes populaires. La Science du Bonhomme

Richard, par Benjamin Franklin, précédée de sa vie et d'un calendrier pour 1830. Saint-Lo, J. Élie, 1830, pet. in-8° de 34 p.

6. — Au Peuple, sur le choléra-morbus; par un cousin du Bonhomme Richard. Saint-Lo, J. Élie, décembre 1831, gr. in-12 de 23 p.

Résumé des publications de MM. Bousquet, Saucerotte, Double et de Mortemart, composé à la demande du préfet de la Manche et des commissions sanitaires du département.

7. — Polémique politique. Réponse à la première Lettre aux Normands, de M. le Vte de Tocqueville; par un habitant du Bocage. Saint-Lo, J. Élie, novembre 1832, in-8° de 16 p.

8. — Polémique politique. Réponse aux deux premières Lettres aux Normands, de M. le Vte de Tocqueville; par un habitant du Bocage. Seconde édition. Saint-Lo, J. Élie, janvier 1833, in-8° de 16 p.

9. — Les Vaux-de-Vire, édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, poètes virois; avec discours préliminaires, choix de notes et variantes des précédents éditeurs, notes nouvelles et glossaire; publiés par M. Julien Travers. Paris, Lance (Avranches, impr. de E. Tostain), 1833, in-8° de 252 p.

10. — Prospectus. Histoire du Cotentin, ou Mémoires sur le diocèse de Coutances; par Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, mort en 1709. Première édition, publiée avec des notes et additions importantes, par MM. J. Travers et L. T. L. Ragonde. 3 volumes in-8°, qui seront tirés à 200 exemplaires. Saint-Lo, J. Élie, in-8° de 4 p.

Ce prospectus, rédigé par M. Travers, a seul paru, vers 1833,

M. Ragonde étant mort en 1840. — La Société de l'Histoire de Normandie n'a commencé qu'en 1874 la publication de l'important ouvrage de Toustain de Billy.

11. — Instruction morale et religieuse. Les Distiques de Muret, imités en quatrains français, ou Conseils d'un père à son fils. Paris, L. Hachette (Falaise, impr. de Brée), 1834, in-8° de 16 p.

Ce travail avait d'abord paru dans le *Journal de Falaise.*

12. — De l'Histoire, de la Chronologie et de la Géographie. Falaise, de l'impr. et lith. de Guesnon, 1834, in-8° de 16 p.

Pièce autographiée, datée du 14 août 1834, et formant le n° 8 des Cahiers manuscrits à l'usage des Écoles primaires de l'arrondissement de Falaise.

13. — Deuil. Poésies dédiées à la mémoire de Pélagie Castel du Boulay. Falaise, Brée l'aîné. 1837, in-12 de 108 p.

Notice. — Épître de M. Pierre David. — Stances. Réponse à M. David. — Trente sonnets. — A M. Julien Travers, par M. Victor Choisy.

14. — De l'avenir de la Littérature française. Falaise, Brée, 1837, in-8° de 92 p.

Thèse pour le Doctorat-ès-Lettres.

15. — Dyonisii Catonis Disticha de Moribus ad filium in gallicos versus translata. Quibus accedit ad explanandas quæstiones de auctore et ejus doctrina morali Dissertatio. Falaise, Brée, 1837, in-8° de 68 p.

Thèse pour le Doctorat-ès-Lettres.

16. — Notice biographique sur Frédéric Galeron. Falaise, Levavasseur, 1840, in-8° de 22 p.

J.-F. Galeron (Laigle, 1794 — Falaise, 1838), procureur du roi

à Falaise, philanthrope et archéologue distingué, auteur de nombreux ouvrages sur la statistique et les antiquités de l'arrondissement de Falaise et du département de l'Orne.

17. — La Lorgnette changée de bout. Réponse à l'Anonyme du « Pilote. » Caen, A. Hardel, mai 1843; in-4° de 7 p.

Pièce de vers en réponse à des attaques dirigées contre l'Académie de Caen, à propos de la séance publique du 3 avril 1843.

18. — Œuvres poétiques de Boileau-Despréaux, nouvelle édition, collationnée sur les meilleurs textes, avec un choix de notes de tous les commentateurs, des notes nouvelles, des jugements sur chaque pièce, des sommaires historiques et analytiques et les variantes de l'auteur. Paris, Dezobry, E. Madelaine et Cie, 1844, in-12 de VIII-352 p.

Cette édition classique a été réimprimée textuellement un grand nombre de fois. Il existe aussi des tirages à part de l'*Art poétique*.

19. — Maximilien Robespierre. Caen, B. de Laporte, 1847, in-8° de 166 p.

Avec cette épigraphe :

> ... *Son* nom paraîtra, dans la race future,
> Aux plus cruels tyrans la plus cruelle injure.
>
> RACINE, *Britannicus*.

En tête se trouve la note suivante, datée du 20 octobre 1847 : « L'un des rédacteurs du *Journal de Caen*, indigné de l'audace de certains publicistes, qui n'ont pas craint, dans ces derniers temps, de chercher à réhabiliter Marat et Robespierre, vient de terminer une série de feuilletons sur ce dernier personnage, le héros de la terreur et l'un des fléaux de l'humanité. Quoique l'auteur n'ait prétendu faire qu'une compilation fort à la hâte, le gérant du journal a trouvé à propos de tirer à part cent exemplaires de ce travail, accueilli avec faveur par le public, et

destiné à combattre les coupables efforts de ces écrivains sans pudeur, qui falsifient l'histoire et corrompent le sens moral des populations. »

20. — L'Anti-Rouge, almanach anti-socialiste, anti-communiste, contenant : Histoire du communisme, — Doctrine des principaux chefs des écoles socialistes et communistes, — Mélanges, — Variétés, — Anecdotes, — Poésies, — Pensées, etc., publié par un Ami de l'ordre. Paris, Garnier frères (Caen, impr. de A. Hardel), 1851, pet. in-12 de XII-168 p.

P. II, au-dessous d'une vignette représentant le globe entouré d'un serpent et surmonté d'une croix, les vers suivants qui n'ont pas été réimprimés :

Cette croix qui grandit sur ce globe qu'enserre
Le tortueux serpent de la sédition,
C'est l'espérance de la terre,
C'est l'emblème immortel de la religion.
Le serpent rampe et siffle en sa rage impuissante;
La croix s'élève triomphante :
La croix et le serpent, c'est le Christ et Proudhon.

P. IV, avertissement signé de l'auteur.

21. — Almanach historique de la République française, contenant : Éphémérides de 1848, — Revue de 1849 et 1850, — Mélanges historiques, — Louis-Philippe et sa famille, — Huit jours d'une royale infortune, - Mort et funérailles du Roi des Français, - Louis-Philippe et sa liste civile, — La Reine des Belges, sa mort, son éloge, deuil de la Belgique, etc., publié par un Ami de l'ordre. Paris, Garnier frères, 1851 (Caen, impr. de A. Hardel), gr. in-12 de XII-120 p.

P. II, portrait de Louis-Philippe avec ce dixain qui n'a pas été reproduit dans les œuvres de l'auteur :

Banni jeune, mûri par le sort et par l'âge,
Après nos trois grands jours, sur un trône en péril
Par l'orage apporté, remporté par l'orage,
Il vient de mourir en exil !
On dit que ses regards ne quittaient point la France !
Oh ! qu'il a dû jouir, s'il aima la vengeance !

P. IV, avertissement signé de l'auteur.

22. — Les Francs-Péteurs, poème en quatre chants, précédé d'un aperçu historique sur la Société des Francs-Péteurs, fondée à Caen dans la première moitié du XVIIIe siècle, et suivi de notes historiques, philosophiques et littéraires. Caen, Poisson, décembre 1853, in-12 de 120 p.

23. — Biographie de Charles-Gabriel Porée, suivie d'un appendice renfermant des pièces inédites, parmi lesquelles 41 vers du poète Malfilâtre. Caen, A. Hardel, 1855, in-8° de 16 p.

Ch.-Gab. Porée (Caen, 1685-1770), curé de Louvigny, secrétaire de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, auteur des *Nouvelles Littéraires,* de *La Mandarinade,* etc.

24. — Glossaire du Patois normand, par Louis du Bois; augmenté des deux tiers, et publié par M. Julien Travers. Caen, A. Hardel, 1856, in-8° de XL-440 p.

Préface de l'éditeur, p. V-XVI. — Préface de l'auteur, p. XVII-XXIV. — Biographie de Louis du Bois, par M. Julien Travers, p. XXV-XL. — Glossaire, p. 1-440.

La Biographie a été tirée à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1856, in-8° de 18 p. — Pour la seconde édition, cf. n° 271.

25. — Le Phénix qui renaît, ou la Rénovation de l'âme, par la retraite et par les exercices spirituels, ouvrage posthume du cardinal Bona, traduit par M. Julien Travers, et précédé d'une préface par M. Auguste Nicolas. Ouvrage

approuvé par NN. SS. les Évêques de Bayeux et de Coutances. Caen, Chénel ; Paris, A. Vaton, 1858, in-16 de xij-347 p.

26. — Id. Nouvelle édition. Caen, H. Delesques, 1887, gr. in-16, de XIV-353 p.

Cette seconde édition est revêtue de l'approbation de Mgr Guilbert, archevêque de Bordeaux et depuis cardinal.

27. — Prise de Luna par les Normands. Caen, A. Hardel, s. d. (1859), in-8° de 8 p.

28-37.—Gerbes glanées. Première gerbe. Caen, A. Hardel, 1859, in-12 de 140 p.

Recueil de poésies et de pensées en prose, qui a été suivi de neuf autres vol. in-12, de 144 p., sous le même titre : Deuxième gerbe, 1860, *ibid.* — Troisième gerbe, 1861, *ibid.* — Quatrième gerbe, 1862, *ibid.* — Cinquième gerbe, 1863, *ibid.* — Sixième gerbe, 1864, Caen, F. Le Blanc-Hardel. — Septième gerbe, 1865, *ibid.* — Huitième gerbe, 1866, *ibid.* — Neuvième gerbe, 1867, *ibid.* — Dixième gerbe, 1868, *ibid.*

38. — Vie de Richard-Lenoir. Paris, Dezobry, F. Tandou et Cie (Caen, impr. de E. Poisson), mai 1862, in-8° de 88 p.

François Richard, dit Richard-Lenoir, célèbre manufacturier, né en 1765, à Épinay-sur-Odon (Calvados), mort à Paris en 1840.

39. — Toast porté dans le banquet de Dives, le 17 août 1862. Caen, A. Hardel (1862), in-8° de 4 p.

Toast en vers au sujet de l'inauguration de la plaque commémorative du départ de Guillaume, duc de Normandie, pour l'Angleterre.

Cf. n° 306.

40. — Olivier Basselin et les Compagnons du Vau-de-

Vire. Une Erreur historique et littéraire, mémoire inédit lu à la Sorbonne, le 4 avril 1866, suivi de l'Incident Martin-Travers, Extrait des journaux. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1867, in-8° de 40 p.

Cf. nos 186 et 327.

41. — Prix de l'Empereur. Rapport fait au nom du jury d'examen. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 16 p.

42. — Sur une édition des Foresteries de J. Vauquelin de la Fresnaie. Lecture faite à la Société des Antiquaires de Normandie, dans sa séance du 13 août 1869. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 16 p

43. — Les Foresteries de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaie, publiées et annotées par Julien Travers. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, gr. in-8° de IV–159 p.

Réimpression textuelle de l'édition de 1555.

Préface p. I-V. — Les devs premiers livres des Foresteries de I. Vavqvelin de La Fresnaie, p. 1-150. — Notes, p. 151-159.

Cf. n° 46.

44.—Les Diverses Poésies de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaie, publiées et annotées par Julien Travers. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869-1870, 2 vol, gr. in-8° de VIII-6-442 p. et p. 443-872.

Réimpression textuelle de l'édition de 1605.

T. I, préface de M. J. Travers, p. I-VIII.

T. II, notes, p. 747-821. — Dictionnaire de quelques noms propres, mythologiques, historiques et géographiques, 823-868, p.

Cf. n° 46.

45. — Almanach de la Guerre et de la Paix, par un Ami de la Paix. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1871, in-12 de 90 p.

46.—Œuvres diverses en prose et en vers de Jean Vauquelin de La Fresnaie, précédées d'un Essai sur l'Auteur et suivies d'un Glossaire par Julien Travers. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, gr. in-8° de IV-XCII-IV et 338 p. (portrait de Vauquelin par M. L. de Merval).

Préface, p. III-IV. — Essai sur la Vie et les Œuvres de Vauquelin, p. I-XCII. — Préface, p. I-IV. — Les devs premiers livres des Foresteries de I. Vavquelin de La Fresnaie, p. 1-159. — Povr la Monarchie de ce Royavme contre la division. A la Royne Mere dv Roy, p. 161-181. — Oraison de ne croire legerement à la calomnie, p. 183-243. — Oraison fvnebre svr le trespas dv sievr de Brétheville Rovxel, p. 245-275. — Pastorale svr le tombeav de I. Rovxel, p. 277-288. — Autres œuvres, p. 289-304. — Glossaire, p. 305-333. — Additions et corrections, p. 334-336.

Cf. nos 43, 44 et 47.

47.—Essai sur la Vie et les Œuvres de Jean Vauquelin de La Fresnaie. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, in-8° de 89 p.

Cf. nos 43, 44 et 46.

48.—Manuel d'Éducation pour les filles, par Mme de Maintenon. Manuscrit autographe de Mme de Maintenon et de Mlle d'Aumale. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, pet. in-8° de XII-93 p.

Cf. n° 316.

49.—Œuvres choisies de Moisant de Brieux, précédées de l'Essai sur Moisant de Brieux, sa vie et ses œuvres, couronné par l'Académie de Caen en 1871, par M. René Delorme, et publiées par M. Julien Travers. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1875, gr. in-8° de LXXXIV, III et 394 p.; et in-12 de CXVI-300 p.

Cf. n° 197.

50.— Regains. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1876, in-12 de 191 p.

Recueil de poésies, ainsi que les nos 51-54 et 56.

51.—Nouveaux Regains. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-12 de 224 p.

52. — Juvenilia. Varia. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-12 de 187 p.

53. — Troisièmes Regains. Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1882, in-12 de 212 p.

54.—Quatrièmes et derniers Regains. Caen, F. Le Blanc Hardel, 1884, in-12 de 180 p.

55. — Pour le mariage de M. de La Hamelinaye et de Mlle Madeleine Lanfranc de Panthou, le 11 novembre 1886. Caen, imp. Henri Delesques, 1886, in-8° de 4 p. (pièce de vers).

56. — Vers d'Antan et Fleurs de Vieillesse. Caen, Henri Delesques, 1887-1888, in-12 de 193 p.

II.

Travaux, Mémoires, Articles, Rapports, Documents, Poésies, publiés dans divers recueils.

1. ALMANACH DES MUSES.

57. — Poésies dans les recueils de 1820 à 1830.

2. ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

58.—M. Travers a été le fondateur de ce recueil et en a dirigé la publication pendant soixante années (1828-1888). Il a inséré dans chaque volume une préface ainsi qu'un très grand nombre d'articles dont nous donnons ici la liste.

1829.

59. — Biographie ; p. 277-279.

Plan d'une Biographie du département de la Manche.

60. — Pierre-François-Honoré Le Terrier, p. 305-307.

L'abbé Le Terrier (Saint-Lo, 1799-1828), professeur et prédicateur distingué.

1831.

61. — Événements de 1830. — Incendies. — Passage de l'ex-Roi. — Arrestation du prince Jules de Polignac ; p. 230-255.

62. — Mœurs et coutumes. — Les cheveux. — Souvenirs de 182* ; p. 263-271.

Sur la coutume qu'avaient et qu'ont encore les paysannes du sud de la Manche de vendre leurs cheveux.

1832.

63.—Conservation des monuments nationaux ; p. 156-167.

64.—Louis Blondel ; p. 246-249.

L. Blondel (Avranches, 1743-1829), avocat, auteur d'opuscules historiques sur le Mont-Saint-Michel.

65. — Gustave Le Blastier ; p. 250-254.

G. Le Blastier (Saint-Lo, 1787-1835), avocat, auteur de brochures politiques.

66. — Choléra-morbus ; p. 256-262.

1833.

67.—Instruction publique.—Instruction primaire.—École normale primaire. — Colléges communaux ; p. 147-165.

68. — Mœurs et coutumes. La louerie de la Madelaine, 1832 ; p. 269-276.

69. — Joachim-Noël Bazire ; p. 277-278.

J.-N. Bazire (Saint-Clair près Saint-Lo, 1763-1832), engagé volontaire en 1793, retraité en 1814, comme chef de bataillon.

70. — Jérôme-Jean Costin ; p. 281-283.

J.-J. Costin (Coutances, 1759, — Saint-Lo, 1825), savant bénédictin, professeur, puis secrétaire général de la Manche, auteur de discours et d'ouvrages de polémique religieuse.

1834.

71.— Instruction publique.—Instruction primaire.—École normale de Saint-Lo ; p. 148-179.

72. — Voyage du Roi des Français, 1833 ; p. 185-202.

73. — Association normande. — Congrès scientifique de France ; p. 227-230.

1835.

74. — Instruction publique. Instruction primaire. Jurisprudence du Conseil royal et du Ministre de l'Instruction

publique sur la loi du 22 juin 1833. — Statistique de l'Instruction primaire dans le département de la Manche. — Inspection des Écoles primaires ; p. 123-177.

75. — Mœurs et coutumes. Un enterrement ; p. 212-219.

76. — Bon-Joseph Dacier ; p. 220-223.

Le baron Dacier (Valognes, 1742, — Paris, 1833), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie française, savant helléniste et historien.

77. — Le comte du Parc ; p. 230-239.

Constantin-Frédéric-Timoléon, comte du Parc (Mesnil-Auval, 1759-1833), député de la Manche, maréchal de camp honoraire, auteur de nombreuses brochures politiques.

78.—Lieu de naissance du cardinal du Perron ; p. 251-252.

1836.

79.—Instruction publique.—De l'Instruction primaire.—§ I. De la législation antérieure à 1833.—§ II. Organisation de l'Instruction primaire d'après la nouvelle loi.—§ III. Moyens d'améliorer l'Instruction primaire ; p. 58-66.

Cf. nº 142.

80. — Jean du Bois ; p. 139-141.

Jean du Bois, né à Saint-Lo, mort en 1839, procureur du Roi à Saint-Lo, a doté cette ville de nombreuses fondations philanthropiques et religieuses.

1837.

81. — Jean-Baptiste Le Chevalier ; p. 222-227.

J.-B. Le Chevalier (Trelly, 1752, — Paris, 1836), savant helléniste.

82. — Jean-Charles-Richard Dancel ; p. 227-230.

J.-Ch.-R. Dancel (Cherbourg, 1761, — Bayeux, 1836), évêque de Bayeux.

1838.

83. — Inspection des Écoles primaires; p. 142-143.

84. — André Osmond; p. 222-224.

A. Osmond (Saint-Ébrémond-de-Bonfossé, 1766, — Paris, 1827), bibliothécaire de la duchesse de Berry et conservateur de la Bibliothèque Mazarine.

85. — Eutime Houël ; p. 240-244.

E. Houël (Torigny, 1809-1837), auteur de remarquables travaux politiques et littéraires restés manuscrits.

1841.

86. — Instruction publique. — Instruction secondaire. — Mémoire sur le sujet suivant : Indiquer les changements qu'il convient d'introduire dans l'enseignement secondaire, etc. ; p. 233-244.

Cf. n° 147.

87. — Louis Ragonde; p. 277-279.

L. Ragonde (Brix, 1804, — Négreville, 1840), professeur au collége de Cherbourg, auteur de biographies et de brochures archéologiques relatives au département de la Manche.

1842.

88. — Pierre Le Mur; p. 247-249.

P. Le Mur (Saint-Lo, 1789, — Caen, 1841), professeur de mathématiques.

89. — Séance générale annuelle, tenue à Cherbourg, par l'Association normande, en juillet 1841 ; p. 267-270.

1843.

90. — Frédéric Lemeray ; p. 185-190.

F. Lemeray (Saint-Samson-de-Bonfossé, 1799, — Ile de Bourbon, 1835), magistrat aux colonies, orientaliste érudit

1844.

91. — Noël-Jean Lerebours, p. 374-380.

N.-J. Lerebours (Mortain, 1761, — Paris, 1840), fondateur de la maison d'opticiens qui porte encore son nom.

1845.

92. — Jean-Louis Burnouf; p. 490-494.

J.-L. Burnouf (Urville, 1775, — Paris, 1844), inspecteur général de l'Université, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Cf. n° 246.

93. — Association normande. Extrait des bulletins du Congrès agricole de la Normandie, XIIe session, tenue à Coutances ; p. 495-521.

1846.

94. — Henri Damemme ; p. 466-472.

H. Damemme (Saint-Lo, 1776, — Caen, 1845), habile coutelier, auteur d'un *Essai sur la fonte de l'acier*.

Cf. n° 247.

95. — Le Jolis de Villiers ; p. 483-487.

François-Alexandre-Léonor Le Jolis de Villiers (Villiers-Fossard, 1760, — Saint-Lo, 1845), maire de Saint-Lo, député de la Manche.

Cf. n° 248.

1847.

96. — Émile Roulland; 545-555.

E. Roulland (Cherbourg, 1802, — Paris, 1835), poète.

1848.

97. — Congrès agricole et industriel de la Normandie. Séance générale annuelle de l'Association normande, tenue à Carentan, les 15, 16, 17 et 18 juillet 1847 ; p. 337-338.

1849.

98. — Analyse et extraits des neuf premières livraisons des Petits Traités, publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques ; p. 559-579.

Cf. n°s 251 et 252.

1850.

99. — Paul-Louis Adam ; p. 578-582.

P.-L. Adam, né à Carentan en 1816, mort assassiné par les insurgés le 19 mai 1849, à Lodève, où il était procureur de la République.

100. — Boudent de la Godelinière ; p. 582-583.

Jacques-François Boudent de La Godelinière (Avranches,

1772-1849), notaire, auteur d'un *Essai historique et statistique de l'Avranchin.*
Cf. nº 253.

101. — Victor Turgot; p. 583.

V. Turgot (Marcey, 1785, — Avranches, 1850), professeur distingué et inspecteur de l'Académie de Caen.
Cf. nº 255.

1852.

102. — Charles Pézeril; p. 731-733.

Ch. Pézeril (Torigny, 1794, — Saint-Lo, 1851), notaire, collectionneur intelligent d'objets d'antiquités et d'histoire naturelle.
Cf. nº 259.

103. — L'abbé Pitton-Desprez; p. 733-736.

Martial Pitton-Desprez (Coutances, 1799-1851), prêtre, auteur des *Étrennes coutançaises.*
Cf. nº 260.

104. — L'abbé Lalmand; p. 736-738.

Jules-Nicolas-François Lalmand (Valognes, 1811, — Lisieux, 1852), prêtre, professeur et journaliste de talent.
Cf. nº 261.

1853.

105. — François Boisard; p. 104-110.

Cf. nºs 159 et 257.

1855.

106. — André-François Cassin; p. 115-117.

A.-Fr. Cassin (Saint-Germain-de-Livoye, 1795, — Bourges,

1854), professeur et inspecteur d'Académie, auteur d'ouvrages de philosophie.

Cf. n° 265.

107. — Pierre-Louis Clément; p. 117-121.

P.-L. Clément (Cartigny, 1767, — Saint-Lo, 1852), député de Manche, maire de Saint-Lo, administrateur éminent.

Cf. n° 266.

108. — Charles Duhérissier de Gerville; p. 121-128.

Charles-Alexis-Adrien Duhérissier de Gerville (Gerville, 1769, — Valognes, 1853), savant archéologue, correspondant de l'Institut.

Cf. n° 267.

1856.

109. — Pierre-Adrien Delachapelle ; p. 89-91.

P.-A. Delachapelle (Cherbourg, 1780-1854), pharmacien, botaniste distingué.

Cf. n° 269.

110. — Charles-Joseph Bitouzé-Dauxmesnil ; p. 91-94.

Ch.-Jos. Bitouzé-Dauxmesnil (Bricquebec, 1788. — Saint-Lo, 1854), géomètre en chef du cadastre, auteur d'un *Atlas du département de la Manche.*

Cf. n° 270.

1858.

111. — Un nouveau membre de l'Institut de France ; p. 105-106.

A propos de l'élection de M. Léopold Delisle, de Valognes, comme membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

1860.

112. — Marie du Mesnil ; p. 102-111.

Cf. n° 278.

1861.

113. — Bibliothèque publique de la ville d'Avranches. — Don de M. l'abbé Desroches. — Règlement. — Question de droit ; p. 93-97.

1865.

114. — Mgr Daniel, évêque de Coutances et Avranches ; p. 19-49.

Cette notice biographique contient : 1° une partie d'un article de M. Travers sur les obsèques de Mgr Daniel, inséré dans l'*Ordre et la Liberté* de Caen, du 19 juillet 1852 ; 2° l'Éloge funèbre du prélat, par M. l'abbé Gilbert ; 3° un Essai de bibliographie des œuvres de Mgr Daniel.
Cf. n° 217.

115. — Augustin-Aimable Hardel ; p. 55-58.

A.-A. Hardel (Canisy, 1802, – Caen, 1864), imprimeur distingué, à Caen.
Cf. n° 284.

116. — Armand Lebailly ; p. 60-63.

A. Lebailly (Gavray, 1833, — Paris, 1864), poète.
Cf. n° 285.

117. — Association scientifique ; p. 64-70.

Note sur l'Association scientifique fondée par Le Verrier, pour l'étude de la météorologie et des orages (1).

(1) M. J. Travers a été le secrétaire et l'un des principaux organisateurs de la Commission météorologique du Calvados.

1866.

118. — Association scientifique de France ; p. 74-85.

Suite de l'article précédent.

1867.

119. — Association scientifique de France ; p. 88.

Suite des articles précédents.

1868.

120. — Exposition universelle de 1867 ; p. 9-19.

Note importante sur les diverses Expositions universelles et sur la part prise par le département de la Manche à celle de 1867.

1869.

121. — Congrès pour l'étude des fruits à cidre ; p. 9-30.

1874.

122. — Napoléon Latrouette ; p. 55-65.
Cf. nos 194 et 288.

123. — Édouard Lambert ; p. 68-74.

Éd. Lambert (Saint-Lo, 1794, – Bayeux, 1870), conservateur de la Bibliothèque de Bayeux, savant archéologue et numismate.

1875.

124. — Le docteur Godey ; p. 42-45.

Louis-Luc Godey (Saint-Lo, 1813, – Balleroy, 1873), professeur, puis médecin et botaniste distingué.

1876.

125. — Le Cidre ; p. 1-31.

Analyse de l'ouvrage de MM. E. de Boutteville et A. Hauchecorne.

1877.

126. — Industrie et commerce ; p. 1-20

Analyse et extraits des procès-verbaux du Congrès tenu en 1875, à Granville, par l'Association normande.

127. — François-Gabriel Bertrand ; p. 20-40.

Cf. nos 209 et 290.

1878.

128. — M. Denis (Éloi-Michel) ; p. 50-54.

Tiré à part sous le titre de : *Notice sur M. Eloi-Michel Denis ;* Saint-Lo, Élie fils, in-8° de 8 p.

E.-M. Denis (Mesnil-Rouxelin, 1809,—Saint-Lo, 1877), érudit, longtemps adjoint au maire de Saint-Lo.

1879.

129. — Allocution prononcée sur la tombe du docteur Roulland ; p. 44-45.

F.-G.-V. Roulland (Saint-Vaast-la-Hougue, 1817, — Caen, 1875), directeur de l'École de Médecine et maire de Caen.

1882.

130.—Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. — Société acadé-

mique du Cotentin, fondée à Coutances le 23 février 1872; p. 47-52.

1883.

131. — M. Rihouet; p. 23-28.

N... Rihouet (Périers, 1795,—Saint-Germain-en-Laye, 1882), député de la Manche, président de chambre honoraire à la Cour des Comptes, membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

132. — M. Victor Choisy ; p. 28-35.

Cf. n° 294.

1884.

133. — Fondation d'un Orphelinat agricole; p. 1-7.

Article relatif à l'Orphelinat agricole d'Anctoville (Calvados), fondé par la marquise d'Escayrac de Lauture, née Rayer.

1885.

134.—Progrès de l'Instruction primaire depuis 1830.—Un instituteur (M. Baudry), décoré; p. 17-20.

1886.

136. — Jean-Adrien Roger; p. 30-35.

J.-A. Roger (Les Pieux, 1794, — Caen, 1885), officier, puis économe du Lycée de Caen et administrateur des Hospices de cette ville.

1887.

137. — M. Ephrem Houël du Hamel, ancien inspecteur général des Haras; p. 38-52.

Cf. n° 295.

1888.

137. — Le Chevalier ; p. 30-31.

Pierre Le Chevalier (Valognes, 1821,—Caen, 1887), peintre et professeur au Lycée et aux Écoles municipales de Caen.

138. — Louis-Henri Moulin ; p. 44-52.

Résumé du nº 225.

3. ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE.

139. — Environ 138 articles de littérature ou de biographie, formant plus de 300 colonnes et dont les principaux sont : Dacier (baron), Églogue, Gail, Glossaire, Instituteur, La Fontaine, Métamorphose, Montaigne, Muses, Mystères, Miracles, Moralités, Ode, Optimisme et Pessimisme, Orose, Paradoxe, Parnasse, Parodie, Pascal, Pathétique, Patru, Picard, Piron, Poëme, Poëtique, Properce, Prose, Prosateurs, Quinte-Curce, Rabelais, Raynal, Regnard, Regnier (Mathurin), Regnier-Desmarais, Rétif de la Bretonne, Rime, Rondeau, Rotrou, Saint-Simon (le duc de), Satires, Sévigné (Mme de), Sonnet, Sophisme, Sotie, Spectacles, Talent, Tenson (jeu parti, partimen, contencio), Thèse, Trope, Ursins (Juvénal des), Us et Coutumes, Utopie, Vaudeville, Vers, Versification, Vigny (Alfred de), etc.

4. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.

1835.

140. — Sonnets. Le Mont-St-Michel, 1834 ; p. 381-412.

Tiré à part sous le même titre : Cherbourg, Boulanger, 1835, in-8º de 32 p.

5. ASSOCIATION POUR LE PROGRÈS DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

1835.

141.—Considérations sur les caisses d'épargne; p. 65-66.

142.—De l'Instruction primaire ; p. 81-84.

Tiré à part sous le même titre : Falaise, Brée, 1835, in-8° de 4 p.

Cf. n° 79.

6. MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE AGRICOLE, INDUSTRIELLE ET D'INSTRUCTION DANS L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

1835.

143. — Le château de Falaise; p. 119-126.

Note historique datée de 1833.

144.—L'Enfant de la peine, parabole de Herder (imitation en vers français); p. 242-243.

145. — Sonnets ; p. 243-247.

1838.

146.—Discours prononcé par M. Julien Travers, vice-président du Comité supérieur de l'arrondissement de Falaise, à l'occasion d'une remise de Médailles et de Mentions honorables (aux Instituteurs), le 7 janvier 1838 ; p. 136-142.

Tiré à part sous le même titre : Falaise, Brée, 1838, in-8° de 7 p.

1840.

147.—De l'Enseignement secondaire. Mémoire qui a remporté en 1840 une médaille d'or, prix qui avait été proposé par la Société académique de Falaise pour le meilleur travail sur le sujet suivant : Indiquer les changements qu'il convient d'introduire dans l'enseignement secondaire, pour que cet enseignement puisse répondre aux besoins de la société et satisfasse à ce qu'exige l'état actuel des sciences, des arts et de l'industrie ; p. 61-75.

Cf. n° 86.

148. — Henri IV et la Grande-Éperonnière (poème) ; p. 141-145.

7. CADEAU DES MUSES ; ÉTRENNES DE FALAISE.

149. — Poésies insérées dans ce recueil, années 1835 à 1840 ; 1846 à 1848 ; 1851 et 1852 ; 1859 à 1862.

8. ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE FALAISE, PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LE PROGRÈS DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'INSTRUCTION DANS CET ARRONDISSEMENT.

1837.

150. — Dialogue entre lui et moi ; p. 65-69.

A propos de la loi de 1833 sur l'instruction primaire. Ce dialogue a été reproduit dans les Annuaires de 1838 et de 1839.

1839.

151. — La Mort du chrétien ; — Le Silence (poésies) ; p. 130-133.

9. MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

1840.

152. — Rapport sur les travaux de l'Académie (séance publique du 26 novembre 1840) ; p. XXXIV-LXIX.

1845.

153. — Rapport sur les travaux de l'Académie (Séance publique du 3 avril 1843) ; p. 10-28.

Tiré à part sous le même titre ; Caen, A. Hardel, 1843, in-8° de 19 p.

154. — Rapport sur les travaux de l'Académie (Séance publique du 11 décembre 1844) ; p. 392-400.

1847.

155. — Rapport sur les travaux de l'Académie, depuis la séance du 11 décembre 1844 (Séance publique du 7 mai 1847) ; p. 425-436.

156. — Salomon de Caus, ou la Découverte de la vapeur ; p. 521-534.

Poème de 252 vers, tiré à part sous le même titre ; Caen, A. Hardel, 1847, in-8° de 16 p.

1849.

157. — Le Vieillard de Vérone, stances imitées de Claudien; — Hymne des morts, 2 novembre; p. 438-440.

1851.

158. — Rapport sur les travaux de l'Académie (Séance publique du 22 novembre 1849) ; p. 17-28.

1852.

159. — Notice sur François Boisard; p. 374-384.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, 1852, in-8° de 15 p.

Fr. Boisard, né à Yvetot (Manche), en 1786, mort à Cormelles, près Caen, en 1851, pharmacien militaire, percepteur, puis conseiller de préfecture du Calvados, auteur de *Nérelle*, roman pastoral, et fondateur de l'*Annuaire du Calvados*.

Cf. nos 105 et 257.

1855.

160. — Préface; p. v-xiv.

161. — Rapport sur les travaux de l'Académie (Séance publique du 24 novembre 1853); p. 28-47.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, 1854, in-8° de 24 p.

162. — Première Olympiade de Pindare (trad. en vers); p. 459-468.

Tiré à part sous le même titre: Caen, A. Hardel, in-8° de 12 p.

163.—Addition du Secrétaire de l'Académie à son rapport du 24 novembre 1863, où il combat deux jugements littéraires de Lamartine sur La Fontaine, et de V. Hugo sur le théâtre de Voltaire ; p. 521-526.

1856.

164. — Note préliminaire ; p. v-vi.

165. — Addition à la Vie et aux Œuvres de Nicolas Vauquelin des Yveteaux ; p. 274-294.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, 1856. in-8° de 23 p.

166. — Biographie de M. Jean Simon, ancien géomètre en chef du cadastre dans le département du Calvados ; p. 384-393.

Tiré à part sous le même titre; Caen, A. Hardel, in-8° de 16 p.
Cf. n° 272.

1858.

167. — Note préliminaire ; p. v-vi.

168. — Nouvel appendice à l'article sur Antoine Halley ; p. 443-444.

169.—Note complémentaire à un article sur Ant. Halley, publié dans le même volume par V.-E. Pillet. (*Ibid.*)

170. — L'Art d'écouter ; p. 447-451.

Poème de 154 vers, tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8° de 7 p.

1860.

171. — Le Bréviaire de P.-D. Huet; p. 121-140.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8° de 22 p.

1861.

172. —Béranger, littérateur et critique, d'après sa correspondance ; p. 347-416.

Tiré à part sous le même titre : Paris, Frédéric Henry ; Caen, A. Hardel, 1861, in-8° de 72 p.

173.—Imitation de l'Ode d'Horace: *O navis, referent,* etc.; — Le Pêcheur ; — Historiettes (poésies) ; p. 449-455.

1862.

174.—Deux illustres inconnus, Bavius et Mévius ; p. 164-174.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1862, in-8° de 16 p.

175.—Des Académies et des Sociétés savantes des départements ; p. 389-395.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1861, in-8° de 7 p.

176. — Fable imitée du polonais ; p. 502.

1863.

177. -- Biographie de M. Louis-Edmond Gautier ; p. 499-508.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1863, in-8° de 12 p.

L.-E. Gautier (Caen, 1804-1862), professeur libre, auteur de biographies et d'ouvrages de grammaire.

Cf. nº 282.

1864.

178. —Rapport sur les travaux de l'Académie ; p. 13-82.

179. – Des travaux collectifs que pourraient entreprendre les Sociétés savantes des départements; p. 437-445.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1864, in-8º de 11 p.

180.—Les Noces de Marie Stuart, reine d'Écosse ; imitation libre de la pièce de M. Pierre Burke, intitulée : *The Nuptials of Mary, Queen of Scotland ;* p. 472-475.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1864, in-8º de 7 p. (texte anglais en regard).

1865.

181. — Rapport sur les travaux de l'Académie, depuis le 10 juin 1862 jusqu'à la fin de l'année académique 1863-1864 ; p. 469-483.

182. —La Décentralisation littéraire, poésie ; p. 509-512.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1865, in-8º de 4 p.

1866.

183. — Des Patois en général et du patois normand en particulier ; p. 234-249.

Cf. nº 318.

184.—A Mécène, imitation d'Horace, ode 29 du IIIe livre ; — Le Rêve, imité de Henri Heine (vers) ; p. 519-523.

1867.

185. — M. le comte de Guernon-Ranville et le Journal manuscrit de son ministère, p. 117-134.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1866, in-8° de 20 p.

186. — Une Erreur historique et littéraire ; p. 409-418.
Cf. n°s 40 et 327.

1868.

187. — La Chanson de la Chemise, imitée de Th. Hood ; p. 471-474.

1869.

188. — Préface ; p. V-VIII.

189. — Rapport au nom de la Commission du Concours pour le prix Lair ; p. XIII-XXII.

Tiré à part sous le titre de : *Rapport sur le prix Lair, 28 mai 1869 ;* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 12 p.

190. — Léon Fallue, sa vie et ses œuvres ; p. 341-364.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8° de 26 p.

François-Léonor (dit Léon) Fallue (Caen, 1795, — Épinay-sur-Seine, 1868), savant archéologue et historien.

191. — La Pitié sous la Terreur ; drame en 4 actes et en vers (avec préface et notes) ; p. 385-440.

Tiré à part sous le titre de : *La Pitié sous la Terreur :* Caen, F. Le Blanc-Hardel, in-8° de XXVII-130 p.

1870.

192. — Préface, p. V-VI.

1871.

193. — Préface ; p. V-VI.

194.—Notice sur la vie et les œuvres de M. Latrouette ; p. 380-396.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1871, in-8° de 19 p.

Napoléon-Maxime-Gabriel Latrouette (Saint-Jean-des-Baisans, 1802, — Caen, 1869), ancien professeur à la Faculté des Lettres de Caen, auteur de biographies, d'une traduction des Odes d'Horace, etc.

Cf. n°s 122 et 289.

195.—Au Vaisseau de la République, allégorie d'Horace (Odes, I, 14) ; p. 406.

1872.

196.—Préface ; p. V-VI.

197.—Œuvres choisies de Moisant de Brieux ; p. 111-506.

Cf. n° 49.

1873.

198.—Préface ; p. V-VI.

199.—Le Jour des morts (2 novembre 1871) ; p. 346-349.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1873, in-8° de 7 p.

1873 (*volume supplémentaire*).

200.—Préface ; p. v-xiv.

201.—Journal d'un Ministre, œuvre posthume du comte de Guernon-Ranville, ancien membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, publié au nom de cette compagnie par son secrétaire, M. J. Travers ; p. 1-407.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1873, in-8° de xiv-416 p.

1874.

202.—Rapport fait à la séance publique du 20 novembre 1872 ; p. 15-19.

203. — L'Instruction primaire en France avant 1789 ; p. 198-206.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1874, in-8° de 9 p.

204.—Notice biographique sur M. Jules-Romain Tardieu (J.-T. de Saint-Germain) ; p. 310-323.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1874, in-8° de 16 p.

J.-R. Tardieu (Rouen, 1805, — Paris, 1868), libraire-éditeur, littérateur distingué sous le pseudonyme de J.-T. de Saint-Germain.

205. — Sonnets philosophiques ; p. 467-472.

1875.

206. — Baudement, de la Bibliothèque nationale ; p. 305-322.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1874, in-8° de 20 p.

Ch.-Ét.-Théophile Baudement (Paris, 1808-1874), secrétaire d'Aug. Thierry, puis bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine et à la Bibliothèque nationale, traducteur de plusieurs classiques latins, et savant critique littéraire.

207.—Force et matière;—Les livres;—Compensation;—Décanat académique (poésies); p. 596-600.

Tiré à part sous le titre de : *Pièces de vers lues à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, en 1875;* Caen F. Le Blanc-Hardel, 1875, in-8° de 8 p.

1876.

208. — Préface; p. V-VIII.

209. — Biographie de M. Bertrand (en collaboration avec M. Alfred Campion); p. 108-149.

Tiré à part sous ce titre: *Biographie de M. François-Gabriel Bertrand, lue à l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, dans sa séance du 28 novembre 1875, par MM. Julien Travers et Alfred Campion;* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1876, in-8° de 41 p.

F.-G. Bertrand (Valognes, 1797,—Beaumont-en-Houlme, 1875), professeur et doyen à la Faculté des Lettres de Caen, maire de cette ville, député du Calvados.

Cf. n°s 127 et 290.

210. — La Vérité sur l'épigraphe de l'Esprit des lois (*Prolem sine matre creatam*); p. 275-283).

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, in-8° de 8 p.

211. — Je vis encor, dizain; p. 602.

1877.

212. — Fête académique du 12 décembre 1866 (à l'occasion de la nomination de M. Julien Travers comme chevalier de la Légion d'honneur). — Réponse au toast de M. E. de Beaurepaire ; — Deuxième toast (en vers) ; — Troisième toast (en vers) ;—Remerciement, poésie lue le 22 décembre 1876 ; p. 631-638.

Tiré à part sous le titre de : *Fête académique* du *12 décembre 1876;* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1877, in-8° de 14 p.

1878.

213. — Aurea mediocritas ; — A la philosophie (poésies) ; p. 483-488.

1879.

214. — L'Institut et les Académies de province ; p. 443-462

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1879, in-8° de 22 p.

1880.

215. — Le Secret de la vie ; — Émotions (poésies) ; p. 655-660.

1880 (*volume supplémentaire*).

216. — Préface ; p. III IV.

217. — Remerciement à l'Académie ; — Biographie de Monseigneur Daniel ; p. 15-44.

Tiré à part sous ce titre : *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. Séance publique du 4 novembre 1879. Lecture de M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie. Remerciement à l'Académie. Biographie de M. l'abbé Daniel, mort évêque de Coutances et d'Avranches ;* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1880, in-8° de 52 p.

Jacques-Louis Daniel (Contrières, 1794, — Coutances, 1862), recteur de l'Académie de Caen, inspecteur général de l'Université, puis évêque de Coutances, auteur d'ouvrages de pédagogie, etc.

Cf. n° 114.

1881.

218. — Dieu et les peuples ; — Incertitudes ; — Langrune ; — Triolets ; — A M. Bouillie, le centième anniversaire de sa naissance (poésies) ; p. 493-505.

1882.

219. — Une Révélation littéraire. Les Origines de la Curée de Barbier ; p. 331-336.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1882, in-8° de 8 p.

220. — Biographie de M. de La Codre ; p. 493-513.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1882, in-8° de 23 p.

Joseph-Michel de La Codre de Beaubreuil (Orléans, 1798, — Caen, 1881), notaire honoraire, auteur d'ouvrages de philosophie et de philanthropie.

221. — L'Isolement ; — L'Amour et l'Amitié (fable allegorique) ; — Conte : — Quatrains (poésies) ; p. 555-560.

1883.

222. — Les Sept Cordes de la Lyre, par George Sand; analyse, extraits et scène finale; p. 382-416.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1883, in-8° de 37 p.

223. — Retour à Langrune; — Les Poètes modernes; — Un soir à Langrune; — A mes confrères et amis de l'Académie de Caen (poésies); p. 500-508.

1885.

224. — Stances à l'occasion du 2e centenaire de la mort de Pierre Corneille; p. 585-556.

1887-1888.

225. — Biographie de Louis-Henri Moulin; p. 3-76.

Tiré à part sous le même titre : Caen, Henri Delesques, 1888, in-8° de 76 p.

Cf. nos 138 et 296.

10. BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ACADÉMIE DE CAEN (Caen, A. Hardel, 1840-1845, in-8°).

226.— M. Julien Travers a fondé ce recueil et l'a dirigé jusqu'en 1843. Il y a inséré de nombreux articles bibliographiques, des comptes-rendus des séances des Sociétés savantes, ainsi que des travaux originaux dont la liste suit.

1840-1841 (t. I).

227. — Préface ; p. 5-8.

228.— Biographie de Louis-Charles Letellier : p. 107-110.

L.-Ch. Le Tellier (Fresné-la-Mère, 1756, — Villy, 1840), curé de Villy, auteur de nombreuses traductions, de sermons, de poésies et de recherches d'érudition, restés manuscrits.

229. — Extraits des manuscrits de l'abbé de La Rue ; p. 110-114 ; — 232-235 ; — 269-277.

230. — Biographie de M. Fleury, ancien député de Falaise ; p. 461-463.

Cf. n° 244.

1840-1841 (t. II).

231. — Sur l'Éloge de Pierre-Daniel Huet ; p. 53-57.

232. — Extraits des manuscrits de l'abbé de La Rue. Mémoire historique sur le Palinod de Caen ; p. 269-277 (et 1841-1842, t. I, p. 214-233).

M. Travers a fait tirer à part 50 exemplaires de ce mémoire sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1841, in-8° de 32 p.

233. — Réponse à la Revue du Calvados ; p. 347-352.

1841-1842 (t. I).

234.— Pétition de Buonaparte et de sa sœur Marie-Anne-Élisa (Mme Bacciochi). Notice et Fac-Simile ; p. 65-70.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1842, in-8° de 8 p.

235.— Préparation au baccalauréat ès-lettres. Explication des auteurs français ; p. 179-184.

1842-1843 (t. II).

236.—Cours de littérature française, professé par M. Travers à la Faculté des Lettres. Leçon d'ouverture; p. 97-117.

237. — Instruction secondaire. Discussion relative à la liberté de l'enseignement dans la Chambre des Pairs, le 15 mai, et dans la Chambre des Députés, le 27 du même mois; p. 198-209.

238. — Justes réclamations des Instituteurs communaux; p. 210-223.

239. — Testament de Jacques de Cahaignes; p. 433-436.

240. — Acte de naissance du poète Malfilâtre; p. 436-437.

1844 (t. I).

241. — Le Nouvel an; p. 41-44.

242. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; p. 179-188.

Rapport de M. Travers sur cette question : Quelle est l'influence des Sociétés académiques des départements sur l'état intellectuel et moral du pays ?

1845 (t. II).

243. — Le Magnétisme à Caen, Lettres à un ami; p. 1-32.

Lettres signées ***, tirées à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1845, in-8° de 32 p.

11. ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA NORMANDIE, PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION NORMANDE.

1841.

244.—Notice nécrologique sur M. Fleury, ancien député; p. 629-631.

François Fleury (Falaise, 1763, — Villy, 1840), député de Falaise pendant douze ans.

Cf. n° 230.

1844.

245. — Annuaires et Almanachs des départements de la Manche et du Calvados; p. 497-560.

Il a été tiré à part quelques exemplaires sans changement de pagination.

Cet article est une description bibliographique et analytique de trente-quatre recueils imprimés aux XVIIIe et XIXe siècles, à Avranches, Caen, Cherbourg, Coutances, Falaise, Granville, Honfleur, Lisieux et Saint-Lo. Il est inséré dans l'*Annuaire Normand* à la suite d'une Notice sur les Annuaires du département de l'Orne, par M. Léon de La Sicotière, et forme avec elle une étude complète sur les recueils de ce genre publiés en Basse-Normandie.

1845.

246. — Notice nécrologique sur M. Jean-Louis Burnouf, membre de l'Institut; p. 641-649.

Cf. n° 92.

1846.

247. — Notice nécrologique sur M. Henri Damemme; p. 848-854.

Cf. n° 94.

248. — Notice nécrologique sur M. Le Jolis de Villiers, ancien député ; p. 857-864.

Cf. n° 95.

1847.

249. — Notice nécrologique sur M. Pierre David, député du Calvados ; p. 677-687.

Pierre-Laurent-J.-B.-Étienne David (Falaise, 1772, — Paris, 1846), diplomate, consul général en Bosnie, puis à Smyrne, député du Calvados, auteur de poésies et d'écrits politiques.

1848.

250.—Notice nécrologique sur M. Lamarche ; p. 619-621.

J.-Fréd. Perrette-Lamarche (La Meauffe, 1779, —Saint-Lo, 1847), officier de marine, philologue et astronome distingué.

1849.

251.—Instruction et amélioration du peuple ; p. 394-450.

Cf. n°s 98 et 252.

1850.

252.—Instruction et amélioration du peuple ; p. 401-445.

Tiré à part sous le même titre : Caen, Delos, 1849, in-8° de 59 p.

Cette brochure comprend : I. A M. Arcisse de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces (lettre datée du 9 octobre 1848) ; p. 3. — II. Analyse et extraits des huit premières livraisons des Petits Traités publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques ; p. 12-59. — Ces huit premiers Traités sont : 1. Justice et Charité, par M. Cousin.—2. De la Propriété,

d'après le Code civil, par M. Troplong. — 3. Des causes de l'inégalité des richesses, par M. Hippolyte Passy. — 4. Bien-être et concorde des classes du peuple français, par M. Charles Dupin. — 5 et 6. Du droit de propriété, par M. Thiers. — 7 et 8. — Vie de Franklin à l'usage de tout le monde, par M. Mignet.

Cf. nos 98 et 251.

253. — Notice nécrologique sur M. Boudent de La Godelinière ; p. 543-545.

Cf. no 100

1851.

254. — Notice nécrologique sur M. Lemeneur-Doray ; p. 501-505.

Louis-Aubin-Lemeneur-Doray (Falaise, 1781-1850), professeur, puis président du tribunal de commerce de Falaise, auteur de bons travaux sur la grammaire française.

255. — Notice nécrologique sur M. Victor Turgot ; p. 510-511.

Cf. no 101.

1853.

256. — Lettre à M. de Caumont sur une question littéraire posée au Congrès scientifique de France ; p. 576-579.

257. — Notice biographique sur François Boisard ; p. 587-591.

Cf. nos 105 et 159.

258. — Id. sur Daniel Saint ; p. 592-593.

D. Saint (Saint-Lo, 1778-1847), peintre miniaturiste renommé

259. — Id. sur Charles Pézeril ; p. 594.

Cf. no 102.

260. — Notice biographique sur l'abbé Pitton-Desprez; p. 595-596.

Cf. n° 103.

261. — Id. sur Joseph-Laurent Couppey; p. 596-600.

J.-L. Couppey (Nègreville, 1786-1852), juge au tribunal de Cherbourg, érudit, auteur d'excellents travaux sur le droit ancien et sur l'histoire du département de la Manche.

262. — Id. sur l'abbé Lalmand; p. 616-619.

Cf. n° 104.

1854.

263. — Sacre de Mgr Daniel, évêque de Coutances, p. 510-519.

264.—Notice sur M. Pierre-Bernard Durand, p. 568-582.

Tiré à part sous le titre de: *Notice sur M. Pierre-Bernard Durand, professeur à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Caen;* Caen, Delos, 1854, in-8° de 16 p.

L.-B. Durand (Montpinçon, 1814,—Caen, 1853), botaniste et agronome.

265. — Id. sur M. Cassin, p. 582-585.

Cf. n° 106.

266. — Id. sur M. Pierre-Louis Clément; p. 601-607.

Cf. n° 107.

267. — Id. sur M. de Gerville, p. 607-615.

Cf. n° 108.

1856.

268.—Cantate: L'Agriculture, l'Industrie et les Beaux-Arts; p. 318.

269. — Notice nécrologique sur M. Delachapelle ; p. 569-571.

Cf. nº 109.

270. — Id. sur M. Bitouzé-Dauxmesnil ; p. 589-593.

Cf. nº 110.

1857.

271. — Notice nécrologique sur Louis-François du Bois ; p. 490-511.

Tiré à part sous le titre de : *Biographie de M. Louis du Bois*, seconde édition revue et corrigée : Caen, A. Hardel, février 1857, in-8º de 24 p.

Cf. nº 24.

272. — Id. sur M. Jean Simon ; p. 511-519.

Cf. nº 166.

273. — Id. sur le colonel Guérin ; p. 550-557.

Adolphe-Claude Guérin (Mortagne, 1805, — Sébastopol, 1855), officier distingué du génie, ancien représentant de l'Orne à l'Assemblée constituante.

1858.

274. — Notice biographique sur M. V. Pillet ; p. 624-652.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8º de 9 p.

Victor-Évremont Pillet (Saint-Aubin-sur-Mer, 1802, — Bayeux, 1857), professeur de rhétorique à Bayeux, auteur de bons travaux historiques et littéraires.

275. — Id. sur M. J.-A. Delaporte ; p. 632-635.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8º de 4 p.

Jacques-Anselme Delaporte (Caen, 1786, — Lisieux, 1857), directeur des postes, auteur de statistiques relatives au département de la Manche.

276.—Notice biographique sur Narcisse Vieillard; p. 63-641.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1858, in-8° de 8 p.

Narcisse Vieillard (Paris, 1791-1857), officier d'artillerie, précepteur de Napoléon III, représentant de la Manche, puis sénateur.

1859.

277. — Notice biographique sur F.-E. Baudouin; p. 577-579.

François-Édouard Baudouin (Bayeux, 1780, — Caen, 1858), avocat, ancien juge de paix à Aunay

1860.

278.—Notice biographique sur M. Ange-Benjamin Marie du Mesnil; p. 495-512.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1859, in-8° de 16 p.

A.-B. Marie du Mesnil (Périers, 1789,—Condé (Nord), 1849), receveur des douanes, auteur de bons travaux sur la législation des douanes, de poésies, de tragédies et de *Mémoires sur le prince Lebrun.*

Cf. n° 112.

279. — Id. sur M. Julien Le Tertre; p. 512-527.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1860, in-8° de 15 p.

J. Le Tertre (Rennes, 1786, — Coutances, 1858), magistrat,

puis professeur et bibliothécaire à Coutances, auteur de poésies, d'ouvrages de droit et de commentaires littéraires.

280. — Notice biographique sur M. Chable de La Héronnière ; p. 601-603.

Pierre-Alexandre Chable de La Héronnière (Faverolles, 1810, —Caen, 1859), avocat, auteur d'une traduction inédite d'Alfieri, journaliste à Caen.

1862.

281. — Notice biographique sur M. Amédée Renée ; p. 604-621.

Tiré à part sous le même titre : Caen, 1861, in-8° de 19 p.

A. Renée (Caen, 1807,—Marseille, 1859), directeur du *Constitutionnel,* député du Calvados, historien.

1864.

282. — Notice biographique sur M. Louis-Edmond Gautier ; p. 677-685.

Cf. n° 177.

283. — Id. sur le capitaine de vaisseau François Ponée ; p. 703.

François Ponée (Granville, 1775-1863).

1865.

284. — Notice biographique sur M. Augustin-Aimable Hardel ; p. 626-630.

Cf. n° 115.

285. — Id. sur M. Armand Lebailly ; p. 639-644.

Cf. n° 116.

1869.

286. — Notice biographique sur M. Isidore Le Brun ; p. 573-580.

Tiré à part sous le même titre : Caen, A. Hardel, 1869, in-8° de 8 p.

I. Le Brun (Caen, 1876,—Paris, 1860), auteur de biographies, d'ouvrages de pédagogie et de travaux sur le Canada.

1871.

287. — Inauguration de la Salle Rayer dans la Bibliothèque de Caen ; p. 502-510.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1871, in-8° de 8 p.

1872.

288. — Notice biographique sur M. Napoléon-Maxime-Gabriel Latrouette ; p. 549-558.

Cf. nos 122 et 194.

289. — Id. sur M. Exupère Monin ; p. 560-562.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1872, in-8° de 3 p.

E. Monin (Creully, 1781,—Colombelles, 1872), peintre et habile restaurateur de tableaux.

1876.

290. — Notice biographique sur M. François-Gabriel Bertrand ; p. 521-561.

Cf. nos 127 et 109.

1877.

291. — Toast en vers lu au banquet le jour de l'inauguration de la statue d'Arcisse de Caumont, à Bayeux ; p. 424-425.

1880.

292. — Notice biographique sur Mgr Daniel, évêque de Coutances et Avranches ; p. 473-519.

Cf. nos 114 et 219.

1883.

293. — Notice biographique sur M. de La Codre ; p. 472-490.

Cf. no 220.

294. — Id. sur M. Victor Choisy, inspecteur de l'Association normande ; p. 490-508.

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1883, in-8° de 15 p.

Victor Choisy (Saint-Lo, 1809,—Falaise, 1882), professeur de rhétorique à Falaise, auteur de brochures littéraires, de biographies et de poésies.

Cf. n° 132.

1887.

295. — Notice biographique sur M. Ephrem Houël du Hamel, ancien inspecteur des Haras ; p. 509-532.

Tiré à part sous le titre de : *Biographie de M. Ephrem Houël du Hamel, ancien inspecteur des Haras :* Caen, Henri Delesques, 1886, in-8° de 28 p.

E. Houël du Hamel (Torigny, 1807,—Montrabot, 1885), auteur

de brochures historiques et de remarquables travaux sur la science hippique.

Cf. n° 136.

1888.

296. — Notice biographique sur M. Louis-Henri Moulin ; p. 300-312.

Cf. nos 138 et 225.

12. CONCOURS DE POÉSIE OUVERT A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA STATUE ÉQUESTRE DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT DANS LA VILLE DE FALAISE. — Falaise, Levavasseur, 1851, in-8°.

297.— Dans cette brochure se trouve, p. 13-15, le Chant des Normands avant la bataille de Hastings, par M. J. Travers, pièce qui a obtenu la médaille d'or et a été mise en musique par Auber.

13. COMPTE-RENDU DE LA FÊTE D'INAUGURATION DE LA STATUE ÉQUESTRE DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT EN LA VILLE DE FALAISE, LE 26 OCTOBRE 1851, ACCOMPAGNÉ D'UNE NOTICE SUR LA VIE DE CE HÉROS, ETC. — Falaise, Levavasseur, 1851, in-8°.

298.—Chant des Normands, p. 11-13.—Vie de Guillaume-le-Conquérant, par M. J. Travers, p. 41-52.

14. LA NORMANDIE ILLUSTRÉE, MONUMENTS, SITES ET COSTUMES...—Nantes, Charpentier, 2 vol. in-fol., 1852.

299.—M. Travers a fourni à cette publication les articles consacrés aux arrondissements de Falaise (4e partie, p. 73-

84), de Saint-Lo (6e partie, p. 25-30), de Coutances (*ibid.*, p. 49-54), et de Valognes (*ibid.*, p. 55-64).

15. NOUVELLE BIOGRAPHIE UNIVERSELLE (sous la direction de M. Hoefer).

300.—Nombreux articles sur des littérateurs, etc.

16. ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE (de Paris).

301. — Poésies, *passim.*

17. DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE BIOGRAPHIE ET D'HISTOIRE, de Dezobry et Bachelet.

302. — Environ 400 articles consacrés à des littérateurs, à des personnages de la Révolution et de l'Empire, etc.

18. BULLETIN MONUMENTAL.

1853.

303. — Note sur des manuscrits achetés le 4 avril 1852; p. 329-331.

1855.

304. — Note sur quelques manuscrits; p. 126-135 (1).

(1) Les mss. dont il est question dans ces deux articles font encore partie de la collection de M. Émile Travers.

1856.

305. — Histoire du canton d'Athis, par le comte de La Ferrière-Percy (Compte-rendu) ; p. 764-765.

1861.

306. — Vers lus à l'inauguration de la colonne de Dives ; p. 650-651.

307. — Histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, jusquà son retour à Rouen, en avril 1594, par Jules Lair (Compte-rendu, p. 703-705).

Tiré à part pour servir de prospectus à l'ouvrage de M. J. Lair : Caen, A. Hardel, 1861, in-8° de 4 p.

19. BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

T. I (1860 et 1861).

308. — Rapport sur le t. II des Mémoires de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts d'Avranches ; p. 58-60.

309. — Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Cherbourg (1861) ; p. 387-390.

T. VI (1870-1873).

310. — Quelques vers de circonstance ; p. 358-359.

Pièce lue à la séance publique du 1er décembre 1873.

T. VII (**1861** et **1875**).

311. — M. Arcisse de Caumont. Extraits de ses Lettres à M. Frédéric Galeron (1829-1833); p. 30-47 (Séance publique du 16 juillet 1874).

Tiré à part sous le même titre : Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1874, in-8° de 20 p.

312. — Allocution de M. Julien Travers, président, dans la séance du 2 janvier 1874; p. 95-101.

313. — Que faut-il entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église? P. 121-129.

Tiré à part avec le numéro précédent, sous le titre de : *Deux lectures faites à la Société des Antiquaires de Normandie, en 1874 :* Caen, F. Le Blanc-Hardel, 1875, in-8° de 19 p.

20. ANNUAIRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES.

1861.

314. — M. Joseph-Alphonse Le Flaguais; p. 444-447.

J.-A. Le Flaguais (Caen, 1805-1861), poète, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Caen.

315. — M. François-Gabriel Bertrand; p. 449-452.

Cf. nos 127 et 290.

21. MÉMOIRES LUS A LA SORBONNE dans les séances extraordinaires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes (Histoire, Philologie et Sciences morales).

Session de 1863.

316. — Notice sur un manuscrit de Madame de Maintenon; p. 253-257.

Tiré à part sous le même titre: Paris, Impr. Imp., 1864, in-8° de 5 p.

Cf. n° 48.

Session de 1864.

317.—Analyse et extraits du Journal historique, ou Récit fidèle de ce qui s'est passé de plus considérable pendant la maladie et à la mort de Louis XIV, roi de France et de Navarre, par les sieurs Anthoine; p. 471-485.

Tiré à part sous le même titre: Paris, Impr. Imp., in-8° de 15 p.

Session de 1865.

318. — Des Patois en général et du patois normand en particulier; p. 551-562.

Tiré à part sous le même titre: Paris, Impr. imp., 1865, in-8° de 12 p.

Cf. n° 183.

III.

Collaboration à des journaux politiques et littéraires.

1. L'ÉCHO DE LA MANCHE.

319. — *L'Écho*, journal du département de la Manche. Imprimé à Saint-Lo, chez J. Élie (66 numéros, du 15 février 1820 au 16 mai 1830).

M. J. Travers a été le fondateur et le principal rédacteur de ce journal qui fut la première feuille politique publiée dans le département de la Manche. Outre de nombreux articles politiques, il y a inséré de très importants comptes-rendus bibliographiques, des poésies, des variétés, des notes relatives à l'agriculture, etc.

2. JOURNAUX DIVERS.

320.—Très nombreux articles politiques, bibliographiques, littéraires, archéologiques, comptes-rendus de théâtre, poésies, variétés, etc., insérés dans le *Journal de Falaise*, le *Journal de Cherbourg*, le *Phare de la Manche*, la *Revue de l'Orne*, *La Publicité* (1), le *Messager de la Manche*, le *Journal de Caen* (2), *L'Illustration* (3), le *Moniteur du*

(1) Dans ce journal qui paraissait à Caen, on trouve dans les numéros des 22 et 24 novembre 1839, le Discours prononcé par M. J. Travers à l'ouverture de son cours de littérature française à la Faculté de Caen.

(2) Ce journal cessa de paraître en 1848.

(3) De 1851 à 1856. Nous y signalerons de curieux articles sur Vintras et l'Œuvre de la Miséricorde.

Calvados, *L'Ordre et la Liberté*, *L'Ami de l'Ordre*, *La Défense*, le *Moniteur de Lyon*, la *Revue contemporaine*, le *Bulletin du Bouquiniste*, la *Revue archéologique du département de la Manche*, *Le Calvados illustré*, etc.

Nous nous bornerons à mentionner ici ceux des articles qui ont été tirés à part.

321. — Discours prononcé par M. Julien Travers, principal du collége de Falaise, avant la distribution des prix, le 5 août 1833. Falaise, Brée, in-8° de 4 p. (Extr. du *Journal de Falaise*.)

322. — Excursion dans le nord du Passais normand, par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Paris, Derache, 1838 (Falaise, impr. de Brée), in-8° de 16 p. (Extr. du *Journal de Falaise*.)

323. — Lettre d'un volontaire de la Garde nationale de Caen. 3 juillet 1848. Caen, B. de Laporte, 1848, in-8° de de 4 p. (Extr. du *Journal de Caen*.)

324.—Une Question de propriété à l'occasion des archives publiques et des amateurs d'autographes. Caen, Delos, 1855, in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

325. — Fontaines publiques de la ville de Caen. Caen, Delos, 1857, in-8° de 14 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

326. — Extrait d'un Feuilleton. Caen, Domin, in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

Sur les Congrès de la Sorbonne.

327. — Réponse à M. Paul Meyer. Caen, Hommais, 1866, in-8° de 8 p. (Extr. du *Moniteur du Calvados*.)

Cf. nos 40 et 186.

328.— La Raison de la Guerre. Caen, Domin, 1870, in-8° de 8 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

Cet article est suivi d'une pièce de vers intitulée : A Messieurs les membres du Congrès et de la Ligue de la Paix.

329. — Réponse au cri de V. Hugo (vers). Caen, Domin, 1871, in-8° de 3 p. (Extr. de *L'Ordre et la Liberté*.)

330. — La Statue de Louis XIV (vers). Caen, E. Adeline, 1882, pet. in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ami de L'Ordre*.)

331. — Causerie patriotique (vers). Caen, E. Adeline, juillet 1885, in-8° de 4 p. (Extr. de *L'Ami de L'Ordre*.)

IV.

Ouvrages manuscrits.

332.— M. Julien Travers a laissé de nombreux ouvrages manuscrits: une traduction d'Arnobe, préparée pour la Bibliothèque latine-française de Panckoucke, quelques autres traductions, des dissertations littéraires, des poésies, des pensées en prose, ainsi que des notes très précieuses pour servir à l'histoire de l'Académie des Belles-Lettres de Caen avant sa suppression en 1791 (1). E. T—s.

(1) Il a été, en outre, l'éditeur de plusieurs ouvrages dont les auteurs ont gardé l'anonyme.

BIOGRAPHIE

DU

DR WIART

Par le Dr Ch. FAYEL,

Professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie de Caen,

Membre titulaire.

Mettre un certain intervalle entre la mort d'un homme et l'étude que l'on consacre à sa vie et ses œuvres, ce n'est pas un retard, c'est un hommage. Car il est bon de se recueillir en présence de son souvenir pour rechercher quels courants, souvent contraires, se sont disputé son talent, son âme, sa vie.

C'est ainsi que débute une notice biographique que vient d'écrire l'un de nos Immortels.

Est-ce une excuse habile de sa part, est-ce l'expression vraie d'une volonté réfléchie ? Je ne sais. Mais, en enlevant à cette phrase un peu de sa profondeur académique, je puis en faire et j'en ferai, si vous le voulez bien, l'épigraphe de la biographie que vous

m'avez chargé de vous lire sur notre regretté collègue le Dr Wiart. D'ailleurs, si je suis coupable d'un long retard, c'est que j'attendais des détails intéressants sur toute une phase de sa vie, que m'avait promis un de ses compagnons de jeunesse. Je les attends toujours et je le rends responsable des lacunes qui pourraient m'être reprochées.

Wiart, Alexandre-François, est né le 3 décembre 1838, à Valognes (Manche).

Ce fut dans le collége de cette ville qu'il commença ses études, sous la direction de son oncle qui en était le Principal. Cet oncle était l'abbé Tollemer, prêtre dont l'indépendance égalait la ferveur et qui, depuis son traité très remarquable et très connu « sur les Origines de la Charité catholique pendant les premiers siècles de l'Église », a publié le journal manuscrit du sire de Gouberville. Wiart me parlait souvent de lui et professait pour celui qui vit encore, une profonde vénération et une affection dévouée. Aussi est-il facile de rattacher à la reconnaissance qu'il lui avait vouée, les plus graves déterminations de son existence.

Le 6 août 1857, Wiart se faisait recevoir bachelier ès lettres à la Faculté de Caen et commençait l'étude du Droit, pour obéir à son père qui voulait qu'il fût notaire. Mais l'année suivante, ayant obtenu de lui l'autorisation de suivre une autre carrière mieux dans ses goûts, il prit sa première inscription de doctorat en médecine à l'École de Caen.

A cette époque, il n'était pas nécessaire, comme aujourd'hui, d'être préalablement pourvu du diplôme de

bachelier ès sciences. Aussi, ne le voyons-nous obtenir ce titre que le 23 avril 1860, peu de temps avant son départ pour Paris, où, après de brillants examens, il se faisait recevoir docteur en médecine le 5 juin 1866.

Dans cet intervalle, il avait enlevé, au concours, après trois ans d'externat récompensés d'une médaille de bronze, le titre d'interne provisoire en 1864, et enfin celui d'interne définitif l'année suivante. C'étaient quatre années de séjour conquis dans les hôpitaux ; et, doué comme il l'était, Wiart pouvait espérer en prolonger la durée de deux ans en concourant pour la médaille d'or. Mais son père venait de mourir, et à grands cris, sa mère le rappelait près d'elle. Renonçant à poursuivre la réalisation de ses rêves, il se hâta, pour venir s'établir à Caen, de passer sa thèse.

Elle a pour titre : « Du traitement du varicocèle et spécialement du procédé par les injections de perchlorure de fer. » Le choix de ce sujet peu nouveau lui fut dicté sans doute par les expériences dont il venait d'être témoin dans le service de Maisonneuve, auquel il était attaché comme interne de première année.

Moins pressé par les circonstances qui précipitaient son départ, Wiart eût très probablement choisi un sujet d'une envergure plus digne de lui ; néanmoins, on retrouve dans ce travail rapide l'esprit investigateur, mais réfléchi, dont il nous a donné tant de preuves depuis, en même temps que l'érudition profonde que lui permettait d'acquérir plus facilement que tout autre, sa mémoire prodigieuse.

Aussi, dans cette thèse, inspirée par le maître et écrite sous ses yeux, ne conclut-il pas à l'adoption

exclusive du procédé nouveau, parce que, dit-il « il n'a pas encore reçu de l'expérience une sanction suffisante pour permettre de répondre à toutes les objections. » Il veut seulement « l'opposer aux nombreux moyens employés jusqu'à ce jour, et voir si, alors que l'opération est formellement indiquée, cette méthode offre sur les autres un avantage marqué. » Et pour cela, après un résumé savant des découvertes anatomiques les plus récentes, il fait, d'une façon magistrale, l'énumération et l'examen critique des divers traitements du varicocèle.

Peu de jours après la soutenance brillante de sa thèse, Wiart quittait Paris, son cher Paris, comme il l'appelait. Ce n'était pas sans regret qu'il abandonnait cette vie si attrayante et si gaie, mais si fatigante et souvent si périlleuse de l'étudiant laborieux qui, avide de s'instruire et ne prenant aucun souci de sa santé, brave des dangers quotidiens en voulant augmenter son savoir et son expérience. Je l'ai dit sur sa tombe : C'est ainsi que nous voyons, tous les ans, la maladie et la mort choisir nos meilleurs élèves. Wiart faillit être du nombre.

En effet, une piqûre anatomique, bientôt suivie d'une pleurésie purulente, tint, pendant plusieurs semaines, sa vie en danger. Et qui pourrait affirmer que, reprenant trop tôt son service dans l'air malsain des salles d'hôpital, dans l'air méphitique des amphithéâtres, il n'ait pas contracté le germe de l'affection qui l'a emporté le 11 mai 1885 ?

Parlerai-je de ses débuts comme médecin ? Ils furent ceux de tout jeune docteur commençant la lutte pour

l'existence, surtout quand il s'installe dans une ville où la place fait un peu défaut, et que, désireux de rester honnête, il caresse le fol espoir de devoir tout à ses titres, plutôt qu'à son savoir faire.

Cependant, Wiart n'eut pas trop à se plaindre. Dès le 14 novembre 1867, il obtenait une place de médecin du dispensaire, et déjà il commençait à se créer une assez bonne clientèle.

Elle ne l'absorbait pas assez toutefois pour qu'il ne pût continuer ses habitudes de travail. Et c'est très probablement à cela que nous devons son Mémoire de 1868 sur « l'usage interne de l'eau de la mer », qui fut récompensé d'une médaille d'argent par le Congrès scientifique du Havre.

L'idée qui s'en dégage est celle d'un ami des malades pauvres. Wiart qui en a beaucoup vu dans son dispensaire, se demande s'il ne serait pas possible de les faire bénéficier d'un traitement salin à domicile. Et, avec sa facilité de recherches dans les livres, il nous donne un tableau complet de ce qui a été écrit sur ce sujet, sans oublier de saluer, en passant, le *Traité des Bains de mer* du Dr Lecœur, que tant d'autres ont critiqué, en y puisant à pleines mains, y compris l'auteur d'un guide fameux, qui a oublié de citer son nom.

Au point de vue Normand, l'idée eût singulièrement favorisé le développement de nos côtes. Car, démontrant sans conteste que l'eau de mer est la plus riche des eaux chlorurées sodiques, bien supérieure comme principes minéralisateurs aux eaux les plus en vogue, Wiart songeait peut-être à les faire bénéficier de la clientèle qui porte son or à Kreutznach, à Kissengen,

ou bien va demander une guérison hypothétique et souvent éphémère aux stations de Salins ou de Balaruc, de Bourbonne ou de Salis de Béarn.

Mais, pour atteindre ce but, il eût fallu des capitalistes, et, spécialement, des malades voulant bien croire qu'on peut se guérir, même avec de l'eau de mer, sans avoir besoin de courir les stations que la mode préconise. Or, Wiart ne pouvant même convaincre ceux qu'il soignait, se borna à faire venir de l'eau de mer à Caen et à en donner à ses pauvres, pendant quelques mois; puis il finit par renoncer à ses projets.

Nommé en 1867 membre résidant de notre Société de Médecine, il en devenait membre titulaire le 5 avril 1870. Le 6 mars précédent, il avait été nommé membre correspondant de la Société de Climatologie Algérienne. — Lorsque, après nos premiers désastres de l'année terrible, la garde nationale fut reconstituée, Wiart fut nommé aide-major le 1er septembre, et fit, avec son bataillon, la campagne de Lisieux. A l'en croire, il aurait failli recevoir une balle à la barricade de Firfol, mais, ajoutait-il avec malice : Je ne l'ai entendue que siffler, et je ne parierais pas qu'elle fût Prussienne. Quoi qu'il en soit de cette plaisanterie lugubre, Wiart fit son devoir comme les camarades et supporta bravement, comme eux, privations et fatigues. D'autres, peut-être, n'en pourraient dire autant.

L'année 1871 le vit successivement entrer à la Société Linnéenne de Normandie et à la Société des Beaux-Arts.

Ce fut, le 28 juillet, que vous en fîtes un membre associé résidant de l'Académie des Sciences, Arts et

Belles-Lettres de Caen, car, *in illo tempore*, on n'était pas nommé titulaire d'emblée. Et je me rappellerai toujours, qu'après avoir voté contre ce changement dans nos statuts, dont il devait bénéficier lorsque le décret du 9 février 1874 l'eut approuvé, Wiart ne cessa de considérer cette suppression de l'adjuvat comme contraire aux intérêts de l'Académie. En sortant de la dernière séance à laquelle il avait assisté, nous en reparlions encore, et il me proposait de faire campagne pour recouvrer les avantages d'un stage qui était un véritable stimulant, en demandant le rétablissement des membres adjoints résidants.

Le moment approchait enfin où Wiart allait pouvoir entrer à l'École de Médecine. Mais ce ne fut pas sans peine, car il avait à lutter contre des influences extra-scientifiques, et ses titres ne suffisaient pas à vaincre la résistance du Directeur d'alors, qui avait un autre candidat en vue. Pour forcer la porte, il demanda et obtint, quoique avec assez de peine, l'autorisation ministérielle de faire quelques leçons publiques d'histologie. Elles eurent lieu au Pavillon, dans cette salle même où je me complais à en rappeler le souvenir. La première avait attiré beaucoup de monde, qui applaudit très fort la facilité du conférencier à faire comprendre une partie de la science aussi aride. Mais si les autres ne furent suivies que par les élèves en médecine, le succès n'en fut pas moins éclatant pour que l'écho s'en répercutât en haut lieu, et, le 20 décembre 1872, Wiart était nommé professeur suppléant d'anatomie et de physiologie. Le 27 mars de l'année suivante, il y joignait le titre de Chef des travaux anatomiques, qu'il

conserva peu de temps, car, le 15 mai 1873, il devenait professeur adjoint de la même chaire. Le 1er décembre suivant, grâce à la singulière organisation d'alors dans les Écoles de Médecine, il passait professeur adjoint de clinique interne où il devait rester jusqu'au 9 février 1877, date à laquelle la chaire d'anatomie et de physiologie ayant été dédoublée, il prit celle de physiologie que lui abandonna le professeur titulaire d'anatomie.

Comme on le voit, l'année 1873 avait mis Wiart dans trois chaires différentes. Il s'en fallut de bien peu qu'elle ne le vît en même temps chirurgien adjoint de l'Hôtel-Dieu.

Ce fut en effet le 24 février 1873, sous la présidence du Dr Tillaux, professeur de la Faculté de Paris, que s'ouvrit à Caen le concours dont l'Administration des hospices, qui depuis est revenue sur cette mesure, venait de décréter les conditions. Il serait inutile et trop long de conter les origines de ce premier concours qui enlevait la place à un professeur, que son passé et son expérience désignaient pour la remplir, et auquel son âge, comme sa position acquise, défendaient la lutte avec de jeunes confrères sortant frais émoulus des bancs de l'École et n'ayant rien à craindre d'un échec.

Wiart, qui, à la première épreuve, avait de beaucoup distancé ses deux concurrents, et qui, à la seconde, les avait pour le moins égalés, se fit battre à la troisième, celle de médecine opératoire. Je ne voudrais pas dire qu'il n'en fut pas très vexé, d'autant plus que l'opération qu'il avait eu à faire sur le cadavre, n'avait

échoué que par la maladresse de son aide. Mais il en prit vite son parti et bientôt même se trouva heureux d'un insuccès très honorable qui l'avait empêché de devenir chirurgien, quand, le 14 juillet suivant, s'ouvrit un nouveau concours pour une place de médecin adjoint. Cette fois il enleva la place haut la main et fut nommé le 25 juillet, ce qui le décida à prendre, comme nous l'avons dit, la place de professeur adjoint de clinique interne, le 1er décembre suivant. Il se sentait dans sa voie et vraiment il y était, car doué d'un grand tact médical, habile à bien poser un diagnostic, thérapeutiste éclairé, bien qu'un peu sceptique, il avait les qualités solides du clinicien.

Malheureusement il n'eut que peu d'occasions de se révéler ce qu'il était. Au-dessus de lui, il y avait le professeur titulaire qui était en même temps médecin en chef; et, sauf de très courtes et très rares suppléances, Wiart dut se résigner à remplir les fonctions de médecin des entrées qui lui avaient été confiées le 30 septembre 1873.

Mais si Wiart fit rarement le service d'hôpital, il sut s'y distinguer chaque fois qu'il y passa. La première fois, ce fut lors du choléra de 1874, et le 16 février, M. Ferrand, alors préfet du Calvados, bon juge en matière de courage, lui adressait une lettre officielle de félicitations pour sa belle conduite pendant l'épidémie. La seconde fois, car je ne cite que les dates principales de son dévoûment, ce fut lors de l'épidémie de fièvre typhoïde de 1880.

Quoique devenu titulaire de physiologie, il était resté médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu. Appelé à par-

tager la tâche du médecin en chef, il se fit remarquer, comme toujours, par son zèle et fut signalé à l'Administration supérieure par la Commission des hospices frappée de son dévoûment éclairé. Le 10 septembre, il recevait une lettre de félicitations de l'inspecteur général Pelissier qui lui faisait prévoir une haute récompense.

Il en vint une plus modeste, sous la forme d'une médaille d'argent, qui lui fut octroyée le 20 janvier 1881 seulement. C'était sa faute ; il ne savait pas demander et encore moins réclamer, même quand on le lui avait promis. J'ai appris depuis la cause de ce retard. Il paraît qu'on voulait une médaille en or pour un autre. En historien fidèle je dois dire qu'elle ne fut pas accordée. En revanche, j'ajoute que, peu de jours après, Wiart, dont l'ambition se contentait de ce mince témoignage de reconnaissance administrative, crut devoir en remercier l'inspecteur général Pelissier. J'extrais de la réponse de ce dernier le passage suivant :

« Je vous trouve bien modeste d'être satisfait du petit à-compte qui vient de vous être accordé, car je ne puis le considérer que comme le faible intérêt d'un capital qui vous appartient d'ores et déjà. »

Wiart n'a jamais touché ce capital et il dut attendre patiemment jusqu'au 1er janvier 1883 pour recevoir les palmes d'officier d'académie.

Dix ans auparavant, il avait été nommé médecin de l'asile d'aliénés du Bon-Sauveur. Là, il avait comme partout et toujours, déployé son activité et son énergie à bien faire.

Il est possible que ce soit à ce séjour, dans un asile de fous, que nous devions l'étude très savante, sous sa forme humoristique, qu'il a faite et vous a lue sur Bretonnayau, médecin et poète au XVI[e] siècle.

Celui qu'on appelait alors à Loches, où il s'était établi, du glorieux surnom de Chasse-Mal, « ce qui était bien néfaste pour les apothicaires et empiriques de céans », ajoute l'auteur de l'article qui le concerne dans le dictionnaire historique de l'Anjou, Bretonnayau s'était en effet beaucoup occupé de la folie, et, à la suite d'une peinture frappante de ses traits principaux, avait exposé d'une façon remarquable les principes d'hygiène et de thérapeutique.

Du reste, Wiart nous le dit lui-même : « Une première lecture rapide de l'in-quarto sur la génération de l'homme et le temple de l'âme avec autres œuvres poétiques extraites de l'Esculape de René Bretonnayau, médecin, natif de Vernantes en Anjou, piqua ma curiosité et m'inspira l'idée d'une analyse succincte. »

Son désir en l'écrivant était, je crois, d'en faire sa carte de visite de candidat à la place de titulaire de l'Académie. Ce fut en guise de remercîment qu'il vous la lut, et vous y trouvâtes un plaisir extrême. Elle fut imprimée en 1876.

Bien avant cette époque, Wiart, qui venait d'être nommé membre résidant, vous avait lu une courte étude sur les infusoires en médecine. Sa brochure date de 1872 et se termine ainsi : Je n'essaierai pas de tirer de conclusions, la diversité des théories passées en revue suffit pour montrer combien le sujet exige

encore que de nouveaux faits viennent dissiper la profonde obscurité qui l'environne.

En 1881, dans les Mémoires d'un Microbe, il nous dira ce qu'il pense des recherches entreprises pour dissiper cette obscurité, et, rien ne peint mieux que ce petit livre charmant son esprit et son caractère. Wiart a lu consciencieusement tout ce qui a été écrit depuis son étude sur les infusoires, il connaît tout ce qui a été dit en France et à l'étranger sur la nature des microbes, leur action, leur évolution dans l'organisme. Il a suivi d'un œil attentif toutes les discussions de l'Académie et de la Société de Biologie, il a enregistré avec soin toutes les expériences faites et consigné avec patience leurs résultats. Alors il prend la plume :

... Ridendo dicere verum
Quid vetat ?

écrit-il dès le début, et il ajoute : On trouvera peut-être que la gravité du sujet comporte peu une forme aussi légère, mais je me permettrai de faire observer qu'en écrivant, le plus souvent le soir après une journée de fatigues, j'ai cherché à me distraire d'abord ; en cela j'ai réussi.

Le succès de son microbe lui prouva bien vite qu'il avait réussi à en distraire d'autres que lui-même, et, dès l'année suivante, il était forcé de préparer une seconde édition de son livre.

Quel était le thème choisi par lui ? Laissons-le parler. « Les maladies naissent-elles spontanément dans

l'organisme? Sont-elles la conséquence d'une infection parasitaire? Telle est la question autour de laquelle on a dépensé, depuis quelques années, une foule d'arguments que j'ai tâché de grouper méthodiquement. »

Si je cite cette phrase, c'est qu'elle répond à une critique qui, sans elle, serait justifiée; car il faut bien le reconnaître, ce petit livre paraît, à première vue, une satire très réussie des doctrines microbiennes, et une continuelle moquerie de la versatilité de leurs défenseurs.

Écoutez-le plutôt quand son microbe s'avoue vaincu et fait amende honorable aux virus vaccins, que cependant il a entendu déclarer par les uns comme étant utiles et par d'autres comme étant nuisibles.

« Ce qui caractérise l'homme, ce qui fait sa force, confirme sa suprématie et lui octroie sans conteste le premier rang dans l'échelle des êtres, c'est la sûreté de son jugement, la profondeur de son intelligence, la rapidité de ses décisions prises; mais c'est surtout l'invariabilité de ses principes, la fermeté inébranlable avec laquelle il garde ses convictions. A-t-il sur un point de conduite formulé sa manière de voir, a-t-il professé son opinion en quelque matière que ce soit, rien ne saurait le distraire, le faire dévier de la route qu'il s'est tracée. Aux menaces, il opposera un front d'airain, aux caresses un cœur de marbre. Richesses, honneurs, dignités, que voulez-vous qu'il en fasse? Le besoin de sa propre estime est inné en lui et suffit à expliquer cette vertu si fière, dont chaque jour apporte les plus nobles exemples. Aussi, n'est-ce pas sans rougir et sans demander grâce pour notre fai-

blesse, que je me soumets au pénible devoir de raconter encore quelques épisodes de ma carrière. »

Puis, ailleurs, écoutez ce persiflage contre l'exagération de certains opérateurs dans leurs procédés de désinfection ou la crainte de dangers que croient courir certains expérimentateurs.

Son microbe visite, un peu malgré lui, une salle où « professeurs et élèves sont munis chacun d'un respirateur à ouate pour s'approcher des malheureux atteints de maladies infectieuses et contagieuses » ; il passe ensuite dans un laboratoire où « un académicien ne manie la peste, mise en bouteilles, que la figure couverte d'un masque fait de toile métallique doublée de coton. » Cela lui rappelle qu'il en a vu bien d'autres à Moscou.

« Entré par hasard, dit-il, dans un appartement où se trouvaient réunies un certain nombre de personnes autour d'un malade, je fus frappé surtout par la tenue correcte de ces personnes, tout habillées de neuf comme en un jour de fête. Je crus qu'il s'agissait de néophytes, de catéchumènes, de la fondation d'un ordre nouveau. Erreur ! J'étais dans un amphithéâtre de clinique, et l'opérateur, jugeant insuffisants l'acide phénique et tous les moyens en usage, poussait le luxe jusqu'à exiger des assistants une toilette vierge de toute souillure. Qui s'en gaudissait ? les tailleurs bien entendu, qui, depuis lors, se crurent pour nous des foudres de guerre. Croître dans sa propre estime et arrondir sa bourse n'est pas l'œuvre de tout le monde. »

Ce qui fait le piquant de ces railleries de Wiart,

c'est que, sous la forme badine qu'il donne à la narration de son microbe, on trouve, et il a soin de les mettre en note, les noms des auteurs qui ont émis toutes les hypothèses, toutes les discussions dont il parle. Et quoique son microbe « ne soit pas né méchant », il n'hésite pas à soigneusement indiquer le journal et la page où il a lu « que des varioleux plongés dans une véritable atmosphère d'acide phénique sont morts, de l'aveu même du médecin, trois jours après cette expérience redoutable. » Il est vrai qu'il ajoute pour pallier une indiscrétion qui lui pèse :

« En écrivant ce chapitre de mes mémoires, j'étais en colère, il serait inutile de le nier, et l'encre où je trempais ma plume était mélangée d'un peu de bile. » Remords bien superficiel, quand on constate qu'il a encadré ce triste résultat de la méthode antiseptique dans une page de réflexions amusantes sur les mesures édictées par les ordonnances de police pour combattre la contagion.

Que voulez-vous ! Ce bon microbe ne peut demeurer longtemps sérieux. Il aura beau nous dire « qu'il a repris son sang-froid et qu'il va mesurer ses termes », ne nous y fions pas. Il reste incorrigible, et, s'il l'osait, il parodierait, à l'adresse des expérimentateurs, la phrase où, se révoltant à l'idée que la compréhension moderne du parasitisme n'a rien à voir avec la trop fameuse théorie de son père, Raspail a déposé cette gracieuseté :

« Parmi les parasites les plus nuisibles, il faut compter, ne vous déplaise, le mauvais médecin, le médecin qui déraisonne ; ses piqûres peuvent être et

sont souvent mortelles, mais il est d'avance excusé. »

Sachons donc gré à notre microbe d'avoir mesuré ses termes; il va hélas! bientôt reperdre son sang-froid, quand, à propos des controverses de Raimbert et de Davaine sur le rôle des mouches dans la transmission de certaines épizootics, il s'écrie : « Quel chaos, bon Dieu! Et comment s'en tirer? Pour ma part, j'y renonce. »

Que cette boutade ne soit pour Wiart qu'un procédé de transition pour faire sortir son microbe de la cloche où il était enfermé et de l'envoler sur les ailes d'une *musca domestica* à la recherche d'expérienees nouvelles à butiner, c'est plus que probable; néanmoins on est tenté de croire qu'il aime beaucoup plus se gaudir des incertitudes et des contradictions qu'il rencontre, que apprécier les résultats obtenus par la grande phalange des Biologistes dont il se fait le critique érudit, mais peut-être un peu trop narquois.

Pour ma part, j'aurais désiré, que, cherchant à dégager les vérités acquises, il eût eu le courage de conclure en affirmant sa croyance au progrès, à défaut de sa foi aux théories microbiennes.

En tous cas, je m'étonnerais beaucoup si aujourd'hui Wiart, refaisant une troisième édition de son histoire d'un microbe, y laissait aussi librement planer les apparences d'un scepticisme qui n'était pas dans sa pensée. Car si, en 1881, date de l'apparition de son livre, il avait peut-être le droit de critiquer les conclusions précipitées et contradictoires des bactériologistes, en se servant d'une plume habile à dissimuler, sous une forme originale et attrayante, les choses les

plus arides, Wiart serait forcé de reconnaître que de nos jours la question a fait d'immenses progrès. Et nul n'oserait, pour les contester, se demander avec Devergie en 1874, « s'il est admissible que le Créateur de l'homme et des animaux, qui a donné à chacun d'eux une existence limitée suivant les espèces, leur ait créé, pour vivre et pour respirer, une existence empoisonnée d'organismes qui, à la moindre déviation des règles de l'hygiène, iraient porter un trouble plus ou moins profond dans la vie ! »

Il y a déjà longtemps, en effet, que le doute n'est plus permis sur la constitution vivante de nos tissus et sur l'unité de la cellule, qui se retrouve dans les organismes rudimentaires, comme dans les êtres les plus perfectionnés. Et, ainsi que le disait dernièrement Dujardin-Beaumetz, à propos du beau livre de Duclaux « sur le microbe et la maladie », nous savons que ces unités vivantes constituent, par leur agglomération, un véritable empire, réunion de cités plus ou moins florissantes, ayant chacune leur vie particulière, mais exigeant pour leur existence, des conditions spéciales, car la santé résulte du bon fonctionnement de chacune de ces cités, de l'harmonie du concours que chacune y apporte et de l'appui réciproque qu'elles se prêtent l'une à l'autre pour lutter contre toutes les causes de destruction qui les menacent, et surtout pour combattre les nombreux ennemis, ceux du dedans et ceux du dehors, qui attaquent incessamment cet empire si bien organisé.

Eh bien, je suis convaincu qu'après s'être fait l'historien quelque peu irrespectueux et goguenard de ces

unités vivantes et avoir plaisanté ces microbes pathogènes qui, « véritables barbares vivant de peu, de rien pour ainsi dire, ne connaissant qu'une loi, celle de la multiplication, et pénétrant dans l'organisme par la moindre fissure, peuvent le détruire quelquefois en quelques heures », Wiart oubliant les desiderata que la science a encore à combler, s'associerait au sentiment de patriotique admiration que nous éprouvons, en constatant le chemin parcouru depuis le moment où, le 30 avril 1877, Pasteur lisait à l'Académie des Sciences ses premières recherches sur la bactérie charbonneuse.

Par contre, Wiart aurait encore raison aujourd'hui, avec l'éminent professeur de Naples, le sénateur Semola, de s'élever, au nom de la saine méthode expérimentale, contre des recherches trop hâtives ou trop incohérentes et de se plaindre, au nom de la vraie thérapeutique, de l'envahissement de la médecine par la microbiologie. C'eût été pour lui l'occasion d'un nouveau chapitre où il aurait pu renouveler ses sarcasmes à l'adresse de certains services hospitaliers de la capitale et d'ailleurs, où, après un long temps employé à compulser tout le dossier pathologique d'un malade et à exposer dans les moindres détails les résultats de ses explorations méticuleuses, comme s'il n'y avait à prévoir, pendant la vie, que les lésions que devra révéler l'autopsie, on entend tomber des lèvres du maître la phrase consacrée : *ut suprà*.

Le titre était même tout trouvé et « la mobilisation cellulaire de Legroux, les phagocytes de Metschnikoff ou la nouvelle thérapie de Cantani et de Paulowski » lui auraient servi de thème à ses joyeusetés.

Mais pardon de ce long voyage autour de l'histoire d'un microbe, et je reviens à Wiart que j'ai hâte de vous montrer dans notre Société de Médecine et dans notre Association, en vous laissant le plaisir de vous remémorer ce qu'il fut dans votre Académie.

Entré, je l'ai dit, dans la Société de Médecine, peu de temps après son arrivée à Caen, Wiart en fut un des membres les plus actifs et les plus assidus. Il en fut nommé Président en 1880 et je n'aurais qu'à feuilleter nos bulletins pour vous dire de quelle importance pour nous était sa collaboration à l'œuvre commune. Travailleur infatigable, il était toujours prêt à élucider les questions les plus difficiles. Mais, comprenant combien était nuisible à la présentation d'observations et à la discussion, l'insipide manie qu'ont certaines gens de vouloir tout savoir, et, par leurs objections pédantes, d'écarter de nos séances les confrères laborieux, empêchés par leurs occupations de se tenir constamment au courant de la science, Wiart trouvait sans peine le moyen de mettre en lumière ce qui se rencontrait d'intéressant dans leur travail, laissant de côté ce qu'il pouvait y avoir de trop connu ou d'incomplet. Et il le faisait avec une telle bonhomie qu'on était presque tenté de croire à autre chose qu'à de la bienveillance de sa part.

Il est un autre service que Wiart a rendu à la Société de Médecine, ça a été de collaborer d'une façon brillante à son journal l'*Année Médicale*, dont il avait été l'un des fondateurs. Je n'énumérerai pas les nombreux articles scientifiques dont il a enrichi sa collection, mais je ne saurais ne pas citer quelques

titres de ses feuilletons mensuels où, sous le pseudonyme d'Asmodée, il épanchait son ironie la plus mordante ou sa plus franche gaieté. Qui de nous n'a lu et relu : Une cause célèbre ; Impressions de voyage ; Droite et gauche, Chirognomonie et Une séance de l'Académie de Honolulu !

Et ne vous figurez pas que chacun de ces feuilletons se bornât à une simple élucubration destinée à satisfaire chez lui la folle du logis. Certes elle était de la fête et se complaisait à trouver le cadre, à lancer le trait, à saisir l'à-propos. Mais que de travail préparatoire sous ce pétillement d'esprit pour apprendre et résumer tout ce qui touchait à la question, que d'habileté pour donner à sa pensée le ton et la forme les plus en rapport avec la nature du sujet, à rendre intéressantes les choses les plus arides et à dissimuler, sous une forme originale et primesautière, la longue et patiente investigation que lui avait coûtée leur étude approfondie !

En vérité, j'en suis encore à me demander quand et comment, harcelé par sa clientèle, et pressé par la préparation de son cours, Wiart trouvait le temps de faire toutes ses recherches, surtout quand je songe à son entourage fatalement turbulent. Car neuf enfants m'ont toujours paru un obstacle à un profond recueillement, notamment quand on aime à partager leurs jeux, et Wiart, qui adorait ses enfants, s'y prêtait de bonne grâce, prenant même souvent pour les y exciter son vieux violon d'étudiant.

Cela lui rappelait le temps passé et les joyeuses soirées de la salle de garde, où, après une journée de

fatigues, un peu de folie n'empêche pas, le lendemain, de bien soigner les malades et plus tard de devenir professeur célèbre, voire même d'être nommé sénateur, aussi bien que le ministre qui, dans sa jeunesse, avait chanté « les jouissances de la pipe. »

Or que de fois l'archet de Wiart n'avait-il pas donné le signal de la fête ! Que de fois n'y avait-il pas accompagné les chansons dont souvent il était l'auteur et plus souvent encore le compositeur. Alors, qui sait, si faisant sauter en ronde ses chers enfants, Wiart ne se revoyait pas reconduisant à la nuit, en char-à-bancs, des collègues venus de Bicêtre fêter aux Ménages ou à Lariboisière le succès d'un camarade, et, pendant que se reposaient un peu les haridelles poussives, reprenant en plein air le concert inachevé de l'hôpital, aux applaudissements d'un public étonné, mais sympathique à cette gaminerie du quartier latin.

Peut-être ! et à ces réminiscences lointaines que très probablement ne pourront pas évoquer nos jeunes politiciens de l'École moderne, mais qui pour lui se joignaient au souvenir d'un labeur acharné, Wiart sentait revivre plus que jamais en lui, l'amour du travail auquel il avait dû ses succès d'étudiant et qui lui a valu sa vogue comme médecin et sa réputation comme professeur.

J'ai déjà dit, en effet, que la clientèle lui était venue assez vite dès le début. Mais si elle ne fit que s'agrandir, il n'est certes pas banal d'ajouter qu'elle lui resta fidèle, grâce aux soins aussi touchants qu'éclairés qui lui attachaient ses malades et lui méritaient leur reconnaissance.

Comme professeur, il s'était également conquis celle de ses élèves, et son cours de physiologie était très suivi. Plus qu'à tout autre, il me siérait mal d'en critiquer le programme, dont volontairement Wiart restreignait les limites. Cependant, en lisant ses cahiers où il avait pris la peine de rédiger ses leçons, si tout y est clair, méthodique, bien résumé, j'aurais aimé à y retrouver un peu plus de hardiesse et d'originalité. J'ignore si dans sa chaire il se laissait aller au charme de développer librement sa pensée et son savoir, mais dans ses notes je n'ai rencontré aucune de ces échappées hardies auxquelles je m'attendais.

Non pas que je sois engoué de ces leçons d'apparence brillante, plus ou moins habilement préparées et dont l'éclat voulu peut aisément frapper le débutant que cet étalage de science éblouit. Dans nos Écoles, nous devons être plus modestes et ne pas oublier que la plupart de nos auditeurs n'aspirent qu'à devenir de simples praticiens. Mais en physiologie, cette science véritablement nouvelle, grâce aux progrès que lui a fait faire et que lui fait faire chaque jour la méthode expérimentale, il y a, même pour de jeunes étudiants, de larges horizons et des aperçus nombreux qu'ils doivent connaître et qu'un médecin ne saurait ignorer.

Puis, nous ne faisons pas que des officiers de santé, nous préparons des docteurs, et pour ceux-ci, nous devons faire qu'à Paris, ils puissent comprendre de suite et s'assimiler rapidement les notions les plus élevées que vont leur enseigner leurs nouveaux maîtres des Facultés. Assurément la chose n'est pas facile, et cette confusion d'études, dirigées dans un but différent,

n'est pas à l'honneur des règlements de nos Écoles. N'importe, et Wiart me le pardonnera, je crois qu'en donnant à ses élèves l'instruction élémentaire dont leurs examens démontraient la solidité, il réserva trop pour les Sociétés savantes et surtout pour son microbe, l'exposition et la discussion des doctrines biologiques, qu'à notre époque, il faut savoir et vouloir professer.

Mais passons et finissons par le rôle que Wiart a joué dans notre Association des Médecins du Calvados.

Avec son intelligence si nette et si précise, il avait compris, dès son arrivée parmi nous, l'importance d'une Société ayant pour but de défendre les intérêts moraux de notre profession et de venir en aide aux déshérités du corps médical. Et lorsque beaucoup encore, n'osant prévoir les résultats qui nous sont aujourd'hui acquis, traitaient de chimériques les promesses faites par notre illustre compatriote Rayer, Wiart n'avait pas hésité à se faire l'un des plus zélés propagateurs de notre grande fédération.

Rarement il manquait aux séances de l'Association, où son bon sens et sa droiture nous aidaient à résoudre les questions les plus graves. Plus rarement encore, il manquait au banquet traditionnel qui les termine, et là, dans ces réunions intimes qu'il excitait de sa verve endiablée, son caractère en apparence sérieux et quelque peu froid, se transfigurait. Oubliant tout souci du monde et de ses ennuis, Wiart donnait un libre essor à sa fougue pétillante d'esprit, de malice et d'entrain. Et, quoique peu souvent la chance le favorisât, c'était à sa table de whist des éclats, des saillies et surtout ce bon rire joyeux, entraînant, inextin-

guible auquel nul ne savait résister et dont le souvenir vivra parmi nous aussi longtemps que celui des services que Wiart a rendus à notre chère Association.

La dernière fois qu'il y vint, il était déjà bien malade, et c'était avec tristesse que nous l'entendions, presque gaîment, nous détailler les sensations bizarres que lui donnait l'induration cutanée dont l'envahissement continu et progressif devait amener bientôt la rigidité presqu'absolue de tout son corps.

Quiétude factice qui ne pouvait nous tromper! mais qui dénotait chez lui la rare énergie avec laquelle, cachant à son entourage ses inquiétudes, il s'efforçait de l'illusionner sur le peu de gravité de sa situation.

Ce ne fut, en effet, qu'après être resté jusqu'à la dernière heure sur la brèche, que Wiart consentit enfin à se laisser un peu soigner. Il sentait cependant que le mal était incurable et je n'en admire que plus sa fermeté persistante à en dissimuler aux siens la douloureuse certitude. Car il devait bien souffrir à la pensée de quitter ceux dont il était le soutien et la joie. Croyait-il que la séparation viendrait si vite? Je ne pourrais le dire, mais il en redoutait les angoisses. Heureusement il savait, et ce fut pour lui une consolation suprême, qu'une mère courageuse et dévouée restait à ses enfants.

POÉSIES

LA DRYADE

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Sous le ciel éclairci, déjà la fraîche Aurore
Rend leur forme aux objets que son regard colore,
Et donne, en souriant d'un sourire vermeil,
Aux pasteurs, aux troupeaux le signal du réveil.
C'est le jour. Et voici qu'émergeant hors de l'onde
Sur son char de lumière, enchantement du monde,
Hélios apparaît, — et d'un flot de clarté
De la terre et des mers emplit l'immensité.

Au premier trait de feu que l'archer divin lance,
La vie éclate, et sort de l'ombre et du silence
Pour briller dans la source aux frissons infinis,
Pour flotter dans les blés et chanter dans les nids.
Tout renaît, tout s'émeut, tout rayonne et tout chante !
L'alouette fend l'air de son aile tranchante,
Et du haut de l'espace, où le regard la perd,
Éveille à ses chansons le matinal concert

Des oiseaux assoupis dans l'épaisse ramure :
Une rumeur plus haute, un plus profond murmure
De la mer et des monts, pour saluer le jour,
S'exhalent pleins d'espoir et de joie et d'amour...

Mais surtout c'est le bois, c'est la verte clairière
Qui tressaille au retour de la sainte lumière.

De l'arbre au tronc noueux, à ce frêle roseau
Dont la hampe s'allonge et se gonfle en fuseau ;
De l'insecte, au ramier ; de la biche, à la louve,
Il n'est rien d'animé — sève ou sang — qui n'éprouve,
Après la nuit perfide et son obscurité,
La douceur d'un réveil plein de sécurité.
Partout des chants, partout des frémissements d'ailes.
A ce premier rayon, les fleurs s'ouvrent plus belles,
Et dans l'air plus vibrant l'insecte au corset d'or
Promène de son vol l'infatigable essor.
Aux franges des rameaux, au cœur de chaque plante,
La rosée étincelle irisée et tremblante ;
Et dans le clair bassin, qui se creuse au milieu
De la clairière, un chêne, honneur de ce beau lieu,
Un chêne centenaire, au temps invulnérable,
Se reflète en entier, sublime et vénérable.

Dans la clairière verte où rit le clair bassin,
Mnasile aux blonds cheveux — sur le coteau voisin

Laissant à ses deux chiens la garde de ses chèvres —
Entre, la lèvre en fleur, et ses pipeaux aux lèvres.
Il vient, comme il en a coutume, chaque jour,
A l'écho forestier soupirer son amour, —
Son impossible amour, hélas ! car c'est d'une ombre
Entrevue à travers les détours du bois sombre,
Ou dans l'eau d'une source au transparent miroir,
Que le blond chevrier s'est épris — sans espoir...
Il aime sans espoir, et se plaît à le dire
Dans les vagues chansons que sa flûte soupire ;
Mais le charme d'aimer est puissant sur les cœurs :
Et l'enfant, à souffrir, trouve encor des douceurs.

Sur une roche agreste et de lierre entourée,
Il s'assied, au rebord de la source sacrée ;
Et dans l'eau, sous ses pieds, sur son front, dans les cieux,
Le chêne centenaire, honneur de ces beaux lieux,
Projetant son reflet, dressant son tronc robuste,
D'un temple aux verts piliers semble le prêtre auguste.
Et Mnasile l'admire ; et, sans savoir pourquoi,
Son cœur, en l'admirant, bat d'un étrange émoi,
Comme si dans l'épaisse et confuse ramée
Il voyait s'ébaucher les traits de l'ombre aimée...
Hélas ! l'illusion ne dure qu'un moment.
A l'erreur de son cœur il sourit tristement ;
Et, prenant ses pipeaux aux sept tuyaux fragiles
Qu'il parcourt de sa lèvre et de ses doigts agiles,

Il chante à la clairière, au chêne, aux antres sourds,
Le rêve décevant de ses vagues amours :

« O blanche vision, divine entre les femmes !
Quand du rouge couchant le soir éteint les flammes,
Et que la Nuit suspend un réseau de vapeur
Sur le bois frissonnant où s'éveille la peur,
J'ai vu plus d'une fois glisser, comme une étoile,
Ta forme lumineuse et ta beauté sans voile.
Et que de fois aussi n'ai-je pas, au matin,
Quand le ciel s'éclaircit d'un rayon incertain,
Et que l'aurore est proche, et que le jour va naître, -
Que de fois n'ai-je pas vu luire et disparaître
Dans la brume argentée éparse au fond du bois
Ton fantôme adoré que poursuivait ma voix, —
Que poursuivaient ma voix, mes vœux, toute mon âme...
Qui donc es-tu ? Quel est ton nom ? Déesse ou femme,
Qui que tu sois, réponds ! et ne dédaigne pas
L'insensé qui vers toi tend son cœur et ses bras. »

Sans qu'un souffle agitât le bois au vaste ombrage,
Le chêne eut un frisson, comme en un jour d'orage,
Et dans l'arbre entr'ouvert et soudain refermé,
L'enfant vit ou crut voir sourire l'être aimé.

« O nymphe, je te vois partout ! reprit Mnasile.
Dans ce chêne, gardien du solitaire asile

Où je puis me livrer, sans craindre un œil moqueur,
Au tendre et cher souci qui tourmente mon cœur, —
Oui ! tout à l'heure, ici, dans ce chêne insensible,
Mon rêve m'a souri manifeste et visible,
Et de l'ombre aux doux yeux qui fuit à mon appel,
J'ai reconnu les traits et le charme immortel...
Illusion tenace, irrésistible, étrange !
Suis-je donc le jouet de quelque dieu, qui venge
Sur un cœur innocent fatalement épris,
De quelque amant sans foi l'injurieux mépris ?

« Mais non, je ne suis pas le jouet, dont s'amuse
Un dieu qui, sans pitié, me fascine et m'abuse ;
Non, non ! cette beauté que j'aime, — et que je vois,
Errante d'arbre en arbre aux profondeurs du bois,
Glisser comme un rayon, dans sa blancheur nacrée,
Ce n'est pas mon désir qui l'évoque et la crée :
Elle est réelle, elle est vivante, et son beau corps
Peut d'un amant aimé partager les transports.

« Ah ! si pour l'un de nous, nymphe aux yeux de colombe,
Ton cœur s'attendrissait, que ton choix sur moi tombe ;
Et qu'à mon fol amour, de son audace absous,
Réponde enfin l'aveu que j'implore à genoux !
J'ai droit à ton amour, à force de tendresse.
Je t'aime ! ne fuis plus. Femme, nymphe ou déesse,
Ne te dérobe plus à mes vœux, à ma voix,

Comme aux traits du chasseur une biche aux abois.
Je t'aime ! Montre-toi ; laisse-moi te connaître.
Les yeux sur toi fixés, comme un chien sur son maître,
Je veux vivre à tes pieds, dans ton ombre, — et tu peux
M'y retenir avec un seul de tes cheveux...
Tu ne sais pas depuis combien de temps je t'aime !
Hélas ! mon pauvre cœur ne le sait plus lui-même :
Je n'étais qu'un enfant que je t'aimais déjà.
Ta fuite, tes dédains, rien ne découragea,
Plus tard, quand j'eus grandi, ma poursuite obstinée.
Je t'aime, — et je sens bien que c'est ma destinée,
Que ma vie et ma mort, tu les tiens dans ta main,
Et qu'avec toi je vis, sans toi je meurs demain.
O nymphe ! sois clémente. Aime-moi ! Si tu m'aimes,
Richesse, gloire, honneurs, tous les bonheurs suprêmes :
J'aurai dans ton amour tout ce qu'on peut rêver,
Tout ce que l'homme enfin cherche — sans le trouver.

« Dans ta grotte sauvage ou ta riche demeure,
O toi, nymphe ou déesse, emmène-moi sur l'heure.
Là, plus heureux qu'un dieu, plus triomphant qu'un roi,
J'aurai tous les trésors, en t'ayant près de moi ;
Et, les yeux sur tes yeux, l'âme en fête et ravie,
Je rirai de pitié des biens que l'homme envie,
Si, dans tes bras, parfois j'y songe et m'en souviens. »

« Viens ! » a crié l'écho de la clairière ; « viens ! »
Murmurent les échos de la forêt prochaine.

Et soudain le chanteur voit s'entr'ouvrir du chêne
Le tronc rugueux, géant témoin des jours anciens ;
Dans l'antre qui s'y creuse, une voix lui dit : « Viens ! »
Et, radieuse au bord de la sombre ouverture,
Se penche et lui sourit la blanche créature
Qu'il rêve, qu'il poursuit, qu'il implore éperdu...

Mnasile, à cet appel si longtemps attendu,
Dans le chêne entr'ouvert, ivre d'amour, s'élance, —
Et le chêne sur lui se referme en silence.

Nul ne revit Mnasile ; et le hameau voisin,
Ni la verte clairière au murmurant bassin,
Ni la colline agreste où, ses pipeaux aux lèvres,
Le pâtre aux blonds cheveux menait paître ses chèvres,
N'ouïrent plus jamais sa flûte ni sa voix.
— Seulement des chasseurs attardés dans le bois
Ont vu souvent, depuis cette étrange aventure,
Deux fantômes d'amants sous les arcs de verdure,
Dans les brouillards du soir par le vent déplacés,
Glisser silencieux et les bras enlacés.

Octobre 1889.

DEUX SONNETS

Par M. G. LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

I.

A M. E. MILLET,

POÈTE NORMAND, A CANNES.

L'hiver est un tyran sournois et remorqueur ;
Quel cortège ! La toux, la migraine, la fièvre,
La grippe, de son ongle égratignant la plèvre...
J'ai froid partout, j'ai peur partout, hormis au cœur.

Sur les gazons fleuris où le soleil vainqueur
Sème les rayons d'or de l'éternel orfèvre,
Vous errez en rêveur, le sourire à la lèvre,
Et le regard perdu, voilé d'un pli moqueur.

Cela vous rafraîchit de songer à nos brumes,
Et nous, pensant à vous dans le flegme des rhumes,
Nous sentons la chaleur à l'horizon vermeil.

C'est ainsi que nos cœurs aujourd'hui sont en fête ;
Nous humons du brouillard, vous humez du soleil.
— A vos santés, Normands ! — A la tienne, poète !

1er Janvier 1890.

II.

GASCONS & NORMANDS,

Par le Même.

Ce que nous n'avons pas. Gascons, nos très chers frères,
C'est le sang de la vigne ardent et généreux,
Qui charme les vieillards et donne aux amoureux
Le cœur chaste et viril qui manque aux téméraires.

Ce qui vous manque, à vous, dans vos déserts agraires,
C'est l'arbre où les oiseaux bavards jasent entre eux,
L'arbre fécond, choyé des moissonneurs heureux,
Le pommier qui murmure à tous les vents contraires.

Ce que nous n'avons pas sur notre sol normand,
C'est le soleil doré dans le bleu firmament,
Flamboyant comme un astre et nu comme un éphèbe.

Ce qui vous manque, à vous, c'est le sol embaumé
Par les odeurs d'hiver qui dorment sous la glèbe,
C'est la splendeur du vert dans les brumes de Mai.

CORRESPONDANCES

Par M. J. GERMAIN-LACOUR,

Membre correspondant.

Le souvenir, porteur de ses reliques mortes,
Rôde autour de mon cœur comme un vieux pèlerin.
Or mon cœur est fermé, murs épais, lourdes portes,
Et dedans l'Oubli dort de son sommeil d'airain.

Les légendes d'antan, joyeuses ou tragiques,
Elles qui nous charmaient petits, nous ont conté
Les murailles croulant aux paroles magiques...
Ainsi mon cœur ressemble au palais enchanté,

Et ce qui fait tomber la pesante muraille ,
Ce sont de vieux parfums et de vieilles chansons;
Et lui, qui sommeillait, se ranime et tressaille
Quand leur subtil appel murmure : Nous passons.

Ce n'est rien : un refrain de romance applaudie ,
Vieille de plusieurs ans, que la mode oublia ;
Mais mon premier amour vit dans la mélodie ,
Un fil mystérieux à jamais les lia.

Ce n'est rien : une fleur autrefois respirée ;
Mais son parfum banal me trouble plus qu'aucun :
Il est le souvenir vivant d'une soirée !
Or tout cela, c'est mort, — excepté le parfum.

Je pense quelquefois — mais la raison m'en blâme —
Que chansons et parfums comprennent nos regrets,
Qu'ils sentent comme nous, avec nous, et qu'une âme
Est en eux, qui répond à nos plus chers secrets.

Imaginations et songes de poètes !
Rien ne pense à nos cœurs dans ce vaste univers;
Hors de nos âmes, rien n'augmente et ne complète
La conscience en nous des sentiments divers.

Elle est fatale, aveugle, et sourde, la Nature !
Les parfums et les sons passent indifférents,
Sans que rien corresponde en eux, si d'aventure
Leur passage nous rend plus tristes et souffrants.

Ainsi la fantaisie est folle et décevante
D'intéresser à nous les atômes rôdeurs,
Et d'enrichir d'une âme attentive et vivante
Les insensibles sons et les vaines odeurs.

— Soit ! C'est fou ! Malgré tout, nous saluerons encore,
Dans les airs entendus, dans les parfums épars,
Une âme sympathique et tendre, et qui n'ignore
Aucun de nos sanglots d'adieux ou de départs

Peut-être nos désirs dépassent la matière
En la voulant sensible à nos dures rancœurs ;
Peut-être c'est le vœu d'une âme trop altière
Que l'univers entier prenne garde à nos cœurs.

Mais tant que les chansons et les odeurs errantes
Me gonfleront le cœur de tendresse et d'émoi,
Je ne les avouerai jamais indifférentes,
Et quelque chose en vient qui fait effort vers moi.

Et toujours je croirai, bien que ce soit peu sage,
Qu'ayant connu ma joie et sachant mes douleurs,
Mes chansons de jadis m'appellent au passage,
Et que plus d'un parfum rêve à moi dans les fleurs.

QUESTIONS & RÉPONSES

Par M. Edmond SAUTEREAU

Membre titulaire.

En cédant à la fantaisie
De poursuivre, quand le devoir
Est accompli, la poésie,
Quel est, s'il vous plaît, votre espoir ?

Prétendez-vous à la fortune
Par le chemin de l'idéal ?
— O Dieu ! non. Ce qui mène à l'une
A l'autre en tout temps conduit mal.

— Aspirez-vous donc à la gloire
Et croyez-vous dans l'avenir
Faire vivre votre mémoire
Et la faire au loin parvenir ?

— Non. Peu d'hommes sont faits de sorte
A pouvoir s'immortaliser.
Combien de noms le vent emporte,
Pour un qu'on voit s'éterniser !

La gloire, inconstante maîtresse,
Trahit ceux qu'elle aima le plus,
Et pour rappeler sa tendresse
Tous les regrets sont superflus.

Comment oser espérer d'elle,
O Lamartine, un seul baiser,
Un seul regard, quand l'infidèle
Toi-même a pu te délaisser?

Pour certains noms — c'est légitime —
Il est une postérité :
Pour eux ce mot est synonyme
D'infini, d'immortalité.

La postérité, dont j'espère
Le souvenir modestement,
N'est pas celle-là : Je suis père,
Et c'est la mienne seulement.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie francaise.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., et soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor. au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des Arts et Métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Musée Guimet.
Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des Antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.

Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.
Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Société Flammarion.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Société Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Société d'étude des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.

Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
— Société des antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéol.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie Delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
— Société des sciences et arts agric. et hort.

Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (*Le*). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Marittimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.
Périgueux. Société hist. et archéol. du Périgord.

Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (*Le*). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Rouen. Société libre d'émulation, etc.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Saintes. Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique hispano-portugaise.
Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Valognes. Société d'archéologie, etc.

Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société Viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Bucarest. Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.
Colombie. Société de médecine.
Columbus. Société d'agriculture de l'Ohio.

Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques (Italie). Académie de Lucques.
Lund (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomico nacional de Tacubaya.
— Observatorio meteor. magn. central.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Rio de Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
— Rivista di artigliera e genio.
San-Francisco (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sydney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.

Toronto (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Topeka (Kansas, Am. du N.). Acad. des Sciences.
Vienne (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-
LETTRES DE CAEN, AU 1er SEPTEMBRE 1889.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1889-1890.

MM.

ZEVORT, *président.*
LAVALLEY, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

ZEVORT, *président*, GASTÉ, *secrétaire*, CARLEZ, *vice-secrétaire*,	membres de droit.
FOLLIOLEY, TESSIER, VAUDRUS, TRAVERS (E.), FAUVEL (L.), DE SAINT-GERMAIN,	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1).

Date de l'élection.

		MM.
1862	26 déc.	JOLY, doyen hon. de la Fac. des sciences.
1866	26 mai.	BUCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866	24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1866	24 juin.	DENIS, doyen de la Fac. des lettres.
1869	27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869	24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870	29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870	29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, secrétaire de la Soc. d'Agriculture.
1872	26 janv.	CHAUVET, prof. à la Fac. des lettres.
1872	22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire.
1873	24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873	24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873	24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876	28 janv.	TESSIER, id.
1877	28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878	22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, prof. à la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.			
1878	22	mars.	BERJOT, chimiste.
1878	29	mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1879	28	fév.	FAUVEL (A.), juge de paix.
1880	27	fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881	24	juin.	HOUYVET, 1er Président à la Cour d'appel.
1881	24	juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1881	22	juill.	LECORNU, ing. des mines, maître de conf. à la Fac. des sciences.
1882	28	déc.	VILLEY (Edm.), prof. à la Faculté de droit.
1884	22	fév.	TESNIÈRE, artiste peintre, à Caen.
1884	25	avril.	BOURGEON, pasteur protestant.
1884	26	déc.	ZEVORT, rect. de l'Acad. de Caen.
1886	26	mars.	LE BRET, prof. à la Fac. de droit.
1886	28	mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1886	23	déc.	FOLLIOLEY (abbé), proviseur du Lycée.
1887	28	janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887	25	fév.	GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1887	25	fév.	BOURIENNE (Dr), directeur de l'École de Médecine.
1887	25	fév.	FAUVEL (L.), président du Trib. civil.
1888	22	juin.	POUTHAS, prof. au Lycée.
1888	28	déc.	BÉNET, archiviste du département.
1889	25	janv.	LIGNIER, prof. à la Fac. des Sc.
1889	22	fév.	LETELLIER, prof. au Lycée.

Date de l'élection.

1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.

1890 24 janv. LEHANNEUR, prof. à la Faculté des Lettres.

1890 24 janv. DESDEVISES DU DEZERT (G.), prof. au Lycée.

MEMBRES HONORAIRES.

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1849 23 fév. BOUET (1), peintre, à Caen.

1850 25 nov. LE BOUCHER (2), prof. hon. de la Fac. des Sciences, à Livry, près Caumont.

1853 25 nov. LE TELLIER (3), ancien inspecteur de l'Université.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (4), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

1873 24 juin. MAHEUT (5), prof. honoraire à l'École de Médecine.

(1) Date de la nomination de M. Bouet, comme membre associé résidant.

(2) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(3) Date de la nomination de M. Le Tellier, comme membre associé résidant (Cette catégorie de membres n'existe plus).

(4) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(5) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

1853 25 nov. GIRAULT (1), prof. honoraire à la Fac. des Sciences.

1873 24 juin. DESDEVISES DU DEZERT (Th.) (2), prof. hon. à la Fac. des Lettres.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (3)

Date de la nomination.

MM.

1851 28 nov. AKERMANN, antiq., à Londres.

1854 24 fév. ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.

1861 29 nov. ANQUETIL, insp. d'Acad. honoraire, à Versailles.

1875 28 mai. BAVELIER, anc. avocat au Conseil d'État.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.

(1) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Desdevises du Dezert (Th.), comme membre titulaire.

(3) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1842 28 janv. BELLIN (G.), avocat, à Lyon.
1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884 22 févr. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.
1879 28 nov. M[me] DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1840 27 nov. BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
1862 28 nov. BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon., à Coutances.
1843 24 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.
1867 28 juin. BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier prés., à Bernay.
1885 26 déc. BOREUX, ingénieur des ponts et ch., à Paris.
1851 25 juill. M[lle] BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840 27 mars. BOULATIGNIER, anc. prés. de section au Conseil d'État, à l'Étoile (Jura).
1886 28 mai. BOURMONT (Amédée DE), à Paris.
1852 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc., à Paris.
1888 24 fév. BOVET (Alp.), prés. de la Soc. d'Émul. de Montbéliard.
1873 25 avril. BRÉAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1888 28 déc. BRÉARD (G.), à Honfleur.
1853 22 juill. BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.
1877 22 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.

Date de la nomination.

1862 28 mars. BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

1862 28 fév. CAMARA-LEME (DA), à Madère.

1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.

1888 22 juin. CAREL (P.), avocat, à Lyon.

1858 26 nov. Mme CAREL, poète angl., à Brixham.

1843 24 mars. CASTEL, ancien agent-voyer chef, à Bayeux.

1859 25 nov. CHARENCEY (DE), linguiste, à Paris.

1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.

1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.

1851 23 mai. CHENNEVIÈRES (DE), anc. direct. des Beaux-Arts, à Paris.

1849 23 nov. CHÉRUEL, recteur honor., à Paris.

1888 28 déc. CHRISTOPHLE, gouverneur du Crédit foncier.

1875 23 juill. CLOUET, prof. à l'École de médecine, à Rouen.

1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Acad. française, à Paris.

1886 26 fév. COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).

1886 25 juin. COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.

1884 22 fév. CRÈVECOEUR (Robert DE), à Paris.

1853 23 déc. CUSSON, secr. de la mairie, à Rouen.

Date de la nomination

1865 27 janv. CUYPER (DE), inspect. de l'École des mines, à Liège.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.

1885 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, Paris.

1851 28 nov. DAVID (Jules), orientaliste, à Langrune.

1860 26 déc. DECORDE, ancien secr. de l'Acad. de Rouen.

1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.

1872 23 fév. DELISE, cons. à la Cour de Cassation.

1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.

1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.

1871 24 fév. DELORME (René), lauréat de l'Académie de Caen, à Paris.

1889 28 juin. DESLANDES (abbé), curé de Robehomme.

1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Société des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).

1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, ancien insp. d'Acad, à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de méd. de Paris.

Date de la nomination.

1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de Nancy.

1849 23 mars. ENAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingénieur gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1853 25 nov. ENGELSTORF, évêque de Fionie.

1859 27 mai. ESTAINTOT (Robert D'), avocat, à Rouen.

1856 25 janv. FABRICIUS (Adam), professeur d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Château-Gontier.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibl. de Vire.

1869 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1871 24 mai. FERRAND, ancien préfet, à Amiens.

1856 25 janv. FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur, à Paris.

1858 22 janv. FEUILLET (Oct.), de l'Académie Française.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lyc. de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, archiv. du dép. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1857 23 janv. FOUCHER DE CAREIL, sénateur, anc. ambassadeur, à Paris.

1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof., à Cherbourg.

Date de la nomination.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).
1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat, à Bayeux.
1853 27 mai. GENS (DE), p. à l'Athénée d'Anvers.
1886 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).
1850 27 déc. GIRARDOT (DE), antiq., à Bourges.
1889 25 janv. GRANGES DE SURGÈRES (marquis DE), à Nantes.
1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.
1883 25 mai. GUÉRIN, biblioth., au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Lyon.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à Nort-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O.), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Échauffour (Orne).
1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'Acad.
1885 27 nov. HENRY (Edm.), ancien député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.
1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.
1860 23 nov. HUARD (Ad.), h. de lettres, à Paris.
1846 27 nov. HUE DE CALIGNY, correspondant de l'Institut.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

Date de la nomination.

1883 28 déc. JACQUEMART (Dr), à Paris.

1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.

1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. admin. de la marine, à Rochefort.

1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.

1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1883 23 nov. JOUAUST, éditeur, à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'École des Chartes, à Paris.

1842 24 juin. LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.

1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist., à Paris.

1884 28 nov. LEBRETON (Gaston), dir. du Musée céram., à Rouen.

1869 23 juill. LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.

1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), lauréat de l'Acad., à Coutances.

1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf., à Arras.

1847 26 nov. LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, à Cherbourg.

1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.

1885 13 mars. LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.

1846 26 juin. LE HÉRICHER, anc. prof. de rhét., à Avranches.

1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.

Date de la nomination.

1884 25 avril. LEMAITRE, proc. de la République, à Argentan.

1861 29 nov. LENOEL, sénateur, à Paris.

1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.

1884 28 mars. LE REBOULLET, docteur, à Paris.

1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.

1855 27 juill. LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé (Orne).

1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.

1853 27 mai. LIAIS (Em.), anc. maire de Cherbourg.

1881 29 avril. LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.

1883 28 déc. LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.

1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.

1860 27 avril. LUCE (S.), de l'Institut, à Paris.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.

1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.

1868 27 nov. MARIE, prof. à l'Éc. de dr. de Rennes.

1885 13 mars. MARLIÈRE, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

1871 24 nov. MARSY (comte DE), directeur de la Soc. franç. d'Archéol., à Compiègne.

1851 28 nov. MAURY, dir. honor. des Arch. nat., à Paris.

1856 25 janv. MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.

Date de la nomination.

1848 22 déc. MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.

1844 23 juill. MERGET, ancien professeur à la Fac. des sc. de Lyon.

1869 24 déc. MÉTIVIER, ancien professeur d'hist., à La Flèche.

1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.

1840 24 janv. MOLCHNET (Dom.), sculpt., à Paris.

1881 23 déc. MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.

1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.

1887 24 juin. OGIER-D'IVRY (comte), capitaine commandant au 9e hussards.

1859 26 nov. OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.

1863 19 déc. PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.

1860 23 nov. PERIN (Jules), avocat, à Paris.

1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.

1871 27 juill. PÉZERIL, intend. militaire, au Mans.

1872 24 mai. PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.

1850 27 déc. Mme PIGAULT, peintre, à Paris.

Date de la nomination.

1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).

1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.

1881 24 juin. POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1853 27 mai. PONTGIBAUD (DE), à Fontenay (Manche).

1862 25 juill. POTIN (Alph.), h. de lettres, à Paris.

1842 24 juin. QUATREFAGES (DE), m. de l'Inst., à à Paris.

1872 26 janv. RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.

1840 27 nov. RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.

1854 28 avril. REINVILLIER (Dr), à Paris.

1866 23 nov. RENAULT, conseiller hon. de la Cour d'appel de Caen, à Falaise.

1862 25 juill. RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.

1849 23 nov. ROACH-SMITH, antiq., à Londres.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat, à Nantes.

1869 24 déc. ROSSIGNOL (Céphas), à Falaise.

1851 25 juill. ROZIÈRE (DE), sénateur, à Paris.

1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.

1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur, à Paris.

1878 27 déc. SERVOIS, garde général des Archives, à Paris.

1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.

Date de la nomination.			
1840	30	déc.	SICOTIÈRE (DE LA), sénateur, à Alençon.
1840	28	fév.	SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872	22	mars.	SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1851	23	mai.	TARDIF (A.), cons. d'État honoraire, à Paris.
1866	24	juin.	THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1869	23	avril.	THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1835	24	avril.	TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
1869	27	fév.	TROCHON, avocat, anc. mag., à Tours.
1873	23	déc.	VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869	26	fév.	VAN BASTELAER, natural., à Charleroy.
1884	26	déc.	VAUGEOIS, doyen hon. de la Faculté de droit de Caen, à Laigle (Orne).
1865	24	nov.	VILADE (DE), juge au Trib. de Bayeux.
1889	22	nov.	VIMONT, prof., à Argentan.
1869	24	déc.	WIESENER, ancien prof. d'histoire au Lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1834	31	juill.	WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851	28	nov.	WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1886, 87, 88, 89)

Membres titulaires.

JULIEN TRAVERS, secrétaire honoraire de l'Académie.
MORIÈRE, doyen hon. de la Faculté des Sciences.
LE ROY DE LANGEVINIÈRE, ancien directeur de l'École de Médecine.

Membres honoraires.

BONNAIRE, professeur honoraire à la Faculté des Sciences.
DESBORDEAUX, de la Société d'Agriculture.
DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de Droit.

Membres correspondants.

BON DE LA MARTRE, homme de lettres, à Avranches.
BUSCHER (DE), secrétaire de l'Ac. roy. de Gand.
CHAUMELIN, directeur des Douanes, à Paris.
COUEFFIN (Mme), à Bayeux.
COUGNY, inspect. gén. de l'Enseignement, à Paris.
DARU, ancien ministre des affaires étrangères, à Paris.
DAUSSE, anc. ing. en chef, à Paris.
DESNOYERS (Jules), membre de l'Institut, à Paris.
FEUILLET DE CONCHES, à Paris.
GARNIER, secr. de la Soc. des Antiq., à Amiens.
GAUCHER, prof. de rhétorique, à Paris.
JAMES (Dr Constantin), à Paris.

LECERF, antiquaire, à Paris.
LOOZ CORSWAREM (prince DE), à Huy (Belgique).
PIQUET, cons. hon. à la Cour d'appel, à Paris.
PUISEUX (L.), inspecteur général honoraire, à Paris.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, anc. proviseur, à Nîmes.
ROBERT DE LA TOUR (D[r] DE), à Paris.
SOULTRAIT (DE), ancien trés. payeur gén.
TISSOT, bibliothécaire, à Lisieux.
WITT (Cornélis DE), au Val-Richer.

TABLE DES MATIÈRES



MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES.



Caen, Imp. H. Delesques.

